



LE
VOYAGEUR
FRANÇOIS.

LE VOYAGEUR FRANÇOIS, OU LA CONNOISSANCE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU MONDE,

Mis au jour par M. l'Abbé DELAPORTE.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME XXV.

Prix 3 liv. relié.

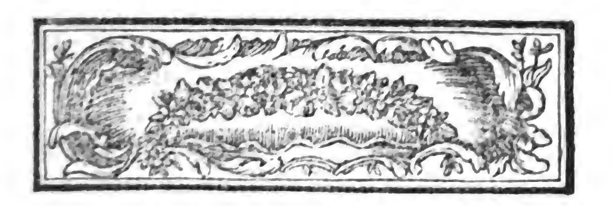


A PARIS,

Chez L. CELLOT, Imprimeur-Libraire, rue Dauphine.

M. DCC. LXXXII.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



LE VOYAGEUR FRANÇOIS.

LETTRE CCCXVIII.

Geneve.

Figurez-vous, Madame, dans un pays fertile, deux côteaux parfaitement cultivés, ornés de maisons champêtres, d'habitations riantes, &, au milieu, un vaste bassin formé par le lac Léman, qui, comme une petite mer, dont il est l'image, a ses ports, sa navigation, ses calmes, ses tempêtes, ses fureurs, ses naufrages. C'est sur ses bords, ou plutôt sur la riviere du Rhône, dans une situation délicieuse,

que Geneve se présente en amphithéatre, & domine sur la campagne.

Plus loin vous voyez une perspective variée, bornée par de hautes montagnes, dont l'aspect agreste & sauvage offre un contraste agréable avec les paysages qui sont au-dessous. Les unes s'élevent derriere les autres en mille formes capricieuses, & paroissent comme autant de monts argentés, lorsque, dans les beaux jours, elles sont éclairées par les rayons du soleil.

La ville est petite, & ne contient guere que vingt mille habitans; mais elle est ancienne, & étoit déjà connue du tems de César, qui s'en servoit comme d'un boulevard contre les Helvétiens, & de barriere contre les nations Germaniques qui troubloient l'Italie & les Gaules. Soumise successivement aux Romains, aux Francs, aux Allemands & aux Rois de Bourgogne, jusqu'au milieu du onzieme siecle, elle secoua enfin le joug, & devint une ville Impériale, qui eut son Evêque pour Prince ou pour Seïgneur; car l'autorité épiscopale étoit tempérée par celle des citoyens.

Les Ducs de Savoie s'attribuerent

aussi des droits sur ce petit Etat, & firent différentes tentatives pour s'en rendre maîtres ; mais il y résista avec courage, soutenu de l'alliance de Fribourg & de Berne, qui porta le dernier coup aux prétentions des Savoyards. On exila ceux qui favorisoient le parti ennemi ; & ce fut alors, c'est-à-dire, au seizieme siecle, que le Conseil des Deux-Cent fut établi, & que Geneve prit une nouvelle forme de gouvernement.

Vers le même tems, cette ville est déchirée par les dissentions du peuple & de ses Evêques. Un d'entr'eux, Pierre de la Baume, irrité du refus de quelques demandes qu'il fait aux habitans, aide le Duc à soulever le pays. Cette conduite le rend odieux ; & son autorité est abolie par la réformation qui devint générale. Un certain Lambert avoit commencé à l'établir ; mais elle ne prit racine que lorsque le Conseil, animé du même zele, eut fait défense de prêcher sur d'autres matieres, que celles qui pouvoient être prouvées par l'Ecriture. Elle fut universellement embrassée en 1535 ; & l'arrivée de Calvin mit le

ſceau à ce grand ouvrage.

L'Evêque voulut en vain s'oppoſer au progrès de la nouvelle doctrine : voyant l'inutilité de ſes efforts, il ſortit de la ville, excommunia les Genevois, joignit ſes forces à celles du Duc de Savoie, & fit une guerre ouverte à l'Etat, qui le déclara ennemi de ſa liberté, de ſes droits, & de ſa religion. Le Prélat, en ſe retirant à Annecy avec ſes Chanoines, ſe dépouilla d'une autorité qu'il ne pouvoit plus exercer, & ne conſerva qu'un vain titre, qui eſt encore affecté à ſes ſucceſſeurs : la ville même, où ceux-ci ſont leur réſidence, ne paroît ſubſiſter & ſe ſoutenir, que par la dévotion aux reliques de ſaint François de Sales, & par l'argent que cette dévotion y attire. A la vacance du Siege, le Chapitre, compoſé de nobles ou de docteurs, mais pauvre, préſente trois ſujets au Duc de Savoie, qui en choiſit un pour Evêque.

Outre le traité qui uniſſoit Geneve avec les Bernois, elle ſe fortifia encore de l'alliance de Zurich, & ſur-tout de celle de la France qui l'a conſtamment & hautement protégée. Avec ces ſecours

elle résista aux armes de Charles-Emmanuel, qui, du sein de la paix la plus profonde & dans l'obscurité de la nuit, tenta l'escalade, & se proposa de s'emparer de la cité après en avoir exterminé les habitans. Deux cens Savoyards avoient déjà gagné les remparts; mais ils furent à peine apperçus, que les bourgeois, réveillés par les cris de quelques citoyens, coururent aux armes & mirent leurs ennemis en déroute. Une partie fut taillée en pieces, le reste fait prisonnier; & pour dégoûter le Duc de Savoie de pareilles entreprises, on en fit pendre treize des principaux, comme traîtres, assassins & voleurs nocturnes.

Le Duc se voyant repoussé, & ses officiers pris ou pendus, ne songea plus à surprendre une ville, qui depuis n'a cessé de s'enrichir, de se peupler & de s'embellir. Elle célebre par des fêtes & des réjouissances annuelles, le 12 de Décembre, jour de l'escalade, qui, fixé pour la destruction de ses habitans, fut celui de leur liberté. Aussi conservent-ils toujours précieusement, dans l'arsenal, les échelles, les lanternes, les pétards dont se servirent les Savoyards

pour leur attaque. On dit même que le pétard qui devoit forcer la porte, est encore chargé comme il l'étoit, lorsqu'il fut pointé contre la ville.

Le traité de paix qui suivit cette délivrance, porte que tout acte d'inimitié & de haine sera oublié à jamais ; & que quiconque entreprendra de troubler le repos public, sera regardé comme violateur des traités. Le Duc ne se réserva aucune prétention ; & depuis cette époque, la plus parfaite intelligence a regné entre la Savoie & l'Etat de Geneve, que le Roi de Sardaigne vient enfin de reconnoître comme Souverain, libre & indépendant.

Dans le tems que la Ligue travailloit avec le plus de force à exclure Henri IV de la Couronne, Geneve osa se déclarer pour ce Prince, qui voulut bien s'en souvenir. Le Nonce du Pape pressant ce Monarque d'abandonner la République, « ce n'est pas moi seulement, répondit » Henri IV, qui l'ai prise sous ma pro» tection ; ce sont mes prédécesseurs, » en reconnoissance des services qu'ils » en ont reçus. Il est de la bienséance » & même de la justice, de ne pas con» trevenir à cet engagement. Je n'aban-

» donnerai jamais les Genevois ; cet » abandonnement feroit tort à la Cou» ronne & à la ſûreté de la parole » Royale ».

Quelques diſſentions inteſtines, dont la derniere a éclaté en 1738, ont de tems en tems altéré la tranquillité de Geneve. Les Magiſtrats avoient établi quelques impoſitions pour augmenter ſes fortifications. Le peuple prétendoit devoir être conſulté pour une opération de cette importance ; des murmures ſecrets on en vient aux plaintes publiques. Les Magiſtrats font faire quelques mouvemens dans l'arſenal pour en impoſer aux mutins ; mais cette précaution de ſageſſe produit les plus fâcheux éclats. Les citoyens ſe ſoulevent contre les Conſeils ; ceux-ci veulent ſoutenir leurs prépoſés, & ſe voient enſuite forcés de les ſacrifier. Alors le Roi prenant le parti de joindre ſa médiation à celle des Cantons de Zurick & de Berne, envoie le Comte de Lautrec pour rétablir la tranquillité ; & tout eſt heureuſement pacifié. La ſûreté eſt également établie au dehors par deux nouveaux traités, l'un avec la France en 1749, & l'autre

en 1754 avec le Roi de Sardaigne.

Geneve, remarquable par ſa ſituation, ſon gouvernement, ſon indépendance, ſa religion, ſes arts, ſon commerce, n'occupoit anciennement que la montagne qui eſt comme la clef du lac Léman; peu à peu elle eſt deſcendue dans la plaine, où en gagnant de l'étendue, elle a perdu dans les brouillards du lac, une partie de ſa ſalubrité. On y voit d'aſſez beaux édifices, des promenades agréables, des rues bien alignées, & toutes les maiſons bâties de pierres; ce qui prévient les incendies, auxquels on apporte d'ailleurs un prompt remede, par le bel ordre établi pour les éteindre; mais les pierres, qui ſe tirent de Lauſane, ſont d'un gris ſale, qui donne aux maiſons un air de pouſſiere. La ville eſt bien fortifiée, ſur-tout du côté du Prince qu'elle redoute le plus, le Roi de Sardaigne. Dans la partie où les fortifications ne ſont point achevées, elle ſoutiendroit mal un ſiege en regle; mais le ſervice s'y fait comme dans une place de guerre. J'imaginois d'abord qu'elle ſe gardoit elle-même; mais je vis avec ſurpriſe, que ſa garniſon n'étoit formée que de ſoldats étrangers. Il y a

ſeulement, aux corps-de-garde, quelques gens de la République, chargés de l'examen des paſſe-ports, & qui, en cas d'attaque, ne ſeroient pas d'une grande reſſource. On peut croire cependant que chaque citoyen deviendroit ſoldat dans le beſoin. On permet aux Genevois de ſervir dans les troupes étrangeres; mais l'Etat ne fournit à aucune Puiſſance des corps avoués, & ne ſouffre dans ſon territoire aucun enrôlement.

Geneve a trois portes qui ſe ferment au coucher du ſoleil, & les Dimanches pendant le Service divin. Il n'eſt permis, ſous aucun prétexte, de les ouvrir avant l'heure marquée, qui varie ſuivant les ſaiſons. Les entrepriſes des Ducs de Savoie ont fait maintenir cette police avec la plus grande rigueur. Quatre compagnies, commandées par un des ſyndics, montent la garde tous les jours, & ont leur corps-de-garde à la Maiſon de Ville & aux portes. Une cinquieme, deſtinée à remplir les poſtes de nuit, ſert de renfort aux quatre premieres. Le ſyndic eſt aſſiſté par deux membres du Petit Conſeil, à qui l'on donne le titre de

Majors. Ce ſervice ſe fait avec autant de régularité, que ſi l'on étoit à l'approche de l'ennemi.

On a diſpoſé ſur les fortifications, le long du pays de Vaud, à une diſtance limitée, des feux d'une matiere très-combuſtible, qui ſe découvrant de l'un à l'autre, informeroient promptement les Suiſſes du danger où pourroit ſe trouver la République. On aſſure le port avec des pilotis & des chaînes, qu'on ferme en même tems que les portes, dans l'endroit où le Rhône, ſortant du Léman, entre dans la cité, & la diviſe en deux parties inégales. Des chevaux de friſe forment une barriere armée de pointes de fer, les unes dans l'eau, les autres au-deſſus. Un corps-de-garde, avec une galerie tournante, veille la nuit ſur ce paſſage, & jouit, pendant le jour, de la double vue de la ville & du lac. Le ſoir, on leve un petit pont qui communique d'un baſtion à ce corps-de-garde; de ſorte que la garde même ſe trouve enfermée juſqu'au lendemain.

Le Rhône, au ſortir du Léman, ſe ſépare en deux bras, & forme une iſle qui, avec quelques belles maiſons,

présente un ancien édifice appellé *la Tour de César*. Un double pont la joint, d'un côté à la ville, & de l'autre au quartier de Saint-Gervais, situé sur la rive droite du fleuve. Les promenades publiques sont la Treille & le Bastion neuf. La premiere est une terrasse très-élevée, ornée d'arbres ; la seconde, un jardin planté de marroniers, d'où l'on découvre une vue magnifique. Je ne parle point de Plein-Palais, autre promenade qui est hors des murs, du côté où Geneve se montre dans sa plus belle apparence. J'étois étonné que les loix somptuaires, qui s'observent avec tant de ponctualité dans cette République, eussent permis les édifices de quelques particuliers, qui, vus de cette promenade, semblent rompre cette égalité, qui doit être le premier objet de ces mêmes loix.

L'ancienne cathédrale, aujourd'hui l'Eglise de saint Pierre, est un vaste bâtiment, d'une architecture antique, dans le goût des Temples du treizieme siecle. Quoique les dedans en soient gothiques, son portique, soutenu par des colonnes d'ordre Corinthien, est d'une construction nouvellement élevée

ſur les deſſins d'un Genevois, qui a ſu allier la majeſté, la grandeur & la ſimplicité. On n'en a point décoré l'intérieur par reſpect pour le précepte du Décalogue, qui interdit aux Hébreux l'uſage des ſtatues & des images : mais où ſeroit l'inconvénient d'avoir des tableaux, en avertiſſant le peuple de ne les regarder que comme des monumens deſtinés à retracer, d'une maniere agréable & frappante, les principaux événemens de la Religion ? Les premiers Réformateurs ont proſcrit les peintures, c'eſt-à-dire, les exemples, & ont ſouffert que les épitaphes, c'eſt-à-dire, que des flatteries & des menſonges déshonoraſſent les lieux conſacrés à la vérité.

Cette Egliſe, accompagnée de trois Tours, occupe l'endroit le plus élevé de la ville. La nef eſt remplie de bancs, où chaque place a ſa lettre ou ſon numéro. Celles des Magiſtrats s'élevent en gradins dans la partie du Temple, qui faiſoit anciennement le chœur des Chanoines. On voit à côté, dans une chapelle, un tombeau du fameux Duc de Rohan, qui mortellement bleſſé à la journée de Rinfeld, voulut que ſes

cendres reposassent à Geneve, où sa veuve, Marguerite de Béthune, fille du célebre Duc de Sully, lui fit ériger un mausolée. Rohan avoit toujours eu une affection particuliere pour cette République qui lui doit plusieurs embellissemens, & spécialement la promenade de Plein-Palais, dont il fit lui-même planter les arbres.

On vante encore ici l'arsenal & les magasins abondamment pourvus d'armes & de munitions. Les Hôpitaux ne sont pas seulement un asyle pour les malades, mais un hospice pour les passans, & une ressource pour les pauvres familles, par la multitude des petites pensions qu'on leur distribue pour les aider à vivre sans se déplacer. La Bibliotheque publique, considérable en livres, en manuscrits, en médailles, & le College, par les connoissances & le zele des Professeurs, procurent à une jeunesse studieuse, la plus brillante & la plus solide instruction. Le superflu des biens ecclésiastiques, qui servoit, avant la réforme, à nourrir le luxe du Clergé, a été appliqué en partie à cet établissement. L'émulation y est excitée par les prix

que la République diſtribue elle-même avec le plus grand appareil. Ce jour-là, chaque claſſe va en proceſſion à la Cathédrale, où ſont aſſemblés un grand nombre de ſpectateurs. Le Recteur, & quelques-uns des Etudians, font des harangues en latin; & le premier Syndic diſtribue des médailles d'argent de différente valeur. L'enfant qui les obtient, reçoit de ſes parens celles qu'ils avoient gagnées eux-mêmes dans leur claſſe; & ces préſens lui forment comme un gage, envers ſa famille, de ſon application & de la continuité de ſes ſuccès. Onze Profeſſeurs, avec le Recteur & trois Députés du Conſeil des Vingt-Cinq, compoſent une eſpece de Sénat académique, dans lequel ſont diſcutées toutes les affaires qui appartiennent aux études. Ces Profeſſeurs peuvent aſpirer à la Magiſtrature; & pluſieurs en effet y ſont parvenus; ce qui contribue également à entretenir l'émulation & la célébrité de l'Académie; mais alors il faut quitter la chaire de Profeſſeur.

M. Burlamaqui, dont la réputation eſt auſſi bien établie dans toute l'Europe par ſes excellens écrits, que ſa

mémoire eſt en vénération à Geneve par ſon caractere & ſon amour pour les arts, a le premier ouvert le projet d'une Ecole gratuite de deſſin. Elle ſe tient deux fois par jour, excepté le Jeudi & le Dimanche: un maître habile, payé par le Gouvernement, y donne des leçons; le nombre des Eleves eſt fixé; & à meſure qu'ils quittent, leur place eſt remplie par d'autres qui leur ſuccedent.

Les Avocats, les Notaires, les Médecins forment des corps, auxquels on n'eſt aggrégé qu'après des examens publics. Tous les gens de métiers ont auſſi leurs réglemens, leurs apprentiſſages, leurs chefs d'œuvre. Ici chacun lit & s'éclaire; & le peuple même y eſt très-inſtruit. Je crois pourtant, malgré l'étonnante réputation de M. Tronchin, que la médecine y eſt moins cultivée que les autres ſciences. On eſt ſurpris que les Génevois ſachent ſi peu tirer parti de la proximité des montagnes, qui pourroient leur fournir une infinité de plantes rares, curieuſes & utiles, & leur procurer, à peu de frais, un jardin de botanique & une école d'hiſtoire naturelle.

Le port de Geneve ſur le lac avec des jettées, ſes barques, ſes marchés & ſa poſition entre l'Allemagne, l'Italie & la France, la rendent induſtrieuſe, riche & commerçante. Ses rues ſont éclairées la nuit; & l'on a conſtruit ſur le Rhône une machine à pompes fort ſimple, qui fournit de l'eau aux quartiers les plus élevés. On conſerve dans les greniers une quantité ſuffiſante de bled pour nourrir, pendant deux ans, tous les ſujets de la République. Ceux qui en ont la direction, font leurs proviſions dans les tems d'abondance; mais de peur que ces achats ne hauſſent le prix des denrées, on ne peut les faire plus près qu'à quatre lieues de la ville. La plupart des familles cuiſent le pain dans leur maiſon, & tirent le bled d'où elles veulent; mais les boulangers & les aubergiſtes ſont obligés de l'acheter de l'Etat au prix du marché. Les Soldats reçoivent en grain une portion de leur paye, & le Clergé une partie de ſes honoraires. Cette diſtribution diſpoſe environ du tiers de l'approviſionnement annuel; & comme c'eſt le vieux bled qui ſe vend le premier, le nouveau qui le remplace, entretient

les provisions fraîches & toujours en bon état. Ce réglement a plus d'une fois sauvé la ville de la famine; mais ce n'est pas encore là l'unique avantage que le peuple peut en retirer; car comme le territoire est petit, s'il arrivoit que le laboureur voisin voulût vendre son grain trop cher, on ouvriroit les greniers publics, & l'on rendroit ainsi le paysan plus traitable.

Malgré la richesse de quelques particuliers, on peut dire qu'en général l'Etat est pauvre, par la répugnance que témoignent les Génevois pour les nouveaux impôts, même les moins onéreux. Son revenu n'excede pas la somme de cinq cens mille livres de notre monnoie; mais l'économie avec laquelle il est administré, suffit à tout, & produit même des fonds en réserve pour les besoins extraordinaires. Les charges du Gouvernement sont entretenues de différens domaines qui appartiennent à la République, & de certains droits d'entrée & de sortie assez médiocres. Dans toute aliénation ou vente de terre, l'Etat retire le dixieme de la chose vendue; & tout legs fait par un Génevois à un étranger

où à quelqu'un dont il n'eſt ni l'allié ni le parent, rend le même intérêt de dix pour cent de la choſe léguée.

La garniſon, qui conſiſte en ſept cens hommes diviſés en douze compagnies, eſt payée en partie des revenus communs, & le reſte par une taxe perſonnelle qui ſe leve ſur les habitans. Chacun s'inſcrit volontairement à un office qu'on appelle *la Chambre des Taxes*; mais malgré la proportion qu'on devroit obſerver dans la perception de ces deniers, pour ne par déroger à la liberté publique, on s'eſt interdit toute perquiſition. Le paiement ordinaire eſt d'environ deux écus pas an pour chaque pere de famille. Tout Bourgeois ou Citoyen de Geneve, dans quelque pays qu'il ſoit, eſt ſoumis à cette impoſition, & ne peut s'y refuſer, ſans renoncer, lui & ſa poſtérité, à tous les droits de la République.

Ajoutez à ceci, ce que donnent les étrangers pour obtenir des lettres de protection, ce que peuvent produire les permiſſions de commercer, & vous aurez les principales branches des revenus de ce petit Etat. Les appointe-

mens des Magiſtrats ſont très-modiques : les plus conſidérables, c'eſt-à-dire, ceux des Syndics, n'excedent pas deux mille francs. Les Membres du Petit Conſeil ont environ douze cens livres ; & ceux du Conſeil des Deux Cens ne retirent aucun émolument de leurs places.

Le pouvoir ſuprême de la République réſide dans ces deux ſortes de magiſtratures, & ſur-tout dans l'aſſemblée générale de la Nation, compoſée du corps entier des Bourgeois & des Citoyens qui ont paſſé l'âge de vingt-cinq ans. C'eſt à elle qu'appartient la puiſſance légiſlative, le droit de la guerre & de la paix, les alliances, les impôts, & l'élection des principaux Magiſtrats, qui, quoique le nombre des votans ſoit au moins de quinze cens perſonnes, ſe fait dans la Cathédrale avec autant d'ordre que de décence. Le plus ancien des Miniſtres prononce un ſermon pour éloigner tout intérêt particulier, tout eſprit de brigue & de parti, toute haine, toute animoſité perſonnelle.

Le diſcours fini, s'il s'agit de l'élection des Magiſtrats, on diſtribue à

chaque Bourgeois une liste, où sont imprimés les noms de tous les candidats. Chaque membre passe devant le Petit Conseil qui est assis au milieu de l'Eglise, met la main sur une grande bible, & se retire dans un des cabinets préparés à ce dessein. Il y trouve une écritoire & des plumes, fait une croix à côté des noms de ceux à qui il a intention de donner son suffrage, plie le papier & le met dans une boîte On ouvre ensuite toutes ces listes; & la proclamation se fait en faveur de ceux qui ont le plus de voix. Tout ce qui se porte à ces sortes d'assemblées, a été préalablement examiné par les deux Conseils. Le premier Magistrat expose le sujet dont il est question; & chacun opine pour l'affirmative ou pour la négative.

Le Conseil des Deux Cens, qui seroit mieux nommé des Deux Cens Cinquante, comprend ce dernier nombre de Bourgeois ou de Citoyens. Ils doivent avoir au moins trente ans accomplis; & leurs charges sont à vie, à moins qu'ils n'en soient privés par quelque flétrissure, comme banqueroute, censure publique, &c. On les appelle

appelle auſſi le Grand-Conſeil ; & ce ſont eux qui diſpoſent de toutes les places, qui traitent toutes les grandes affaires, qui peuvent faire grace aux coupables, & éliſent les membres du Conſeil des Vingt-Cinq.

Ce dernier, tiré de celui des Deux-Cens, a le pouvoir exécutif dans ce qui regarde les loix nationales, juge ſeul les cauſes criminelles, nomme aux petits offices, crée les Bourgeois, adminiſtre les finances, fait aſſembler le Grand-Conſeil quand il le croit néceſſaire, connoît de toutes les matieres dont l'importance ne mérite pas la convocation des autres tribunaux, & décide de tout à la pluralité des voix.

Il y en a un autre, appellé le Conſeil des Soixante, qui ne s'aſſemble que dans les cas preſſans : c'eſt le même que celui des Vingt-Cinq, auquel on aſſocie, dans les affaires épineuſes, trente-cinq membres de celui des Deux-Cens.

Les Préſidens de ces différentes juriſdictions ſont les quatre Syndics, qui ne peuvent l'être qu'une année, ni le redevenir qu'au bout de quatre ans ; leur rang eſt déterminé par leur ancienneté

dans le Sénat. Ils ont le pouvoir de convoquer extraordinairement le Conseil des Vingt-Cinq, qui d'ailleurs doit s'assembler tous les jours. Les affaires qui demandent une prompte expédition, soit criminelles, soit civiles, sont toutes de son ressort & de celui des Syndics, auxquels on a joint un Trésorier, deux Secrétaires, six Assesseurs, un Procureur-Général & un Lieutenant de Police. Celui-ci exerce, durant une année, un pouvoir coercitif, sujet à la même restriction que le pouvoir des Syndics, c'est-à-dire, qu'il peut faire emprisonner les coupables, mais non pas les relâcher de sa propre autorité. Les Assesseurs restent en charge pendant trois ans; & leur jurisdiction est à peu près la même que celle du Lieutenant de Police, qui est leur chef. C'est devant eux, que les petites affaires sont promptement expédiées. L'office du Procureur Général, qui est également triennal, & peut même être continué trois ans de plus, si l'assemblée générale le juge à propos, a pour objet la conservation des domaines & des privileges de la République. Ce Magistrat a le droit de plaider contre les abus, lors même qu'il n'en est pas re-

quis; il est en même tems le demandeur de toutes les causes criminelles.

Tout Bourgeois ou Citoyen qui refuseroit une de ces charges, ou toute autre à laquelle il auroit été nommé par le Conseil des Deux-Cens, paieroit une amende de vingt cinq écus, avec défense de sortir de la ville. Six personnes du même nom & de la même famille peuvent être en même tems de ce Conseil; mais un pere & un fils, ou deux freres, ne sauroient occuper ensemble une place dans celui des Vingt-Cinq. Cette loi prévient le dangereux aggrandissement des familles, & éloigne les malheurs qui ont déchiré tant de Républiques.

Les quatre Syndics sont élus le premier Dimanche après le nouvel an; & le lendemain on convoque le Grand-Conseil, pour examiner si aucun des membres de celui des Vingt-Cinq ne mérite d'être déposé. En attendant, ils sont tous regardés comme suspendus, jusqu'à ce que le Grand-Conseil les ait rétablis dans leur charge; ce qui se fait le jour même. De leur côté, ils déposent ou confirment à leur tour les membres du Conseil des Deux-Cens;

& ce droit réciproque eſt d'autant plus juſte, que la honte qui tomberoit ſur un particulier convaincu de quelque crime, ne pourroit rejaillir ſur tout le corps.

Pour contre-balancer la puiſſance des Magiſtrats, on accorde à tout Bourgeois ou Citoyen le droit de repréſentation, qui conſiſte à donner une déclaration des abus qu'il croit découvrir, & un plan de ce qu'il penſe être utile à l'Etat. Le Conſeil des Vingt-Cinq examine ces mémoires ; & ce privilege peut être regardé comme la ſauve-garde de la liberté du peuple, ſi l'uſage qu'il en fait eſt réglé par la diſcrétion & par la prudence ; mais ſi, en oubliant le bien général, la balance venoit à pencher du côté de l'intérêt particulier, & que la corruption s'inſinuât parmi les Citoyens, il eſt certain que dans une petite ville, où quinze cens perſonnes peuvent être armées au premier ſignal, ce droit ne pourroit manquer de produire l'effet le plus funeſte. Auſſi en accordant aux Genevois le pouvoir de faire des repréſentations convenables au bien de la République, on leur défend, ſous les peines

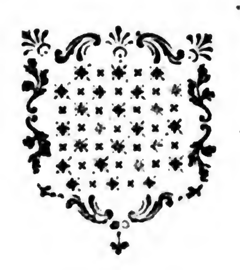
les plus rigoureuſes, d'exercer aucune ſorte de violences.

Vous voyez par ce détail, que le Gouvernement de Geneve a tous les avantages & aucun des inconvéniens de la démocratie. Tout y eſt ſoumis à la direction des Syndics; tout émane du Petit Conſeil pour la délibération; & tout retourne à lui pour l'exécution. On ne connoît point de dignité héréditaire; le fils d'un premier Magiſtrat reſte confondu dans la foule s'il ne s'en tire par ſon mérite. La nobleſſe ou la richeſſe ne donne ni rang, ni prérogative, ni facilité pour s'élever aux charges; les brigues ſont ſévérement défendues; & les emplois ſi peu lucratifs, que n'ayant pas de quoi exciter la cupidité, ils ne peuvent tenter que des ames nobles, ou par le bien qu'on peut y faire, ou par la conſidération qu'on y attache. S'il y a dans le monde un rang propre à illuſtrer ceux qui l'occupent, c'eſt, ſans doute, celui que donnent les talens & la vertu, celui dont les Magiſtrats ſe ſont rendus dignes, celui auquel des concitoyens, égaux par l'éducation & par la naiſſance, inférieurs par leur volonté & par la préférence qu'ils ac-

cordent au mérite, les ont élevés. Aussi avec combien de douceur & de condescendance, ne temperent-ils pas la gravité convenable aux Ministres des loix? Combien ne rendent-ils pas en estime & en attention, ce qu'on leur doit d'obéissance & de respect? Conduite d'autant plus judicieuse, que ce peuple équitable & généreux se fait un plaisir de son devoir; qu'il aime naturellement à honorer ses chefs, que les plus ardens à soutenir leurs droits, sont les plus portés à respecter ceux de la magistrature.

Je suis, &c.

A Geneve, ce 11 Septembre 1757.



LETTRE CCCXIX.

SUITE DE GENEVE.

La conſtitution eccléſiaſtique de cette ville eſt purement presbytérienne : le peuple a rejetté l'épiſcopat, ſoit par le ſouvenir des anciennes vexations de ſes Evêques, ſoit parce que des paſteurs moins impoſans & moins riches conviennent mieux à une petite République. Calvin eſt le fondateur de cette égliſe ; les Génevois l'appellerent parmi eux, pour donner de la célébrité à leur pays ; & il dreſſa, de concert avec les Magiſtrats, un recueil de loix qui eſt devenu le code fondamental de l'Etat.

Jean Calvin naquit à Noyon, de parens obſcurs, au commencement du ſeizieme ſiecle. Il fit ſes premieres études à Paris au college de la Marche, ſa philoſophie à celui de Montaigu, ſon droit à Orléans & à Bourges. Les ſentimens de Luther & de Zuingle commençant à ſe répandre en France, le goût de Calvin

l'entraîna dans leur parti; & son ardeur à soutenir leurs opinions, à enchérir même sur leurs erreurs, dont il fit un corps de doctrine, l'obligea de s'expatrier. Il se retira à Geneve, où il fut nommé à une place de prédicateur & de professeur. Il y abjura solemnellement la Religion Catholique, & y fit recevoir son formulaire de foi & son catéchisme. Un synode assemblé à Berne, rendit quelques décisions contraires aux Dogmes établis par cet héréſiarque. Calvin les rejetta avec hauteur; & le ton absolu qu'il osa s'arroger, déplut aux Génevois qui le chasserent de leur ville. Il alla s'établir à Strasbourg, y fonda une église qui devint florissante, & s'y maria avec la veuve d'un Anabaptiste.

Il avoit laissé à Geneve un parti considérable, qui reprit des forces en son absence, & parvint à le faire rappeller par la République. Il y fut, pour cette fois, plus puissant que jamais, & y exerça une autorité absolue. Cet homme, qui avoit contesté à l'Eglise une partie de sa jurisdiction, institua des tribunaux, auxquels il attribua

le pouvoir de lancer des censures, & même d'excommunier. Ses autres erreurs sont très-nombreuses, & forment un systême lié de presque toutes les hérésies qui s'étoient élevées depuis plusieurs siecles. C'est dans le livre de ses Institutions, qu'il en faut chercher les détails. On y voit que, comme les Luthériens, les Vaudois, les Zuingliens, il anéantit l'autorité de l'Eglise, en donnant à chaque particulier le droit d'interprêter les écritures; qu'il proscrit les images comme les Iconoclastes; qu'il dépouille l'homme de son libre arbitre, & fait tomber la source des mérites & démérites; qu'il anéantit la confession & la satisfaction, pour leur substituer une pénitence produite par une crainte servile, indigne de la Divinité; qu'il erre sur la prédestination, sur ses causes & sur ses effets; qu'il rejette les indulgences & les prieres pour les morts; qu'il en use de même pour le mystere de la transubstantiation & pour le plus grand nombre des sacremens; que l'Eglise Romaine n'est pas la véritable Eglise, & que l'autorité du Pape n'est qu'une puissance usurpée.

Il s'en faut bien que les opinions de Calvin soient aujourd'hui aussi constamment suivies à Geneve, qu'elles l'étoient du tems de cet héréfiarque. Il y a peut-être encore quelques vieux ministres attachés aux anciennes formes ; mais c'est le petit nombre ; la plupart se permettent, sur la révélation, sur le péché originel, sur les récompenses & les peines de l'autre vie, sur la divinité même de Jesus-Christ, des libertés voisines du socinianisme, que l'instruction publique ne combat ni ne détruit. Ceci rappelle naturellement les écrits de MM. d'Alembert & Rousseau, sur cette matiere, & une certaine profession de foi qui doit être regardée comme une suite de cette dispute.

Le premier, M. d'Alembert, dans l'article GENEVE du dictionnaire de l'Encyclopédie, paroissoit réduire à une espece de déisme, toute la religion des Ministres de cette ville. Cette doctrine, si elle étoit réellement celle de ces Messieurs, feroit l'éloge, non de leur orthodoxie, mais de leur logique, puisqu'elle est la conséquence nécessaire des principes de Religion Protestante bien entendus, comme l'a démontré

M. Boſſuet. Jean-Jacques Rouſſeau, dans ſa Lettre contre les ſpectacles, vient de prendre la défenſe des Prêtres de ſa République; mais la maniere dont il les juſtifie, leur déplaît peut-être autant que l'opinion qu'a voulu donner d'eux M. d'Alembert. Le philoſophe Génevois ſe contente de lui dire, qu'il auroit dû garder un ſecret qui ne peut lui avoir été dit qu'à l'oreille; mais ne feroit-il pas poſſible, ſi les faits rapportés par M. d'Alembert étoient vrais, qu'il n'y eût ni ſecret violé, ni confiance trahie, & que l'auteur de l'article *Geneve* n'eût parlé que d'après l'opinion publique, ou la perſuaſion générale des honnêtes gens du pays; d'après celle des Miniſtres des autres Egliſes réformées, ou d'après les livres de leurs plus célebres paſteurs, dans leſquels j'entends dire que les mots de *Conſubſtantiel*, de *Trinité* & *d'Incarnation* ſe trouvent rarement? Sur ces points importans du chriſtianiſme, ainſi que ſur l'éternité des peines de l'enfer, il ſeroit à ſouhaiter que la profeſſion de foi, donnée tout récemment par les Miniſtres de Geneve, pour ſe juſtifier de l'accuſation de M. d'Alembert, fût plus

précise & plus développée. Nos connoisseurs en théologie n'en paroissent pas en général fort satisfaits.

Mais pour ne parler que du gouvernement de cette Eglise, sans nous inquiéter des opinions de ses Ministres, la forme m'en a semblé purement démocratique. Soumis à la direction ou sur-intendance d'un chef qu'on renouvelle toutes les semaines, les Pasteurs se succedent les uns aux autres dans cette place, par ordre & sans élection. On en exclut les Prêtres de la campagne, qui cependant sont membres de la vénérable compagnie. C'est le nom qu'on donne à cette assemblée, dont le nombre est indéterminé; & comme il est permis d'y en associer d'autres, quoique laïques, le Petit Conseil s'est réservé le droit de les choisir. La compagnie désigne les personnes capables de remplir les places vacantes; mais ses choix doivent être approuvés par les Vingt-Cinq.

Le culte, en général fort simple, ne renferme que la prédication & la priere. Personne n'ignore avec quel succès le grand art de la chaire est cultivé à Geneve; mais peu de gens savent

jusqu'à quel point l'esprit de conciliation & de paix, la sainteté des mœurs, la sévérité pour soi-même & la douceur pour autrui regnent dans le corps vénérable de ses Ministres. Leur vive & douce éloquence porte d'autant mieux dans les cœurs les maximes de l'Evangile, qu'ils commencent toujours par les pratiquer eux-mêmes. Les sermons se bornent à la morale. On prêche deux fois les dimanches dans toutes les églises, une fois les jeudis; & tous les jours il y a des prieres publiques, indépendamment des catéchismes qui se font plusieurs fois la semaine. Le sacrement de la cêne s'administre aux grandes fêtes. Les temples alors ont peine à contenir la multitude de Protestans qui s'y rendent du midi de la France. Point de luminaire, point d'ornemens dans les églises; on ne s'y tient ni à genoux, ni découvert: tous y mettent leur chapeau, sans en excepter même le pasteur, qui ne se découvre que pendant la priere. Les ecclésiastiques ne sont point appellés aux funérailles; c'est un acte de police qui se fait sans appareil. On enterre les morts dans un cimetiere éloigné, sans autre céré-

monie, que de les accompagner juſqu'à la tombe. Les baptêmes, les mariages, l'adminiſtration des ſacremens ſe célebrent dans l'égliſe; & c'eſt avec une exactitude auſſi édifiante que religieuſe, que les Miniſtres, malgré la modicité de leurs appointemens, rempliſſent ces diverſes fonctions. Leur revenu ne va guere au-delà de douze cens livres, ſans aucun caſuel; encore eſt-ce l'Etat qui le donne; car l'Egliſe ne poſſede rien. L'appât du gain n'eſt donc pas ce qui les appelle au miniſtere: ils ſortent preſque tous de familles honnêtes, dont l'aiſance leur a procuré une vertueuſe & ſavante éducation: de-là cette décence, cette nobleſſe avec laquelle ils débitent la parole de Dieu: de-là l'eſtime dont ils jouiſſent dans la République, & l'honneur d'y tenir le même rang que ſes premiers Magiſtrats. Les Miniſtres ſont ou paſteurs, comme nos curés, ou poſtulans, comme nos prêtres ſans bénéfices. On ne reçoit les premiers qu'à vingt-quatre ans, après des examens très-rigoureux quant à la ſcience & quant aux mœurs. Perſonne ne peut ſe diſpenſer d'aller à l'égliſe le dimanche. Deux Aſſeſſeurs, pendant

l'office, parcourent la ville; & s'ils trouvent quelque Désœuvré, ils lui font une réprimande, en l'exhortant à se rendre à son devoir.

Le Consistoire établi pour veiller sur les mœurs, est une Cour ecclésiastique, composée de tous les pasteurs & de douze laïques, dont deux sont membres du Petit-Conseil, le troisieme, un des Assesseurs, & les autres, du Conseil des Deux-Cens. Ils s'assemblent tous les jeudis, plus souvent même s'il est nécessaire, prennent connoissance des scandales, jugent suivant le rapport du pasteur, dans le district duquel les fautes se commettent; mandent devant eux les coupables, les reprennent avec sévérité; mais n'infligent que des peines spirituelles. Ils font quelquefois ces réprimandes par députés, lorsque les personnes qui en sont l'objet, demandent quelques égards; mais s'il s'agit de punitions civiles, ils les renvoient au Conseil des Vingt-Cinq.

Les cas concernant le mariage se portent devant le Consistoire, qui donne son avis; & c'est le Petit Conseil qui décide. Un garçon ne peut se marier avant dix-huit ans, ni une fille avant

quatorze; & tous deux doivent faire profession de la Religion protestante. On exige au moins deux témoins de considération; & pour que cet acte ait la publicité requise, il doit être signé par le premier syndic, & lu plusieurs dimanches de suite à l'Eglise. Les divorces sont permis en cas d'impuissance, d'adultere ou de désertion volontaire, après des proclamations juridiques. Une veuve ne peut se marier que six mois après la mort de son mari, ni une femme qui n'a pas quarante ans, prendre un époux plus jeune qu'elle de dix ans, ou de cinq, si elle en a passé quarante. Un homme de soixante ans ne peut épouser une femme, qui n'ait au moins la moitié de son âge. On n'étend point les degrés de parenté qui défendent le mariage, au-delà de ceux qui sont marqués dans le Lévitique; ainsi les cousins-germains peuvent se marier ensemble; mais aussi point de dispense dans les cas prohibés. Le mariage n'a presque ici d'autre but, que la simple population; les réglemens contre le luxe favorisent la multitude des enfans; & Geneve est, sur ce point, à plus de deux cens ans de nos mœurs & de notre siecle.

Le Consistoire n'a aucune inspection sur les hôpitaux : ils sont sous la direction du quatrieme syndic, d'un conseiller du Petit Conseil, d'un pasteur de la ville, & de neuf membres du Conseil des Deux-Cens, qui ne retirent de leur place, qu'une forte recommandation pour s'avancer à des postes plus considérables. On compte cinq fondations pour les pauvres, dont la dépense annuelle se monte à plus de quarante mille francs. Les deux principales sont l'Hôpital-Général & la Bourse Françoise. Le premier possede quelques terres ; mais son entretien dépend, pour la plus grande partie, des contributions volontaires du public, tant les aumônes sont abondantes. On fait chaque année une quête générale pour soutenir cet établissement ; & ceux qui possedent un peu de bien ne manquent guere, en mourant, de lui laisser quelques legs. La Bourse Françoise a été instituée pour le soulagement de nos malheureux réfugiés, qui se retiroient à Geneve. Ses revenus n'ont d'autres sources que des quêtes publiques & quelques donations. Elle est dirigée par un pasteur & huit diacres qui régissent ses affaires par pure

charité. C'eſt ainſi qu'on entretient conſtamment plus de trois mille pauvres dans cette ville, où tout étranger dans le beſoin, eſt logé pendant une nuit, & tout malade, reçu juſqu'à ce qu'il guériſſe.

Cet eſprit d'humanité qui anime les Génevois, ſe manifeſte dans les loix même qui lui ſemblent le plus contraires. La juſtice criminelle s'exerce avec plus de clémence que de rigueur. La queſtion, déjà abolie dans pluſieurs Etats, & qui devroit l'être par-tout comme une cruauté inutile, eſt proſcrite de cette République; on ne la donne qu'à des coupables déjà condamnés à mort, pour découvrir leurs complices. Tout accuſé peut demander communication de la procédure, & ſe faire aſſiſter de ſes parens & d'un avocat, pour plaider publiquement ſa cauſe devant les Juges Lorſqu'un homme qui eſt cenſé coupable, pour éviter la juſtice, ſe ſauve dans un pays étranger, l'Etat informe contre lui, inſtruit ſon procès, & le fait ſommer, à ſon de trompe pendant pluſieurs jours, de comparoître dans un tems limité, pour répondre aux accuſations. Si, pendant ſon abſence, & après l'examen des témoins, ſon

crime eſt avéré, on peint ſon effigie ſur une planche avec ſon nom, & on l'apporte devant les Juges qui ſont aſſis ſur un tribunal en plein air. On lit au peuple le ſommaire du procès; & le premier ſyndic remet ſa ſentence au ſecrétaire du Conſeil. Le jugement publié, on porte l'effigie à l'endroit de l'exécution, où elle eſt traitée comme le ſeroit la perſonne même du criminel. Dès-lors il eſt réputé mort civilement; & s'il a l'imprudence de revenir dans ſa patrie, l'Etat prouve ſon identité, & la Juſtice lui fait ſubir ſon jugement.

Le Droit Civil de Geneve eſt preſque tout tiré du Droit Romain, avec quelques modifications. Par exemple, un pere ne peut diſpoſer que de la moitié de ſon bien en faveur d'un héritier étranger; le reſte ſe partage entre ſes fils & ſes filles. Cette loi aſſure d'un côté la dépendance des enfans, & prévient, de l'autre, l'injuſtice des peres. Quoique l'on ne ſoit ſenſé majeur qu'à l'âge de vingt-cinq ans, il eſt cependant permis de teſter à dix-huit. La femme eſt la maîtreſſe de donner ſon bien à qui il lui plaît; mais ni elle, ni ſon mari, ne peuvent ſe laiſſer l'un à l'autre, plus de la moitié de ce qui leur eſt échu en ligne

directe ou collatérale, au préjudice des parens. Les testamens sont portés devant le Lieutenant de Police & les Assesseurs qui les ouvrent les premiers. De même que personne ne peut priver ses enfans de plus de la moitié de ses biens, personne non plus, faute d'enfans, ne peut en frustrer ses pere & mere. Le pouvoir de tester étant limité, les biens se trouvent répandus dans la masse entiere du peuple ; ce qui les empêche de se concentrer dans les mains du plus petit nombre, pour troubler l'esprit politique, & sur-tout la constitution de l'Etat. On voit ici peu de procès ; la plupart sont accommodés par des amis communs, par les Avocats mêmes, & par les Juges.

On doit s'attendre aux soins les plus minutieux, pour tout ce qui concerne la police, dans une petite République. Les besoins étant moins compliqués & plus facilement connus, la prévoyance peut plus facilement y apporter du remede. En cas de feu, par exemple, les grandes cloches des principales églises sonnent le tocsin, & sont secondées par les petites des angles saillans des fortifications, qui communiquent

l'alarme dans les environs. Toute la ville eſt éclairée à l'inſtant par des poëles ardentes, remplies de réſine, & par des chandelles qu'on met aux fenêtres. La milice prend les armes; & chaque ſoldat ſe rend à ſon poſte; mais ceux qui ſe trouvent dans le voiſinage du feu, doivent y reſter. On donne des récompenſes pour les trois pompes qui arrivent les premieres. Le chef des ſyndics & celui de la garde ſe rendent à la Maiſon de Ville, & les deux autres dans le lieu de l'incendie. Les capitaines des troupes, les membres du Petit Conſeil vont à leurs places reſpectives; & les autres ſe tiennent à l'Hôtel-de-Ville. Tous les effets de la maiſon qui brûle, ſont mis en lieu de ſureté ſous les yeux d'une garde fidele; & la milice empêche les perſonnes inutiles de ſortir des maiſons, tandis que les ſervantes courent au feu avec leurs baquets. Pour prévenir toute trahiſon, les villages voiſins, immédiatement après un ſignal, ſe mettent ſous les armes, & y demeurent juſqu'à ce que le danger ſoit paſſé. Alors le ſyndic ordonne aux bas-officiers d'en infor-

mer leurs compagnies; & il eſt alors permis à chacun de ſe retirer.

Les loix ſomptuaires s'obſervent avec toute la ponctualité néceſſaire dans un petit Etat, qui ne ſubſiſte que par l'induſtrie des citoyens. Elles interdiſent l'uſage des pierreries & de la dorure, bornent la dépenſe des funérailles, & proſcrivent les voitures qu'on ne permet qu'à la campagne; encore eſt-il défendu d'y atteler plus de trois chevaux. Point de chaiſe à porteurs, excepté dans les cas de maladie; & alors il faut une permiſſion du Magiſtrat. Point de dentelles, même pour les femmes, qu'une petite à leur bonnet; des manchettes de mouſſelines, encore faut-il qu'elles ne ſoient qu'à un rang; point de robes garnies, que juſqu'à la taille; point de rouge, ni rien qui imite le diamant; point de bague de prix, ni qui paſſe plus de trois cens livres. Le luxe n'eſt pas moins modéré dans l'intérieur des maiſons: les tapiſſeries, les glaces, les tableaux ſont interdits, lorſqu'ils vont au-delà d'une certaine valeur; & il n'eſt pas juſqu'aux feſtins de noce, qui ne ſoient limités. On ne peut y inviter plus de

ſeize perſonnes; & paſſé dix heures du ſoir, il ne doit plus y avoir d'aſſemblée de danſe. Les armoiries des familles, ni aucune ſorte de peintures, ne peuvent décorer les carroſſes; mais tous ces réglemens ne regardent point les étrangers: on les diſpenſe des loix ſomptuaires, ſans doute, dans la crainte de les éloigner, & de perdre par-là les ſommes conſidérables qu'ils laiſſent dans l'Etat.

Tout ce qui peut inſpirer le goût des plaiſirs & de la molleſſe, eſt exclus de cette ville. On n'y ſouffre par conſéquent point de comédie, de peur que l'amour de la parure, de la diſſipation, du libertinage qui accompagne les gens de théatre, n'y corrompe la jeuneſſe. C'eſt encore un point ſur lequel ont écrit contradictoirement MM. d'Alembert & Rouſſeau, l'un pour engager, l'autre pour détourner les Génevois de permettre chez eux l'établiſſement d'un ſpectacle.

Cette queſtion, agitée parmi nous depuis un demi-ſiecle, doit ſon origine aux ſcrupules d'un poëte dramatique, du célebre Bourſault, qui craignant

d'offenser Dieu en travaillant pour l'amusement des hommes, consulta son confesseur, le Pere Caffaro. Celui-ci, pour le rassurer, lui écrivit une lettre, dans laquelle il lui prouva que non-seulement il étoit permis de composer des pieces de théatre, mais de les jouer & d'y assister. Cette lettre, imprimée en 1694, devint le signal d'une vive dispute; & la France fut inondée d'un déluge de bons & de mauvais écrits, pour & contre la comédie. Cette espece de guerre civile a jetté de tems en tems quelques étincelles depuis sa naissance jusqu'à nos jours; & M. Rousseau semble vouloir la rallumer dans sa lettre à M. d'Alembert. Ce dernier avoit encore dit, dans l'Encyclopédie, que si les comédiens étoient non-seulement soufferts à Geneve, mais contenus d'abord par des réglemens sages, protégés ensuite, & même considérés dès qu'ils en seroient dignes, cette ville auroit l'avantage d'avoir des spectacles & des mœurs; que les représentations théatrales formeroient le goût des citoyens, & leur donneroient une finesse du tact, une délicatesse

tesse de sentiment, qu'il est très-difficile d'acquérir sans ce secours; que la littérature pourroit en profiter, sans que le libertinage fît des progrès; que Geneve réuniroit la politesse d'Athènes à la sagesse de Lacédémone, & qu'une petite République auroit la gloire d'avoir réformé l'Europe sur ce point, plus important peut-être qu'on ne pense.

Voilà, en substance, le raisonnement qui a alarmé le zele patriotique de M. Rousseau, également persuadé & des inconvéniens d'une comédie à Geneve, & de l'avidité avec laquelle la jeunesse de cette ville se livreroit à des idées auxquelles elle n'a déjà que trop de penchant. Il a cru devoir agir & parler selon sa conscience & ses lumieres; mais que de questions à discuter dans celle qui fait le sujet de cet examen? Les spectacles sont-ils bons ou mauvais en eux-mêmes? Faut-il les souffrir dans une petite ville? La profession de comédien peut-elle être honnête? Les comédiennes peuvent-elles être aussi sages que d'autres femmes? De bonnes loix suffisent-elles pour réprimer les abus? Voilà les différens points sur lesquels, avant que de passer à l'article

principal, M. Rousseau a cru devoir chercher des éclaircissemens. Il applique ensuite à la ville de Geneve en particulier, ce qu'il a dit en général de l'établissement des spectacles. Cette ville est riche, continue-t-il; mais l'aisance du plus grand nombre de ses habitans vient de leur travail & de leur économie. Elle contient près de vingt-quatre mille ames; mais il y a des villes dans le royaume, qui en renferment un plus grand nombre, & ne sont pas en état d'entretenir un théatre. De plus, les Génevois aiment excessivement la compagne; on en peut juger par la quantité de maisons répandues dans les environs. Chacun ayant passé la journée à ses affaires, part le soir à portes fermantes, & va respirer un air pur dans sa petite maison. Il faudroit donc, ou qu'ils se privassent de ce plaisir, ou qu'ils laissassent leur ville ouverte jusqu'à la sortie du spectacle, au risque de devenir la proie de trois Puissances, dont la plus éloignée n'a pas plus d'une demi-lieue à faire pour y arriver.

Un des grands inconvéniens de l'établissement d'une comédie à Geneve, seroit de faire tomber les cercles, qui

ſont, aux yeux de M. Rouſſeau, le gage de la liberté, & le divertiſſement le plus honnête que puiſſent prendre ſes concitoyens. Ces cercles ſont des endroits où les hommes ſe raſſemblent pour jouer, boire & fumer. Les femmes ont auſſi leurs cotteries, où elles ſe réuniſſent pour dire du mal de leurs voiſins & de leurs maris; car on avoue que les Génevoiſes ne ſont pas exemptes du penchant ordinaire à leur ſexe pour la médiſance; mais ce penchant-là même a, dit-on, ſon utilité. Les femmes ſont à Geneve, ce qu'étoient les cenſeurs à Rome; elles ont la fonction d'inſpectrices des mœurs; & leurs caquets tiennent lieu de loix. Je ſupprime une infinité d'autres raiſons tirées ou de la conſtitution de cette République, ou des uſages de ſes habitans, & dont la conſéquence générale eſt toujours qu'il ne faut point établir de comédie à Geneve.

Je ſuis, &c.

A Geneve, ce 14 *Septembre* 1757.

LETTRE CCCXX.

Suite de Geneve.

On divise en quatre classes les divers membres de cette République, qui tous doivent faire profession de la Religion protestante. On nomme habitans, les étrangers qui ayant obtenu des Magistrats, ou acheté de l'Etat la permission de demeurer à Geneve, n'y jouissent d'aucun autre privilege. Les Bourgeois sont ceux qui, nés d'habitans, ont acquis le droit de bourgeoisie & les prérogatives qui y sont attachées. Les Citoyens, fils de Bourgeois & nés dans la cité, peuvent seuls parvenir aux premieres places de la Magistrature. Les natifs sont ceux qui, issus d'un pere qui n'étoit qu'habitant, ont quelques droits de plus que lui, mais sont encore exclus du gouvernement. L'avantage d'être né dans la ville est si important, que les Génevoises absentes ne manquent jamais d'y rentrer pour y faire leurs couches, & ne pas priver leurs enfans de plusieurs privileges.



C'est, Madame, une chose singuliere, qu'une ville qui ne compte pas vingt-quatre mille ames, & dont le territoire morcelé contient à peine trente villages, ne laisse pas d'être un Etat souverain, & une des Cités les plus florissantes de l'Europe. Le commerce & les arts occupent le plus grand nombre de ses habitans. Placée entre l'Italie, l'Allemagne & la France, elle a la facilité de leur fournir les marchandises qui leur manquent & qu'elle tire d'ailleurs. C'est proprement un lieu de passage, un entrepôt commode pour ces différentes nations, sur-tout lorsqu'elles sont en guerre; car les événemens qui agitent l'Europe, ne sont pour cette ville qu'un spectacle, dont elle jouit sans y prendre part.

Sans entrer dans un détail particulier sur le négoce de Geneve, il suffit de remarquer la quantité de draps, de bas de laine & de chapeaux, qu'elle tire d'Angleterre. Il ne se fait pas de vente de la Compagnie des Indes à Londres, qu'on n'y voie les marchands Génevois s'y pourvoir de tout ce qui peut donner plus d'étendue & d'activité à leur commerce. Une loi parti-

culiere contribue merveilleusement à la conservation de leur crédit. Si un membre du Conseil fait banqueroute, il est aussi-tôt déchu de tous ses droits, & ne peut plus aspirer à aucune charge. Cette même loi exclut des emplois de la République, les Citoyens qui ne paient pas les dettes de leur pere après sa mort; à plus forte raison ceux qui n'acquittent pas leurs propres dettes.

La fabrique qui fleurit le plus dans ce pays, est celle de l'horlogerie: elle occupe plus de cinq mille personnes, c'est-à-dire, près de la quatrieme partie des Citoyens. On en ébauche les principales pieces, pendant la saison des neiges, dans les montagnes de la Suisse; on les envoie à demi-brutes à des horlogers de Geneve, qui les retouchent, & en font ces montres qu'ils répandent dans toute l'Europe. Ils en vendent même aux horlogers de Paris qui y gravent leur nom, & les donnent comme leur ouvrage.

Cette ville a quelques manufactures de galons d'or & d'argent, quelques-unes d'étoffes, de bas de soie, & d'indiennes; mais la plus avantageuse, après l'horlogerie, est la librairie, & une grande variété d'ouvrages en pier-

res fausses. La derniere guerre, en diminuant en France le commerce de bijouterie, avoit chassé de Paris un grand nombre d'ouvriers & de metteurs-en-œuvres; la guerre actuelle en a occasionné une transmigration encore plus considérable. Les Génevois les ont favorablement accueillis; & la bijouterie forme aujourd'hui une branche assez étendue de leur négoce. Ils sont maîtres du titre des matieres; & le titre est presque une chose indifférente à la plupart de ceux qui veulent se donner ou un étui ou une boîte; ils n'ont d'ailleurs aucun droit de contrôle à payer; quant à celui d'entrée en France ou en Espagne, il est mille moyens de l'éluder.

Le peuple de Geneve ne se soutient qu'à force de travail, & n'a le nécessaire qu'en se refusant le superflu. Ce qui frappe d'abord un étranger qui y entre, c'est l'air de vie & d'activité qu'il y remarque. Tout s'occupe; tout est en mouvement; nulle autre petite ville ne présente un pareil spectacle. Visitez le quartier S. Gervais, toute l'horlogerie de l'Europe y paroît rassemblée. Parcourez le Molard & les rues basses, un

appareil de commerce en grand, des monceaux de balots, de tonneaux confusément jettés, une odeur d'Inde & de droguerie vous font imaginer un port de mer. Aux Paquis, aux Eaux vives, le bruit & l'aspect des fabriques d'indienne & de toile peinte semblent vous transporter à Zurich.

Un autre sujet d'étonnement, est le nombre des gens éclairés en tout genre, que cette ville a produits depuis deux siecles. Il y a peu de Citoyens qui n'aient chez eux une petite bibliotheque de livres choisis à leur usage. Un d'eux, qui n'est qu'un simple horloger, me fit voir une espece de barometre de sa façon, qui marquoit, sur un cadran, les changemens extraordinaires & subits qui arrivoient dans l'air. Un autre vient d'inventer une machine pour lancer des pierres & des feux d'artifice. C'est une espece de baliste & de catapulte des anciens, mais plus commode, plus aisée à manier, & d'un transport plus facile. Un faiseur de bas m'a fait voir qu'il a lui-même exécuté & parfaitement représenté le systême de Copernic. On me montra aussi une pendule, où un serin

artistement imité, bat des ailes & chante avec autant de justesse que d'harmonie. Ce n'est donc pas sans raison, que Crouzas comparoit Geneve à Athènes, qu'elle égale en effet par le goût des beaux arts, & le zele pour la liberté. La peinture a fourni des Petitot, des Arland, des Liotard; & le célebre Dassier fait honneur à la gravure: toutes ses médailles sont estimées; & je ne doute pas que le tems n'en augmente le prix. Le talent de Rouquet étoit la peinture en émail, dans laquelle il a surpassé tous les artistes de l'Europe. Il s'est fait admirer plusieurs fois à Paris, où il est mort, par d'excellens morceaux exposés au sallon.

Geneve a eu aussi l'avantage de posséder des étrangers célebres, que l'agrément de sa situation & la liberté dont on y jouit, ont engagés à s'y retirer. M. de Voltaire, qui vient d'y établir son séjour, retrouve, dans ces républicains, les mêmes marques d'estime & de considération, qu'il recevoit chez les Monarques. Ce grand poëte habite les Délices, nom qu'il a donné à une maison charmante, située

à peu de diſtance de la ville, & dont il fait parfaitement les honneurs. Elle a ſur ſa gauche le lac dans l'éloignement, Geneve au-deſſous, l'Arve & le Rhône ſur la droite, en face des montagnes qui varient à l'infini ſuivant leur nature & leur diſtance. Les jardins de cette maiſon, à jamais célebre par le nom immortel de celui qui l'occupe, ſont cultivés avec ſoin, & deſſinés avec goût. Je fus enchanté de l'ordre & du ton qui regnent dans ce ſéjour philoſophique. On y dîne à trois heures; & l'on y mange les plus beaux poiſſons, les plus belles truites, les plus belles perches du lac Léman. On ne peut être plus poli, que le fut à mon égard le maître de cette délicieuſe habitation. Enfermé dans ſa robe de chambre, dont ſa mauvaiſe ſanté eſt toujours le prétexte; il ſe plaint volontiers de ſes infirmités, qu'il oublie en ſe promenant ou en cauſant avec la chaleur & le feu qui l'anime encore. Il s'amuſoit alors à exercer une troupe de comédiens, qui avoient leur théatre à un quart de lieue des Délices, ſur les terres de Savoie. Il eſt excellent à en-

tendre dans ces ſortes de répétitions. Il les faiſoit, en reliſant après eux chaque tirade, d'abord d'une voix ſourde & éteinte; mais il rentroit par degrés dans le feu de la compoſition; & de ce feu ſortoient, comme autant d'étincelles & d'éclairs, les raiſons qu'il donnoit à ſes acteurs pour varier le ton, pour animer le geſte, pour preſſer ou ralentir le dialogue. En contemplant les traits de ce grand homme, je croyois retrouver dans ſes yeux le caractere de ſes ouvrages; & tranſporté d'une eſpece d'enthouſiaſme, j'oſai tracer ainſi le tableau que je m'étois formé de ſon eſprit & de ſon génie.

Poëte, Hiſtorien, Philoſophe, il a embraſſé tous les genres, & même toutes les claſſes de chaque genre. Il faut diſtinguer en lui le Poëte épique, tragique, comique, lyrique, moral & léger. Il eſt, comme Hiſtorien, quelquefois Tite-Live, quelquefois Salluſte; comme Philoſophe, il commente Newton, examine Locke & Mallebranche, combat Paſchal, fait voyager Babouc & Zadig, embellit la morale, &c.

On ne diſputera point à M. de Voltaire d'avoir exécuté ce que tant d'autres avoient inutilement entrepris, & ce que des hommes éclairés croyoient d'une exécution impoſſible : la Henriade eſt un des plus beaux monumens qui aient encore illuſtré notre langue. On n'y trouve pas uniquement des voyages & des combats, comme dans l'Enéide & l'Iliade : le caractere d'Henri IV, bien ſupérieur à celui d'Achille & d'Enée, réunit la bonté à la valeur, la vertu à l'héroïſme; & le chantre du Héros François, eſt en même tems le précepteur du genre humain.

Quand M. de Voltaire entra dans la carriere dramatique, tous les genres ſembloient épuiſés; le grand, le ſublime par Corneille; le tendre, le touchant par Racine; le fort, le terrible par Crébillon. Il falloit donc que ce Poëte ſe frayât une route nouvelle; & il le fit. Il réunit les trois genres qui avoient, chacun à part, illuſtré trois grands hommes. Il y ajouta une harmonie, un coloris juſqu'alors inconnus dans notre poëſie, & une ſorte de philoſophie, encore moins

connue sur la scene. Jusques-là, on s'étoit borné à rendre les grands crimes odieux ; M. de Voltaire fait plus ; il rend la vertu aimable ; chacun de ses drames est le panégyrique de l'humanité. Un tel genre, qui rassemble tous les autres, ajoute à leur perfection, & manquoit à celle du théatre.

Mais ni l'épopée, ni la tragédie n'ont pu borner les efforts ni les succès de cet écrivain. Original & inimitable dans sa prose, notre langue y prend de nouveaux tours, un charme secret qui attache & qui séduit, une élégante clarté dans les matieres les plus seches, les plus obscures. Il embellit tout ce qu'il fait, & n'ignore que ce qu'on peut savoir : il explique Newton, comme s'il n'eût jamais fait Zaïre. Il passe en revue les Empires ; il juge les Nations & les Rois avec cette impartialité qui doit caractériser l'historien ; & il les peint avec cette force qui distingue l'homme de génie. A l'aspect de tant de chefs-d'œuvre différens, la postérité doutera peut-être qu'ils soient l'ouvrage d'un seul auteur ; elle cherchera dans l'antiquité plus d'un Voltaire, comme la diversité des travaux du fils

d'Alcmene nous y fait chercher plus d'un Hercule.

Si l'on ne va point à Geveve sans voir M. de Voltaire, on peut encore moins parler de cette ville, sans faire mention du plus célebre de ses Citoyens, du fameux Jean-Jacques Rousseau. Assez d'autres vous entretiendront des travers, des ridicules, des folies de cet écrivain singulier, bizarre, original; je me bornerai à ce qui peut le rendre recommandable.

Né à Geneve d'un Bourgeois de cette ville, M. Rousseau a passé sa jeunesse, même en voyageant, dans une espece d'obscurité. Il se sentoit cependant cet esprit, ces talens qu'il n'a déployés que dans un âge mûr; mais il préféroit son repos à la réputation qu'il pouvoit se faire de bonne heure, & qu'il paroît ne s'être effectivement faite que malgré lui. Cette question, « si le rétablissement » des sciences & des arts a contribué à » épurer les mœurs », est l'époque de l'apparition brillante de ce Génevois sur la scene littéraire & philosophique. Ce sujet l'intéressa; il crut y trouver l'occasion de rendre un hommage public à la vertu aux dépens des sciences.

Son discours parut, à l'académie de Dijon, de tous ceux qui avoient concouru, le mieux écrit, le plus profondément pensé; & il triompha. Le public sentit tout le prix de ce dernier essor, & souhaita qu'une plume aussi éloquente se fît un plaisir de l'éclairer & de l'instruire.

L'intermede du *Devin du Village*, représenté avec le succès le plus brillant, le fit connoître des gens du monde; & peu de tems après sa lettre sur la musique Françoise, écrite avec autant de liberté que de feu, donna un nouvel éclat à sa célébrité; mais il l'acheta cher: les partisans outrés de notre opéra le traiterent sans ménagement. Une foule imbécille s'exhala en clameurs séditieuses; il en fut insulté, menacé; le fanatisme harmonique alla jusqu'à le pendre en effigie.

Dans le discours sur l'origine & les fondemens de l'inégalité parmi les hommes, M. Rousseau a osé courir le risque de renouveller aux yeux du vulgaire, l'Alceste de Moliere : peu s'en fallut en effet, qu'il ne fût déclaré l'ennemi du genre humain. Des critiques lettrés n'y ont vu que la satyre

des Européens, & le panégyrique des Caraïbes; mais le public ſans préjugé, a regardé ce diſcours comme un ouvrage de génie, qui réunit à la fois la fécondité des penſées, la force des raiſonnemens, l'étendue des connoiſſances, le ſentiment le plus vif, & l'éloquence du ſtyle la plus nerveuſe.

La lettre à M. d'Alembert ſur les ſpectacles, écrite du même ton de ſincérité, avec le même coloris d'expreſſion, eut auſſi le même ſort. Les uns prirent le ton de la plaiſanterie; les autres l'accablerent de ſarcaſmes; tandis que les perſonnes pieuſes nommoient l'auteur, le défenſeur de la morale chrétienne.

La vertu eſt peinte avec les traits les plus touchans, les plus propres à ſoumettre les ames honnêtes, dans la Nouvelle Héloïſe. Cet excellent roman a ſans doute des défauts; mais ils ſont compenſés par tant de beautés, qu'ils prouvent ſeulement que l'eſprit le plus ſublime & le cœur le plus vertueux ne ſuffiſent pas toujours pour la perfection d'un ouvrage. L'Héroïne Julie, mêlange étonnant d'agrément & de ſolidité, penſe comme un homme;

& elle en a ſouvent le ſtyle. M. Rouſſeau, en lui donnant le ſien, ne l'a point plié à cette urbanité, à cette négligence heureuſe, à cette facilité ſinguliere, qui diſtingue la main des femmes. A ce défaut, joignez celui d'une déclamation fréquente, qui alonge la morale & fait perdre le récit de vue; mais on ne peut trop louer le génie qui perce, même dans les moins bonnes lettres de ce roman. On dit que l'auteur en entreprend un autre qui, ſous le nom d'*Emile*, pourroit être un excellent traité d'éducation, ſi l'on en éloignoit certains articles délicats, auxquels il eſt difficile de toucher, ſans encourir le ſort d'Oza. Quelle douloureuſe fatalité, ſi cet Emile, devenu l'inſtrument des diſgraces de ſon auteur, répand la triſteſſe ſur ſes jours, & l'exile du ſein de ſes amis!

Vous trouverez peut-être que je me ſuis trop étendu ſur un auſſi petit Etat que celui de Geneve; mais ce ne ſont pas toujours les plus grands Empires qui préſentent la plus parfaite image du bonheur, ni conſéquemment qui méritent le plus les regards d'un Voyageur philoſophe. La ſage admi-

niſtration d'une petite République, ſes révolutions même, & cette merveilleuſe continuation de haſards qui l'ont rendue comme le ſiege de la liberté, m'ont paru des objets dignes de fixer votre attention. Les efforts réitérés pour l'aſſujettir, les ruſes employées pour la détruire, les diviſions inteſtines avec ſes Evêques, & les violences ſouffertes au dehors, particuliérement de la part de ſes anciens ennemis les Ducs de Savoie, en ont fait long-tems le théatre de l'oppreſſion & de la tyrannie. Riche aujourd'hui par ſa liberté & par ſon négoce, elle voit ſouvent autour d'elle tout en feu, ſans jamais s'en reſſentir. Attachée à la France par ſes traités & ſon commerce; aux Anglois par ſon commerce & par ſa religion; trop ſage d'ailleurs pour prendre aucune part aux guerres que ces deux nations ſe font l'une à l'autre, elle prononce avec impartialité ſur la nature de leurs différends, & juge tous les Souverains de l'Europe ſans les flatter, ſans les bleſſer, ſans les craindre. Les louables Cantons ont trop d'intérêt à ſa conſervation, pour ne pas y contribuer de tout leur pouvoir. Les Savoyards ſemblent avoir

oublié leurs anciens ressentimens, & s'intéresser à la prospérité d'un Etat, dont ils tirent eux-mêmes de grands avantages. Mais ce qui le rassure le plus, c'est la protection déclarée de la France, dont il sent si parfaitement la valeur, qu'il est à présumer que jamais il ne s'en rendra indigne. Geneve n'a donc rien à redouter que d'elle-même; mais son gouvernement affermi par la félicité publique, me paroît établi sur des fondemens inébranlables. La modération & la prudence ont formé tous les passages aux appas séducteurs du luxe; la tempérance est la garde de la santé; la religion, la vertu des Magistrats & leur vigilance constituent encore le plus constant bonheur de ces Républicains; & une teinture de savoir adaptée aux différentes circonstances de la vie, compose chez eux le caractere d'homme de bien & de citoyen éclairé. Les loix conservent la dignité de la magistrature, la liberté des particuliers; & c'est par les plus sages réglemens, que vingt mille habitans paroissent ne composer qu'une même famille. Je suis, &c.

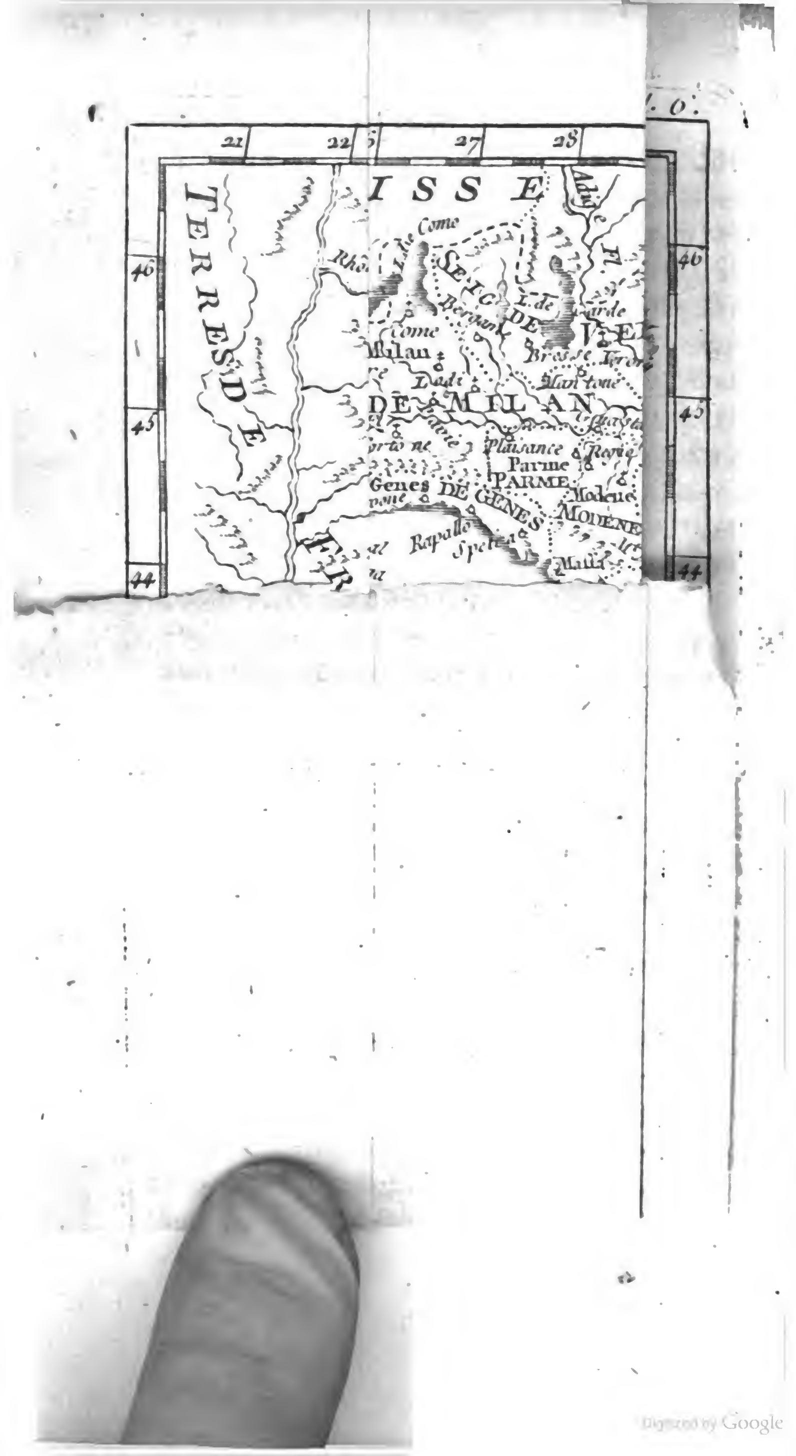
A Geneve, ce 17 Septembre 1757.

LETTRE CCCXXI.

LA SAVOIE.

PENDANT mon séjour à Geneve, j'avois eu la curiosité de parcourir quelques montagnes du voisinage, spécialement le mont Salève, & un autre appellé la montagne Maudite. La premiere, quoiqu'éloignée de quelques lieues, paroît toucher à la ville, dont elle est séparée par la riviere d'Arve. Arrivé au pied de la hauteur, on la tourne pour parvenir au village de Monti, où le Curé me fit l'accueil le plus honnête. Il envoya chercher différentes sortes de laitage, & m'en régala de tout son cœur. Sa cure, quoique dans un endroit qui paroît inhabitable, vaut cependant deux mille livres de revenu; & le pasteur, quoique Savoyard, est un galant homme qui a vécu long-tems à Paris en qualité de Précepteur du fils de l'Indien la Bourdonnaye.

Nous montames beaucoup plus haut que son habitation; & nous eumes en perspective Geneve, le Rhône, l'Arve,



21
22
27
28
46
45
44
I S S E
TERRES DE
Come
Rhô
L. de Garde
Bergame
Brosse
Milan
Lodi
DE MILAN
Plaisance
Parme
PARME
Modene
MODENE
Genes
DE GENES
Rapallo
Mantoue
Adige

& un pays immenſe, qui fait partie des quatre Souverainetés, le Genevois, la France, la Savoie & la Suiſſe. Nous cherchames des pétrifications; & il s'en préſenta de pluſieurs eſpeces. Il eſt ſingulier, que dans un lieu élevé de plus de treize cens pieds au-deſſus du lac, déjà lui-même beaucoup plus haut que le niveau de l'Océan, on découvre des coquillages, dont le genre bien certain, bien reconnu appartient à des mers éloignées; car la plus proche, celle de Provence, eſt à plus de cent lieues; preuve incontestable d'une inondation générale ſur la face du globe.

Ce que la montagne Maudite, toujours couverte de glace & de neige, préſente de plus remarquable, eſt un lac de pluſieurs lieues d'étendue, dont les vagues ſuſpendues & glacées laiſſent entr'elles des intervalles qui forment de profondes vallées. L'abord en eſt rude & eſcarpé; & ſon ſommet inculte n'eſt fréquenté que par des voyageurs hardis & curieux, par des bouquetains & par des marmotes. Cependant, comme les richeſſes coûtent peu à la Nature, on trouve dans les rochers

incruſtés de glace, des cryſtaux de toutes couleurs. Dans l'horreur de ces déſerts, un Phyſicien jouiroit du ſpectacle le plus intéreſſant pour un œil éclairé; un Peintre, des ſites les plus bizarres, les plus ſinguliérement contraſtés; un ſimple curieux, des points de vue variés à chaque pas, des terraſſes qui réuniſſent toutes les ſaiſons, des caſcades, des rivieres en l'air, qui ſurpaſſent tout ce que l'imagination peut ſe figurer, en un mot, de toutes les merveilles que l'art, dans le luxe de nos villes, s'eſt inutilement efforcé de tranſporter ſous les yeux des Souverains.

La Savoie commence aux portes de Geneve; la riviere d'Arve ſépare les deux territoires. A peine s'eſt-on avancé dans les montagnes, qu'on voit ſur les habitans l'empreinte de la dureté du climat, une pâleur livide, des goîtres, le décharnement & la langueur. En entrant par le pont de Beauvoiſin, le pays s'annonce ſous les apparences de la fertilité; mais après une lieue de marche, on arrive à la montagne des Echelles, qui ſemble placée là pour eſcalader le ciel. Quels travaux immen-

ſes il a fallu employer pour y pratiquer un chemin ! Figurez-vous une maſſe énorme de rochers, percée vers ſon milieu de la longueur de plus de mille toiſes: imaginez les terraſſes qu'il a fallu faire, pour s'élever à l'entrée de l'ouverture ; quels murs pour les ſoutenir ! Vous franchiſſez ces Thermopiles; & vous tournez les rochers ſur une eſpece de galerie en l'air, revêtue de parapets, qui raſſurent les voyageurs timides, & laiſſent voir, ſans horreur, la profondeur du précipice.

L'entrepriſe d'un pareil travail eut effrayé le plus grand potentat ; un Duc de Savoie, dans le dernier ſiecle, oſa le commencer & l'achever. Une inſcription latine compoſée, dit-on, par l'abbé de Saint-Réal, apprend aux paſſans, que l'an 1670, Charles Emmanuel II fit ouvrir ce paſſage pour la commodité des peuples, la ſûreté des voyageurs, la facilité du commerce ; paſſage que les Romains ſeuls ont voulu tenter, que nulle autre nation n'eût oſé entreprendre. La multitude des dangers, l'immenſité des travaux, l'importance du ſuccès, tout eſt exprimé avec autant de nobleſſe que d'élo-

quence, dans cette fiere & magnifique inſcription. L'auteur, né Savoyard, n'a pas fait moins d'honneur à ſa patrie par ſes écrits, qu'à ſon Prince par l'éloge ſublime, gravé ſur cette route.

Fils d'un Conſeiller au Sénat de Chambéry, l'abbé de Saint-Réal naquit avec l'amour pour les lettres. Il compoſa à Paris pluſieurs ouvrages dans le genre hiſtorique, qui le mirent au rang de nos meilleurs écrivains. Il avoit pris Salluſte pour modele dans ſa Conjuration de Veniſe, & quoique ce morceau ſoit romaneſque à bien des égards, il ſe fera toujours lire avec intérêt. Il y regne un ſens admirable dans les réflexions, un coloris vigoureux dans les portraits, un choix heureux dans les faits; en un mot, l'hiſtoire de la Conjuration de Veniſe eſt le chef-d'œuvre de Saint-Réal.

Du pont de Beauvoiſin on va à Chambéry, triſte capitale d'une triſte province, dont les dehors néanmoins m'ont paru fertiles & cultivés. Cette ville, médiocrement grande, accompagnée de deux fauxbourgs, ornés de pluſieurs fontaines, & dominée par un

un château fortifié à l'antique, eſt le ſiege d'une Chambre des Comptes & d'un Parlement. La plupart des maiſons ſont ſoutenues par des arcades où l'on marche à couvert. On y voit des boutiques garnies de toutes les marchandiſes d'uſage, & dans les promenades, beaucoup de jolies perſonnes qui ont toutes les apparences de la bonne compagnie; auſſi dit-on que la ſociété y eſt aſſez amuſante. En 1742, les Eſpagnols s'étant rendus maîtres de cette capitale, l'Infant, Duc de Parme, y fit ſon entrée, & habita l'ancien palais, où il manqua de périr par un incendie. Quoique du diocèſe de Grenoble, on s'apperçoit à Chambéry du voiſinage de l'Italie, par la multitude de ſes couvens & de ſes égliſes.

On arrive de-là à Montméliant en moins de trois heures. Ce qui ſe préſente d'abord eſt la citadelle, bâtie dans une ſituation agréable, ſur une éminence qui n'eſt point dominée. Son ancienne réputation prouve que c'étoit autrefois une place importante; mais les François en ont ruiné les fortifications, qui n'ont point été totalement réparées. La ville, qui eſt au-deſſous

occupe un terrein inégal, & n'offre aucun édifice remarquable. Les habitans paroissent pauvres malgré la bonté de leur vin fort recherché en Italie, & qui fait la principale source de leur commerce.

Au-delà de cette ville, on ne rencontre que de méchans villages; & à mesure qu'on avance, les montagnes, plus hautes, plus escarpées, resserrent le passage dans une gorge étroite, jusqu'au pied du Mont-Cenis. On voit d'abord, dans la longueur de près de quatre lieues, beaucoup de bons pâturages, des champs semés de grains, des sources d'eau vive qui coulent des montagnes, des châtaigners dans les terreins élevés, & les chemins bordés de noyers; si toute la Savoie ressembloit à ces petits cantons, elle seroit peut-être une des plus riches provinces de l'Europe.

Mais quel changement subit, lorsque la riviere d'Arc s'est jointe à l'Isere! Une gorge, ou plutôt une profondeur infernale, resserrée entre deux chaînes de montagnes couronnées de neige, qui laissent les nuées au-dessous d'elles; un torrent grossi par mille autres qui

ſe précipitent de leurs cimes, & dont le mugiſſement répond à l'horreur du lieu ; le voyageur, obligé alternativement de monter aux nues & de deſcendre dans les abîmes, forcé ſans ceſſe de paſſer & repaſſer le torrent ſur des ponts qui effraient les voitures les plus légeres, tels ſont les deux jours de route de Montméliant juſqu'au Mont-Cenis.

La plus grande partie des habitans de ces malheureuſes contrées portent des goîtres d'une groſſeur énorme, qu'on ne peut attribuer qu'aux eaux de neige fondue, dont ils uſent continuellement. Outre qu'ils ſont petits & fort laids, cette difformité de plus les rend hideux; & l'on prétend que lorſqu'elle eſt venue à un certain point de groſſeur & de dureté, elle rend les gens abſolument imbécilles. Le village où j'ai vu le plus de monde attaqué de cette infirmité, ſe nomme Aiguebelle, *Aquabella*. C'eſt ſans doute par antiphraſe qu'on a donné ce beau nom à un ſi vilain lieu.

L'eſpece de puits qu'occupe cette habitation, preſque toujours environnée de brouillards, retentiſſoit du ſifflement des eaux de l'Arc, & du bruit

des morceaux de rochers que charrie cette riviere. On y passe un pont qui conduit à une collégiale fondée par un Evêque de Tarentaise, vers le douzieme siecle. Son tombeau en bronze se voit à l'entrée du chœur ; & l'église est desservie par un Doyen & douze Chanoines de nomination royale. A cinq pas de-là, on apperçoit encore le clocher d'une paroisse, couverte depuis quelques années par une Lavanche qui se détacha d'une montagne voisine. On donne ce nom à un torrent formé de neige fondue, de terre délayée, de sable & de quartiers de roche, qui tombent ensemble du haut des montagnes, en un volume assez considérable pour couvrir, écraser des villages entiers, & arrêter ou détourner le cours des rivieres. On en voit plusieurs exemples dans les lieux où les monts sont plus élevés, les vallons plus étroits, les neiges plus abondantes. L'Infant, Duc de Parme, à la tête des François & des Espagnols, eut une affaire fort vive contre les troupes du Roi de Sardaigne, qu'il força dans Aiguebelle.

Les montagnes qui, de ce lieu jusqu'à Lasnebourg, fatiguent le voyageur,

ont néanmoins des ſigularités qui l'amuſent. Les unes, abſolument arides & détruites en partie par la fonte des neiges , ont l'air de la décrépitude même. Les autres, couvertes de bois, offrent un ſpectacle plus vivant ; mais comme elles ſont preſque toutes eſcarpées, on n'y apperçoit aucune habitation. Dans les ſommets, vous remarquez des grottes ouvertes, qui ſervent de retraite aux ours ; & les bas fourniſſent des faiſans, des gelinotes, des coqs de bruyere, que les Savoyards vendent à très-vil prix. D'autres montagnes aſſez élevées ſont cependant cultivées juſqu'à la cime. Moyennant de petites terraſſes qui ſoutiennent la terre & empêchent que les eaux ne l'entraînent dans le vallon, on y voit des champs, des prés & de la verdure ; & comme, dans le fort de l'été, l'action du ſoleil les rend naturellement arides, l'habitant induſtrieux y conduit l'eau qui coule du ſommet des autres montages. Il pratique des réſervoirs infiniment élevés, auxquels aboutiſſent des tuyaux de ſapins, qui font paſſer l'eau d'une montagne à l'autre, la ſoutiennent quelquefois juſqu'à ſoixante

pieds de hauteur, & la portent partout où il en eſt beſoin.

J'arrive enfin à ce fameux paſſage du Mont-Cenis, qui a une ſi mauvaiſe réputation dans toute l'Europe. Rien cependant n'eſt moins effrayant, pour peu qu'on s'y prenne en une ſaiſon & dans des circonſtances favorables. Je le meſure des yeux; c'eſt tant que la vue peut porter; & il faut grimper juſqu'à la cime. Le chemin, dans cet endroit, ceſſe d'être pratiquable pour les voitures. Il faut les démonter entiérement, & les mettre, pour ainſi dire, en morceaux, pour les charger ſur le dos des mulets. Au reſte, les gens qui font cette opération s'en acquittent avec une dextérité incroyable; on croiroit qu'ils vont tout briſer; & l'on eſt étonné enſuite de voir chaque piece, ſans avoir rien perdu de ſa ſolidité, raſſemblée & remiſe dans ſon premier état. Mais quel ſera le prix de ce travail & du tranſport pendant l'eſpace de cinq lieues à travers des précipices? Pour ne point être trompé, il faut demander le tarif: on y voit combien, ſelon les différens tems de l'année, on doit payer les mulets de charge & ceux de

monture, leurs conducteurs, les porteurs, ceux qui démontent & remontent les voitures. On m'annonce qu'il me faut six mulets pour mon équipage, & quatre porteurs pour la descente.

Le Roi de Sardaigne ne livre pas les étrangers à l'avidité de ses sujets : il y a un commis pour veiller à ce que les voyageurs ne soient pas rançonnés; une espece de syndic qui pese, qui arrange, qui ordonne, qui taxe ; & moyennant quelque gratification, on met cet homme parfaitement dans ses intérêts. On me demanda quinze francs, c'est-à-dire, trente sols, tant par porteur que par mulet. Les domestiques passent sur une mule ; les maîtres se font porter dans une espece de civiere que forme une claie sur deux bâtons. C'est la voiture de toutes les Grandeurs de ce monde qui traversent les Alpes.

Cette maniere est sans doute la plus commode ; mais elle est aussi la plus coûteuse, parce qu'il faut au moins quatre porteurs pour chaque personne. Ces hommes vont très-vîte, se relaient alternativement ; & dans la marche, les relais font la conversation avec le voyageur. L'entretien roule communé-

ment ſur les Cardinaux, les Généraux; les Princes & les Princeſſes qu'ils ont eu l'honneur de porter, & ſur la généroſité de ces Eminences & de ces Alteſſes.

Je leur demandai s'ils n'avoient pas ouï dire, qu'un certain Capitaine, nommé Annibal, eût traverſé le Mont-Cenis avec ſes troupes? Ils me répondirent qu'ils en avoient bien entendu parler, mais que les gens du Mont Saint-Bernard prétendent qu'il a paſſé par leur pays. Après pluſieurs recherches ſur cette fameuſe expédition, je ſuis tenté de croire que ce n'eſt ni le Mont Saint-Bernard, ni le Mont de Lens, ni le Mont-Genevre, comme le penſent quelques perſonnes, mais le Mont-Cenis, que ce Général a traverſé avec ſon armée. Quant à la fable du rocher, à travers lequel il s'ouvrit un chemin avec du vinaigre, je ſais qu'elle a été célébrée à l'envi par des écrivains qui ne ſe ſont point défiés de la foi Punique. Polybe, moins crédule, vint lui-même viſiter les lieux; & dans le détail qu'il donna d'après cet examen, l'aventure du rocher ſe réduiſit à un accident très-ordinaire dans le pays, c'eſt-à-dire, à l'éboulement du terrein.

Le chemin de Lasnebourg, au sommet du Mont-Cenis, est exrêmement roide & presque perpendiculaire, mais point dangereux. On trouve au-dessus une plaine, ou plutôt un vallon d'une lieue & demie de longueur, bordé de côté & d'autre de deux montagnes qui s'élevent encore de cinq cens toises. Après la fonte des neiges, cette immense platte-forme, couverte d'excellens pâturages, semée de bestiaux & de pasteurs, jouit du ciel le plus beau & de l'air le plus pur. La vie y est longue, les mœurs innocentes. Les vapeurs nuisibles de la terre & la corruption morale des villes ne s'élevent pas à cette hauteur. Il y a d'espace en espace des écuries, où l'on retire le bétail pendant la nuit, & à côté, de petits logemens où les paysans fabriquent des fromages qui se consomment en Piémont, & font le véritable commerce du pays. Au centre du plateau, est un lac dont les truites sont délicieuses; plus loin, un hôpital pour recevoir les pélerins.

Du lac qui nourrit ces excellentes truites, sort la petite Doire que l'on côtoie en descendant en Italie. Sa chûte

est une cascade perpétuelle, distribuée par paliers de quarante à cinquante pieds d'élévation perpendiculaire, toujours fouettée, toujours écumante & transparente. La descente du Mont-Cenis est très-laborieuse. Le chemin est un zig-zag continuel, à angles aigus, bordé de précipices, ménagé & distribué avec art, pour parer aux inconvéniens. J'admirois nos mulets, qui mettoient éternellement les pieds dans les mêmes pas, & paroissent là-dessus en savoir plus que les hommes. Les porteurs eux-mêmes marchent aussi vîte que dans une plaine. Pour abréger chemin, ils enjambent la pointe des angles; & dans ces instans, le voyageur & la civiere qui le porte, se trouvent quelquefois suspendus au-dessus des précipices.

Si du Piémont on passe dans la Savoie, & que le Mont-Cenis soit couvert de neige, on peut user de ce qu'on appelle *la Ramasse*; c'est-à-dire, que comme la pente du Mont, vers Lasnebourg, est extrêmement rapide, & que, pour l'adoucir, on est obligé de prendre de longs détours, si la neige en couvre le revers & y forme une croûte, il est plus court de s'y laisser

gliſſer. En conſéquence, quand on arrive dans un endroit nommé les Ramaſſes, on ſe met dans un traîneau ; & guidé par un conducteur qui a auſſi le ſien, on s'abandonne à la pente. Le traîneau part, gliſſe & ſe précipite avec une rapidité qui, dans moins d'un quart d'heure, vous rend à Laſnebourg. Le conducteur eſt occupé à gouverner la voiture, à régir, à changer d'un coup de pied ſa direction lorſqu'il eſt néceſſaire ; &, s'il arrive qu'elle culbute, la chûte n'en eſt jamais dangereuſe.

La ſingularité de cette allure offre à un grand nombre de voyageurs un divertiſſement, qui en engage pluſieurs à attendre, pour ce paſſage, que la neige leur permette de ſe faire ramaſſer. Les Anglois ſur-tout, toujours portés à rechercher les choſes extraordinaires, ſont très-amateurs de cet amuſément. On en a vu deſcendre & remonter pluſieurs fois de ſuite, pour le ſeul plaiſir de la Ramaſſe.

Le paſſage du Mont-Cenis, de Savoie en Piémont, par le retard des équipages, emploie communément une demi-journée : il faut, pour perdre le moins de tems poſſible, s'arranger de

façon à venir dîner à Lasnebourg ; passer la montagne le reste du jour, & aller coucher à la Novalaise. Si au contraire on arrive de Turin, il faut dîner à la Novalaise, & coucher à Lasnebourg. Le village de la Novalaise est la premiere douane du Piémont, & le lieu où l'on raccommode les voitures qu'on a démontées de l'autre côté de la montagne.

La difficulté des chemins, & le peu d'objets intéressans que peuvent offrir les autres villes de la Savoie, ne me laissent ni l'envie de les voir, ni le desir de m'y arrêter. On donne communément à cette province trente lieues d'étendue du midi au nord, & environ vingt-deux du levant au couchant. Son nom, dérivé de celui de *Sapaudia*, n'est connu que depuis le quatrieme siecle. Elle fut anciennement habitée par les Allobroges, qui donnerent tant d'inquiétude à César à son passage dans les Gaules, & qu'il força enfin d'obéir aux Romains. Elle passa ensuite au pouvoir des Bourguignons, subit le joug des François, & fit partie du royaume de Provence. Après différentes révolutions, un Rodolphe, dernier Roi de

Bourgogne, & l'Empereur Conrad, dit le Salique, en reconnoiſſance des ſervices rendus par Humbert, ſurnommé aux Blanches-Mains, l'établirent Comte de Savoie & de Maurienne. Ses ſucceſſeurs y ajouterent divers domaines, qui rendirent ce petit Etat plus conſidérable, juſqu'à ce qu'enfin un Amédée, huitieme du nom, le fit ériger en Duché par l'Empereur Sigiſmond au commencement du quinzieme ſiecle. Depuis Humbert, dont l'origine eſt peu connue, juſqu'à Charles-Emmanuel Victor qui porte aujourd'hui la Couronne, trente-un Souverains, ſortis de la même tige, ont ſucceſſivement régné ſur cette province. Bérol, qui vivoit au dixieme ſiecle, en eſt regardé comme le chef; c'eſt du moins le premier, dont l'hiſtoire de Savoie faſſe mention; & comme il étoit Allemand, les Généalogiſtes le font deſcendre de Vitikint, ainſi que tant d'autres dont l'origine les embarraſſe.

Je ſuis, &c.

A Turin, ce 25 Septembre 1757.

LETTRE CCCXXII.

SUITE DE LA SAVOIE.

DEPUIS vingt-ſept ans que Charles-Emmanuel Victor occupe le Trône, il n'a pas ceſſé de donner ſes ſoins à toutes les parties du gouvernement. Les Puiſſances de l'Europe ont ſenti alternativement, ce que peut, dans un combat & dans le cabinet, le génie d'un Prince, qui fit toujours la guerre avec gloire, & qui toujours rechercha la paix; qui ajouta de nouvelles provinces à ſa domination, ſans ceſſer d'inſpirer la confiance à tous les Souverains; qui fit les loix de ſon pays & les reſpecta. Défenſeur équitable de ſon autorité, il n'en abuſa jamais, & ſçut allier à la magnificence qui annonce la ſplendeur des nations, l'économie qui les rend heureuſes. Dans cette haute élévation, où tant de cœurs s'endurciſſent, il reſſent les tendreſſes du ſang, les douceurs de l'amitié, le bonheur de la bienfaiſance; il réunit tous les genres de mérite, & ne les doit qu'à lui-même. Héros à la tête des combats, aucun détail économique ne lui eſt étranger. Il regle

lui-même la dépense de sa Maison, l'éducation de ses Enfans, la construction, l'entretien de ses bâtimens, l'embellissement des villes, les fortifications, la discipline de ses troupes. Il visite lui-même ses frontieres ; & ses voyages se font avec le moins de faste & la plus grande économie.

Avec des revenus qui ne passent pas trente millions, il fait travailler partout ; sa maison est entretenue & payée, sa milice bien habillée & toujours complette. Il a au moins douze mille hommes en tems de paix, sans compter les troupes attachées à sa personne, dont une moitié est composée d'Allemands & de Suisses, auxquels il confie plus volontiers qu'à ses sujets, la garde de ses places. Son peuple n'est point accablé d'impôts, parce que les taxes tombent moins sur les personnes que sur les terres. Dès que la dette publique, contractée par la guerre, est éteinte, les impositions extraordinaires disparoissent. Il n'y en a ni sur les grains, ni sur le bois, ni sur la viande. C'est sans doute contre le premier mouvement de son cœur, s'il en reste encore de très-modiques sur le sel. Chacun se loue en général de la répartition des impôts ; on se loue sur-tout de la rési-

dence des nobles dans leurs terres. Par la même raiſon les Intendans, les Commandans, les Gouverneurs, les Evêques ne viennent point dans la capitale ni à la Cour, dépenſer l'argent qu'ils tirent des provinces: il faut une permiſſion expreſſe du Souverain, qui ne l'accorde qu'à la néceſſité.

Enfin ce Monarque voit tout, diſpoſe de tout par lui-même; trois ou quatre des principaux Seigneurs ont le titre de Miniſtres, mais preſque ſans fonctions. Il y a cependant trois bureaux, où ſe traitent les affaires étrangeres, celles de l'intérieur du royaume, & la guerre. Dans les matieres civiles, qui n'ont de rapport qu'à ſes ſujets, on aſſure qu'il décide non-ſeulement des établiſſemens particuliers, mais encore du partage des ſucceſſions; qu'il ſe mêle du jugement des procès, & que ſouvent les concluſions des Avocats généraux ont été rédigées dans ſon cabinet. Les mœurs de ſa Cour ſont, en général, d'une régularité dont il donne le premier exemple. La Religion y eſt reſpectée, & ſes maximes univerſellement obſervées.

Héritier de la juſtice & de la bonté de ſes ancêtres, ce Prince a réuni dans

un corps de loix, tout ce qui peut aſſurer la paix & le bonheur d'un Etat. Au lieu de cette politique ſombre & menaçance, qui ne marche qu'à l'ombre de la terreur qu'elle inſpire, vous y verrez cet eſprit de douceur & d'humanité, qui répand tant de charmes ſur le gouvernement des bons Rois. C'eſt par-là que la Maiſon de Savoie a ſu ramener, dans ſes provinees, l'abondance & le repos que la guerre en avoit bannis; c'eſt par-là qu'elle a ſu faire d'un petit Etat, un royaume floriſſant, dont l'ordre & l'harmonie ſont les moindres effets de ſon heureuſe adminiſtration. Je ne m'arrêterai pas à faire un long éloge des conſtitutions rédigées par ce Monarque; il en eſt un exiſtant & bien flatteur, c'eſt le contentement & la félicité du peuple qui les obſerve; mais comme rien ne fait mieux connoître les mœurs d'une nation, que ſes réglemens religieux, civils, militaires & politiques, parcourons un moment les différentes parties de ce code, digne des Juriſconſultes les plus éclairés & des plus ſages Légiſlateurs.

Le Prince commence par une profeſſion de foi, où il expoſe avec ſincé-

rité, manifeste avec zele, ses sentimens catholiques sur tous les points de notre religion, & exhorte ses sujets à penser de même sur les divers articles de notre croyance. Il veut & ordonne que les dimanches & les fêtes commandées par l'Eglise, soient observées religieusement dans tous ses Etats; en conséquence il est défendu, sous peine d'amende ou de prison, de travailler, de vendre ou d'acheter ces jours-là, de tenir boutiques ou cabarets ouverts pendant le tems du Service divin, & moins encore d'avoir des assemblées de jeu ou de bals. Même défense, & sous les mêmes peines, de parler à l'église, ou de rien faire qui puisse détourner l'attention des fideles, d'y tenir des conseils de communauté, d'y représenter des comédies, d'y demander l'aumône. Amende ou prison contre quiconque tenant auberge, pension ou chambre à louer, donnera à ses hôtes de la viande pendant le Carême. La communion Paschale est expressément ordonnée; les Cours supérieures ont ordre de veiller à ce que les officiers subalternes s'acquittent de ce devoir, & s'ils y manquent, d'en rendre compte au Prince même.

Défenſe aux ſculpteurs, peintres, graveurs ou tailleurs de pierre, ſous peine de trois jours de priſon au pain & à l'eau, de tracer aucune croix ſur les ſépulchres ou autres lieux, où ce ſigne de notre ſalut puiſſe être foulé aux pieds; & les propriétaires de ces tombeaux ſont tenus de l'effacer. Le bruit qui ſe fait à la porte des égliſes lorſqu'on y donne la bénédiction nuptiale ou le baptême, eſt puni par une amende.

L'article des Juifs forme un chapitre aſſez étendu dans le code religieux du Roi de Sardaigne. Ce Prince veut que dans les villes où ils ſont tolérés, on établiſſe un quartier ſéparé & fermé pour leur habitation, dans lequel les familles diſperſées en d'autres lieux ſeront obligées de ſe retirer. Ils n'en peuvent ſortir depuis le ſoleil couché juſqu'à ſon lever, à moins d'un incendie ou de quelque autre cas auſſi urgent. Défenſe, pendant ce même tems, d'y introduire aucun Chrétien, & de louer ailleurs ni maiſon, ni boutique, excepté en tems de foire. Il leur eſt bien permis de réparer leurs anciennes ſynagogues, mais non de les aggrandir, & moins encore d'en fonder de nou-

velles, d'y amener des Chrétiens, d'y chanter à haute voix, & d'exercer à grand bruit le culte Judaïque. Il leur est enjoint, dès qu'ils ont atteint l'âge de quatorze ans, de porter entre le bras droit & la poitrine, une marque jaune qui les distingue. Défense à eux, sous peine de confiscation, d'acquérir des biens immeubles; & s'ils sont obligés d'en prendre en paiement, ils doivent les revendre dans l'année. Ils ne peuvent acheter, prendre en échange ou en gage, aucun meuble qui ait servi au culte divin ou aux églises, aucun vase d'or ou d'argent, aucuns bijoux, habits ou pierreries qui leur soient présentés par des personnes inconnues ou suspectes, ni pour un prix trop au-dessous de leur valeur. Ils doivent tenir un registre de tous les marchés qu'ils font avec les Chrétiens, marquer le nom des personnes, spécifier chaque chose achetée ou vendue, & en donner tous les mois une note au Greffier de l'endroit où ils font leur résidence, qui l'enregistrera dans un livre destiné à cet usage. Un Juif, de quelque sexe qu'il soit, qui proféreroit quelque blasphême contre les objets de notre culte, seroit puni de mort. Il n'est

permis à aucun d'eux de ſortir de ſon quartier, dans le tems de la Paſſion, depuis le mercredi ſaint juſqu'au ſamedi de la même ſemaine, ni de jouer des inſtrumens dans leurs maiſons, d'y chanter, d'y danſer ces jours-là, ſous peine du fouet.

D'un autre côté, aucun Chrétien ne doit forcer un Juif à recevoir le baptême, ni baptiſer un enfant contre le gré de ſes parens. Les peines prononcées contre de pareilles violences ſont, pour les femmes, une amende conſidérable ou ſix mois de priſon, & pour les hommes, un banniſſement de trois ans. Il y a auſſi des loix très-rigoureuſes contre ceux qui offenſent un Juif, le battent, le maltraitent ou lui font quelqu'inſulte. Un Juif converti ne doit plus avoir de commerce avec ſes anciens freres, de peur que cette communication ne le ramene à ſon premier culte. Il eſt ordonné aux Magiſtrats, dans la juriſdiction deſquels il ſe trouve, de prendre garde qu'il ne ſoit privé ni de ſa portion héréditaire, ni de ſon patrimoine, ſans pour cela le diſpenſer de la reſtitution des uſures qu'il pourroit avoir exercées avant ſon baptême. Les parens ſont obli-

gés de lui fournir les alimens à proportion de leurs facultés; & si c'est une fille, de lui donner sa dot, soit pour se marier ou se faire religieuse. Les Juifs nouvellement convertis sont regardés comme originaires des villes & des lieux où se fait cette conversion, & participent à tous les privileges, droits & exemptions, dont jouissent les naturels du pays.

Les loix concernant les Magistrats & les Juges, ne sont pas celles dont paroît s'être moins occupé le Roi de Sardaigne. On les oblige d'abord de faire serment, qu'ils n'ont donné ni argent, ni or, ni présent, pour obtenir l'emploi dont ils sont pourvus; qu'il l'exerceront fidelement & donneront leurs conseils quand ils en seront requis. Ils doivent observer, dans leurs fonctions, la gravité convenable à leur état, & avoir toujours en vue la grandeur du Souverain, dont ils représentent la personne.

La charge de grand Chancelier ne doit être donnée qu'à un sujet consommé dans la science des loix, habile dans les conseils, exemplaire par l'intégrité de ses mœurs, d'une fermeté & d'une prudence à toute épreuve. Il s'oblige, par

ferment, de suggérer à son Prince ce qu'il croit de plus utile, de plus convenable à ses intérêts; d'être attentif à tout ce qui regarde son honneur & celui de ses Etats; de conserver & de défendre ses prérogatives, ses droits, ceux de sa Couronne; de ne rien faire par faveur, par amitié, par haine ou par d'autres motifs que ceux de la justice; de la faire exactement administrer, & de veiller à ce que les Magistrats ne soient ni prévaricateurs ni oppresseurs. Un de ses premiers devoirs est de protéger les pupilles, les veuves, les orphelins, & ceux sur-tout qui, plaidant contre des personnes puissantes & accréditées, ont peine à obtenir justice. Les placets qu'on lui remet doivent être clairs, succincts, & signés par le suppliant, ou par un Procureur responsable de la vérité de l'exposé. Ceux qui regardent les matieres de grace, sont rapportés au Roi pour recevoir ses ordres.

Ce Prince fait administrer la justice dans ses Etats par trois Cours souveraines qui, sous le nom de Sénat, sont établies à Chambéry, à Turin & à Nice, & reçoivent les appels des bailliages & autres justices inférieures.

Le Sénat royal de Turin est composé de trois Présidens, de deux Avocats généraux & leurs Substituts, de deux Greffiers, d'un Procureur & d'un Avocat Général pour les pauvres, & de vingt-un Sénateurs divisés en trois chambres, deux pour le civil & une pour le criminel. L'habit de cérémonie de ces Magistrats est à peu près le même que celui des Présidens & Conseillers des Parlemens de France. On ne compte à Chambéry que deux Présidens & dix Sénateurs, un Avocat, un Procureur Général, quelques Substituts & un Greffier, le tout partagé en deux chambres. Le Sénat de Nice n'a qu'un Président, six Conseillers, &c.

On n'accorde ces charges qu'à des sujets qui en sont reconnus capables par leur esprit, leur savoir & leur probité, après avoir subi un examen & fait leur profession de foi. Tous les ans les membres de ces tribunaux, avant que de commencer leurs fonctions publiques, prêtent serment à huis clos entre les mains du Premier Président, de n'avoir en vue que l'administration de la justice, sans égard ni distinction de personne; & ceux

ceux qui ne ſe rendent pas à leurs fonctions ſans quelque empêchement légitime, ſont privés de ſix mois de leurs gages. Il ne leur eſt pas permis, les jours d'aſſemblée du Sénat, de s'abſenter de la ville où il tient ſes ſéances, ſans le conſentement ſpécial du Roi ou du Premier Préſident. Chaque ſéance doit durer trois heures, pendant leſquelles aucun Juge ou autre Officier du Corps, ne doit ſortir, ſans la permiſſion du Chef, qui ne peut pas même l'accorder lorſqu'on a ouvert les opinions. Un Magiſtrat, qui manqueroit au ſecret dans les affaires qui ſe traitent au Sénat, ſeroit puni par la privation de ſa place.

Les pauvres ont ici des Avocats & des Procureurs obligés de travailler *gratis* pour leurs cliens, avec défenſe d'en recevoir ni préſent ni ſervice, ſous peine de ſuſpenſion de leur emploi, & de la perte d'une partie de leurs honoraires. On ne regarde comme pauvres, dans le cas dont je parle, que ceux qui préſentent des atteſtations de cette qualité, ſignées par les Juges des lieux, à moins que la pauvreté ne ſoit notoire; mais avant que de ſoutenir aucun pro-

cès, il faut qu'ils aient par écrit le sentiment favorable de leur Avocat qui en tient regiſtre, afin qu'ils ne ſoient admis à plaider que lorſqu'ils y ſont autoriſés. C'eſt à quoi les Avocats des pauvres doivent être très-attentifs, pour ne pas leur laiſſer le moyen de vexer un tiers qu'ils ſont hors d'état de dédommager. On exige, pour ces ſortes de procès, l'attention la plus profonde & la plus prompte expédition. Si la partie des pauvres eſt condamnée aux dépens, leurs Avocats & leurs Procureurs en pourſuivent le paiement; & dans ce cas, il ne leur eſt plus défendu de recevoir la récompenſe que leur offrent volontairement leurs cliens.

Outre les trois Cours dont je viens de parler, il y a, dans les Etats du Roi de Sardaigne, deux Chambres des Comptes qui connoiſſent, en dernier reſſort, de toutes les affaires concernant le domaine royal, l'une à Turin, l'autre à Chambéry, indépendamment d'un Conſeil des Finances. Elles ont auſſi inſpection ſur les Hôtels des Monnoies, où elles ne doivent employer que des perſonnes capables & d'une probité reconnue, avec ordre

de procéder contre les délinquans; mais s'il s'agit de fabricateurs de fausses pieces, ou de tout autre qui altere les especes, la connoissance du délit appartient au Sénat.

La justice ordinaire, pour les affaires de police & de premiere instance, se rend à l'Hôtel-de-Ville. Cette jurisdiction est composée, dans la capitale, d'un Lieutenant général nommé par le Roi, de deux Syndics, & de cinquante Echevins électifs. Tous ces Magistrats portent le manteau, le collet & l'épée. Ils ne peuvent former ni délibération, ni jugement, qu'ils ne soient au moins au nombre de six.

Les Juges-Mages & leurs Lieutenans, choisis pour administrer la justice dans les Provinces, ont sous eux des Officiers ordinaires, qui jugent dans les villes ou dans les terres en premiere instance. Ils doivent être examinés & approuvés par les Sénateurs, comme ceux-ci l'ont été avant que de prendre possession de leur charge. Le Roi de Sardaigne est entré dans les plus petits détails sur toutes ces places, & est même descendu, jusqu'aux plus minces emplois de judicature, qu'il

n'accorde qu'au mérite. Quiconque seroit convaincu d'avoir donné de l'argent pour en être pourvu, en seroit destitué sur le champ, & comdamné, comme celui qui l'auroit reçu, à payer une forte amende.

On fait faire serment aux Avocats, de ne jamais se charger de cause injuste; & s'ils sont reconnus y avoir manqué, on les suspend de leur emploi, avec injonction de restituer les dépens & dommages à leurs cliens. Ils ne peuvent refuser leur ministere, à moins qu'ils n'affirment que le procès leur paroît contre la justice. On prend encore plus de précaution pour s'assurer de la probité & de la capacité des Procureurs. On exige des examens & des certificats à l'infini. On veut même qu'ils aient fait la rhétorique & la logique, & pratiqué pendant un an sous un Procureur des pauvres à Turin, à Nice ou à Chambéry. Ils doivent avoir un registre numéroté de toutes les pieces qu'on leur confie; & s'il s'en écarte quelques-unes, ils sont tenus au remboursement de tous les frais & dommages envers les intéressés. On condamne à un écu d'amende, pour chaque fois, les Avocats

& les Procureurs qui, à l'audience, s'attaquent de paroles & se disent des injures. Si pendant deux ans ils ont discontinué de travailler pour leur partie, ils ne peuvent plus exiger d'honoraires, quand même ils auroient retenu les écritures, qu'ils doivent rendre promptement, lorsqu'ils en sont requis.

Des Magistrats, auxquels est confié l'important objet de la conservation des peuples, forment ici le Conseil de la Santé. Cette jurisdiction, composée des premiers membres du Sénat, des principaux Officiers des villes, & des plus célebres Médecins du pays, a droit dans les tems suspects, particuliérement dans les cas de contagion, d'imposer des peines pécuniaires ou corporelles, même de mort, & dans certaines circonstances, de les faire exécuter sur le champ & sans appel. Dans chaque District elle établit des Gens pour veiller à la santé publique, assister aux lazarets, expédier les passe-ports, distribuer des parfums, &c.

La loi du serment, dans un procès qui excede la somme ou la valeur de quatre cens livres, exige un appareil & des expressions capables de faire fris-

ſonner le fauſſaire le plus intrépide. Après une remontrance très-pathétique de la part du Juge, ſur la révérence due à un tel acte, ſur le châtiment & les peines d'une fauſſe affirmation, on allume deux flambeaux ; & la partie qui doit prêter le ſerment étant à genoux, met les mains ſur les ſaints Evangiles, & prononce à haute voix les paroles ſuivantes : « Je prends à té-
» moin le Tout-Puiſſant, mon créa-
» teur & mon Dieu, qui eſt la ſuprême
» vérité, que je ne dois pas la ſomme
» que l'on demande; & ſi je mens, je
» prie le Seigneur de ne pas m'aider ni
» me donner le ſalut, ni aucune conſo-
» lation; mais qu'il m'envoie ſur le
» champ le miraculeux châtiment qu'il
» envoya ſur Ananie & ſa femme Za-
» phira, pour avoir menti au Saint-
» Eſprit, ou qu'il me faſſe paſſer le
» reſte de ma vie dans de perpétuelles
» calamités, en envoyant ſur moi ſon
» horrible malédiction, & ſur tout ce
» qui m'appartient, afin que chacun
» prenne exemple ſur moi de ne pas
» mentir à ſa Divine Majeſté, & d'a-
» voir plus de crainte de ſes juſtes châ-
» timens ». On n'exige pas les mêmes

ſolemnités dans les cauſes où il s'agit de moindres ſommes ; on ſe contente de cette formule : « Je jure que telle » choſe eſt ainſi ». Si le défendeur effrayé refuſe de prêter ſerment de la maniere preſcrite, on procede contre lui comme s'il avoit avoué la dette.

Dans les affaires criminelles, les Médecins, les Chirurgiens, & toute perſonne qui ſe mêlent de traitement, ou fourniſſent des remedes à quelque bleſſé, ſont obligés d'en avertir les Magiſtrats, d'exprimer dans leur rapport qui ſe fait avec ſerment, le nom, le ſurnom, la patrie du malade, de ſpécifier la qualité des bleſſures, de nommer les témoins s'ils les connoiſſent, ſous peine d'une amende pécuniaire.

Le duel eſt défendu ſous peine de la vie & de la confiſcation des biens, non-ſeulement lorſqu'on ſe bat dans le pays, mais dans quelques-uns même des Etats voiſins, pourvu que la querelle commence & que le défi ſe faſſe dans celui-ci. Il n'eſt pas néceſſaire qu'un des deux combattans ſoit tué ou bleſſé ; & ſi tous deux meurent, la

confiſcation a lieu contre l'un & l'autre. On encourt les mêmes peines ſi l'on eſt porteur de défi, ſi l'on donne occaſion au duel, ſi l'on s'y ingere, ſi l'on y participe en ſervant de ſecond, ou en le conſeillant.

Tout malfaiteur condamné par contumace, peut ſe libérer de la peine qui lui a été impoſée, en préſentant à la juſtice un autre criminel condamné à la même peine. Comme il n'y a point ici de maréchauſſées pour veiller à la ſûreté des chemins, ce ſont les communautés qui en ſont chargées, & répondent, en quelque ſorte, des vols qui ſe commettent ſur leur territoire. Les Syndics, conſeillers & autres habitans informés qu'il y a des voleurs, des aſſaſſins, dans leur diſtrict, doivent ſonner le tocſin, & faire la diligence néceſſaire pour les arrêter & les remettre aux Juges, ſous peine de cent écus d'amende pour chacun des contrevenans. Tous les matins un certain nombre de payſans armés ſortent pour faire la patrouille dans l'eſpace qui leur eſt aſſigné; & s'ils demandent du ſecours aux Officiers des régimens, ceux-ci ne peuvent le refuſer ſans encourir la

diſgrace du Prince. Si quelqu'un de ces bandits fait réſiſtance avec des armes, il eſt permis de le tuer; & ſon meurtrier, fût-il ſon complice, obtient ſa grace, à moins qu'il ne ſoit condamné à une plus grande peine que celui qu'il a tué. Si le crime de ces malfaiteurs eſt atroce, & demande une punition exemplaire, il n'eſt pas permis de leur ôter la vie; mais ceux qui les prennent & les préſentent vivans, reçoivent une récompenſe proportionnée à la peine décernée contre ces ſcélérats. Pour jouir de ce privilege, il ne ſuffit pas de dénoncer les coupables, il faut avoir couru quelque riſque en les arrêtant.

On met dans le nombre de ces criminels, & l'on pourſuit en conſéquence les déſerteurs, contre leſquels il eſt également ordonné de ſonner le tocſin. Il y a une amende de vingt écus contre quiconque en connoît dans le territoire qu'il habite, & néglige de les dénoncer. S'il eſt prouvé qu'ils y ont vécu pendant un mois ſans être arrêtés, les Syndics & Conſeillers de la communauté ſont regardés comme tranſgreſſeurs des ordres du Souverain,

& en cette qualité, condamés à payer cinquante écus, sans qu'ils puissent prétexter aucune cause d'ignorance. Défense aux cabaretiers de donner à boire ou à manger aux déserteurs; aux bateliers de les passer dans leurs barques; & quiconque s'opposeroit à la capture de ces transfuges, ou favoriseroit leur fuite, encourroit la même peine que celle à laquelle ils auroient été condamnés. On punit de deux ans de galeres celui qui engage ou aide un soldat à déserter, & d'une peine plus grande encore, si c'est en tems de guerre, & qu'on l'encourage à passer chez l'ennemi.

La peine de mort est prononcée non-seulement contre les meres qui font mourir leurs enfans, mais encore contre celles qui procurent leur avortement. On regarde aussi comme coupables, les femmes qui ont caché leur grossesse & leur accouchement, surtout s'il y a quelque indice de mort violente. Au défaut de cet indice, la loi condamne à une torture rigoureuse, pour découvrir la vérité, les meres qui exposent leurs enfans; & ceux qui y prêtent la main, encourent le châti-

ment du fouet ou de la prison. Si l'enfant est trouvé mort, on augmente la punition, suivant les circonstances & le danger de l'exposition.

Les fainéans, les vagabonds, c'est-à-dire, ceux qui étant sains & robustes, & n'ayant ni bien, ni profession, ni revenus, vont errant, contrefaisant les estropiés ou les aveugles, sont punis au moins de cinq ans de galere, & les femmes de la prison ou du fouet. A l'égard de ces vagabonds que l'on nomme Bohémiens, il n'est permis à personne de leur fournir des vivres, ni de leur donner retraite; il est au contraire expressément enjoint de les arrêter, de les traduire dans des prisons sûres, sous peine de quatre cens livres d'amende pour les syndics, & deux cens pour les particuliers.

Sans une permission expresse du Roi de Sardaigne, aucune famille ne peut se transporter hors de ses Etats pour se fixer dans les pays étrangers. La loi qui condamne ces transmigrations, a décerné une peine de cinq cens écus & de cinq ans de galeres. Une simple absence doit être munie du consentement du Roi ou des Commandans; &

ſi elle dure au-delà de dix ans, elle entraîne la confiſcation des biens des abſens, au moins pendant leur vie. Aucun ſujet de ſa Majeſté ne peut placer ſon argent chez l'étranger, à moins de payer au fiſc une ſomme ſemblable. Il ne peut pas même recevoir de penſion d'une autre Puiſſance, ſans la permiſſion de ſon Souverain, & cela ſous peine de cinq ans de galere, ou de la perte de ſon fief ſi c'eſt un vaſſal. Enfin, ſi vous exceptez l'Ordre de Malthe, il n'eſt permis à perſonne de prendre d'autre habit, d'autre cordon de Chevalerie, que ceux du pays.

J'ai quelquefois entendu des gens de lettres ſe plaindre de la ſévérité des loix de la librairie de France : que diroient-ils donc ſi, comme dans ce pays-ci, un Imprimeur étoit condamné à deux ans de galere, pour avoir mis un faux nom à la tête d'un ouvrage; ou s'il leur étoit défendu à eux-mêmes, ſous peine de punition corporelle, de faire imprimer un livre à Geneve, ou à Londres, ou en Hollande, ſans le conſentement du Magiſtrat qui préſide à la librairie ?

Les Intendans ſont ici ſous la direction du Général des Finances, & ont,

comme ceux de nos provinces, le pouvoir de vérifier les impositions, d'en ordonner la répartition, d'obliger les communautés de faire leurs paiemens entre les mains des personnes préposées pour les recevoir, de veiller à la conservation des chemins, des forêts, des rivieres, & de décider les contestations qui pourroient naître sur tous ces articles. Ces Magistrats ont, dans les principales villes, des tribunaux pour les causes de leur ressort, & se partagent entr'eux les petites provinces qui forment ensemble le Duché de Savoie.

Le Chablais, dont Thonon est la capitale, n'a de remarquable que le château de Ripaille, célebre par la retraite d'un Duc Amédée, qui devenu veuf, s'y retira avec six hermites, abandonnant à son fils l'administration de ses Etats. On prétend que ce Prince s'y adonna tellement à la bonne chere, que c'est de-là qu'est venu le proverbe, faire Ripaille. Il en fut tiré par le concile de Bâle, pour monter sur le trône pontifical, qu'il abdiqua pour retourner avec ses hermites.

Le Génevois Savoyard a changé de

capitale, depuis que Geneve s'eſt détachée de cette province. Anneci, ſituée au bord du lac de ce nom, ſur lequel les bateaux vont à la voile, en eſt aujourd'hui la ville principale. On ne connoît guere, dans le comté de Tarentaiſe, que la ville de Moutiers qui, dès le ſeptieme ſiecle, étoit déjà le ſiege d'un archevêque. Ses ſalines ont auſſi quelques réputation. Saint-Jean de Maurienne, chef lieu du comté de ce nom, étoit la réſidence des Ducs de Savoie, lorſqu'ils n'avoient encore que le titre de Comtes de Maurienne; c'eſt maintenant celle d'un évêque ſuffragant de Vienne. La baronnie de Fauſſigni a eu ſes ſeigneurs particuliers depuis le dixieme juſqu'à la fin du treizieme ſiecle, qu'une héritiere la porta aux Dauphins Viennois, & ceux-ci, par des échanges, à la Maiſon de Savoie.

On trouve, dans ces différentes provinces, beaucoup d'ancienne nobleſſe; & la loi Salique y eſt ſuivie comme en France; faute d'enfans mâles, la ſouveraineté appartient au plus proche parent en ligne maſculine. Le Duc ſe qualifie de Vicaire de l'Empire d'Allemagne en Italie; & , en cette qualité,

il a droit de séance dans les Dietes; mais il ne contribue aux charges du corps Germanique, que dans le cas de guerre contre les Turcs. Ce Prince peut nous ouvrir ou nous fermer le passage de l'Italie, selon qu'il est ou notre allié ou notre ennemi; & les deux Couronnes ont un égal intérêt d'entretenir une intelligence réciproque. La Savoie a infiniment souffert des guerres qu'elle a soutenues contre nous, & qui ont ruiné ou appauvri la plus grande partie de ses habitans. Le pays, quoique très-froid, ne laisse pas encore d'être peuplé, & assez fertile en bled, en vin, en pâturages, en gibier, & sur-tout en poisson, par la multitude des rivieres & des lacs qui l'arrosent; mais il n'est pas assez riche pour procurer une sorte d'aisance à ses habitans, obligés de se répandre dans les royaumes voisins, où ils commencent tous par le métier de Ramoneurs. La langue du pays est la Françoise, ou plutôt le Dauphinois mêlé de Provençal. Les peuples sont d'une humeur douce & tranquille, laborieux, sobres & fideles à leur Prince qui les gouverne avec un pouvoir absolu. On vante l'at-

tachement des femmes pour leurs maris; & l'on raconte un trait qui fait, Madame, honneur à votre ſexe. Une dame ayant appris que ſon époux, commandé pour l'eſcalade de Geneve, avoit été pris par les aſſiégés, & deſtiné à périr d'une mort infâme, réſolut de ne boire ni manger, qu'elle ne l'eût embraſſé encore une fois. Cette grace lui fut refuſée; & ſon mari ayant été pendu ſans qu'elle eût pu l'approcher, elle s'aſſit devant le lieu où ſon corps étoit expoſé, & y demeura ſans prendre de nourriture ni ceſſer un moment de le regarder, jusqu'à ce que la mort lui fermât les yeux, & la réunît à ſon époux.

Je ſuis, &c.

A Turin, ce 30 Septembre 1757.

LETTRE CCCXXIII.

LE PIÉMONT.

LE village de la Novalaise, où se rétablissent les voitures, est à treize lieues de Turin. Du chemin qui conduit à cette capitale par le pas de Suse, on découvre la partie des montagnes qu'occupoient les troupes Piémontoises, chargées de défendre le fameux passage de l'Assiette, que le Chevalier de Belle-Isle voulut forcer en 1747. Il n'eut que la gloire de l'avoir tenté, & d'y mourir victime de son opiniâtreté & de son désespoir. On n'imagine pas comment on ose conduire une armée dans de pareils défilés. Vous savez combien de braves gens périrent dans cette expédition qui, si elle eût réussi, auroit ouvert aux François le Piémont & tous les Etats du Roi de Sardaigne.

Le pas de Suse est défendu par une forteresse appellée la Brunette, nouvellement construite sur une élévation,

où l'art a épuisé tout ce qu'on peut opposer à l'ennemi. Non-seulement l'entrée n'en est pas permise, mais la vue même en est interdite. Le Roi de Sardaigne y faisoit ajouter de nouveaux ouvrages; & comme je voulois considérer ces travaux, on me pria de poursuivre mon chemin. Ce fort m'a paru en partie creusé dans le roc, & chaque piece de fortification tirée du rocher même, qui le met à l'épreuve de la bombe. Le Maréchal de Catinat, objet d'admiration & de terreur pour les Savoyards, avoit élevé sur cet emplacement, une simple redoute qui donna beaucoup de peine aux Piémontois; ce qui fit naître ensuite l'idée de cette citadelle, où l'on entretient toujours une forte garnison.

La ville de Suse, appellée la Porte de la Guerre à cause de sa situation sur les frontieres de la France, n'est, pour ainsi dire, plus que l'ombre de ce qu'elle étoit du tems des Romains. Ruinée, saccagée, brûlée par les Gaulois, les Carthaginois, les Goths, les Vandales, les Sarrasins, les Allemands, les François, elle a éprouvé tous les malheurs

qui suivent la route des conquérans. On peut y voir un ancien arc de triomphe, renfermé dans les jardins du château. Ce qui en reste, est formé de gros blocs de marbre avec quelques colonnes Corinthiennes. On en distingue encore quelques bas-reliefs; mais ce monument, qu'on fait remonter au regne d'Auguste, est en général fort dégradé. Le voisinage du fort de la Brunette & les troupes qui y sont en quartier, donnent à cette place l'air d'une ville de guerre. Elle étoit anciennement épiscopale ; mais l'évêque ayant été tué à l'autel par un habitant du pays, l'évêché fut supprimé, & n'a point été rétabli.

Le chemin de Suse à Turin se fait dans un vallon fertile, arrosé par la riviere de Doire, où l'on commence à marier la vigne avec l'ormeau. On y cultive aussi le mûrier blanc pour la nourriture du ver à soie. Ce chemin conduit à Rivoli, lieu de plaisance du Roi de Sardaigne, où fut enfermé & mourut Victor Amédée. Ce Prince, le premier de sa Maison qui porta le titre de Roi, ayant abdiqué le gouvernement de ses Etats en faveur

de ſon fils, déclara ſon mariage avec la Marquiſe douairiere de Saint-Sébaſtien, âgée pour lors de cinquante ans. Il partit enſuite pour le château de Chambéry, qu'il avoit choiſi pour ſa retraite; mais preſſé par les ſollicitations de cette femme ambitieuſe qui vouloit regner ſous le nom de ſon mari, il forma le projet de remonter ſur le trône, & avoit déjà gagné les principaux Officiers qui devoient lui livrer la citadelle de Turin. Il s'étoit fait un parti dans la ville & dans le palais même de ſon fils, qui ne fut averti de la conſpiration que quelques heures avant qu'elle éclatât. Il eut le tems de faire arrêter la Marquiſe & ſon pere même, qui fut transféré à Rivoli, & mourut en 1732, âgé de ſoixante-ſix ans. La mémoire de ce Prince ſe perpétuera d'âge en âge; c'eſt lui qui a rebâti la moitié de cette capitale ſur un plan régulier; ſes portes, la meilleure partie de ſes fortifications, l'Hôpital, l'Univerſité, ſont des ouvrages de ſon regne. Le château de Rivoli n'eſt point achevé; le Roi l'a abandonné depuis la mort de ſon pere, & n'a jamais voulu le revoir. La ſituation

en est belle, & domine sur une plaine de trois lieues de longueur, terminée par la ville de Turin, où conduit en ligne droite une avenue de six mille toises, plantée de grands ormes. C'est proprement dans cet endroit que commence cette riche plaine de Lombardie, qui s'étend jusqu'à Venise, & qu'arrosent les plus belles rivieres d'Italie.

Turin, capitale du Piémont & de tous les Etats du Roi de Sardaigne, dont elle est la résidence, se présente de la maniere la plus avantageuse. Ses portes, ses rues, ses églises, ses palais, offent des points de vue que l'on ne trouve pas dans les villes de France. Elle est située au confluent de la Doire & du Pô, qui commence à y être navigable. C'est une place très-bien fortifiée, passablement grande, peuplée d'environ quatre-vingt mille ames, & défendue par une bonne citadelle. Elle a pris son nom des anciens *Taurini*, peuples de Ligurie, qui habitoient ce pays, & ont passé ensuite sous le pouvoir des Romains. Les Ducs de Savoie l'ont fort aggrandie, ou plutôt y ont ajouté une ville nouvelle avec beaucoup d'édifices magnifiques. Les deux villes

sont séparées par de grandes places, ornées de très-beaux palais ; mais la nouvelle l'emporte sur l'ancienne par la richesse des bâtimens. Le vieux Turin ressemble à toutes les villes gothiques : le nouveau a toutes ses rues tirées au cordeau ; & à chaque extrêmité, on a le rempart ou les portes de la ville en perspective. La principale rue, qui mene au palais du Roi, m'a singuliérement frappé par sa longueur, sa largeur, la symmétrie des maisons, ses portiques qui forment une décoration, & garantissent de la pluie & du soleil. Sous ces arcades, on voit des boutiques de diverses marchandises dans presque toute la longueur de la rue ; & à tous les étages, il y a de grands balcons garnis de pots de fleurs, d'orangers, de myrtes, qui contribuent encore à égayer le coup-d'œil. On voit ici beaucoup de places ; mais aucune n'est finie, aucune réguliérement belle, pas même la plus belle, celle de Saint-Charles, qui est fort vaste, mais sans nulle décoration. Les rues en dédommagent par la richesse des bâtimens, les ornemens des fenêtres, l'entrée des maisons qui est toujours un vestibule avec des co-

lonnes ou des pilastres, & quelque embellissement au fond de la cour. Elles sont toutes semées d'églises, & étiquetées de noms de Saints. Dans les auberges même, vous êtes à la chambre Saint Pierre, Saint-Paul, Saint-André; & dans la cour, vous voyez une Vierge devant laquelle on chante des litanies pour le salut des voyageurs. Je ne connois point de ville plus propre; on lâche une écluse toutes les nuits, qui lave les endroits qui en ont besoin, & fournit de l'eau en cas de feu.

On entre dans Turin par quatre portes: celle du Pô, au levant, est d'une architecture noble & solide. Les revêtissemens en sont de marbre; & les armes de la Maison de Savoie en ornent le fronton soutenu par quatre grosses colonnes. La porte Neuve, au midi, est remarquable par d'autres ornemens: ce sont des statues de plusieurs Princes de la Maison Royale, achevées peu de tems après le mariage de Christine de France, fille d'Henri IV, avec un Victor Amédée. Entre cette porte & celle de Suse, on trouve la citadelle, une des meilleures de l'Europe, commencée par le Duc Emmanuel Philibert,

lorſqu'après ſon mariage avec Marguerite de France, ſœur de Henri II, il fut rentré en poſſeſſion de ſes Etats. Le plan n'en eſt point changé; mais le feu Roi & ſon ſucceſſeur en ont perfectionné les travaux. Elle eſt défendue par une belle artillerie & une forte garniſon, & a ſoutenu pluſieurs ſieges, entr'autres celui de 1706, commandé par le Duc d'Orléans & le Maréchal de Marſin, qui furent forcés dans leurs lignes par M. de Savoie & le Prince Eugene. L'action commença vers les huit heures du matin; & les retranchemens furent emportés trois heures après, pendant qu'on panſoit le Duc d'Orléans qui avoit reçu une bleſſure dangereuſe. Le ſentiment de ce Prince avoit été qu'on allât au-devant de l'ennemi, au lieu de l'attendre dans les lignes, où l'on ne pouvoit mettre que huit mille hommes en bataille. C'étoit l'unique parti qu'il y eût à prendre; & on ne le prit pas, parce que les ordres de la Cour y étoient contraires. La Ducheſſe de Bourgogne, fille du Duc de Savoie, ne pouvant ſe réſoudre à voir ſon pere entiérement dépouillé, agit ſi vivement pour lui épargner

épargner ce chagrin, que Madame de Maintenon qui voyoit vieillir le Roi, & croyoit avoir dans la suite besoin de la jeune Princesse, entra dans ses vues, & la servit de tout son crédit. Elle représenta à Louis XIV, que dans un moment critique, où la moindre faute pouvoit avoir les suites les plus fâcheuses, il seroit prudent de donner au Duc d'Orléans, son neveu, un adjoint dont le flegme pût tempérer la vivacité de ce Prince, & son desir d'acquérir de la réputation. Elle jetta les yeux sur le Maréchal de Marsin; le Roi approuva ce choix; & le Duc d'Orléans eut défense de rien entreprendre de considérable, que de concert avec ce Général. Ce dernier étoit muni des ordres de la Cour, qui défendoient expressément de sortir des lignes; il fallut obéir. Les ennemis commencerent l'attaque par l'endroit où il commandoit; mais indigné du rôle qu'on lui faisoit jouer, il chercha la mort & la trouva. Dans la lettre que le Duc d'Orléans écrivit au Roi sur cette triste journée, après avoir témoigné la peine que lui faisoit la défaite de l'armée & la levée du siege, il ajouta: « le dé-

» plaisir d'avoir commandé une ar-
» mée qui avoit ordre d'obéir à Mar-
» sin, me cause encore plus de cha-
» grin ».

Les principaux édifices de Turin, ceux qu'on a coutume de visiter, sont le palais du Roi, celui du Prince de Piémont, le palais Carignan, & le bâtiment de l'Université. Le premier ne répond, à l'extérieur, ni à la grandeur du Maître, ni à la beauté de la ville. Il est annoncé par une place que coupe en deux une galerie, sous laquelle se tiennent les troupes de la garde du Roi. C'est du haut de ses portiques, qu'aux jours destinés à cette cérémonie, on fait voir au peuple le Saint Suaire, sur lequel on voit empreint, à ce qu'on assure, le visage & une partie du corps de Jesus-Christ.

L'histoire connue de cette relique, dont la pareille se trouve à Besançon & ailleurs, ne remonte guere au-delà du quatorzieme siecle. Elle fut d'abord déposée dans l'église collégiale de Liré, bourg de Champagne, par un Geoffroy de Charny, gouverneur de Picardie, qui disoit l'avoir prise aux Infideles. Les évêques de Troyes s'opposerent cons-

tamment au culte public que lui avoient décerné les Chanoines. Les troubles qui s'éleverent en France, obligerent ces derniers à la mettre en dépôt entre les mains d'un gentilhomme Bourguignon, d'où elle passa dans celles des Ducs de Savoie, qui lui firent construire une chapelle à Chambéry. Elle y resta jusqu'au seizieme siecle, qu'elle fut transportée à Turin par ordre d'un de ces Princes, qui voulut épargner à saint Charles Borromée la peine de passer les Alpes, pour rendre hommage à cette relique. Elle fut d'abord placée dans l'église des Théatins, puis dans une chapelle que le Duc Charles-Emmanuel II fit bâtir dans la cathédrale.

Cette chapelle occupe le fond de l'église, & domine sur le choeur des Chanoines. L'intérieur, entiérement revêtu de marbre, présente une décoration noble, riche & de bon goût ; mais ce qu'il y a de singulier, c'est la coupole, formée d'une quantité d'exagones posés les uns sur les autres, & allant toujours en diminuant jusqu'au sommet, terminé par une étoile de marbre, qui semble être portée en l'air, & n'est soutenue que par ses rayons. Une urne

quarrée, placée ſur l'autel, renferme, dans de petits coffres, les divers morceaux du Saint Suaire. Cinq lampes d'argent, d'un poids conſidérable, & dont la plus groſſe paſſe ſix cens marcs, brûlent continuellement autour de ce précieux & ſacré dépôt.

Afin d'augmenter le reſpect & la dévotion des peuples pour cette relique, les Ducs de Savoie ont ordonné que ſon culte ſeroit célébré comme une fête ſolemnelle, & que ceux qui viendroient l'honorer, lorſqu'on l'expoſeroit à la vénération publique, jouiroient, pendant le ſéjour & le voyage, pourvu que l'un & l'autre n'excedent pas le nombre de quinze jours, du privilege de ne pouvoir être inquiétés pour quelque cauſe que ce puiſſe être, ſous peine de punition contre ceux qui contreviendroient à cet édit.

Cette digreſſion m'a éloigné du palais royal de Turin, dont j'avois à peine atteint la premiere cour, où je n'ai rien vu que de médiocre. Le bâtiment n'a aucune décoration extérieure; mais les appartemens en ſont délicieux, richement décorés & diſpoſés de maniere que le Roi peut voir les quatre princi-

pales portes de la ville. Par-tout on apperçoit une profusion de marbres, de glaces, de statues antiques, & sur-tout de tableaux précieux, dont il seroit difficile de vous donner une idée. Les ouvrages du Guerchin, du Guide, de Paul Véronese, de l'Albane, de Bassan & de plusieurs autres maîtres, ornent la grande galerie; mais ce qu'il y a de plus admirable, c'est une collection nombreuse de tableaux Flamands qui, après la mort du Prince Eugene, a passé entre les mains du Roi regnant: dans le nombre est l'Hydropique de Gerard Dow, le plus beau peut-être de l'école Flamande.

Les jardins du palais sont du célebre le Notre, qui a tellement dessiné son terrein, que, quoique resserré par les fortifications de la ville, & en général assez borné, il paroît du bouble au moins, plus vaste qu'il n'est réellement. On y a pratiqué des allées couvertes, des parterres, des bosquets d'espaces en espaces, & quelques pieces d'eau. Tout y est simple, mais agréable; & l'on peut s'y promener à toute heure, sans être incommodé du soleil. Dans une niche, au bas du grand escalier qui

conduit à la salle des gardes, est la statue équestre, partie en bronze, partie en marbre, de Victor Amédée, premier Duc de Savoie. La fameuse table Asiatique, monument de la plus haute antiquité, dont les savans ont multiplié les copies & les descriptions, est un autre objet de curiosité qu'on ne manqua pas de me faire voir. Elle représente la Déesse Isis & ses mysteres, les saisons & le tems des semailles, quantité de hiéroglyphes Egyptiens, & cent autres choses que les yeux des antiquaires y découvrent ou croient y remarquer.

Le grand théatre tient au château royal; c'est un des plus beaux & des plus grands qu'il y ait en Europe. Point d'architecture extérieure; mais l'intérieur ne laisse rien à desirer. La salle a la forme d'un œuf tronqué, forme très-favorable, en ce qu'elle rapproche tous les spectateurs du lieu de la scene. La loge du Roi, qui est en face du théatre, peut avoir trentre pieds de largeur. Les autres n'en ont que cinq d'ouverture; mais elles sont profondes & contiennent aisément huit personnes. Ce qui est vraiment beau, & que nous ne connoissons point en France, c'est

l'extrême profondeur du théatre, où tout ce qui a rapport à la piece, se place avec aisance, se déploie sans confusion, & donne à l'illusion tout l'avantage qu'elle peut avoir.

Les corridors, les escaliers, les dégagemens, les passages d'un étage à l'autre, sont larges & commodes; mais il y a peu de machines pour les changemens de décorations. On y voit rarement des vols, des enlevemens, des descentes de Divinité. Veut-on introduire Vénus ou Jupiter? On baisse la toile, & l'on arrange le Dieu dans un grouppe de nuages. La toile levée, il se débarrasse de son appareil; & pendant qu'il joue son rôle, les nuages se dissipent, le char disparoît, & Jupiter regagne l'olympe par les coulisses.

Le grand opéra ne se donne que dans le carnaval, où l'on voit le Souverain se réjouir avec ses sujets. On se contente, pour l'ordinaire, d'opéra bouffons, les mêmes qui ont donné tant de plaisir ou tant d'humeur à nos Parisiens. J'y vis représenter la *Serva Padrona*: l'orchestre, quoique nombreux, exécutoit la musique avec la plus grande précision. Les acteurs étoient bons, & le specta-

cle fort tranquille. Il y regne le plus grand ordre, quoiqu'il n'y ait point de gardes; mais les entrepreneurs du théatre, qui sont une compagnie de gentilshommes, savent se faire respecter.

Les acteurs vivent réguliérement, & ont, pour l'ordinaire, de bonnes mœurs; on les paie bien; mais on ne les gâte point par trop de familiarité. Les actrices menent une vie retirée; on ne les voit qu'au théatre; & on ne leur souffriroit pas d'intrigues publiques. Leur état n'a rien qui les avilisse; elles gagnent beaucoup; & après avoir paru huit ou dix ans sur le théatre, elles se retirent & font d'honnêtes mariages. On n'en dit pas autant des danseuses; aussi sont-elles fort méprisées.

Le palais du Prince de Piémont, bâti sur la place du château, se fait admirer par une façade dans le goût du péristile du Louvre. C'est l'édifice le plus beau & le plus noble de Turin, & peut-être un des plus magnifiques d'Italie. Il est couronné d'une balustrade, sur laquelle sont posés quelques statues, de grands vases d'une belle forme, & au milieu, l'écusson des armes de Savoie. Cette

façade renferme un grand escalier de marbre, qui conduit à un sallon, d'où l'on arrive dans l'appartement du Prince. Derriere ce bâtiment, est une autre place entourée de maisons, destinées à loger les Secrétaires d'Etat, la Monnoie, l'Imprimerie Royale & les principaux Officiers de la garde & du palais. Dans le même quartier, sont l'Académie à monter à cheval & le manege.

Le palais Carignan, quoique dans un goût irrégulier d'architecture, est un des plus vastes édifices de Turin. Si ce bâtiment, qui n'est que de brique, étoit revêtu de marbre, comme c'en étoit le projet, il seroit de la plus grande magnificence. A côté est une salle de spectacle nouvellement construite, précédée d'un grand vestibule soutenu par des colonnes. On y joue des opéra bouffons, des comédies Italiennes, & quelquefois des pieces Françoises, que des acteurs, sans talens comme sans ressource, ne trouvant plus à vivre dans nos provinces, viennent représenter sur ce théatre, où ils achevent de se ruiner.

L'Université, édifice d'un grand goût, outre les emplacemens & les commodi-

rés nécessaires pour ses exercices, possede une très-vaste bibliotheque. Les portiques intérieurs de ce bâtiment sont remplis de bas-reliefs & d'inscriptions Grecques & Romaines, qui, encastrés dans les murs, forment l'ornement le plus convenable à un lieu d'étude. La plupart de ces monumens antiques sont tirés des ruines d'Idustria, colonie Romaine, qui n'est plus qu'un méchant village à une lieue de Turin. Les écoliers, qui ailleurs dégradent tout, se comportent en hommes faits à l'égard de ces restes précieux, dont on leur a appris à connoître le mérite.

L'appartement destiné à la bibliotheque est rempli d'une riche & nombreuse collection de livres. On y voit un cabinet d'antiques, des manuscrits grecs & latins, une suite de vieux romans François, & les actes contemporains du concile de Pise. Parmi les singularités rassemblées dans ce Musæum, on montre un petit livre de vélin, dont chaque page présente un dessin historié de la main du célebre Jules-Romain : recueil précieux, & par le nom de l'artiste, & par la pureté du travail. Ce cabinet & la biblio-

theque dont il dépend, ſont ouverts tous les jours, excepté les fêtes, depuis le lever juſqu'au coucher du ſoleil.

Autour des galeries & des portiques, ſont les ſalles des écoles tenues par vingt-quatre Profeſſeurs gagés par la Cour. Des Religieux de différens ordres partagent, avec les ſéculiers, les places de l'Univerſité. Les Barnabites ſur-tout y tiennent un rang diſtingué, ſoutenu par la réputation du Pere Gerdil, qui a donné pluſieurs ouvrages philoſophiques. Il paroît que ſa Majeſté a fort à cœur d'augmenter l'éclat de cet établiſſement, tant par le ſoin qu'elle prend d'y attirer d'habiles Profeſſeurs, que par les ornemens dont elle continue de l'embellir. Un Prince de Piémont le fonda au commencement du quinzieme ſiecle; mais c'eſt au feu Roi, Victor Amédée, & à ſon fils, le Monarque régnant, qu'il doit ſon état actuel de décoration & de ſplendeur.

Turin a dans ſon enceinte quarante-trois égliſes, dont les plus remarquables ſont la cathédrale; la *Conſolata* des Feuillans, célebre par une image miraculeuſe de la Vierge; le *Corpus Domini*, ou l'égliſe du Saint-Sacre-

ment : celle de Sainte-Thérese des Carmes ; de Sainte-Christine des Carmélites ; de Saint-Philippe de Néri ; de Saint-Laurent, & des Chevaliers de l'ordre de Saint-Maurice. Il seroit peut-être à souhaiter qu'il y eût un moindre étalage de richesse, & plus de goût dans la distribution des ornemens dont tous ces temples sont décorés. L'église du Saint-Sacrement doit sa fondation à un miracle consacré par la tradition, & dont les habitans ne manquent jamais d'entretenir les voyageurs. En 1453, un soldat Piémontois pilla l'Eglise du village d'Isiglié, & entr'autres effets, prit l'ostensoir d'argent avec la sainte Hostie, qu'il chargea avec son butin sur un mulet. Arrivé à Turin, l'animal s'arrêta ; sa charge se délia d'elle-même ; l'ostensoir se dressa, s'ouvrit ; l'Hostie en sortit, s'éleva en l'air, & s'y soutint jusqu'à ce que l'Evêque, suivi d'une partie de son clergé, fut arrivé à l'endroit où s'opéroit ce prodige. S'étant mis en prieres, il mérita de recevoir le Corps de Jesus-Christ dans un calice qu'il tenoit à la main ; & pour conserver la mémoire de cet événement, on fit bâtir, dans le lieu même,

une petite chapelle, que la dévotion des habitans a changée en une église magnifique.

On va voir dans les environs de Turin, la Vigne de la Reine, la Vénerie, Stupinigi, la Superga, maisons royales; & hors des murs de la ville, la belle promenade du Valentin, formée de plusieurs allées d'arbres, tenues dans la plus grande propreté, & bordées de petits canaux où coulent des ruisseaux d'eau vive. A l'extrémité de la principale allée, sur le bord du Pô, on trouve un petit château bâti en 1660, par Christine de France, Duchesse de Savoie, comme l'apprend l'inscription latine, gravée sur la face principale. On peut y voir un jardin botanique, assez bien garni de plantes étrangeres, & un parterre réservé aux Princesses qui vont quelquefois s'y promener. Rien n'est plus brillant ni plus animé les jours de fêtes, que le coup-d'œil que présente le Valentin. Une multitude d'équipages dans les grandes allées, un peuple immense & bien vêtu dans celles de côté, la Famille Royale qui s'y montre souvent avec son cortege, tout cela forme l'en-

ſemble le plus gai, une des promenades les plus variées que je connoiſſe. Comme il n'y a point de faſte à la Cour, même parmi les dames, les femmes d'un état mitoyen, les bourgeoiſes même peuvent, ſans grands frais, ſe mettre, pour la parure, de niveau avec le premier rang. L'uſage où ſont les hommes, les artiſans même, de porter l'épée, & de s'habiller de ſoie ces jours-là; leurs femmes, qui ne leur cedent rien ſur cet article, ſur-tout lorſqu'il eſt queſtion de ſe montrer en public, à l'égliſe, à la promenade, tout cela répand un air d'opulence, qui étonne au premier coup-d'œil.

La Vigne de la Reine eſt une petite maiſon de plaiſance, bâtie dans la plus belle ſituation qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Elle domine ſur la ville, ſur la plaine juſqu'à Rivoli, & ſur le cours du Pô pendant plus de trois lieues. Le nom qu'elle porte lui fut donné par la derniere Reine de la Maiſon de Lorraine, qui en faiſoit ſes délices. Elle eſt petite, mais ornée & meublée avec goût. Les jardins qui occupent les derrieres, ſont en terraſſes, & couronnés par un boſquet.

La Vénerie eſt la principale maiſon de plaiſance du Roi de Sardaigne. Les bâtimens qui la précedent, forment un gros bourg, à l'extrêmité duquel eſt une place ovale, environnée de portiques, & ornée de chaque côté d'une colonne de marbre. Sur une eſt placée l'image de la Vierge, ſur l'autre celle de l'Ange qui lui annonce le myſtere de l'Incarnation. De-là on arrive au château qui n'a rien de bien régulier, mais dont on vante certaines parties de détail, & ſpécialement un ſallon d'entrée, qui monte juſqu'au haut du bâtiment; la grande galerie, plus élevée & plus longue que celle de Verſailles; deux autres ſallons en dôme ſoutenu par des colonnes; les appartemens du Roi & de la Reine, ceux du Prince & de la Princeſſe de Piémont; l'orangerie, la chapelle, les écuries, les jardins, les boſquets avec tous les ornemens que la richeſſe & le goût peuvent procurer. On compte, de la Vénerie à Turin, près de trois lieues, qui ſe font par un chemin bordé de mûriers blancs.

Stupinigi, qui n'en eſt qu'à quatre milles, eſt une autre maiſon royale, où ſe tient l'équipage de cerf. Le Roi

aime la chasse & en est jaloux. Ses équipages sont bien entretenus, fournis des plus beaux chevaux de l'Europe & de très-bons chiens. Quand il est à Turin, il va au moins deux fois la semaine chasser le cerf dans les forêts voisines de Stupinigi.

Les Princes de Piémont ont à Montcarlier, une maison de plaisance, qui a été fort négligée par le Roi de Sardaigne, depuis qu'il s'est vu obligé d'y faire arrêter le Roi Victor, son pere, en 1731. Le Prince de Piémont, qui s'y plaît fort, en fait réparer les bâtimens; & il paroît qu'il préférera cette habitation aux autres maisons royales. Elle est plus éloignée des Alpes, dans un meilleur air, & un climat plus tempéré que la Vénerie & Stupinigi.

Sur une montagne élevée, à deux milles de cette ville, est une église superbe, dédiée à la Vierge, qui a dû coûter des sommes immenses, non-seulement pour sa richesse, mais encore par la difficulté de porter des matériaux dans les nues. Cet édifice, nommé *la Superga*, est l'exécution d'un vœu de Victor Amédée, lorsqu'en 1706 les François faisoient le siege de

Turin. Ce Prince, à l'imitation de Philippe II, à qui la peur fit promettre de bâtir l'Escurial, s'obligea pareillement, si les ennemis levoient le siege, de construire un temple magnifique dans le même lieu, où il tenoit conseil avec le Prince Eugene, sur les moyens de délivrer sa capitale. Le succès répondit à ses voeux & passa ses espérances; & en élevant ce monument, Victor Amédée voulut joûter de grandeur avec ce même Monarque Espagnol, qu'il avoit imité dans sa détresse.

L'église est desservie par douze Chanoines, qui vivent en communauté, & sont servis eux-mêmes par des domestiques à la livrée du Prince. Ils ont chacun leur appartement séparé, & une bibliotheque commune. L'Archevêque de Turin est leur supérieur; & c'est dans leur corps que le Roi choisit presque tous les Prélats de ses Etats. Chaque année, ce Prince & la Famille Royale, pour satisfaire au voeu du fondateur, vont, le 8 de Septembre, à la Superga, remercier Dieu de l'heureux événement que rappelle cette fondation.

Cet usage est la suite d'une ordon-

nance du même Monarque, qui déclare « qu'ayant plu au Seigneur, par une » faveur singuliere, & par l'intercession de la Sainte Vierge, de délivrer, » la veille de la glorieuse Nativité, sa » capitale, d'un siege des plus obstinés » & des plus terribles, & par conséquent ses Etats d'une ruine prochaine, » il veut, pour conserver le souvenir » d'une si fameuse journée, que ses » sujets non seulement s'abstiennent ce » jour-là des œuvres serviles, mais » qu'ils tâchent de donner des marques » de leur piété & de leur gratitude par » la pratique des saintes œuvres. Ce » que nous exécuterons aussi de notre » côté », ajoute le reconnoissant Monarque, « avec nos Princes, notre » Maison & toute notre Cour. Nous » souhaitons encore que toutes les villes, bourgs, terres & paroisses de » notre domination, fassent une procession générale, à laquelle nous ordonnons à tous les Gouverneurs, Magistrats & Officiers de Justice & de » Police d'assister, afin que, conservant » toujours la mémoire d'un bienfait » aussi signalé, nous puissions mériter » une protection si desirable ».

Le même Prince a également ordonné que tous les ans, à pareil jour, & toujours pour marquer sa reconnoissance, les Magistrats & les Ecclésiastiques, tant réguliers que séculiers, iroient de la cathédrale à la *Consolata*, & porteroient processionnellement une statue de la Vierge, grande comme nature, dont il avoit fait présent à cette église. On voit, dans celle de *la Superga*, un bas-relief de marbre, où la déroute des François est fortement exprimée. On juge, par quelques restes de leurs travaux, que la peur des Piémontois étoit très-légitime. Par les batteries élevées, dont on remarque encore quelques traces, on apperçoit que nos soldats battoient la ville & la citadelle avec avantage. Ils avoient le Pô derriere eux, & étoient maîtres de son cours. Les lignes étoient bien fortifiées par les dehors; mais le Prince Eugene fut assez heureux pour traverser la citadelle & forcer le camp du côté le plus foible. M. de Marsin, qui y fut tué, comme je l'ai dit, est enterré dans l'église des Capucins, sur le chemin de la Vénerie.

Je suis, &c.

A Turin, *ce* 4 *Octobre* 1757.

LETTRE CCCXXIV.

Suite du Piémont.

Les dehors de Turin font d'autant plus rians, qu'ils contraftent davantage avec la févérité des Alpes. La beauté du pays m'invitoit à de fréquentes promenades, qui devenoient quelquefois de petits voyages. J'arrivois, fans m'en appercevoir, d'une ville à l'autre; & infenfiblement je me trouvai avoir parcouru toute la province; mais ne vous attendez pas à voir plus d'ordre dans mes récits, que je n'en ai mis dans toutes ces courfes. Je me rappelle d'abord la ville de Saluces, parce que c'eft dans le Marquifat de ce nom, au Mont Vifo, que le Pô prend fa fource; que fe trouve l'importante fortereffe de Carmagnole, & que fe donna, près de l'abbaye de Stafarde, la célebre bataille que le Maréchal de Catinat gagna fur le Duc de Savoie.

Après bien des irréfolutions, ce Prince s'étoit enfin déclaré contre la

France. Auſſi tôt M. de Catinat, qui étoit en Piémont, eut ordre de commencer la guerre ; & comme il ſe trouvoit au pied des montagnes, où il faiſoit ſubſiſter ſes troupes avec peine, il réſolut de s'ouvrir le pays à quelque prix que ce fût. Son armée n'étoit que de douze mille hommes ; le Duc de Savoie en avoit ſeize mille, & occupoit la poſition la plus avantageuſe. Sa droite étoit couverte, en partie par des maiſons de campagne ; ſa gauche, par des haies & un marais, qui formoient des retranchemens naturels ; on ne pouvoit arriver à lui que par des défilés. Malgré tous ces avantages, Catinat ſe détermina à l'attaquer. On fut aſſez long-tems à déloger les troupes poſtées dans les maiſons de campagne ; & le tems qu'on y employa, ſauva en grande partie la droite de l'ennemi ; mais pendant ce tems-là, ſa gauche ſoutenoit un terrible combat. Les François ayant traverſé le marais qui étoit guéable, tomberent ſur ceux qui défendoient les haies. On ſe battit de part & d'autre avec acharnement ; & la victoire fut long-tems indéciſe. Le Duc étoit par-tout, & toujours au

milieu des plus grands périls, soutenant ses soldats par son exemple; mais tout fut inutile; & sa gauche ayant une fois plié, le reste ne songea plus qu'à la fuite. Cette journée coûta quatre mille hommes au Duc de Savoie, dix canons, & tous ses bagages. Les suites furent très-avantageuses pour les François; la ville de Saluces leur ouvrit ses portes; & ils se virent, dès le commencement de la guerre, avec des forces inférieures, en état de donner la loi à leurs ennemis.

En envoyant à la Cour la relation de cette bataille, M. de Catinat ne s'y donne que la part d'un soldat. Tous les Colonels y étoient nommés; & le Roi, au rapport du Général, avoit à chacun d'eux une obligation particuliere. Catinat finissoit en s'excusant, au sujet de ceux qu'il oublioit: la Cour n'apprit ses propres exploits, que par les lettres de différens particuliers. On sut que son cheval avoit été tué sous lui; qu'il avoit reçu plusieurs coups de feu dans ses habits, & une contusion au bras gauche. En un mot, il étoit si peu question du Général, dans sa propre relation, que quand elle fut

rendue publique, un nouvelliste qui en avoit écouté la lecture, demanda d'un air de curiosité : « M. de Catinat » étoit-il à cette bataille » ?

C'est encore dans le Marquisat de Saluces, qu'est située la forteresse de Démont, dont les François se rendirent maîtres en 1744, & qu'ils furent obligés d'abandonner après la levée du siege de Coni. J'y vis aussi, près de Marsaille, cette fameuse plaine, où triompha encore M. de Catinat, l'effroi & le fléau des Savoyards. Enfin c'est dans ce même pays, qui jadis appartenoit à la France par un échange fait avec Henri IV, que se trouve la principauté de Carignan, qui a donné son nom à une branche de la Maison de Savoie. Le Mont Viso est une montagne extrêmement élevée, qui a été percée pour y pratiquer un grand chemin, & faciliter le transport des marchandises. Le Pô, que les poëtes ont rendu si célebre sous le nom de l'Eridan, en sort avec rapidité, & ne commence à devenir un peu tranquille que dans les lieux où les sœurs de Phaéton, changées en peupliers, pleurent la chûte de leur malheureux frere. Ce

fleuve traverſe le Piémont, le Mont-Ferrat, le duché de Mantoue, le Ferrarois, arroſe les villes de Turin, de Caſal, de Plaiſance, de Crémone, & ſe jette dans le golfe de Veniſe par pluſieurs embouchures. Sa vue impoſante, ſon cours majeſtueux, ſa largeur, ſon étendue, les canaux qui y aboutiſſent, ſes rives riantes, ſon beau ciel, les barques dont il eſt couvert, & qui vont à la voile, les villes & les campagnes qu'il arroſe, tout concourt à lui confirmer le titre de roi des fleuves, que lui donnoient les anciens. Ce roi, redoutable par ſes débordemens, porteroit la déſolation dans cette partie de l'Italie, ſi depuis long-tems on n'avoit pris ſoin de le contenir par des digues. Comme il entraîne avec lui beaucoup de limon, ſon lit ſe remplit peu à peu; & l'on eſt obligé d'élever ces digues de maniere que, dans quelques endroits, il eſt de trente pieds au-deſſus du niveau de la campagne. Quand ſes eaux augmentent, on eſt dans des alarmes continuelles: les habitans s'aſſemblent, & ſont occupés nuit & jour à porter de la terre, à enfoncer des pieux, à reboucher les ouvertures.

On

On a détourné le lit de quelques rivieres qui entroient dans ce fleuve ; mais cette précaution n'empêche pas qu'il ne s'échappe encore au-delà de ses bornes.

Au sud du Marquisat de Saluces, sur les côtes de la mer de Gènes, est situé le comté de Nice, dont la ville principale, ancienne colonie des Phocéens, doit aux Marseillois sa premiere fondation. Elle faisoit autrefois partie du comté de Provence ; mais les habitans s'étant mis en liberté, se donnerent aux Comtes de Savoie. Les François en ont démoli le château ; & le port n'en est pas excellent ; sans être fort étendue, elle m'a paru assez peuplée. On y compte trois paroisses & dix maisons religieuses ; elle est le siege d'une Cour souveraine, & la résidence d'un évêque ; son voisinage avec Gènes la rend passablement commerçante.

A l'autre extrêmité du Piémont, dans la partie la plus septentrionale de la province, sont situés, au pied du mont Saint-Bernard, sur la riviere de la Doire, le Duché & la ville d'Augste, ainsi nommés, parce qu'on prétend qu'Auguste y envoya une colonie. Ce

qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'on y trouve encore d'aſſez beaux reſtes d'antiquité. Le mont Saint-Bernard eſt cette haute montagne qui ſépare les Suiſſes de l'Italie. On emploie trois jours pour arriver à ſon ſommet ; & l'on entretient gratis, pendant trois autres jours, les voyageurs qui ont beſoin de reprendre des forces pour continuer leur chemin.

Il eſt des villes où l'on ne fait que paſſer, & que je ne nommerois pas ſi elles ne formoient une partie des Etats du Roi de Sardaigne, telles que Quiers, Aſti, Villeneuve, Albe, Yvrée, Tende, Vogherra, Bobio, Chivas, Caſal, Vigevano & Novare, dont vous avez lu tant de fois les noms dans nos malheureuſes guerres d'Italie. Elles ſont, pour la plupart, ſituées dans une plaine fertile, bien cultivée, & arroſée par pluſieurs rivieres venant des Alpes, qui ſont, dans le tems de pluie, très-dangereuſes à traverſer.

L'uſage d'enclorre chaque piece de champ ou de pré, d'un foſſé plein d'eau, & d'une haie vive, entre-mêlée de grands arbres, tels que des mûriers, des ormes, des peupliers, commence à devenir général dans toute

ſa plaine de Lombardie. Cette façon de cultiver affermit les terres, les met à l'abri des ſéchereſſes & des inondations, & fait que chacun trouve autour de ſon héritage, tous les bois dont il a beſoin. On aſſure même que ces arbres, les peupliers ſur-tout, facilitent les mariages dans les cantons où il croît le plus volontiers. Un pere de famille, à la naiſſance d'une fille, plante mille arbres; & quand celle-ci a atteint l'âge de ſeize ans, un peuplier qui a le même âge, vaut ſeize livres, & fournit par conſéquent une dot de ſeize mille francs.

En traverſant cette longue plaine, un poteau qui porte trois têtes d'homme dans une grille de fer, avec une inſcription, avertit les paſſans que dans cet endroit, trois malfaiteurs ont aſſaſſiné le Comte Marazzani. Ces monumens de ſcélérateſſe, & d'autres ſemblables qui ſe préſentent pluſieurs fois, noirciſſent l'imagination, & cauſent une ſorte d'inquiétude aux voyageurs.

La poſte, dans les Etats de Piémont, coûtoit anciennement beaucoup plus que dans le reſte de l'Italie. Par une nouvelle ordonnance, le prix des chevaux

eſt actuellement diminué ; mais on fait payer une augmentation pour les bagages, lorſqu'ils excedent un certain poids ; ce qui devient encore aſſez cher. Au premier endroit où vous prenez les relais, on vous délivre une pancarte qui fixe ce que vous devez donner pendant la route, ſoit pour les chevaux, ſoit pour les bagages, & empêche que vous ne ſoyez trompé ; mais je ne connois point d'être plus inſolent ni plus fripon, qu'un poſtillon Italien. L'homme le plus doux, le plus flegmatique eſt cent fois révolté de la perſécution, de l'arrogance & de la mauvaiſe foi de cette canaille ; on ne ſait à qui s'adreſſer pour en avoir juſtice ; & il ſeroit dangereux de ſe la faire ſoi-même. Ces miſérables, autoriſés par l'impunité, ſavent auſſi bien ſe ſervir du couteau que de leur fouet. Encore n'en eſt-on pas quitte pour avoir ſatisfait le poſtillon : à chaque poſte, un valet d'écurie attache un trait à votre voiture, & demande pour boire. Un autre, ſans que vous le demandiez, vient jetter de l'eau ſur vos roues, & veut avoir ſon ſalaire. Il faut prendre le parti ou de ne rien donner, en les repouſſant vigou-

reuſement à la premiere approche, ou d'aſſouvir promptement leur cupidité; alors, loin de vous délivrer de ces importuns, vous ne ferez que les multiplier; & ſi vous les laiſſez faire, ils entreront juſque dans votre chaiſe. J'ai vu pluſieurs voyageurs renoncer à la poſte, & prendre des voiturins pour éviter de pareilles avanies.

La variété des monnoies eſt un autre embarras pour ceux qui vont en Italie, & peut leur cauſer une perte conſidérable, quand ils n'en ſavent pas faire le change à propos. Les pieces les plus courantes, celles ſur leſquelles on éprouve le moins de difficulté, ſont les ſequins Romains, les ſequins Florentins, les ſequins Vénitiens. La monnoie de Gènes n'eſt preſque reçue nulle part hors des Etats de la République. Nos louis s'échangent facilement avec toute celle d'Italie; & l'on pourroit faire uſage par-tout de l'argent de France; mais il vaut mieux, en commençant ſon voyage, convertir tout de ſuite les louis en ſequins Romains & Florentins, que d'attendre à les échanger dans chaque lieu, où l'on pourroit être trompé par des

gens de mauvaiſe foi. Au reſte, comme on a coutume de ſe munir de lettres-de-change, les banquiers ne manquent guere d'en inſtruire les voyageurs. Il faut ſeulement avoir ſoin de ne prendre de la monnoie de chaque pays, qu'autant qu'on eſtime devoir en employer, ſans quoi cet argent n'ayant pas cours ailleurs, on ne ſauroit plus comment s'en défaire; & ce ſeroit autant de perdu.

Quant aux auberges d'Italie, elles ſont déteſtables ſur toutes les routes, & la cherté y eſt exceſſive. Les habitans ſe font un plaiſir de rançonner les étrangers, les Anglois ſur-tout, qui paſſent pour des millionnaires, & qu'on traite en conſéquence. Ce qu'on a de mieux à faire, c'eſt de convenir du prix de chaque choſe qu'on demande. Le plus ſage eſt de s'arranger avec les voiturins, qui ſe chargent de la nourriture; on eſt mieux ſervi & à meilleur marché, que lorſqu'on traite ſoi-même avec l'aubergiſte. Ils ont un prix fait à tant par tête pour chaque repas; & le logement ſe paie à part.

Les villes où je me ſuis arrêté, ſont

Tortone, Alexandrie & Verceil. La premiere étoit autrefois plus considérable; mais Frédéric II la dévasta du tems de ses démêlés avec les Papes. Elle a quelques fortifications avec un assez bon château sur la Scrivia. Alexandrie, ainsi nommée parce qu'elle a été bâtie par les partisans du Pape Alexandre III contre Frédéric Barberousse, est une des meilleurs places du pays. Le Roi de Sardaigne y entretient une forte garnison. Le bâtiment principal est l'Hôtel-de-Ville, sur la grande place auprès de la cathédrale. On y tient tous les ans deux grandes foires, où les marchans de Lyon, de Geneve, de Suisse & d'Allemagne, apportent des bijouteries & des étoffes, qui se vendent dans le reste de l'Italie.

Verceil me rappelle un prodige arrivé dans cette ville du tems de Saint Jérôme, & que je me souviens d'avoir lu dans ses lettres. « Un mari accusa » sa femme d'adultere devant le Pro- » consul qui faisoit sa tournée. Elle fut » présentée à son tribunal avec un » jeune homme qu'on prétendoit être » son complice. L'un & l'autre furent » exposés à une torture si violente,

» que le jeune homme ne pouvant y
» réſiſter, aima mieux, quoiqu'inno-
» cent, ſaire l'aveu qu'on exigeoit,
» que de ſouffrir des tourmens ſi cruels.
» La femme, au contraire, perſiſta à
» nier, & fit cette belle réponſe qui
» mérite d'être tranſmiſe à tous les
» âges: Seigneur Jéſus, à qui rien n'eſt
» caché, vous qui connoiſſez le plus
» ſecret de mon cœur, je vous prend
» à témoin, que ſi je nie le crime dont
» on m'accuſe, ce n'eſt point par la
» crainte de la mort, mais pour ne pas
» pécher contre la vérité. Et vous, mal-
» heureux jeune homme, pourquoi,
» par un injuſte aveu, expoſez-vous
» deux innocens à un ſupplice hon-
» teux? Je ſouhaite de mourir; mais
» jamais les tourmens les plus affreux
» ne m'arracheront le criminel aveu
» d'une faute dont je ne ſuis point cou-
» pable. Cette fermeté ne ſervit qu'à
» irriter le Juge, qui fit inutilement
» redoubler la torture. Enfin les deux
» accuſés furent condamnés à perdre
» la tête. Celle du jeune homme, con-
» tinue Saint Jérôme, fut emportée du
» premier coup; mais deux bourreaux
» ayant frappé juſqu'à ſept fois celle

» de la femme, ils ne purent lui faire
» la plus légere blessure. On imagina un
» autre genre de mort; mais une grace
» expresse de l'Empereur la tira des
» mains de ses ennemis, dont un mira-
» cle opéré à la vue de tout le peuple
» de Verceil, n'avoit pas été capable
» d'appaiser la fureur ».

Il ne faut pas manquer de voir, à l'Hôpital de cette ville, le corps d'un pélerin d'Anjou, nommé André Valla, qui mourut étique en 1685, n'ayant que la peau collée sur les os. Son corps paroît tel qu'il étoit au moment de sa mort, sans aucune altération ni changement, & même avec les rougeurs qui colorent le visage de ces sortes de malades. On montre encore à Verceil, dans le trésor de la cathédrale, la traduction latine de l'Evangile de Saint Marc, écrite sur un vélin très-mince, de la main de S. Eusebe, qui gouvernoit cette église au quatrieme siecle. Ce manuscrit, donné par Berenger, Roi d'Italie, est fort différent de la vulgate.

Verceil étoit l'ancienne capitale des Libiciens, & est aujourd'hui celle d'une petite seigneurie qui porte son nom. Les

Ducs de Savoie l'avoient fortifiée & défendue par une bonne citadelle ; mais les François la prirent au commencement de ce siecle, & en détruisirent les fortifications. Cette ville, grande & belle, est dans une situation agréable, au bord de la Sessia, sur un terrein élevé. On y voit d'assez beaux édifices. La cathédrale, dédiée à Saint Eusebe, est un ancien temple gothique ; le pavé à la mosaïque de Sainte Marie-Majeure représente l'histoire de Judith & d'Holopherne. Toutes les églises ont en général, de très-beaux clochers, ce qui, de loin, donne à la ville beaucoup d'apparence. Le Pape Léon IX y a tenu un concile contre l'hérésie des sacramentaires, dont Berenger, archidiacre d'Angers, étoit le chef. C'est en mémoire de ce concile, que l'on y célebre la Fête-Dieu avec une dévotion & une pompe particuliere. Les treize paroisses s'arrangent de façon, que chacune d'elles, suivant son rang de prééminence, fait à son tour sa procession un des Dimanches qui suivent la fête ; procession générale, parce que les autres se réunissent toutes à celle dont c'est le tour.

Plusieurs des villes dont je viens de parler, me donnerent un spectacle qui me causa d'abord de l'étonnement. Les charniers où l'on rassemble les os des morts, sont des especes de chapelles, où ces restes humains, symmétriquement arrangés sur des tablettes ornées de papier doré, offrent le coup-d'œil d'un cabinet d'histoire naturelle. A ces tablettes sont suspendus des stylets, des poignards, des coûteaux plus ou moins rouillés; & l'on m'apprit que, lorsque deux ennemis se sont réconciliés, ils viennent le soir devant ces chapelles, s'embrassent; & pour preuve d'une réconciliation parfaite, jettent dans les charniers les armes qui devoient être les instrumens de leur vengeance. Le bedeau qui les trouve le matin, les releve & les suspend pour le bon exemple.

La ville de Novare, que je ne vis qu'en passant, a donné le jour au célebre Pierre Lombard, évêque de Paris, communément appellé le Maître des Sentences, qui, dans le douzieme siecle, a mis si fort à la mode la Théologie Scholastique.

La population des Etats du Roi de

Sardaigne, dont je viens de parcourir les villes principales, eſt auſſi forte que dans aucune contrée de l'Europe; & c'eſt ſans doute ce qui a donné lieu à ce proverbe connu, que les poſſeſſions de ce Prince, en Italie, ne paroiſſent qu'une ſeule ville. Les villages & les hameaux y ſont très-multipliés, & habités par un peuple de cultivateurs, qui ne laiſſent pas la plus petite partie du terrein inculte.

Le commerce eſt gêné en Piémont par les entraves qu'éprouvent les marchandiſes étrangeres. On les aſſujettit à de gros droits; & elles ne paſſent qu'après les viſites les plus rigoureuſes. Ajoutez à cela le bas prix des monnoies qui ſe fabriquent ailleurs que dans le pays: celles de France perdent un ſixieme; les autres ne ſont pas traitées avec plus d'avantage; & vous ſentez le mal qui en réſulte pour l'exportation.

Les ſoies forment un des principaux objets du négoce de Turin; celles du Piémont tiennent le premier rang en Italie. Elles ſont abondantes, & la reſſource certaine des habitans de la campagne, ſoit pour payer les impôts, ſoit pour ſe procurer d'autres mar-

chandiſes. La culture des mûriers étoit autrefois ſi négligée, que les fabricans du pays ne tiroient plus leur ſoie que du Milanois ou de l'Etat de Veniſe. Le Roi, pour établir cette branche de négoce, commença par mettre ſur les terres une forte impoſition, & promit enſuite de la diminuer à proportion du nombre de mûriers qu'on planteroit autour de chaque champ, & de la quantité de ſoie qui en proviendroit. Les propriétaires qui ſe ſont conformés aux diſpoſitions de l'édit, ont conſtamment joui de ce bénéfice, & tiennent encore leurs terres franches de tout impôt, par le ſoin qu'ils prennent de multiplier les mûriers & de cultiver les vers à ſoie.

On eſtime les moires qui ſe fabriquent à Turin ; mais je les crois plus brillantes que ſolides. On y fait auſſi des étoffes à grands deſſins, qui ſe répandent dans toute l'Italie, où elles ne ſervent guere que pour les meubles. Les appartemens du Roi à Turin, à la Vénerie, à Stupinigi, en ſont meublés. Le goût de ces manufactures n'eſt ni élégant ni varié, comme celles de Lyon ; auſſi ces étoffes ſont-elles moins

recherchées que les nôtres ; mais on prétend que les bas de soie sont d'une qualité supérieure à ceux de Paris & du Languedoc. Le Roi de Sardaigne, en établissant des fabriques de laine, a mis des droits exorbitans sur celles de France ; ce qui a fait beaucoup de tort à celles du Dauphiné. Les liqueurs & le chocolat, les liqueurs sur-tout, sont une autre branche de commerce de ce pays, qui est encore dans toute sa vigueur. A trois milles de Turin est un grand bâtiment, où se fabriquent le tabac & des toiles peintes pour le compte du Roi. Ce Prince y entretient les ouvriers, fournit les matieres, & fait vendre les marchandises.

Les beaux arts n'ont aucun éclat dans cette capitale ; il n'y a pas un seul Peintre de réputation ; & vous n'y voyez aucune de ces belles statues, aucun de ces tableaux frappans, qu'on trouve ailleurs dans les églises ; mais ce qui est très-commun, ce sont les revêtissemens de marbre de Suze, qui imite le verd antique, d'un grain presque aussi fin, & peut-être plus agréable à la vue.

Il ne paroît pas que les ſciences aient fait en Piémont plus de progrès que les beaux arts. On y trouve quelques Juriſconſultes ; mais la philoſophie & la théologie n'y ſont pas encore débarraſſées des épines de la ſcholaſtique. Ce n'eſt pas que les eccléſiaſtiques n'y ſoient très-nombreux ; mais ils ne paſſent ni pour avoir des connoiſſances bien étendues, ni pour ſe ſoucier d'en acquérir. Le haut clergé, celui qui vient à la cour, eſt plus inſtruit ; non que la nobleſſe s'applique beaucoup à l'étude ; mais parmi les gens de qualité, l'éducation eſt plus ſoignée ; & il y a toujours quelques ſujets qui montrent du goût pour les ſciences & les cultivent avec ſuccès. J'en pourrois citer pluſieurs qui ont des connoiſſances utiles ; & il eſt rare de trouver un homme en place, qui n'ait pas du moins les talens propres de ſon état.

La Religion Catholique eſt la ſeule dont on faſſe profeſſion dans tous les pays du Roi de Sardaigne. Ce Prince a ſouvent employé la force pour obliger les Vaudois de rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Le feu Roi étoit venu à bout d'éloigner les plus obſtinés, qui s'étoient retirés en Suiſſe & en Allema-

gne; mais il les rappella bientôt pour s'en servir dans la guerre contre la France, & leur permit, dans les vallées, le libre exercice de leur religion.

Les Ducs de Savoie ont plusieurs Ordres de Chevalerie Militaire; le premier, celui de l'Annonciade, fut d'abord institué sous le titre du Collier ou du Lac-d'Amour. Il tenoit son chapitre dans le Bugey avant la réunion de cette province à la Couronne de France; & tous les Chevaliers devoient assister à l'office en habit de Chartreux. Cet Ordre, depuis sa restauration en 1424, n'a point été prodigué. Le Roi, qui en est le chef, les Princes ses fils, les Princes de Carignan, le Marquis de Susa, sept autres Chevaliers & l'Archevêque de Turin en sont seuls décorés. La marque de l'Ordre est un cordon bleu, auquel pend une médaille qui représente en émail le mystere de l'Annonciation, avec une plaque en broderie, que les Chevaliers portent sur le côté gauche de l'habit. L'Ordre de Saint-Maurice & de Saint-Lazare est plus nombreux: le Roi en est le Grand-Maître; & les Chevaliers de l'Annonciade en sont les Grands-Croix; il est le prix du mérite militaire, & a précédé, de plusieurs

ſiecles, notre Ordre Royal de Saint-Louis. Le cordon en eſt vert, & la croix d'or émaillée de blanc.

Quoique toutes les faveurs du Prince ſoient pour les gens de guerre, la nobleſſe eſt en général aſſez pauvre, & évite les grandes dépenſes. La décence qui regne à la Cour, eſt la regle de la conduite des particuliers; & l'on remarque dans les aſſemblées, moins de galanterie que de politeſſe. Le Roi a beaucoup d'affabilité, ſur-tout pour les étrangers qu'il aime à voir fréquenter ſes Etats. Il prend plaiſir à s'informer de ce qu'ils penſent de ſa capitale, & a ſur-tout l'attention de les entretenir de ce qu'il croit devoir les intéreſſer.

Il ne paroît pas que ce Monarque puiſſe jamais étendre ſa puiſſance au-delà des montagnes qui, du côté de la France, ſont la borne naturelle de ſes poſſeſſions; mais ſi l'on réfléchit ſur le mérite héréditaire de ces Princes, qui depuis tant de ſiecles ſont ſi attentifs à profiter des circonſtances, on ne ſauroit diſconvenir, qu'en cas de révolution, il ne puiſſe beaucoup gagner du côté de l'Italie. L'Etat de Gènes lui eſt ouvert par des chemins très-pratiquables; & s'il

parvient jamais à se rendre maître de cette République, comme il s'en est peu fallu ; ils augmente ses Etats dans le Milanois, dont il possede déjà près du tiers ; s'il s'aggrandit aux dépens de Venise, dont le pays de terre-ferme ne lui présente aucun obstacle, il n'est pas douteux que Charles-Emmanuel, par la grace de Dieu, Roi de Sardaigne, de Chypre & de Jérusalem ; Duc de Savoie, de Mont-Ferrat, d'Aoste, de Chablais, de Genevois & de Plaisance ; Prince de Piémont & d'Oneille ; Marquis d'Italie, de Saluces, de Suze, d'Ivrée, de Ceve, de Marro, d'Oristan & de Césane ; Comte de Maurienne, de Genève, de Nice, de Tende, d'Ast, d'Alexandrie, de Gocéan, de Romont, de Novare, de Tortone, de Vigevano, de Bobio ; Baron de Vaud & de Faussigny ; Seigneur de Verceil, de Pignerol, de Tarentaise, de Lumelline & de la Vallée de Sesie ; Prince & Vicaire perpétuel du Saint Empire Romain en Italie, ne puisse être un jour un des plus grands Potentats de l'Europe.

Je suis, &c.

A Turin, ce 12 Octobre 1757.

LETTRE CCCXXV.

Le Milanois.

CETTE portion de l'ancien royaume de Lombardie, entre le Piémont & l'Etat de Venise, doit son origine aux Gaulois transplantés en Italie sous le regne de Tarquin, dans la fameuse expédition de Bellovese, Roi des Celtes. Ils y fonderent une ville au milieu d'une plaine, où, contre l'ordinaire, il n'y avoit ni fleuve ni riviere qui pussent servir à sa défense ou à son commerce. Les Romains s'en emparerent, & la ceignirent d'une muraille qui n'empêcha pas que Brennus, à la tête d'autres Gaulois, ne vînt la saccager. Les Romains la reprirent, la rétablirent, la fortifierent, & en firent la capitale de la Gaule Cisalpine. Pendant plus de trois siecles les Empereurs y firent souvent leur résidence, ou s'ils n'y résidoient pas, ils y tenoient un Gouverneur avec des troupes nombreuses à ses ordres pour s'opposer

aux incursions des Barbares dans cette partie de leur Empire.

Milan fut de nouveau dévasté par Attila, repris par Belisaire, & dans la suite si cruellement traité par les Goths, qu'il périt en un jour plus de trente mille de ses habitans. Cette ville essuya encore différentes révolutions ; & après la destruction du royaume des Lombards, par Charle-Magne, elle se releva sous le gouvernement de ses Archevêques, à qui ce Prince, toujours favorable aux ecclésiastiques, en accorda la souveraineté.

Pendant les divisions du sacerdoce & de l'Empire, Frédéric Barberousse la ruina de fond en comble, tant pour avoir donné l'exemple de la révolte à toutes les autres villes, que pour s'être permis, contre l'Impératrice son épouse, les insultes les plus outrageantes. Cette Princesse étant vénue à Milan, les habitans la promenerent sur un âne, le visage tourné vers la queue, & égorgerent tout ce qui étoit pour le parti de Frédéric. L'Empereur indigné assiégea cette capitale, la força de se rendre à discrétion, obligea les Milanois, les mains liées derriere le dos, de prendre

avec les dents une figue ſous la queue de l'âne qui avoit promené l'Impératrice; & lorſqu'ils l'avoient à la bouche, de ſe tourner vers l'aſſemblée, & de dire, voilà la figue. Non content de cette punition humiliante, il détruiſit la ville juſqu'aux fondemens, y fit paſſer la charrue, & ſemer du ſel en mémoire de l'opprobre, de l'infamie & de la déſolation de ce peuple. On prétend que la plus grande inſulte qu'on puiſſe encore lui faire aujourd'hui, c'eſt de lui dire: *Ecoo la fica.*

Lorſque les villes d'Italie eurent perdu leur liberté, Milan, réparé par ce même Frédéric qui avoit fait ſa paix avec le Pape, reconnut, ainſi qu'une grande partie du pays, les Turriani, famille ancienne, pour ſes maîtres. Les Viſconti les expulſerent vers le quatorzieme ſiecle, & légitimerent leur ſouveraineté, par l'uſage heureux qu'ils firent de leur puiſſance. Le Milanois leur doit ſa fertilité, & ſa capitale ſes plus utiles & ſes plus glorieux établiſſemens. Ils ont creuſé des canaux; ils ont deſſéché des marais; & d'une plaine inculte, ils ont formé une contrée délicieuſe & féconde en

toutes ſortes de productions. L'art a procuré à ce pays des avantages auxquels ſes premiers habitans ſembloient avoir renoncé ; deux canaux navigables, tirés l'un de l'Adda, l'autre du Téſin, le lient à ces deux rivieres, & lui apportent toutes les commodités d'un grand fleuve, ſans lui en faire éprouver les inconvéniens.

Jean Galeas Viſconti a fait bâtir la cathédrale de Milan, le pont du Téſin, & la chartreuſe de Pavie, où il eſt enterré. Il a créé une ſeconde fois l'art militaire en Italie, dont il n'a tenu qu'à lui de ſe faire déclarer Roi ; mais n'ayant laiſſé qu'une fille, qui fut depuis mere de Louis XII, ce dernier alloit ſe mettre en poſſeſſion du Milanois, lorſqu'un Sforce, ſoldat de fortune, qui avoit épouſé la bâtarde d'un Viſconti, s'empara de cette ſouveraineté. Louis fit pluſieurs tentatives infructueuſes ; & ce fut pour remplir les vues de ſon prédéceſſeur, que François I donna cette fameuſe bataille de Marignon qu'il gagna contre les Suiſſes.

Ce Prince garda le Milanois juſqu'en 1525, qu'il le perdit, avec ſa liberté,

à la mémorable bataille de Pavie, époque de la domination d'Autriche ſur cette province, qu'elle a mieux ſu conſerver que la France. En 1734, le Maréchal de Villars s'empara de la citadelle. On la rendit à l'Empereur; & la poſſeſſion lui en a été aſſurée par la paix de 1736. On lit encore, ſur la porte, une inſcription latine à l'honneur de Philippe II, qui, quoiqu'il eût fait banqueroute à ſes ſujets, envahi le Portugal, ſuſcité la ligue en France, fait mourir ſon fils & ſa femme, & verſé tout le ſang des Pays-Bas, y eſt qualifié de *Clément* & de *Juſte.*

Pour peu qu'on ſe rappelle les déſaſtres de cette grande ville, pillée, ſaccagée, renverſée ſucceſſivement par les Goths, les Huns, les Lombards, par les ſucceſſeurs de Charles-Magne, par les Empereurs de la Maiſon de Suabe, ſouvent ruinée par ſes diviſions inteſtines, par ſes entrepriſes ambitieuſes, par ſes malheureuſes expéditions, on félicitera ſes habitans actuels, & ſur la tranquillité dont ils jouiſſent, & ſur leur humeur pacifique.

De Turin à Milan, on paſſe pluſieurs rivieres, telles que la Doire, la Sture, la Seſſia, la Gogna, le Téſin, que l'on traverſe dans des bacqs. Ces paſſages de rivieres ſont fréquens dans la Lombardie, & d'autant plus déſagréables pour les voyageurs, qu'ils leur cauſent beaucoup de retard; mais ils en ſont dédommagés par la beauté des routes toujours unies, bien plantées, bordées de canaux, & qui reſſemblent moins à des grands chemins qu'à des allées de promenade. Je ne ſuis pas étonné qu'on ſe ſoit tant battu, pour s'aſſurer la poſſeſſion d'un ſi beau pays.

Milan eſt une des plus agréables & des plus belles villes d'Italie. Un curieux, un amateur y trouve des choſes dignes de ſon attention dans preſque tous les genres; mais rien n'eſt plus merveilleux que ſa cathédrale, qu'on appelle le Dôme. J'ai vu cette métropole ſi vantée, qu'on bâtit depuis quatre ſiecles, & qui ne ſera peut-être jamais achevée. Un Duc de Milan, en laiſſant deux cens mille francs de revenu pour finir cette conſtruction, a pris juſtement le moyen de la faire durer éternellement. Il eſt de l'intérêt des chanoines de

de ne la voir jamais terminée : les fonds administrés par une direction, doivent retourner aux familles des donateurs. Plusieurs parties tombent de vétusté, tandis que d'autres sont encore à finir; & l'on a déjà plus dépensé d'argent pour ne pas l'achever, qu'il n'en a coûté pour construire Saint Pierre de Rome, qui, à la vérité, ne la surpasse ni par la beauté, ni par le nombre des ornemens. Ce qui m'a sur-tout étonné, c'est le travail extérieur, & la quantité de niches & de statues de marbre, dont les murs sont décorés. Cette profusion tient de la folie ; mais comme ce plan, tout singulier qu'il est, a une sorte de magnificence, on l'entretient avec soin; & l'on y travaille avec autant d'assiduité, que si l'on avoit dessein de le finir. Ceux qui ont calculé les sommes qu'on y a déjà employées, les font monter à plus de trois cens millions. Les échafauds seuls, toujours élevés autour de l'édifice, coûtent immensément à entretenir; mais ce qui lui manque essentiellement, c'est le portail, qui n'est encore qu'en projet. En attendant qu'on l'exécute, on s'occupe à réparer ce que la suite des tems, les

injures de l'air, & sur-tout les orages, fréquens dans le Milanois, alterent & détruisent dans ce bâtiment imposant par sa grandeur, mais ridicule par l'excès des ornemens de son architecture gothique.

Parmi les statues qui décorent cette église, les habitans vantent principalement un Saint Barthelemi écorché, qui porte sa peau en écharpe, comme Hercule la dépouille d'un lion. Les connoisseurs en admirent le travail, mais conviennent que ce n'est pas ce que l'Italie offre de plus parfait en ce genre. Les tableaux & les autres ornemens anciens sont autant de trophées érigés à la gloire de Saint Ambroise; les plus modernes ont pour objet Saint Charles-Borromée, qui fut aussi Archevêque de Milan, & sut, comme lui, allier à la vertu des Saints, le mérite & toutes les qualités des grands Hommes. Il a fondé le grand Hôpital, le Séminaire, le College Helvétique, le Lazaret, bâtiment immense pour les pestiférés; & dans tous ces monumens de bienfaisance, on voit l'empreinte d'une ame vertueuse & d'un homme de goût.

Son tombeau eſt une chapelle ſouterreine, revêtue de lames de vermeil. La châſſe de ſix pieds de longueur, eſt encore plus riche ; les pierres précieuſes y ſont prodiguées. Les cariatides de demi-grandeur, qui ſemblent ſoutenir la partie inclinée de la voûte, ſont des figures ſymboliques, qui repréſentent les vertus du Saint Archevêque, la juſtice, la religion, la prudence, la charité, la ſcience, la libéralité, &c. J'ai ſur-tout admiré les bas-reliefs, où l'on voit le Prélat adminiſtrant lui-même les ſacremens dans le Lazaret, ou ſiégeant à la tête d'un concile. Ce qu'il y a de plus ſimple & de plus touchant, c'eſt l'épitaphe qu'il avoit demandée lui-même, & où l'on dit qu'il a voulu être enterré dans cet endroit, « afin que les fideles de ſon diocèſe, » & ſur-tout le ſexe dévot, puiſſent » venir plus ſouvent prier Dieu pour » le repos de ſon ame ».

Sa châſſe, formée de grands morceaux de cryſtal de roche, laiſſe voir le Saint couché dans toute ſa longueur, revêtu des ornemens pontificaux, les mains jointes, l'anneau paſtoral à ſon doigt, & la croſſe entre ſes

bras. La peau du visage, qui seule paroît à découvert, est brune & collée sur les os, le nez presque entiérement tombé, & une partie de l'œil gauche tellement enfoncé, qu'il paroît fondu dans la tête. Cependant on reconnoît la même figure, & sur-tout ce menton quarré & un peu long, qu'on remarque dans un portrait fait du vivant du Saint, & exposé dans la même chapelle.

Une relique plus précieuse, dont se vante cette cathédrale, est un des clous qui ont servi à attacher Jesus-Christ sur la croix, & dont on prétend que l'Empereur Théodose fit présent à Saint Ambroise. Des lampes ardentes brûlent continuellement devant cet instrument respectable de la passion du Sauveur. On en avoit fort négligé le culte jusqu'au tems de Saint Charles, qui en fit la translation solemnelle au lieu où il est actuellement, & fonda une procession générale, où tous les ans, le 3 de Mai, l'Archevêque le porte en pompe aux yeux des fideles. Le pieux Prélat, pour multiplier en quelque façon cette sainte relique, en commanda plusieurs à l'imitation, qu'il fit toucher à la véritable, & en envoya en présent aux

têtes couronnées : ne ſoyez donc point étonnée, ſi tant d'égliſes ſe vantent d'en poſſéder de pareils.

Le tréſor de la cathédrale de Milan eſt le plus riche de toute l'Italie, ſi vous en exceptez celui de Notre-Dame de Lorette. Les vaſes ſacrés en or, les croix, les reliquaires, les ſtatues, ſont ſi multipliés, qu'on ne s'amuſe pas à les voir en détail. Cette égliſe ſuit le rit Ambroiſien, de même que la plupart de celles qui ne ſont point deſſervies par des Religieux. Le fond de la liturgie eſt le même que celui de l'office Romain ; mais la diſtribution des pſeaumes, des prieres, des cérémonies dans le ſacrifice de la meſſe, eſt différente. Lorſque les Papes engagerent les égliſes d'Occident à ſe conformer aux uſages de Rome, le clergé de Milan ſe mit à couvert de ce changement ſous le nom & l'autorité de Saint Ambroiſe. Le chant Romain eſt plus doux & plus grave ; l'Ambroiſien plus fort & plus aigu. C'eſt encore ſuivant ce même rit, que le carême ne commence ici que le Dimanche de la Quadrageſime, parce que les quatre jours qui le précedent, n'ont été ajoutés que dans le

ſeptieme ſiecle. Cet uſage, qui tient les théatres ouverts juſqu'au ſamedi au ſoir, attire dans cette ville une multitude d'étrangers qui viennent de toutes parts prolonger les plaiſirs du carnaval.

Ce carnaval eſt preſque auſſi connu en Italie, que celui de Veniſe : depuis Noël juſqu'au carême on va en foule dans les couvens, voir jouer des comédies à la grille. Les Religieuſes s'habillent en Arlequins, en Scaramouches, en Mezetins, en Pantalons, & repréſentent ſouvent mieux leur rôle que de véritables Comédiens. Les Moines jouent auſſi des farces publiquement dans leurs maiſons, & portent quelquefois la complaiſance juſqu'à les aller repréſenter en ville. Les Milanois ont une façon particuliere d'applaudir dans les ſpectacles : ils compoſent des ſonnets, ou les font faire par quelques Poëtes à gages; & lorſqu'ils ſont ſatisfaits du jeu d'un Comédien, ils jettent de tous côtés, ſur le théatre, ces ſonnets imprimés, qui contiennent les louanges de l'Acteur qui réuſſit. Vous ſavez que les Anglois ont une autre maniere de témoi-

gner leur contentement, & qu'au lieu de vers, ils jettent des bourſes pleines de guinées.

On ne célebre les Rogations, à Milan, qu'après l'Aſcenſion, tems où ſe fait auſſi la diſtribution des cendres; on ne ſonne pas les cloches de la cathédrale en volée; elles ſont ſuſpendues de façon qu'on ne peut que les tinter. Le chapitre eſt composé de trente Chanoines nommés par l'impératrice Reine, qui doivent être tous ou nobles ou docteurs. L'Archevêque eſt preſque toujours Cardinal; & l'on a obſervé que parmi les Prélats qui ont gouverné cette égliſe, trente-cinq ont été mis au nombre des Saints.

Dans le palais épiſcopal, qui n'eſt remarquable que par ſon étendue, Saint Charles Borromée a tenu ſix conciles provinciaux pour la réformation des mœurs, l'adminiſtration des ſacremens, la récitation de l'office divin, le gouvernement des hôpitaux, la viſite des diocèſes, & généralement pour tout ce qui concerne la vie, la conduite, la diſcipline des évêques & des eccléſiaſtiques. On y défend aux Médecins de continuer leurs viſites chez

toute perſonne qui, après trois jours de maladie, ne s'eſt point confeſſée, & aux curés, de ſouffrir dans leur égliſe, des quêteuſes qui ne ſoient point vêtues modeſtement.

Dès les premiers ſiecles de l'égliſe, il s'étoit déjà tenu, dans cette ville, divers conciles, dont la plupart eurent pour objet la condamnation de l'Arianiſme, & la juſtification de Saint Athanaſe. Les Jovinianiſtes, autres hérétiques du quatrieme ſiecle, trouverent auſſi, dans une aſſemblée des Peres de Milan, la condamnation de leurs erreurs. Leur chef ſe nommoit Jovinien, qui, après avoir paſſé ſes premieres années dans les auſtérités de la vie monaſtique, fatigué des combats qu'il avoit livrés à ſes paſſions, s'adonna aux plaiſirs des femmes & de la bonne chere. Pour juſtifier ſon changement, il prétendit que la virginité n'étoit pas un état plus parfait que le mariage, & qu'on pouvoit uſer indifféremment de toutes les viandes, pourvu qu'on les mangeât avec action de graces. Il ajoutoit que la Mere de Dieu n'étoit pas reſtée Vierge après ſon enfantement; que ceux qui avoient été régénérés

par le Baptême, ne pouvoient plus être vaincus par le Démon; que cette grace égaloit tous les hommes, & que, comme ils ne méritoient que par elle, ils jouiroient d'une égale récompense dans le ciel. On vit dès-lors une multitude de personnes, qui avoient vécu dans la mortification & la continence, renoncer à une austérité qu'elles croyoient infructueuse, se marier, & passer voluptueusement une vie qui ne faisoit perdre aucun des avantages du Baptême.

N'attendez pas que je vous promene dans toutes les églises ou chapelles consacrées ici à la Religion ou aux Moines; j'en nommerois au moins deux cens cinquante, parmi lesquelles je compterois jusqu'à soixante-neuf paroisses. Je n'ai visité que les plus belles. Il y en a plusieurs d'une excellente architecture, beaucoup d'une décoration théatrale; & la plupart m'ont paru des galeries de tableaux, où la sculpture étale aussi toutes ses beautés.

Si le nombre & la magnificence de ces édifices étoient de sûrs indices de l'opulence d'une ville, Milan seroit une des plus riches, comme elle est une

des plus grandes de l'Europe. Presque pas une rue, si petite qu'elle soit, qui ne vous présente au moins une chapelle. On vend chaque année un almanach de dévotion, uniquement destiné à indiquer les stations, les saluts, les octaves, les indulgences qui se trouvent dans cette capitale. La moitié de la ville est occupée par des bâtimens élevés à la gloire de la Religion. J'ai vu l'église dont Saint Ambroise refusa l'entrée à l'Empereur Théodose; peine bien légere pour un Prince qui avoit trempé ses mains dans le sang de ses sujets; mais il fut assez grand, assez chrétien, pour en faire une pénitence publique. J'ai vu aussi celle qui possede les reliques du saint Archevêque & de sa sœur Marcelline, dont on montre encore le tombeau. Elle fut, dit-on, consacrée par Saint Ambroise lui-même, lorsqu'il y plaça les corps des Saints Gervais & Protais, dans un temple anciennement dédié à Minerve. On y voit une chapelle, où l'on raconte que Saint Bernard, par le nom auguste & la vertu toute-puissante du Sacrement de l'Eucharistie, força le Démon à quitter le corps d'une femme, dont

l'esprit de ténebres s'étoit emparé; une autre, bâtie dans l'endroit où l'on dit que Saint Augustin entendit le *Tolle, Lege*, dont il parle dans ses Confessions; une troisieme où ce docteur, son fils, & Alipe son ami, reçurent le baptême. Je ne dis rien d'un serpent d'airain placé dans une tribune; les uns le prennent pour celui de Moïse, les autres pour un esculape.

J'ai vu, dans le réfectoire des Dominicains, le fameux tableau de la Cene, peint en huile à fresque, par Léonard de Vinci, & dont on cite beaucoup d'anecdotes. Les têtes des Apôtres étoient si belles, que l'artiste ne put rien imaginer d'assez parfait pour peindre celle de Jesus-Christ, qu'il ne fit qu'ébaucher. Comme il ne trouvoit rien non plus d'assez hideux pour représenter Judas, il y mit le visage du prieur, homme insupportable, qui le persécutoit sans cesse pour qu'il finît cet ouvrage.

J'ai vu, dans une des salles de l'académie de peinture, le tableau d'une Vierge qui contemple Jesus naissant. La douleur, la joie, la compassion, la tendresse, le respect, l'adoration, se peignent, se réunissent & se confon-

dent dans l'attitude & dans tous les détails de la figure principale.

J'ai vu la bibliotheque Ambroisienne, fondée par Saint Charles, & continuée par deux Cardinaux de sa maison, qui, par modestie, n'ont pas voulu donner leur nom à cet établissement, le plus beau, le plus vaste, le plus solide qu'aucun Souverain ait exécuté en faveur des sciences & des arts depuis leur renouvellement en Europe. La précaution qu'on a prise pour empêcher de rien distraire de ce célebre *Musæum*, est une inscription qu'on a soin, en entrant, de vous faire lire, & qui défend, sous peine d'excommunication, de dérober les livres, & même de les déranger. C'est cependant moins pour les livres que pour les tableaux, qu'on va voir cette bibliotheque, quoiqu'il y en ait un qu'on n'oublie pas de montrer aux étrangers : c'est un manuscrit, en papier d'Egypte, des antiquités de Joseph, traduites par Ruffin, qu'on dit être du cinquieme siecle, & un autre en douze volumes de Léonard de Vinci, qui traite de l'antiquité, des arts & de l'histoire naturelle. On lit au-dessus du coffre qui renferme ce trésor, que

Jacques I, Roi d'Angleterre, en avoit offert trois mille piſtoles. Ce qui le rend ſur-tout très-précieux, ce ſont les deſſins de ce Peintre, & pluſieurs autres des plus célebres artiſtes de ſon tems. Les ſalles de peinture & de ſculpture font auſſi partie de cet établiſſement : c'eſt-là que ſont les plâtres des antiques, & les morceaux diſtingués des grands Maîtres d'Italie.

Derriere ce bâtiment, eſt un jardin de botanique à l'uſage des étudians en médecine. Les mêmes fondateurs ont établi à l'Univerſité ſeize Docteurs qui profeſſent gratuitement les ſciences & les arts. L'ainé de la maiſon de Borromée porte le titre de Conſervateur perpétuel de cette académie, malgré le mot d'*Humilitas*, que cette maiſon a pris pour deviſe, & qu'on voit écrit en caracteres gothiques, ſur tous les établiſſemens auxquels elle a eu quelque part. Milan a ſes principaux embelliſſemens dans les fondations nombreuſes de cette illuſtre famille. Tout y eſt plein des monumens de ſa piété ſolide, de ſa tendre compaſſion pour les maux de l'humanité, de ſon amour éclairé pour les arts & pour

les lettres. L'hôtel de la Comtesse de Borromée est le rendez vous du grand monde de cette ville. A l'éclat de sa naissance, cette dame joint des connoissances supérieures à celles de son sexe, qu'elle a portées jusqu'à la plus haute géométrie. Le palais qu'elle habite est la maison paternelle des Borromée, qui répond, par sa grandeur, à celle de ce nom. Elle avoit abandonné un appartement du rez-de-chaussée à la jeunesse de son voisinage, pour y jouer la comédie en société. Le Séminaire des clercs & le College Helvétique, fondés & bâtis par Saint Charles, m'ont paru également dignes d'être vus. Les colonnades & les galeries qui ornent les cours, sont d'une architecture réguliere & noble. Les portes d'entrée sont décorées d'une très-grande maniere.

Il y a plusieurs établissemens de charité à Milan pour les malades, les vieillards, les enfans orphelins, abandonnés ou inconnus. Le plus considérable est le grand hôpital, sous la direction de dix-huit députés du corps de la noblesse, nommés par l'Archevêque. On y entretient quatre mille personnes, tant malades qu'ouvriers, qui

travaillent les toiles, les étoffes, & tout ce qui est nécessaire pour l'entretien de cette maison. Un marchand a fait bâtir, avec une magnificence royale, la cour de ce grand hôpital. Un autre a fait construire, à ses frais, un vaste cimetiere de forme ovale, relevé par l'architecture, & environné de portiques qui entourent un gazon toujours verd. Le milieu est occupé par une grande & belle chapelle ; & le sol des portiques, sous lesquels on peut se promener, couvre une suite de caveaux où l'on enterre les morts. A chaque entrecolonnement répond une fenêtre percée dans le mur, qui offre, sur la campagne, des points de vue dont la riche variété est bien capable de faire diversion aux pensées lugubres qu'on vient y chercher. Le culte qu'on rend ici aux ames du purgatoire, a fait de cette espece de cirque, un lieu de dévotion, où l'on croit que le prêtre délivre une ame à chaque messe; *ove si libera un'anima del purgatorio ad ogni messa ;* inscription qui se trouve dans plusieurs églises.

Tout ce qui a rapport au culte public est respecté des Milanois, dont les

mœurs ſont, en général, très-réglées ; du moins à l'extérieur, & les égliſes très-fréquentées. Les jours de grandes fêtes on voit, dans toutes les rues, des troupes d'hommes & de femmes, plus ou moins nombreuſes, réciter enſemble, & à haute voix, les prieres du chapelet. Les ſages réglemens de diſcipline faits par Saint Charles pour ſon clergé, ont répandu un germe de bonne éducation qui ſe ſoutient encore parmi les eccléſiaſtiques, plus conſidérés & plus inſtruis que dans le reſte de l'Italie. Ils travaillent avec zele à l'inſtruction des peuples ; & les prêtres ſéculiers n'y ſont point, comme ailleurs, éclipſés par les Moines. Pluſieurs d'entr'eux s'adonnent aux ſciences ; & trouvent, dans la forme actuelle du gouvernement, des diſtinctions capables de les encourager. Il s'eſt auſſi formé une ſociété de Seigneurs, qui fourniſſent en commun les frais néceſſaires pour le travail d'une Imprimerie, de laquelle ſont déjà ſortis pluſieurs ouvrages importans, entr'autres les Collections du ſavant Muratori. Vous vous réconcilierez avec l'Inquiſition, quand vous ſaurez que des livres

qui seroient prohibés dans les pays où elle est en horreur, se vendent ici publiquement avec la permission du saint Office, dont les gens qui aiment à lire ont fort à se louer.

Milan a produit plusieurs hommes célebres, dont les noms figurent avec honneur dans la liste des savans qui ont illustré leur patrie. On met à leur tête Valere-Maxime, historien latin, qui suivit à la guerre le fils de Pompée, & se rendit habile dans les Belles-Lettres. Il composa un recueil des actions & des paroles mémorables des Grecs & des Romains, dont on croit que ce qui nous reste n'est que l'abrégé.

Milan & Pavie se disputent la gloire d'avoir donné la naissance à Jérôme Cardan. Il est certain qu'il professa dans ces deux villes les mathématiques & la médecine. Il eut un esprit pénétrant, mais un caractere inquiet & bizarre. Il se vantoit d'avoir un Démon familier comme Socrate, & se servoit de ses connoissances pour établir les opinions les plus extravagantes. Il avoit la manie de l'astrologie judiciaire; & comme il s'étoit avisé de prédire qu'il mourroit avant l'âge de soixante-quinze ans, il

ſe laiſſa mourir de faim, pour ne pas donner un démenti à cette ſcience. Cardan eut une crédulité & un entêtement incroyables pour les choſes fauſſes & imaginaires, tandis qu'il révoquoit en doute les vérités les plus conſtantes de la Religion.

Le Pere Cavalieri, de l'Ordre des Jéſuates, paſſoit en Italie pour être l'inventeur du calcul des infiniment petits. Il fut le Diſciple de Galilée, & l'ami de Toricelli. Ce fut la goutte qui le jetta dans les mathématiques : cette maladie le tourmentoit ſi fort, qu'on lui conſeilla de diſtraire ſes douleurs en s'appliquant à la géométrie. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages, dans leſquels ce ſavant Religieux propoſe ſes vues avec la modeſtie & les ménagemens néceſſaires, quand on expoſe des vérités qui ont le malheur d'être nouvelles.

Le célebre Juriſconſulte Alciat a profeſſé le Droit à Avignon, à Bourges, & dans pluſieurs villes d'Italie, qui ſe le diſputoient en lui offrant de plus forts appointemens. Il avoit banni la barbarie qui regnoit auparavant dans les matieres de juriſprudence. Ses em-

blêmes, qui ont été traduits en plusieurs langues, l'ont fait mettre au rang des Poëtes. On y trouve de la force & de l'élégance ; & la morale y eſt ornée des agrémens de l'eſprit.

Bernardin Corio, d'une famille illuſtre de Milan, a écrit en Italien l'hiſtoire de ſon pays, moins agréable par le ſtyle, qu'intéreſſante par les détails curieux dont elle eſt enrichie. Il eut un neveu qui s'occupa du même objet que ſon oncle, & a laiſſé une deſcription de Milan, où ſe trouvent raſſemblés tous les monumens anciens & modernes de cette Ville.

Les Savans qui ſe diſtinguent actuellement, ſont le Pere Friſi, Barnabite, grand mathématicien, & le Marquis de Becaria, auteur du Traité des Délits & des Peines. On peut joindre à ces noms illuſtres, celui de Madame Agneſi, qui honore ſon ſexe & ſa patrie, par la connoiſſance parfaite qu'elle a des Langues grecques & latines, de la phyſique & des mathématiques. Il y a quelques années qu'elle donna au public de nouvelles Inſtitutions de l'Analyſe, dédiées à la Reine de Hongrie, & dont elle envoya un exemplaire à

l'Académie des Sciences de Paris ; à qui MM. de Mairan & Montigni, chargés de l'examiner, en ont fait le rapport le plus avantageux. L'auteur dit, dans son épître dédicatoire, que si la hardiesse qu'elle a de voler dans les plaines de l'infini, est excusable, c'est sur-tout dans un siecle où l'on voit une femme assise avec tant d'éclat sur le trône des Césars.

Je suis, &c.

A Milan, ce 20 *Octobre* 1757.



LETTRE CCCXXVI.

SUITE DU MILANOIS.

LES plaiſirs de Milan, comme ceux de toute l'Italie, conſiſtent dans les ſpectacles & les promenades. Son théatre, composé de ſix rangs de loges, mais mal ornés, ſeroit triſte & obſcur, ſi les particuliers à qui ces loges appartiennent, n'avoient ſoin d'en éclairer l'intérieur & de les décorer. Une ſeule maiſon en a quelquefois deux ou trois, qui, réunies, forment un cabinet d'aſſemblée qu'elle embellit & tapiſſe à ſon gré; on y trouve à la fois l'agrément de la converſation, du jeu, des rafraîchiſſemens & du ſpectacle; & l'on y voit tout le beau monde de la ville, dont les Dames reçoivent les viſites dans les loges illuminées, ornées de glaces, environnées de ſophas, & qui ſe ferment à volonté ſur le devant: ſouvent même on ne fait que les entr'ouvrir; & dans l'abſence du propriétaire, elles reſtent fermées du

côté des ſpectateurs. Elles ſont d'ailleurs très-coûteuſes, tant par le prix du loyer, que par les rafraîchiſſemens qu'on y préſente aux dépens du maître.

Les Italiens s'occupent médiocrement du poëme de leurs opéra, dont le ſujet n'eſt pour eux qu'une occaſion d'amener des ariettes pour animer le ſpectacle. Ils donnent leur attention principale à la muſique, qui décide toujours le ſuccès de l'ouvrage. Notre opéra veut des fêtes liées à l'action; les Italiens s'en diſpenſent. Des pantomimes dans les entr'actes détournent l'attention due au poëme; & les moralités dont ils parſement leurs tragédies, refroidiſſent l'auditeur, & détruiſent l'impreſſion du ſentiment; ce qui eſt auſſi diſparate, que de mettre en muſique une conſpiration, un conſeil, & d'opiner en chantant. Il eſt reçu de chanter les plaintes, la joie & la fureur; mais la muſique, faite pour toucher, ne l'eſt pas pour raiſonner. Il me ſemble que ces moralités ne doivent pas plus plaire aux gens de goût, que cet uſage monotone de terminer la ſcene la plus paſſionnée par une ariette, par

une comparaiſon ſouvent badine, & toujours déplacée dans la bouche d'un perſonnage accablé de douleur. Je trouve d'ailleurs, dans tous les opéra Italiens, des germes de paſſions, & jamais la paſſion amenée à ſa maturité; des ſcenes jamais filées, peu ſoutenues, ſouvent étouffées par des ſens ſuſpendus, rarement finis. L'opéra François, malgré les dépenſes qu'il exige, ſe ſoutient pendant toute l'année; & depuis très-long-tems, les ſpectateurs fourniſſent ſeuls aux frais de ce magnifique ſpectacle. L'opéra Italien, dont toute la dépenſe ſe réduit aux appointemens d'un orcheſtre, & de cinq ou ſix chanteurs, ne peut être qu'à charge à ſes entrepreneurs. C'eſt, ſi vous voulez, un aſſez beau concert; mais il attache ſi peu, que le jeu, la converſation & les viſites d'une loge à l'autre, rempliſſent au moins les trois quarts du tems que dure le ſpectacle. Il eſt vrai qu'on commence à y admettre les ballets; mais loin d'avoir aucun rapport au ſujet, ils ſont toujours les contraſtes, & quelquefois les contre-ſens les plus ridicules. On introduit une danſe de décroteurs dans Xerxès, une entrée

de cuisinieres dans Mérope. On a vu dans la Didon de l'abbé Métastase, dont la scene est sous le ciel brûlant de Carthage, un spectacle de traîneaux sur la glace. L'ariette est ce qui fixe le plus l'attention ; c'est le moment où l'on est le plus tranquille, où les personnes qui sont à recevoir les visites ou à jouer dans les loges, viennent écouter l'acteur ou l'actrice.

On ne se promene guere à Milan que sur les remparts en été, & en hiver sur l'esplanade qui sépare la ville de la citadelle. C'est-là, qu'une heure avant le coucher du soleil, on voit une multitude de carrosses, où les femmes m'ont paru le plus approcher de l'air, du ton d'aisance & des manieres de celles de France. Les Magistrats, chargés de la police, ont soin de faire arroser les promenades publiques. Il y a quelques belles rues qui pourroient servir de cours ; mais on ne tient point à cet usage comme dans le reste de l'Italie. Celles du centre de la ville sont étroites, mal alignées, plus mal bâties, mais fort peuplées : c'est le quartier des marchands & des artisans. Les autres, plus droites & plus larges, présentent beaucoup

beaucoup de grandes maiſons & plu-ſieurs palais.

Milan eſt d'une forme ronde ; la ca-thédrale en occupe le centre ; au-de-vant eſt une grande place, mais qui n'a rien de remarquable. Celle des mar-chands ſeroit plus belle, ſi elle n'étoit pas embarraſſée par une halle qui en cache les ornemens. Un des côtés pré-ſente l'hôtel-de-ville, qui ſert en même tems aux Officiers Municipaux & aux Magiſtrats de police. Dans quel-ques-unes de ces places, ont tient des marchés pluſieurs fois la ſemaine ; d'au-tres ſont ornées des ſtatues de Saint Charles Borromée & de Saint Am-broiſe, qui ſont peu d'effet pour la dé-coration, par le peu d'eſpace des lieux où elles ſont placées. On y voit des images de la Vierge & de grandes croix de pierres élevées ſur des colonnes, qui marquent les endroits où Saint Charles a ſignalé ſon zele, ſoit en annonçant la parole de Dieu à ſon peuple, ſoit en lui adminiſtrant les Sacremens pendant la peſte. Un Milanois, dont Pline nous a tranſmis la mémoire, & qui fut ap-pellé Trigongius, pour avoir bu trois conges de vin en préſence de Tibere,

eſt repréſenté en relief, avec une inſcription ſur une des portes de la ville. Sur une autre on voyoit, dans une attitude voluptueuſe, la figure d'une femme très-élégante, qui durant un ſiege, s'étoit expoſée toute nue ſur les murs, pour attirer l'attention des aſſiégeans, tandis que la garniſon faiſoit, d'un autre côté, une ſortie furieuſe, qui eut tout le ſuccès que cette femme citoyenne s'étoit promis. La ville lui fit ériger une ſtatue qui reſta dans cette ſituation indécente, juſqu'au tems où Saint Charles la fit enlever.

Milan a contenu anciennement juſqu'à deux cens cinquante mille habitans; on n'en compte gueres aujourd'hui que quatre-vingt dix mille, qui ſont, en général, fort appliqués aux arts & au commerce. Celui dont ils tirent le plus d'avantage, eſt le trafic qu'ils font en vin, en grain, en fromage, en cervelas, en clincaillerie, en étoffes d'or, de ſoie, de coton, en fleurs artificielles, en cryſtal, en papier, & particuliérement en galons d'or & d'argent. Les broderies de Milan ſont connues dans toute l'Italie, & les ouvriers y travaillent avec autant de propreté que de goût. La ſculpture s'y

ſoutient encore, ne fût-ce que pour continuer les ornemens extérieurs de la cathédrale; mais la peinture y eſt abſolument tombée. Dans la quantité de muſiciens que fournit une ſi grande ville, il ſe rencontre toujours quelques virtuoſes; mais cet art n'y eſt pas auſſi floriſſant que dans le reſte de l'Italie. La gravure n'y a fait aucun progrès. Les Médecins y tiennent un rang diſtingué: quelques-uns même ſont décorés du titre de Comte & de Chevalier du Saint-Empire. Les gros négocians, parmi leſquels ſont compris les marchands d'étoffes d'or & de ſoie, les joailliers, les orfévres, forment un ordre mitoyen entre le peuple & les nobles. Ceux-ci fourniſſent un corps de ſoixante Magiſtrats, qui, ſous le nom de Décurions, ont l'adminiſtration de la police, l'entretien des ouvrages publics, ſont chargés de l'approviſionnement de la ville, &c.

Le Duc de Modene gouverne le Milanois pour la Reine de Hongrie; & le Comte Firmian en eſt, pour ainſi dire, le principal Miniſtre. Le premier a peu d'autorité; encore eſt-elle contrebalancée par celle du ſecond, qui a le

ſecret des affaires, & poſſede réellement toute la puiſſance. Le Sénat eſt compoſé d'un Préſident & de dix Conſeillers. La Chambre Suprême du commerce décide en dernier reſſort des matieres de finance. Les impôts ſont très-forts dans toute la Lombardie Autrichienne; on paie le tiers du revenu, qui s'eſtime, non ſur le produit annuel, mais ſur la valeur des terres. Malgré ces charges, qui paroiſſent très-peſantes, on vit à bon compte; & le cultivateur eſt à ſon aiſe; ce qu'on doit attribuer à la fertilité des terres, à la quantité de bétail, à la grande conſommation que fait la nobleſſe, & au débit des ſoies qui ne manquent jamais, & ſe vendent toujours argent comptant. Les troupes que l'Impératrice entretient dans le pays, les Officiers qui réſident dans le lieu de leur deſtination, en augmentent encore la richeſſe. Ce ſont, pour la plupart, de nobles Milanois, qui parviennent aux honneurs militaires ſans ſortir de leur patrie, dont ils préferent le ſéjour à celui de Vienne.

Milan eſt de toutes les villes d'Italie, celle où les étrangers ſont le mieux

reçus, & voient la meilleure compagnie. Les nobles, dont on compte plus de trois cens familles, ſe piquent d'être généreux, magnifiques; mais ſouvent ils excedent leurs forces par l'abondance & la délicateſſe de leurs tables. Les lacs & les rivieres leur fourniſſent d'excellens poiſſons; les campagnes abondent en volaille; les forêts en gibier; & la marée ſe tire du lac de Veniſe. Les anciens ragoûts du pays ne ſont preſque plus en uſage; les bonnes maiſons ont des cuiſiniers François qui forment des éleves, & les placent dans les auberges.

On rencontre fréquemment ici une eſpece d'hommes d'une conformité ſinguliere & groteſque. Ils ſont très-petits, ont la tête groſſe, de grands traits, la taille courte & difforme, les jambes torſes. Il eſt aſſez ordinaire d'en voir pluſieurs enſemble, hommes & femmes; & comme cette race eſt forte, méchante & colere, il n'eſt pas à ſouhaiter qu'elle ſe multiplie ou ſe perpétue; je ſuis même ſurpris qu'on leur permette de ſe marier. On voit, dans quelques maiſons de campagne, des ſtatues taillées d'après ces groteſques, qu'on

peut regarder comme la plus hideuse dégradation de l'espece humaine.

On raconte à Milan l'histoire d'une prétendue dévote, dont on montre le tombeau sous le nom du caveau de Sainte Guillelmine. C'étoit une femme d'une piété exemplaire, qui, après avoir employé un bien considérable à des œuvres de charité, choisit une espece de grotte, comme un lieu de retraite, pour n'être point troublée dans ses actes de dévotion, soit qu'elle y vaquât seule, soit qu'elle fût accompagnée de ceux qu'elle associoit à ses exercices. La porte alors n'étoit ouverte à personne; & la réputation de sainteté dont jouissoit la dévote, auroit fait regarder comme un sacrilege, l'idée même de pénétrer dans sa solitude. Ceux qu'elle honoroit de ses instructions y étoient admis, non pas tous ensemble, mais tour à tour; & ce n'étoit qu'à minuit que commençoient ses actes de piété, où elle ne recevoit que de jeunes gens. Les élus y arrivoient couverts d'un voile; la porte restoit ordinairement fermée pendant deux ou trois heures; & ç'eût été une marque d'irréligion de suivre ceux qui

en ſortoient, ou de les épier pour les reconnoître. La dame mourut, regardée comme une ſainte; & ſes diſciples obtinrent la permiſſion de l'enterrer dans le même caveau où elle avoit donnée ſes pieuſes leçons. C'étoit un certain nombre de perſonnes de l'un & l'autre ſexe, qui ſe raſſembloient aux heures indiquées, pour honorer les cendres de leur ſainte fondatrice, & ſongeoient même à lui bâtir une chapelle au-deſſus de la grotte.

Dans ces entrefaites, un jeune homme de Milan épouſe une des élues. Le mari, qui aimoit ſa femme, murmuroit d'être obligé, certain jour de la ſemaine, de ſacrifier le plaiſir de la voir à la dévotion qui, dans le tems du coucher, appelloit ſa chere moitié pendant pluſieurs heures au ſaint caveau. Il demanda à y être reçu; ſes ſollicitations furent inutiles. Un ſoir que ſa femme avoit, en partant, laiſſé un de ſes voiles dans ſa chambre, le mari s'en affuble, va droit à l'aſyle religieux, frappe & eſt admis. Il ſe cache dans un coin obſcur, d'où, ſans être vu, il voit entrer toute l'aſſemblée. Les cérémonies commencent; & au milieu d'une ſcene

de proſtitution, il apperçoit ſon épouſe paſſer ſucceſſivement dans les bras de pluſieurs élus. Il ne dit mot, attend patiemment la fin de cette horrible fête, arrive au logis avant ſa femme, ne lui parle de rien ; & le lendemain il va porter ſes plaintes aux Magiſtrats, qui font arrêter & empriſonner toute cette troupe d'hypocrites. On exhume le corps de la dame Guillelmine, qui en avoit impoſé juſqu'après ſa mort, & les reſtes de ſon cadavre ſont brûlés par la main du bourreau.

J'ai profité du ſéjour de Milan, pour faire une excurſion aux iſles Borromée ſur le lac Majeur. C'eſt ſans contredit une des choſes les plus ſingulieres de l'Italie. Vous croiriez qu'elles ont été faites & ornées d'après les belles deſcriptions qui ſe trouvent dans le Taſſe & l'Arioſte, ou du moins qu'elles en ont fourni le modele. Au fond d'un golfe formé par ce lac, ſont trois iſles, appellées du nom de la famille de Saint Charles, qui les poſſede à titre de principauté, depuis des ſiecles. La plus grande eſt couverte de jardins en terraſſes paliſſadées d'orangers, de citroniers & de myrtes. Le

corps du bâtiment qu'accompagnent les parterres, eſt vaſte, & embelli intérieurement par tout ce que l'art peut offrir de plus recherché. D'un côté, vous découvrez les Alpes qui forment trois rangs de montagnes, le premier cultivé, le ſecond couvert de bois, le troiſieme chargé de neige & de glace. Dans la partie oppoſée, la vue parcourt un eſpace immenſe, planté de vignes & parſemé de villes, de bourgs & de villages. Le lac lui-même n'offre pas un coup d'œil moins agréable. Outre la beauté de ſes eaux, qui ont la clarté du cryſtal, on y voit continuellement une foule de barques à voiles, qui entretiennent la communication avec la Suiſſe ; le chemin qui y conduit, ne le cede point à nos plus belles routes, non plus que celui qui mene à Arone, à Pavie, à Lodi, à Crémone, & eſt, comme en France, l'ouvrage des corvées. Les communautés y ſont cantonnées de même ; des bornes plantées de diſtance en diſtance, ſur leſquelles les noms des villages ſont écrits, marquent à chacun la tâche qu'il doit remplir. A la quantité des têtes d'hommes qu'on voit expo-

ſées ſur des poteaux à côté des grands chemins, on peut juger, avec raiſon, qu'on n'y voyage pas en ſûreté. Ajoutez à cela la tyrannie des douanes qui, dans toutes les villes du Milanois, ſont moins un droit de viſite, qu'un titre d'exaction contre les voyageurs. En y entrant on vous demande, non l'ouverture de vos valiſes, mais la *Bonne-Main*, c'eſt-à-dire, le pour boire dû au maître du bureau. On vous la demande encore en ſortant; & les inſtances, d'abord polies, enſuite menaçantes des gardes, continuent juſqu'à ce qu'habitué à leurs manieres, on pourſuive ſa route, ſans paroître y faire attention.

La petite ville d'Arone n'a de célébrité, que pour avoir donné le jour à Saint Charles. Ce qu'on y voit de plus remarquable, eſt une ſtatue de cuivre battu, de ſoixante pieds de haut, qui repréſente ce Saint Archevêque. Sa tête ſeule eſt aſſez groſſe, pour contenir pluſieurs perſonnes. Charles Borromée naquit dans cette ville en 1538, ſous le regne de Charles-Quint, d'un pere illuſtre & pieux, & de Marguerite de Médicis, d'une autre famille

que ceux de Florence, & sœur du Pape, connu sous le nom de Pie IV. Dès qu'on le vit en âge de recevoir la tonsure, on le revêtit de l'habit ecclésiastique ; & il n'avoit que douze ans, qu'il possédoit déjà les revenus d'une riche abbaye. A vingt-deux, le Pape, son oncle, l'appella auprès de lui, le fit Cardinal, ensuite Archevêque de Milan, & le chargea de l'administration de toutes les affaires de l'église. Les Romains vivoient alors dans l'ignorance & l'oisiveté : pour les en tirer, Charles forma une académie composée des hommes les plus renommés dans tous les genres d'étude ; mais la religion & la morale étoient le principal objet de leurs travaux. Le jeune Cardinal, au milieu d'une cour fastueuse, se donna des appartemens, des meubles, des équipages superbes : sa table étoit servie somptueusement ; & son oncle, charmé de cette magnificence, lui fournissoit de quoi la soutenir. On le vit, dans peu de tems, Grand Pénitencier de Rome, Archiprêtre de Sainte Marie-Majeure, Protecteur de plusieurs Couronnes, Légat de Bologne & de la Romagne.

On parloit alors de la réformation du clergé, dont s'occupoit le concile de Trente: Charles, avant que de la conseiller aux autres, l'exécuta sur lui-même; & la mort de son oncle le rendit tout entier à son diocèse. Il y établit des séminaires, des colleges, des communautés, renouvella son clergé & les monasteres, fonda des hôpitaux, & se livra avec un zele infatigable à toutes les bonnes œuvres de son ministere. Le Saint Prélat eut plus d'une fois des traits de fureur à essuyer de la part de ceux dont il entreprenoit la réforme. Un frere Farina, de l'Ordre des Humiliés, lui tira un coup d'arquebuse pendant qu'il faisoit la priere du soir avec ses domestiques. La balle ne fit que l'effleurer; mais, malgré les prieres du Cardinal, le coupable fut puni de mort, & son Ordre supprimé. La Vie des Saints vous apprendra les autres actions de zele, de dévotion & de pénitence du Saint Prélat, qui mourut à quarante-six ans.

La gloire d'avoir donné le jour à Pline le jeune, à Paul Jove & à Innocent XI, mettroit au rang des lieux célebres du Milanois, la ville de Côme

dans les environs du lac Majeur, quand même ses richesses, ses fortifications, son commerce, ne la rendroient pas recommandable par elle-même.

Pline, l'ami & le rival de Tacite, & un des grands orateurs de son siecle, s'éleva, par son mérite, jusqu'aux premieres charges sous l'empire de Trajan, dont il composa & prononça le panégyrique. Vous avez lu ce discours dans l'élégante traduction qu'en a donnée M. de Sacy. Ce que l'éloquence latine a de plus éclatant, y est étalé avec pompe; mais on y voudroit plus d'élévation, plus de chaleur, plus de rapidité, moins d'antitheses, moins de pensées aiguisées en épigrammes, moins de ces tours recherchés qui dominoient de son tems. Les mêmes défauts regnent dans ses lettres, auxquelles les gens de goût préféreront toujours celles de Cicéron.

Paul-Jove, qui commença par être Médecin, & finit par être Evêque, écrivit en latin l'histoire de son siecle. Admiré pour le style, peu renommé pour la vérité, il plut aux uns, déplut aux autres, & fut accusé tour à tour de flatterie & de satyre, comme il arrive

à tous ceux qui ont le courage de dire, de leur vivant, ce qui ne peut être écrit en ſûreté qu'après leur mort. Nous avons de lui, outre ſon hiſtoire, huit livres d'éloges, conſacrés aux hommes les plus célebres dans la guerre, les lettres & la ſcience du gouvernement. Il les compoſa dans ſa maiſon bâtie près du lac de Cône, ſur les ruines mêmes de celle de Pline, dont on apperçoit encore les fondemens. Quand l'eau étoit calme, on y voyoit des marbres taillés, des morceaux de colonnes & des reſtes de pyramides qui avoient orné le ſéjour du panégyriſte & de l'ami de Trajan. Paul-Jove a peint lui-même ſes jardis baignés par les flots, l'ombre & la fraîcheur de ſes bois, ſes côteaux, ſes eaux jailliſſantes ; au milieu, un ſallon où préſidoient Apollon avec ſa lyre, les Muſes avec leurs attributs, & un cabinet où il avoit raſſemblé les portraits de tous les hommes célebres. C'eſt pour leur ſervir d'explication, qu'il compoſa leurs éloges, dont pluſieurs ont le mérite d'être très-courts, & renferment en peu de pages, quelquefois en peu de lignes,, le caractere, les actions, les vertus & les vices de celui

qu'il entreprend ou de louer ou de critiquer. Il disoit lui-même qu'il avoit une plume d'or & une plume de fer, pour traiter les Princes selon les faveurs qu'il en recevoit. Pensionnaire de Charles-Quint, il parla de ce Monarque avec la plus basse adulation. François I lui écrivit des lettres flatteuses, & lui fit une pension ; mais elle fut supprimée par le Connétable de Montmorenci sous le regne de son successeur : Paul-Jove s'en vengea en le déchirant. Il est singulier que ce panégyriste de tant de Princes, qui étoit Italien & Evêque, n'ait pas fait l'éloge d'un seul Pape. Il avoit toujours sur le cœur, que Paul III lui eût refusé l'évêché de Cône.

Innocent XI, qui avoit suivi le métier des armes avant que de parvenir à la tiare, sembla mettre sa gloire à contredire Louis XIV. Il soutint vivement les Evêques d'Alet & de Pamiers, qui disputoient à ce Prince le droit de régale dans les provinces voisines des Pyrénées & des Alpes. La querelle fut si vive, qu'il refusa des bulles à tous les François nommés aux bénéfices depuis 1681 jusqu'à sa mort ; de maniere que plus de trente églises man-

quoient de paſteurs. Il ne ſe montra pas avec moins de fermeté, dans la diſpute ſur la franchiſe du quartier des Ambaſſadeurs, que Louis XIV avoit ordonné au Marquis de Lavardin de maintenir de tout ſon pouvoir. Le Pape traita le Marquis comme un excommunié, & refuſa d'entrer dans toutes les voies d'accommodement qui lui furent propoſées de la part du Roi, dont il ne voulut pas même recevoir les lettres. Ce Monarque n'eut pas été fâché de faire ſentir à Innocent XI, qu'on ne l'offenſoit pas impunément; mais il avoit trop de religion, pour ſe livrer à une vengeance plus funeſte à ſon royaume, qu'elle ne l'auroit été au Vicaire de Jeſus-Chriſt.

A dix milles de Milan, en allant à Pavie, je me ſuis trouvé ſur le champ de bataille où François I, après avoir défait à Marignan les Suiſſes que ſon prédéceſſeur avoit aliénés à la France, donna la loi à l'Italie. Ce Prince eût mieux aimé les regagner par un traité, que de les combattre. La négociation avoit été entamée; tous les points étoient convenus; les ſommes promiſes par le Roi alloient être comptées,

lorſque le Cardinal de Sion, fort conſidéré de ce peuple, tourna tout à coup les eſprits, & les enhardit, pour la premiere fois, à ne pas reſpecter leur promeſſe. Quel plaiſir plus touchant pour un voyageur, que de voir briller la gloire de ſa nation ſur une terre ennemie, & de promener ſes regards ſur des lieux ſignalés par quelque action de ſes compatriotes!

De-là on arrive à Lodi, où l'on me fit voir un autre champ de bataille, la maiſon, la chambre & le lit, où le même Prince, épris des charmes d'une jeune boulangere, prit avec elle la maladie qui le conduiſit au tombeau. Cette maiſon, toujours habitée par un boulanger, occupe un coin de la place qui fait face à la cathédrale. On me parla auſſi de la belle faïance & des excellens fromages de Lodi, qui ne le cedent point au parmeſan. La ville n'a d'ailleurs rien de remarquable.

Il n'en eſt pas de même de Pavie, que l'avantage de ſa ſituation ſur le bord du Teſin, la fertilité de ſon territoire, qui l'a fait appeller le jardin du Milanois, & mille particularités rendent recommandable & intéreſſante.

C'eſt l'ancienne capitale de la Lombardie, où vingt Rois de cette nation firent leur réſidence, juſqu'au tems de Charles-Magne qui détruiſit leur empire. On y montre une vieille tour, de conſtruction gothique, où l'on dit que fut renfermé le Conſul Boèce, célebre par ſa ſcience, ſon éloquence, ſa piété & ſes malheurs.

L'égliſe où repoſent ſes cendres, offre encore divers tombeaux, parmi leſquels on fait voir celui du Roi Luitprand, qui la fonda en l'honneur de Saint Auguſtin. Ce Prince y fit tranſporter le corps du ſaint docteur; mais cette relique précieuſe avoit été cachée avec tant de ſoin, que perſonne ne ſavoit préciſément où elle étoit. On diſoit, par tradition, qu'elle devoit être à Pavie; & ce ne fut que ſous le pontificat de Benoît XIII, qu'on en fit la découverte appuyée de preuves authentiques. On montre dans la cathédrale, qui n'eſt pas encore finie, une lance d'une grandeur démeſurée, qu'on dit être celle du fameux Roland: il falloit qu'il eût la taille de Pantagruel: Rabelais & l'Arioſte ont créé des hommes bien étonnans. Le pont du

Téſin eſt une des choſes qu'on vante le plus dans cette ville. Il eſt bâti de briques, & en partie revêtu de marbre. Comme il eſt grand & couvert, il peut en tout tems ſervir de promenade.

Ce qui doit toucher un François qui voyage dans ce pays, & lui cauſer une ſorte de triſteſſe au milieu des objets mêmes les moins faits pour en inſpirer, ce ſont ces malheureuſes plaines de Pavie, où le vainqueur de Marignan perdit la bataille & ſa liberté. On mena ce Prince dans une chartreuſe, où les Religieux chantant l'office, en étoient à ce verſet : *Coagulatum eſt cor meum ; ego verò legem tuam meditatus ſum.* Le Roi, pénétré de ſa ſituation, & la regardant comme une punition de Dieu qui le rappelloit à lui, continua avec les mêmes Religieux le verſet ſuivant : *Bonum mihi, quia humiliaſti me, ut diſcam juſtificationes tuas.* « C'eſt un bien pour moi d'avoir été » humilié, afin que j'apprenne vos » jugemens ». Les Eſpagnols firent ériger, dans ce même lieu, une colonne avec une inſcription faſtueuſe, pour perpétuer le ſouvenir de leur victoire, & de la priſe d'un Roi de France. Ce

monument d'oſtentation a ſubſiſté juſqu'en 1734, que nos troupes, maîtreſſes du pays, firent enlever la colonne & l'inſcription, dont il ne reſte plus de veſtige. Cette chartreuſe eſt la plus belle & la plus riche que j'aie vue dans le long cours de mes voyages.

Je ne parlerois pas de l'Univerſité de Pavie, où les études ſont preſque abandonnées, ſans l'eſpece d'hommage que je dois aux hommes célebres qui l'ont illuſtrée par leurs leçons & par leurs écrits. Les ſavans Juriſconſultes Balde, Jaſon & Alciat, y ont profeſſé avec gloire; & elle ſe vante de poſſéder encore, dans la perſonne du Pere Boſcovich, un mathématicien habile, qui a donné d'excellens ouvrages d'aſtronomie, de géométrie, de phyſique, & un poëme latin ſur les éclipſes.

J'approche des remparts de Crémone; & ma mémoire me rappelle les principaux événemens dont cette ville a été le théatre. Je la vois attachée au parti d'Antoine contre Octave, & livrée, avec ſon territoire, aux ſoldats du vainqueur. J'entends le Poëte de Mantoue ſe plaindre de ſon voiſinage,

& déplorer les guerres & les malheurs que cause à sa patrie cette funeste proximité. Une victoire remportée sur les troupes de Vitellius, assure à Vespasien la possession de l'Empire ; & pour ne pas remonter à des tems si éloignés, je vois le lieu où Villeroi est fait prisonnier, & l'endroit où le Prince Eugene a lui-même manqué de l'être. Le Maréchal est pris par Magdonel, Irlandois de nation, qui étoit depuis longtems au service de l'Empereur. Villeroi lui fait offrir dix mille louis & un régiment, s'il veut lui rendre sa liberté. L'Irlandois répond : « Je mange depuis » trop long tems le pain de l'Empe» reur, pour le trahir dans cette oc» casion ». Le combat dure onze heures entieres sans discontinuer.

On trouvera peu d'exemples d'une victoire pareille à celle des François, si l'on considere la hardiesse de la surprise, la longueur de l'action, & la supériorité du nombre des Impériaux. Après les exploits de bravoure dont vous connoissez les détails, le Prince Eugene se retire avec quelque précipitation, & dit au Marquis de Crénant, blessé & prisonnier : « j'ai manqué mon

» coup d'un quart d'heure ». Il étoit d'abord si persuadé qu'il coucheroit dans Crémone, que ses valets-de-chambre avoient tendu son lit dans une maison qu'il avoit choisie, & où l'on préparoit déjà son souper. Le Comte de Revel acquit une gloire immortelle dans cette grande journée, par la conduite qu'il tint, & la valeur qu'il fit paroître. Nu en chemise, pour ainsi dire, avec des soldats ramassés à la hâte, sans munitions de guerre, sans vivres, il se retranche, il se fortifie, il attaque, il poursuit, il triomphe, & chasse enfin de la ville les ennemis qui l'avoient surprise.

Depuis sa fondation par les Gaulois nos aïeux, Crémone a passé, de siecle en siecle, sous différentes dominations, & a fait l'ambition de plusieurs puissances. Elle étoit colonie Romaine, lorsqu'Annibal la prit & la ravagea. Les Goths y firent des désordres inouis, & ruinée par les Lombards, elle fut rétablie par Frédéric Barberousse. Elle eut ensuite ses Vicomtes, & fut successivement soumise aux François, aux Vénitiens, aux Ducs de Milan, aux Espagnols, & enfin à la Maison d'Au-

triche. On y trouve de grandes places & de belles églises : sa tour passe pour la plus élevée de l'Italie : on compte près de cinq cens marches pour arriver jusqu'aux cloches.

Ce qui n'est pas un des plus petits mérites de cette ville, c'est d'avoir donné naissance au célebre Vida, que sa verve poétique, à l'imitation de celle d'Horace, a rendu immortel. Il entra d'abord dans la congrégation des Chanoines réguliers de Mantoue, & ensuite dans celle de Saint-Jean de Latran, où son talent pour la poésie le fit connoître de Léon X, & de son successeur, qui le nomma à l'évêché d'Albe sur le Tanaro. Vida se retira dans son diocèse, où, sans abandonner le commerce des Muses, il se signala par sa vigilance pastorale, & mourut en 1566, âgé de quatre-vingt-seize ans, laissant après lui une réputation & des ouvrages qui lui assurent un rang distingué parmi les hommes illustres du seizieme siecle. Son Poëme sur les vers à soie, & un autre sur les échecs, ne le cedent point à son Art poétique.

Je suis, &c.

A Crémone, ce 26 Octobre 1757.

LETTRE CCCXXVII.

PARME ET PLAISANCE.

PLAISANCE ! Si ce nom lui vient de sa situation & de la salalubrité de l'air, on a eu raison de le lui donner. On a eu raison encore, si c'est de la beauté de ses édifices, de ses rues, de ses places, de ses fontaines. Entre Parme & Milan, à peu de distance de l'embouchure de la Trébie dans le Pô, cette ville occupe le centre de la Lombardie. Son origine est ancienne ; elle remonte aux premiers siecles de Rome ; & l'on fait honneur de sa fondation aux Gaulois nos ancêtres. Amilcar, amenant du secours à son frere Annibal, la prit & la réduisit en cendres. Sortie de ses ruines, Cinna & Marius s'y réfugierent contre le parti de Sylla. Son attachement à la République, & ensuite aux Empereurs, lui occasionna mille désastres. Assiégée par Totila, elle passa sous la domination des Goths, puis sous celle des Lombards, des Rois de

la

la race de Charles-Magne, les Princes qui leur ſuccéderent, & recouvra enfin; ainſi que la plupart des villes d'Italie, une liberté où elle éprouva tous les maux qui naiſſent de l'anarchie, & qui ſe renouvellerent ſous les Ducs de Milan. Elle fit partie des conquêtes de Louis XII & de François I, puis de Charles-Quint & des Vénitiens, qui la donnerent au patrimoine de Saint Pierre; mais Paul III crut pouvoir l'en tirer, pour en faire préſent à Pierre-Louis Farneſe, ſon fils, en y joignant la ville de Parme. Ses derniers Souverains l'ont fort embellie; & elle appartient aujourd'hui à Dom Philippe, du chef de ſa mere, en qui finit le nom de Farneſe.

Cette Maiſon, originaire de Toſcane, & connue depuis le treizieme ſiecle, doit ſa grandeur à Paul III qui avoit été marié avant que d'être Pape. Charles-Quint la troubla dans ſa nouvelle poſſeſſion; mais un de ſes Princes ayant épouſé une fille naturelle de cet Empereur, ce mariage lui aſſura la jouiſſance de ſes Etats. Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas, fut la mere d'Alexandre Farneſe, ſi connu par ſon

gouvernement de Flandres & son dévouement au parti de la Ligue. Le dernier mâle de cette Maison étoit le Duc Antoine, mort dans ce siecle, & dont Elisabeth, Reine d'Espagne, a été l'héritiere. C'est en vertu de ses droits, que la branche Espagnole de la Maison de France, possede tous les biens de celle de Farnese en Italie.

Plaisance est une grande ville, passablement fortifiée, & munie d'une assez bonne citadelle; mais la disette d'habitans lui ôte la premiere beauté à laquelle une ville puisse prétendre, la population. A peine y compte-t on vingt mille ames; son étendue montre tout ce qu'elle a perdu; & les arts sur-tout, se ressentent de cette perte. Les amateurs de tableaux n'y trouvent point cette multitude de chefs-d'œuvre qu'ils admirent dans la plupart des églises d'Italie. On vante cependant ceux de la cathédrale, dont la coupole, peinte par le Guerchin, est digne de l'attention des artistes. On y voit aussi plusieurs morceaux des Caraches, de Lanfranc, & de quelques maîtres de l'école de Bologne. Il y en avoit un de Raphaël, dont le sujet étoit une

Vierge dans une gloire, avec un Pape & une femme à genoux. Le dernier Roi de Pologne, Auguſte II, Electeur de Saxe, vit ce tableau, dont les Moines qui le poſſédoient, ignoroient la valeur, & pour lequel le Monarque leur offrit deux cens mille francs qu'ils accepterent.

Les ſtatues équeſtres d'Alexandre Farneſe & du Prince ſon fils, qui ornent la grande place, ſont de la plus grande beauté. Le goût, l'expreſſion, le mouvement, le feu, ont animé le bronze, non-ſeulement aux figures principales, mais encore dans les bas-reliefs, qui rappellent les traits les plus remarquables de la vie de ces Héros. L'inſcription qu'on lit ſur la baſe de celle d'Alexandre, au ſujet de ſon expédition en France pour le ſervice de la Ligue, m'a paru d'autant plus déplacée, que cette expédition infructueuſe ne fut pas un de ſes plus grands exploits; mais la jactance Italienne a jugé qu'il étoit glorieux de le montrer à ſa nation, marchant ſur le ventre à des François commandés par Henri IV.

Vous aimeriez à vous promener ſur les remparts de Plaiſance. C'eſt un cours

délicieux, planté de beaux arbres qui en forment l'enceinte : la grande rue ſert auſſi de promenade ; & ſi vous ſortez de la ville, vous pouvez voir le champ de bataille où les Romains furent défaits par Annibal, & celui où Maillebois, éleve de Villars, devenu Capitaine Général de l'armée de Dom Philippe, avoit entrepris de forcer les Allemands, & fut lui-même forcé d'abandonner le pays. Rentrez, & jettez un coup-d'œil ſur le palais ducal, qui n'eſt que de brique, mais dont on vante l'architecture. Les dedans ſont un modele pour la beauté des diſtributions, le goût & l'élégance.

D'un autre côté, un vaſte édifice fixera vos regards ; c'eſt un college que le célebre Albéroni, dont je vous ai tant parlé dans mes Lettres ſur l'Eſpagne, a fondé dans ſa patrie. Iſſu de parens obſcurs, ce n'étoit qu'un très-petit bénéficier, lorſque le haſard le fit connoître de M. de Vendôme, dont il devint l'homme de confiance. Long-tems après, lorſque le Maréchal de Maillebois arriva dans cette ville à la tête de l'armée Françoiſe, pour donner, contre ſon avis, la bataille que le

Conseil de Madrid avoit résolue, ce Prélat sacrifiant l'étiquette à son empressement, vola chez le Général, & arriva dans son anti-chambre sans être annoncé. Un Secrétaire voulut l'arrêter en lui disant que M. le Maréchal ne recevoit personne. « Mon ami, répondit » le Cardinal, en ouvrant lui-même la » porte, sachez que M. de Vendôme » me recevroit sur sa chaise percée ».

Plaisance a vu naître aussi le beau-pere d'Auguste, & le Pape Grégoire X. Cicéron parle de plusieurs orateurs qui y brilloient de son tems, mais auxquels il manquoit cette fleur d'urbanité, qui ne s'acquéroit que dans la capitale. Pline rapporte, en faveur de la salubrité du pays, que dans un dénombrement de l'Italie, on compta à Plaisance six vieillards de cent dix ans, deux de cent vingt, & un de cent quarante. Un concile qu'on y tint vers la fin du onzieme siecle, condamna l'hérésie de Béranger, & fixa le jeûne des quatre-tems.

On peut voir, à quelques lieues de Plaisance, les ruines de Velléia, qui fut, dit-on, écrasée par l'écroulement d'un rocher de l'Apennin. On conjec-

ture du grand nombre d'ossemens, de médaill s & de monnoies qu'on y trouve, que les habitans ont été surpris & engloutis avec toutes leurs richesses. Une matiere bitumineuse, qui s'allume à l'approche du feu, deux fontaines voisines, dont l'eau bouillonne sans être chaude, & l'autre s'enflamme à la surface, par l'approche d'un flambeau, des médailles fondues, & quelques matieres noires ont fait croire que le renversement avoit été occasionné par un volcan. On ignore le tems & la maniere de cette destruction ; mais on y a découvert des monumens postérieurs à Constantin. Les morceaux de rochers qui couvrent les ruines à plus de vingt pieds, en rendent la fouille difficile, & presque infructueuse, parce que tout est écrasé : on apperçoit seulement quelle en étoit l'étendue ; que les maisons, séparées en forme d'isles, étoient pavées, les unes en marbre, d'autres en mosaïque ; qu'il y avoit une place publique très-ornée, environnée de colonnes, avec un canal autour pour l'écoulement des eaux. Au milieu étoit un autel consacré à Auguste, & autour, des sieges de marbre,

soutenus par des lions. On y a trouvé aussi des peintures, & quelques vases de bronze assez bien conservés.

En allant de Plaisance à Parme, on passe la riviere du Taro, célebre par la bataille de Fornoue, que Charles VIII, revenant de la conquête de Naples, gagna sur les troupes alliées de presque tous les Souverains d'Italie. Il avoit à peine huit mille hommes, déjà fatigués d'une longue marche, contre une armée de plus de trente mille. Les Vénitiens compterent pour une victoire, d'avoir, dans ce combat, pillé quelques bagages du Roi, & firent porter sa tente en triomphe sur la place Saint-Marc.

Sous les Romains & dans les siecles postérieurs à la chûte de leur Empire, les destinées de Plaisance & de Parme, avec leur territoire, furent liées par les mêmes événemens, & ont éprouvé les mêmes révolutions. Située dans une plaine, sur une riviere dont elle a pris le nom & qui la sépare en deux parties, Parme est plus réguliérement fortifiée que Plaisance; & sa citadelle passe pour une des bonnes forteresses de l'Europe. Au milieu de la ville est une place

avec des arcades, à laquelle aboutissent plusieurs rues, grandes, larges & bien alignées, sur-tout celle de la poste qui sert de cours; mais les églises, qui sont pour l'ordinaire le principal ornement des villes d'Italie, n'ont pas tout à fait ici le même avantage; cependant les curieux ne les visitent pas avec moins d'empressement, pour y contempler les chefs-d'œuvre du Corrège, de ses rivaux & de ses éleves.

Les peintures de la cathédrale, la plupart en camayeux, représentent des vertus figurées par des femmes en attitudes, plus élégamment dessinées que la sainteté du lieu ne devoit le permettre. Le Corrège s'est abandonné à toute la force de son imagination dans la coupole qui représente l'Assomption. Quoique totalement dégradée, les connoisseurs y distinguent encore des hardiesses, qui ont fait l'étonnement & l'admiration des plus grands maîtres. Cet ouvrage immortel, qui lui coûta la vie, fut mal apprécié par les chanoines, qui n'eurent pas assez de goût pour en sentir la valeur. Ils rabattirent du prix convenu, quoique modique, & le payerent en monnoie de

cuivre, que le malheureux Corrège porta sur son dos à quelques lieues de Parme où étoit son attelier. La fatigue, & encore plus le dépit, lui occasionnerent une maladie, dont il mourut quelques jours après.

Parmi d'autres morceaux du même peintre, répandus dans les églises de cette ville, on distingue la coupole des Bénédictins, dits de Saint Jean-Baptiste, dont le sujet est le triomphe de Jesus-Christ sortant des Limbes & délivrant les Patriarches. Dans une chapelle à côté, est une descente de croix & le martyr de Sainte Placide; & aux Chanoines réguliers du Saint Sépulchre, la fuite en Egypte. Les autres Peintres qui ont enrichi d'autres églises de leurs chefs-d'œuvre sont le Guerchin, les Carache, chez les Capucins; le Parmesan à la Steccata; le Spada à Saint Roch; Giovani Fiammingo aux Religieuses de Saint-Quentin; le Parmagianino aux Chartreux; Lanfranc dans l'église de tous les Saints, &c. J'ai vu aussi à la cathédrale divers tombeaux, dont un seul a fixé mon attention. C'est celui d'Augustin Carache, qui joignoit à la

connoiſſance des lettres, les ſecrets d'un art devenu comme héréditaire dans ſa famille. Ses grands ouvrages de peinture ſont à Bologne, à Rome & à Parme, où il mourut en 1619. Cette ville étoit une des plus riches en tableaux, en médailles, en livres, en ſtatues, en bronzes antiques, en meubles précieux, que différens Souverains, & ſur-tout la Maiſon de Farneſe, y avoient raſſemblés; mais lorſque Dom Carlos paſſa de ce Duché au royaume de Naples, il les fit tranſporter dans ſes nouveaux Etats.

Les principaux édifices de cette capitale ſont le palais ducal, le grand théatre, le Giardino, & le College des nobles. Le premier n'eſt point achevé; mais la cour qui conduit aux appartemens, eſt d'une grande & belle architecture. La galerie eſt telle qu'elle étoit du tems de Farneſe, aux ornemens près, dont la plupart ont été enlevés. On y a cependant laiſſé un tableau, le plus beau, à ce qu'on aſſure, qui ſoit ſorti des mains du Corrège. Ce Peintre ſemble avoir épuiſé toutes les reſſources de ſon art, en y repré-

ſentant une ſainte famille, avec laquelle il avoit grouppé une Magdeleine baiſant les pieds de l'Enfant Jeſus, & un Saint Jérôme. Ce morceau, le ſeul vraiment digne du Corrège, qui reſte à Parme, étoit autrefois dans l'égliſe des Religieuſes; mais comme on vit qu'elles réſiſteroient difficilement aux ſollicitations d'un Prince qui vouloit l'acheter, & le payer en Roi, l'Infant, pour le conſerver à la ville, l'a fait placer dans une galerie de ſon palais abandonnée aux arts. D'autres racontent qu'avant cette époque, il avoit été mis dans une chapelle de la cathédrale, mais que les Farneſe ayant marqué un vif empreſſement de le joindre à leur collection, les Chanoines alarmés le déplacerent; & ſe le paſſant furtivement de main en main, ils le déroberent, par ce manége qui dura quarante ou cinquante ans, à la recherche du Souverain. A la mort du dernier Duc, ils le mirent parmi les plus précieuſes richeſſes de leur tréſor, d'où il fut tiré par Dom Philippe. Ce tableau eſt un aſſemblage de beautés frappantes pour tous les yeux. Il parle à l'eſprit par l'expreſſion & par la fineſſe; il parle

au cœur par les graces & le ton de tendresse qui percent jusques dans les plus petits détails. L'Enfant Jesus joue dans les cheveux de la Magdeleine, dont le sourire piquant contraste merveilleusement avec la sévérité de l'austere docteur. Vous demanderiez ce que fait là Saint Jérôme, qui n'étoit nullement contemporain, si vous ne saviez pas combien les Peintres peuvent se donner de licences.

On a bien raison de vanter le théatre de Parme, comme le plus grand & le plus beau monument qui existe en ce genre. La salle est un demi-ovale, distribué en quatorze rangs de gradins à l'antique, au-dessous desquels sont assises les loges : quinze mille spectateurs peuvent s'y placer, y voir & entendre. Au-dessus des loges ornées de colonnes & couronnées d'une corniche, est un nouveau rang de gradins, qui forme ce que nous appellons le paradis. Cette distribution occupe beaucoup d'espace ; & les assistans se servent plus avantageusement de spectacle les uns aux autres. Du fond du théatre on entend, à l'extrémité opposée, un homme qui parle à demi-voix.

J'ai ouï déclamer une ſcene de Racine, en me portant dans les différens points les plus éloignés : je n'ai rien perdu ; & le déclamateur ne forçoit point ſa voix. Vous jugez aiſément combien un pareil théatre doit être magnifique, quand il eſt éclairé & garni de ſpectateurs ; mais c'eſt ce qui arrive rarement, parce qu'il en coûte des ſommes immenſes pour les lumieres & pour les machines. Il en eſt un autre pour les ſpectacles ordinaires, conſtruit & décoré ſur les deſſins du Chevalier Bernin ; le grand théatre ne ſert que pour les grands événemens.

Le Giardino eſt une ancienne maiſon de plaiſance des Ducs de Parme, qui tient aux murs de la ville, & prend ſon nom des beaux jardins dont il eſt accompagné. On y voit cette fameuſe Agrippine, qui ſemble abſorbée dans la rêverie la plus profonde. La nature elle-même n'a rien produit de plus expreſſif. La contemplation & le chagrin ſont les caracteres exprimés dans tout ſon air. Elle paroît repréſenter cette Impératrice au moment qu'elle venoit de recevoir des nouvelles de ſon banniſſement. C'eſt au bas des ter-

raſſes de ce même jardin, que ſe donna en 1734, une bataille entre les François & les Impériaux. Ces derniers, commandés par le Comte de Merci, y ſont défaits, perdent leur Général avec huit mille hommes, & ſont obligés d'abandonner le champ de bataille à nos troupes conduites à la victoire par le Maréchal de Coigny.

Le College des nobles, le plus beau peut-être qui ſoit en Europe, fondé en 1601 par le fils d'Alexandre Farneſe, eſt dirigé par les Jéſuites. Des écoliers de toutes les nations peuvent y être admis en produiſant leurs titres de nobleſſe. Le nombre en eſt fixé à deux cens cinquante, qui mangent enſemble dans un même réfectoire; & rien ne leur manque, tant pour la culture & l'ornement de l'eſprit, que pour l'exercice & l'adreſſe du corps. Tous les ans on choiſit parmi eux un prince de la jeuneſſe; il n'arrive à cet honneur que par ſon mérite, & doit tenir le premier rang dans tous les objets d'exercice ou d'étude, qui ſont en uſage dans ce College. Son portrait reſte à la maiſon, & orne les galeries: ſon nom, ſon âge, ſa patrie, ſont

inſcrits au bas du tableau. L'uniforme des éleves eſt un habit noir, un manteau de même & un petit collet blanc. Chaque penſionnaire a ſa chambre; & outre les ſalles ordinaires, il y a deux théatres pour les tragédies & les comédies, un manége, &c.

Mais parmi les merveilles de cette capitale, en eſt-il de comparable à la jeune Princeſſe, dont la main promiſe à l'ainé des archiducs, doit aſſurer une union intime entre les deux plus auguſtes Maiſons de l'univers? Madame Iſabelle, fille de l'Infant, petite-fille de Louis XV (1), réunit dans ſa perſonne toutes les graces embellies par des connoiſſances ſolides & des arts agréables: témoin cette charité romaine, peinte en paſtel, & placée dans la galerie du château, comme un monument précieux de ſon goût & de ſes talens. On lit, dans un cadre attaché au bas du tableau, un ſonnet de l'abbé Frugoni, où il exalte l'aimable Princeſſe, qui ſait ſe faire un amuſement d'un art ſi diſtingué. Elle a ſa maiſon dans le Giardino; le Prince héréditaire avec un

(1) Morte à Vienne en 1765.

gouverneur & un précepteur choisis en France, tient la sienne à part dans le palais de Parme.

L'Infant leur pere habite Colorno avec un Ministre François, M. du Tillot, qui fait aussi bien les honneurs que les affaires de son Maître (1). Ce palais, embelli par la présence de la Cour, qui y passe une partie de l'été, est plus remarquable par l'agrément de sa situation, que par la régularité des bâtimens. Les appartemens sont dans le goût de ceux de Versailles: on y fait un magnifique escalier de marbre & un grand sallon superbement décoré. Les jardins, qui ont été agrandis & environnés de terrasses, peuvent être comparés à celui de la Muette. La cour elle-même est un raccourci de celle de France; même livrée pour les Gardes; même étiquette, sinon qu'elle est plus rapprochée de l'humanité, plus familiere. Sans être composée d'un grand nombre d'Officiers, elle est cependant assez brillante. Le Prince est affable, bienfaisant & plein de bonté

(1) Il est mort depuis en France sous le nom du Marquis de Félino.

pour tout ce qui lui eſt attaché. Il aime ſes ſujets, & reçoit les étrangers d'une maniere à lui concilier tous les cœurs. La douceur de ſon gouvernement, & ſes attentions à rendre floriſſante l'académie des arts qu'il loge dans ſon palais, ſont du plus heureux augure pour le progrès des ſciences & le développement du génie.

L'Infante ſon épouſe, Louiſe-Eliſabeth de France, fait éclater ici les mêmes vertus qui l'avoient rendue ſi chere aux deux nations dont elle a emporté les regrets. Vous dirai-je avec quelles recherches, avec quel zele elle s'informe du nombre & de la ſituation des familles indigentes? C'eſt la premiere connoiſſance qu'elle veut avoir de ſes Etats; & pour ſe la procurer, elle met en uſage plus de précautions, &, ſi je l'oſe dire, plus d'artifices qu'on n'en emploie pour exciter ſa compaſſion. Auſſi ardente à cacher le bienfait, que ſa charité eſt attentive à le répandre, elle ſait également ménager l'intérêt & la délicateſſe de ceux qui ont beſoin de ſes ſecours; & elle les donne avec ce ſecret, ces réſerves qui épargnent la confuſion de les recevoir. Avec

un revenu médiocre, cette Princeſſe eſt la reſſource de tous ceux qui ſont dans le malheur; & par l'intelligence avec laquelle elle place ſes dons, vous croiriez qu'elle a le ſecret de les multiplier à l'infini.

Si vous êtes plus touchée des vertus politiques, on vous dira que les deux époux ont également réuſſi à gagner un peuple naturellement prévenu contre des maîtres étrangers, à s'attacher une nobleſſe toujours occupée de ſes prétentions, à former un nouvel Etat, une nouvelle Cour parmi tant d'autres Puiſſances qui ne ſe regardent qu'avec les yeux de la rivalité, à entretenir avec leurs voiſins des liaiſons incapables de donner des ombrages, à ſe tenir toujours étroitement unis avec la France & l'Eſpagne, & à conſerver à ces deux grands royaumes le titre éminent de protection, ſans compromettre la ſouveraineté & l'indépendance.

De toutes les villes que j'ai vues en deçà des Alpes, Parme eſt preſque la ſeule où le nombre des habitans ſe ſoit accrû ſenſiblement. On le fait monter à quarante mille, depuis que l'Infant a appellé le négoce qui vivifie l'agricul-

ture. Je comprends parmi eux trois ou quatre mille François domiciliés, dont les uns ont des charges à la Cour, les autres font le commerce, ou exercent quelques métiers. Ce mêlange de François & d'Italiens forme un certain jargon mêlé des deux langues, auquel les naturels du pays ont de la peine à s'accoutumer. On a vu l'inſtant où, dans une conſpiration, on étoit venu à bout de forcer, pour ainſi dire, l'Infant à renvoyer ces étrangers. Il fallut, pour les maintenir, tout le crédit de ſon épouſe, & l'attachement que les peuples avoient pour cette Princeſſe. Aujourd'hui ils y ſont accoutumés, ſurtout depuis que les François, en épouſant des Parmeſanes, ſe ſont alliés aux familles du pays.

Avant que Dom Philippe vînt y régner, ſi l'on avoit beſoin d'une aſſiette, d'une paire de gants, d'une aune de toile; ſi un payſan vouloit ſe faire habiller, il falloit tout tirer de l'étranger ſans lui rien vendre. Aujourd'hui des fabriques s'élevent de toutes parts; on paſſe les peaux à l'huile; on perfectionne la culture du chanvre; on imite les toiles de Dantzic;

on fait des draps à l'ufage du peuple ; j'y ai vu de la faïance comme celle de Strasbourg ; un bâtiment s'éleve, où l'on formera des glaces comme celles de Boheme ; les toiles peintes commencent à s'y naturalifer ; & les ouvriers de Bologne viennent y fabriquer de la gaze. Vous imaginez bien qu'on n'y a pas oublié les plantations de mûriers ; & les étoffes de foie s'y perfectionnent. On s'occupe en même tems des embelliffemens de la ville ; déjà un jardin public & un cours offrent des promenades riantes. Les lettres & les beaux arts n'y font pas négligés ; il vient de fe former une bibliotheque publique qui, avec le tems, fera naître le favoir & le goût. Une académie de peinture, de fculpture & d'architecture, diftribue des prix pour développer les talens. Le Prince entretient à fon fervice une troupe de comédiens François, qui jouent alternativement à Colorno & dans la capitale ; il y a auffi une comédie Italienne & un opéra. Ce même Prince, toujours attentif au bien de fon Etat, confidérant que les voleurs pendus ne font bons à rien, pas même à fervir d'exem-

ple à d'autres qui se font pendre le lendemain, a établi des galeres de terre, où le crime s'expie dans les travaux publics. Le malfaiteur qui ne peut plus nuire, y devient utile, & inspire en même tems plus de frayeur, que ne feroit un cadavre du haut d'un gibet.

Parme a produit, comme toutes les villes d'Italie, ses grands Peintres & ses hommes célebres. Un d'entr'eux a pris le nom du lieu de sa naissance, & n'est guere connu dans l'histoire des arts, que sous celui de Parmesan. Il mourut à l'âge de trente-six ans, dans la recherche du grand-œuvre & de la misere. Son compatriote Lanfranc sut mieux profiter que lui, de l'usage de ses talens, & des richesses qu'ils lui procurerent. Il vécut avec splendeur dans une tranquillité philosophique, avec une femme aimable & des enfans chéris & dignes de l'être.

Les Duchés de Parme & de Plaisance, fertiles en toutes sortes de denrées, en fournissent plus qu'il n'en faut pour la consommation de ses nombreux habitans. Ce pays, que vous prendriez plutôt pour un jardin cultivé, que

pour une campagne ordinaire, avoit encore, dans l'arriere-saison, toute la fraîcheur du printems. Ses productions sont le vin, l'huile & des fruits de la meilleure qualité. La vigne y croît encore de la maniere dont Virgile en a donné la discription. Unie à l'orme qu'elle embrasse, elle se marie avec ses branches; & ses seps, rapprochés par leurs extrémités, forment une longue suite de guirlandes qui ornent la campagne, & la parent comme pour une fête générale. Du haut de ces tréteaux bachiques, les vendangeurs sont en possession de vomir aux passans les injures & les ordures des lieux de débauche. Les Italiens ont, comme nous, leur style poissard, & ne cessent de vanter les stances de leur Transillo, intitulées le Vendangeur, dans lesquelles l'auteur, pire que notre Vadé, a rassemblé ces dégoûtantes obscénités. Le terrein ombragé par ces pampres suspendus, est semé de grains ou en prairies artificielles; & ces différens verds émaillés de fleurs, forment autant de tapis variés, qui enrichissent le tableau. Les pâturages nourrissent des troupeaux nombreux, dont la laine est presque aussi

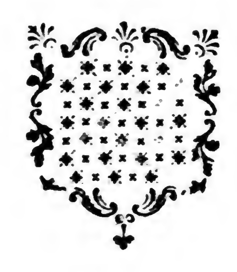
eſtimée que celle d'Eſpagne ; & l'on y fait cette eſpece de fromage, connu dans toute l'Europe, ſous le nom de Parmeſan. Les environs de Plaiſance ſont arroſés de quantité de ruiſſeaux qui les rendent plus agréables que ceux de Parme. Il eſt vrai que, par le défaut de ponts, lorſque ces ruiſſeaux groſſiſſent par les eaux de pluie, ils deviennent dangereux pour les voyageurs. Dans un eſpace de vingt lieues, entre Plaiſance & les Etats de Modene, on compte jusqu'à douze rivieres qu'on eſt obligé de paſſer dans des barques.

La ville de Guaſtalle, anciennement dépendante du duché de Mantoue, fait aujourd'hui partie des Etats du Duc de Parme. Je n'en parle que pour rappeller la fameuſe bataille qui s'eſt donnée ſous ſes murs. Les Impériaux, après avoir fait des prodiges de valeur, ſont battus & obligés de ſe retirer précipitamment au-delà du Pô, d'abandonner leurs morts, leurs bleſſés, le champ de bataille aux vainqueurs. Cette victoire coûta aux François pluſieurs officiers de diſtinction, principalement le Marquis de Peſé, Colonel du régiment

du Roi, dont le mérite & les talens pour la guerre, donnoient les plus grandes eſpérances.

Je ſuis, &c.

A Parme, ce 31 Octobre 1757.



LETTRE

LETTRE CCCXXVIII.

MODENE ET MANTOUE.

Entre Guaſtalle, Parme, Bologne & le Ferrarois, ſont ſitués les Etats de Modene, compoſés de la ville de ce nom, de Reggio, de la Mirandolle, de Maſſa, & poſſédés par la Maiſon d'Eſt. Ces quatre villes, comme la plupart des anciennes cités d'Italie, furent renverſées par ces eſſaims de Barbares, qui, ſous les ſucceſſeurs de Théodoſe, inonderent ces provinces. Point de Souverain alors, point de conquérant qui n'eût envie de s'en rendre maître, ſans en excepter les Papes qui, juſqu'au huitieme ſiecle, n'y prétendoient d'autre droit que celui des clefs. Partagées enſuite entre différentes Puiſſances jalouſes l'une de l'autre, elles ont été déchirées par des guerres interminables. La paix que leur procura enfin le regne de Charles-Magne, rappella les deſcendans de leurs anciens habitans, qui les rebâtirent.

ſatyriques, lancés contre pluſieurs perſonnes vivantes, il n'eſt pas étonnant que, dépouillé de cet agrément, il ait perdu une partie de ſes beautés; mais il en conſerve encore aſſez pour plaire à quelques amateurs.

L'aventure qui en fait le ſujet, arriva dans le tems que les factions des Guelphes & des Gibelins mirent l'Italie en combuſtion. Chaque Etat, chaque ville embraſſa l'un des deux partis. Les Bolonois étoient Guelphes, les Modenois Gibelins; ſource de querelles & de guerre entre les deux cités. Les habitans de Modene, vainqueurs à la bataille de Foſſalte, pourſuivirent leurs ennemis juſque dans Bologne, détacherent la chaîne d'une des portes de la ville, & l'emporterent en triomphe comme un monument de leur victoire. Quelques hiſtoriens prétendent, qu'au lieu d'une chaîne, on enleva le ſceau d'un puits; & c'eſt ce même ſceau qui a fourni à Taſſoni la matiere d'un poëme en douze chants, dont voici la ſubſtance:

Les Bolonois redemandent leur ſceau avec opiniâtreté, & offrent en échange la ſeigneurie de Creve-Cœur. La pro-

position est rejettée ; & l'on se prépare à la guerre de part & d'autre. Les Dieux prennent part à la querelle, s'assemblent, & déliberent sous quels drapeaux ils se rangeront. Pallas & Apollon se déclarent pour Bologne ; Vénus, Mars & Bacchus pour Modene. Le Dieu du vin n'a pas de peine à faire marcher ses fideles Allemands sous la conduite d'Enzio, fils naturel de l'Empereur Frédéric. Les Modenois, commandés par Gérard, d'une illustre famille du pays, assiegent Castel Franco. Les Reggiens, alliés des Bolonois, attaquent & prennent la forteresse de Rubiere ; mais ils sont assiégés à leur tour dans la place, dont ils viennent de se rendre maîtres, & se trouvant pressés par la faim, font une capitulation honteuse. Castel Franco est emporté d'assaut ; & l'on y met tout à feu & à sang. Les Bolonois rassemblent leurs troupes, livrent bataille, sont vainqueurs ; & Enzio est fait prisonnier. Gérard & sa sœur Rénope, brave amazone, défendent l'entrée d'un pont par où les ennemis pouvoient arriver à Modene, & font des prodiges de valeur. On propose une treve de dix jours pour tra-

vailler à la paix qui se conclut enfin par la médiation du Saint Siege. Les principaux articles sont, que les Modenois resteront maîtres du sceau, & les Bolonois de la personne d'Enzio.

Alexandre Tassoni naquit à Modene en 1565. Il étoit encore au berceau, lorsqu'il perdit son pere & sa mere; des procès lui enleverent le patrimoine qu'ils lui avoient laissé; & pendant toute sa jeunesse, il se vit persécuté par des ennemis, pressé par l'indigence, affligé par des infirmités. Cependant il fit beaucoup de progrès dans les belles-lettres, parcourut les principales académies d'Italie, & fut reçu Docteur à Bologne. Résolu de se fixer à Rome, dans l'espérance d'y faire fortune, il s'attacha au Cardinal Colonne, qui le prit en qualité de Secrétaire, & l'emmena avec lui à la Cour d'Espagne. Ce Prélat le chargea d'une négociation auprès du Pape qui l'accueillit favorablement. Il crut qu'en prenant la tonsure, il en obtiendroit quelques bénéfices; mais il fut trompé dans ses espérances; car ni le souverain Pontife, ni les Cardinaux qui l'aimoient, ne firent rien pour sa fortune. On dit à Urbain VIII,

lorſqu'il monta ſur le trône pontifical, que le Taſſoni avoit fait ſon horoſcope, dans lequel il étoit écrit que ce Pape ſeroit un hypocrite. Sur cette accuſation, il fut banni de Rome, & ſe retira dans une petite maiſon de campagne. Le Duc de Modene l'appella à ſa Cour, & le fit ſon Conſeiller avec de bons appointemens, dont il jouit peu; car il mourut trois ans après, âgé de ſoixante-onze ans.

La tournure de ſon eſprit, porté à la plaiſanterie, ſe remarque juſques dans ſon teſtament: « Je laiſſe à un fils » naturel que j'ai eu d'une certaine » Luce, du moins à ce qu'elle pré» tend, cent écus, afin qu'il puiſſe s'en » faire honneur au cabaret. Je laiſſe à » la paroiſſe où ſera mon cimetiere, » douze écus d'or, ſans la moindre » obligation; d'autant plus que je ne » lui fais ce don, que parce que je ne » puis l'emporter ». Il auroit voulu qu'on brûlât ſon corps, afin qu'il n'infectât perſonne; mais cela étant contraire aux uſages, il demandoit que ſon cadavre fût mis dans un ſac, & donné au crocheteur qui voudroit s'en

charger. Ce Poëte ſe fit peindre avec une figue à la main, pour marquer que ſes ſervices auprès des grands ne lui avoient produit que la valeur d'un de ces fruits.

Si l'on en croit les habitans de Modene, leur ſalle de ſpectacle a ſervi de modele à celle des Tuileries : le même architecte a fait l'une & l'autre. L'arſenal contient des pieces curieuſes : une coulevrine de vingt-deux pieds de long, qui porte à deux lieues, & deux piſtolets, l'un dans un livre, l'autre dans le manche d'un paraſol. La ville eſt ornée de belles fontaines, & défendue par une citadelle. Sa ſeule promenade eſt, comme dans les autres villes d'Italie, celle des remparts, appellés le Cours.

Les Modenois m'ont paru d'un caractere gai, aimant le plaiſir & les ſciences. On compte parmi eux pluſieurs perſonnes diſtinguées dans les arts & dans les lettres ; ſavoir l'architecte Vignole, le poëte Molza, le Corrège, le Théatin Guarino, qui a bâti des égliſes dans preſque toutes les villes de l'Europe, & ſpécialement celle des Religieux de ſon Ordre à Paris.

Le cardinal Sadolet a contribué au rétablissement des Lettres par ses poésies & divers morceaux de morale philosophique. Le savant Sigonius a laissé d'excellentes Notes sur Tite-Live, des Traités sur le Droit Romain, & une Histoire de l'Empire d'Occident. Castelvetro voyant sa maison en feu, s'écrioit : « sauvez ma Poétique », tant il estimoit cet ouvrage.

Le Duc de Modene réclama son sujet, le célebre Muratori, & lui confia, avec les archives de son duché, le soin de sa bibliotheque. A d'immenses connoissances, ce savant joignoit le goût le plus sûr ; & il n'y a point de matiere, d'art ou de science, sur lesquels il n'ait travaillé ; aussi a-t-il laissé quarante-six volumes *in-folio*, trente-quatre *in-quarto*, treize *in-octavo*, & un très-grand nombre d'*in-douze*, la plupart écrits en latin ; le catalogue de ses ouvrages paroît être celui de toute une bibliotheque.

Le Médecin Fallope, habile anatomiste, a fait de longs voyages pour se perfectionner dans son art. Si les anciens ont connu la trompe de la matrice, à laquelle il a donné son nom,

L v

on peut dire qu'il a porté cette découverte à un degré d'utilité, qui lui a laissé tout le mérite de l'invention.

Jacques Barrozzi, dit Vignole, étoit fils d'un gentilhomme Milanois, & tiroit ce dernier nom d'une terre où il est né dans les Etats de Modene. Il s'adonna à la peinture; & comme il y faisoit peu de progrès, il s'attacha à l'étude de l'architecture & de la perspective. Il composa, sur ces deux sciences, divers écrits qu'on lit encore, & principalement son Traité des cinq ordres, qui est entre les mains des jeunes artistes. Il alla en France sous le regne de François I, & donna les dessins de plusieurs édifices, dont les guerres civiles empêcherent l'exécution. De retour dans sa patrie, il y bâtit un grand nombre d'églises & de palais. Le Pape le nomma son architecte, & le chargea de divers ouvrages de son art. Rome & les environs sont remplis de ses chefs-d'œuvre. Il est le premier qui, par ses écrits & dans ses édifices, ait fixé les regles de l'architecture.

François Molza, né au commencement du seizieme siecle, auroit pu prétendre à la plus grande célébrité, si son

commerce avec les courtisanes de Modene ne l'eût infecté de la maladie honteuse dont il mourut jeune en 1554. Il publia des élégies, un poëme sur le divorce d'Henri VIII, & quelques compositions en prose, dont la beauté, la douceur, l'éloquence, faisoient attendre de lui des choses sublimes.

Une jeune veuve de son nom; & qu'on dit être sa petite-fille, cultiva les Lettres & apprit les langues avec une application suivie des plus grands succès. Le Tasse, Guarini, & plusieurs Poëtes célebres, soumirent leurs ouvrages à sa critique.

Tout le monde connoît ce trait du Corrège, qui voyant un tableau de Raphaël, le fixa, & sentant le feu créateur s'allumer dans son ame, s'écria: *Anch'io son pittore.* Il prit ses pinceaux des mains de la Nature & des Graces, ne consulta qu'elles, & parvint tout d'un coup à un point de perfection que les préceptes ne peuvent donner sans le génie. Ce Peintre, dont le vrai nom est Antoine Allégri, prit celui du lieu de sa naissance, petit bourg entre Reggio & Modene, qui n'a de célébrité que pour avoir donné le jour à ce grand artiste.

Reggio, capitale du duché de ce nom, a éprouvé toutes les révolutions des autres villes de la Lombardie ; mais ce qui la distingue, indépendamment du commerce qu'elle fait en soie, en éperons, en ouvrages d'os & d'ivoire, c'est d'avoir vu naître l'Arioste, le plus élégant, le plus gracieux des Poëtes Italiens. Son poëme de *Roland furieux* est l'ouvrage de l'imagination la plus féconde, la plus variée, la plus sublime, la plus bouffonne, la plus grave, la plus déréglée, la plus amusante qu'il soit possible d'imaginer. Le Cardinal d'Est, à qui il en offrit la dédicace, lui dit, après l'avoir lu : » où diable, Messire » Louis, avez-vous pris toutes ces » coïonneries » ?

L'Italie a été partagée entre le Tasse & l'Arioste ; & après de longues disputes, il n'est pas encore décidé auquel des deux on donne la préférence. Ceux qui cherchent la force de l'imagination, la hardiesse des pensées, la variété des images, la légéreté des récits, l'élégance de la diction, la multiplicité des événemens, la facilité d'un style qui se prête à tout, se rangent du côté de l'Arioste ; mais si l'on fait plus de cas de la correction,



du pathétique, d'une poésie grande & majestueuse, d'un plan vaste & sagement conduit ; si l'on aime les événemens racontés avec justesse, les caracteres bien dessinés jusques dans les moindres actions, les moindres discours des personnages que le Poëte met sur la scene, il n'est pas douteux qu'on préférera le Tasse à son rival. La pureté du style, l'heureux choix des expressions, les graces de l'imagination, une gaieté inépuisable, des tirades sublimes, voilà ce qui a fermé les yeux sur les imperfections de l'Arioste ; mais lorsqu'on le lit avec attention, on ne sauroit se dissimuler que son poëme, à le prendre à la rigueur, n'a ni fin, ni milieu, ni commencement. Aucun épisode n'y semble naître du fond du sujet. Le comique, & souvent un comique bas, se trouve confondu avec le tragique & l'héroïque. Cet ouvrage d'ailleurs est plein de fictions chimériques, d'exagérations outrées, qui interrompent continuellement le cours de la narration. C'est un recueil de fables extravagantes, écrites d'un style enchanteur.

Louis Arioste, né à Reggio de pa-

rens illustres par leur naissance, étoit fils du Gouverneur de cette ville, allié, dit-on, aux Ducs de Ferrare, & fut, quoique Poëte, employé dans les ambassades & dans les affaires d'Italie. Reggio est une ville d'environ dix-huit mille ames, jolie & réguliérement fortifiée. Le Guerchin s'y est signalé par un grand tableau d'autel, peint avec toute la force de son art : c'est un Christ en croix, au pied duquel est la Vierge accablée de douleur, & soutenue par deux femmes.

Je n'ai fait que traverser la Mirandole pour gagner le duché de Mantoue, d'où je compte bientôt me rendre à Venise. Le nom de la Mirandole vous rappelle ce fameux Jean Pic, qui fut un prodige de savoir dans un âge où l'on sait à peine étudier. Cet homme, que ses vastes connoissances firent surnommer le Photius de son siecle, n'avoit pas dix-huit ans, qu'il savoit déjà vingt-deux langues ; & à vingt-trois ans, il soutint une thèse sur tout ce qu'il est possible de connoître. Cette thèse, affichée à Rome, contenoit neuf cens propositions de Dialectique, de Théologie, de Mathématique, de Physique,

de Magie, de Cabale, &c. Le jeune athlete se présenta au combat avec assurance, & en sortit avec gloire. Ce succès irrita l'envie qui lui suscita des ennemis. On l'accusa d'héréſie; & sa thèse fut déférée au Saint Siege qui la fit examiner par des Cardinaux. On y trouva treize propositions insoutenables; mais l'apologie qu'il en fit, lui valut un bref du Pape. Le trait suivant vous donnera une idée de la capacité de ses censeurs: un d'entr'eux interrogé sur la signification du mot de cabale, répondit que c'étoit un hérétique qui avoit écrit contre Jesus-Christ, & que ses Sectateurs avoient pris le nom de Cabalistes.

Pic de la Mirandole mourut jeune à Florence en 1494: on lui avoit prédit qu'il ne passeroit pas trente-trois ans. Ses ouvrages, qu'on ne lit plus, ont été imprimés à Basle, & prouvent qu'il méritoit peu le bruit qu'il a fait dans le monde. Il croyoit pouvoir répondre *de omni re scibili*. Faudroit-il aujourd'hui d'autre titre, pour avoir droit d'être logé aux Petites-Maisons? Il vouloit accorder Platon & Aristote, Saint Thomas & Scot, réfuter toutes

les Sectes, concilier tous les Théologiens; & tout cela finit par vouloir se faire Moine.

Sa Maison, qui s'étoit rendue célebre dans le Modenois dès le commencement du douzieme siecle, fut dépouillée de ses domaines par l'Empereur, pour avoir pris le parti de la France pendant la guerre, au sujet de la succession d'Espagne. Elle fit inutilement tous ses efforts, tant à la Cour de ce Prince, qu'auprès des Etats de l'Empire, pour recouvrer son duché, que possede aujourd'hui le Duc de Modene.

J'approche de la patrie de Virgile, du village d'Andès, aujourd'hui Piétala, à deux milles de Mantoue, où les Ducs de ce nom, de la Maison de Gonzague, avoient fait bâtir la Virgiliana, lieu de plaisance, qui a été détruit dans la guerre de 1701. Ce pays, tant que cette Maison l'a gouverné, c'est-à-dire, pendant près de quatre siecles, a été un des plus florissans de l'Italie. Sa capitale, située dans le milieu d'un lac formé dans le Mincio, place sa fondation long-tems avant celle de Rome. Elle a eu la même fortune que tant d'autres villes, dont j'ai

retracé plus d'une fois les révolutions.

Au quatorzieme ſiecle, Louis de Gonzague, qui poſſédoit de grandes terres dans cette contrée, en fut reconnu Souverain. L'empereur lui en donna l'inveſtiture ; & Charles-Quint l'érigea en duché. Les Gonzague en ont joui juſqu'au commencement de ce ſiecle, que le dernier fut mis au ban de l'Empire, pour avoir, comme le Prince de la Mirandole, pris le parti de la France dans la même guerre. L'Empereur confiſqua ſes Etats ; & le Duc ſe retira à Veniſe, où il mourut en 1708, ſans laiſſer d'héritier en ligne directe. Sa ſucceſſion fut diſputée par divers prétendans ; mais la Maiſon d'Autriche en eſt reſtée en poſſeſſion, à la réſerve de quelques domaines, qu'elle a laiſſés à différentes branches collatérales, aujourd'hui éteintes.

On compte, parmi les grands hommes qu'elle a produits, un Duc de Nevers, qui a rendu d'importans ſervices à la France du tems de la Ligue, & eſt mort de ſes bleſſures ; un autre qui fut un des plus grands Négociateurs, un des Seigneurs les plus magnifiques de ſon tems ; un Louis de Gonzague, Jé-

ſuite, qui a été mis au nombre des Saints; une Marie-Louiſe, qui a épouſé deux Rois de Pologne; une Cécile, qui ſe rendit célebre dans les Lettres; une Iſabelle qui, quoiqu'épouſe d'un mari impuiſſant, fut inconſolable de ſa mort, & paſſa le reſte de ſa vie dans le veuvage le plus auſtere; une Julie, qui jouiſſoit d'une ſi grande réputation de beauté, que Soliman II en devint amoureux, & chargea Barberouſſe, Roi d'Alger, de l'enlever. Le Barbare arriva de nuit, & emporta la ville par eſcalade; mais au premier bruit, Julie s'étoit élancée de ſon lit, & ſauvée en chemiſe dans les montagnes. Cette Maiſon a fini à la mort de Joſeph-Marie, Duc de Guaſtalle, en 1746.

Mantoue, quoique forte par ſa ſituation au milieu des eaux & par les ouvrages qui la défendent, n'a cependant jamais fait une grande réſiſtance aux armées qui l'ont aſſiégée. Elle a été priſe pluſieurs fois, livrée au pillage, & totalement dévaſtée. Auſſi, malgré les ſoins de l'Impératrice, & le zele du Miniſtre qui a la principale autorité dans le pays, cette ville ſe tirera-t-elle avec peine de l'état d'anéantiſſement où

elle eſt tombée, s'il eſt vrai que ſous ſes anciens Ducs on y comptoit cinquante mille habitans. Aujourd'hui, vous n'y en trouveriez pas la moitié, en y comprenant même quatre ou cinq mille Juifs qui occupent un quartier ſéparé, & portent un ruban jaune à leur chapeau. Ils y font le principal commerce, & ſupportent le plus grand poids des impôts, qui, dans tout le Mantouan, ſont évalués à deux millions.

La cathédrale de Mantoue, bâtie ſur un plan donné par Jules Romain, eſt compoſée de ſept nefs à colonnes cannelées, qui ſupportent un ſecond ordre en pilaſtre. Cette conſtruction, qui tient de l'antique & du moderne, a un aſpect majeſtueux & impoſant. Le même artiſte l'a ornée de quelques-uns de ſes tableaux; mais le plus fameux, autant par ſa ſingularité que par la richeſſe du pinceau, eſt une tentation de Saint-Antoine de Paul Véroneſe, où il n'y a que trois figures de grandeur naturelle, le Saint, une femme & le Diable. On y voit encore le miracle de Saint Eloi qui rajuſte, avec un ſigne de croix, le pied d'un cheval qu'il a coupé en le

ferrant. Les autres églises ont aussi des morceaux précieux, dont le détail iroit trop loin : je ne dois cependant pas oublier le tombeau du Tasse, que les curieux vont visiter dans celle de Saint-Gilles.

Le palais ducal, qui sert aujourd'hui au Gouverneur, contenoit autrefois des curiosités d'un prix infini. Il fut mis au pillage en 1630, lors de la prise de Mantoue ; les tableaux furent transportés à Prague ; la Reine Christine les acheta, & les revendit au Duc d'Orléans. On raconte que le Général Colalto fit pendre un soldat, qui ayant fait un butin de huit mille ducats, les avoit perdus au jeu la nuit même.

De tous les édifices, celui qu'on vante le plus est le palais du T, ainsi appellé, parce qu'il a la forme de cette lettre. L'architecture est encore de Jules Romain, qui a passé dans ce château une partie de sa vie, & l'a enrichi d'un grand nombre de peintures, telles que la chûte de Phaéton, l'histoire de Psyché, la défaite des Géans, Polyphême & Acis, le combat des Horaces, la continence de Scipion, &c. Ce Peintre, né à Mantoue, y est mort en 1546, & est

enterré dans l'église des Servites, auprès de laquelle on montre encore sa maison, décorée d'une architecture rustique & d'une statue de Mercure.

Le Mantouan a produit d'autres personnages célebres, & spécialement la Comtesse Mathilde, cette fameuse pénitente de Grégoire VII, qui marqua tant d'attachement pour le Saint Siege, qu'après avoir défendu son directeur contre l'Empereur Henri IV, elle donna à l'église de Rome les grandes & magnifiques terres qui sont aujourd'hui une partie considérable du patrimoine des Papes. Cette Princesse a été enterrée à l'abbaye de Polirone, à douze milles de cette ville, où l'on voit encore son tombeau. Elle y est représentée à cheval, tenant à la main une pomme de grenade; & sur une urne de marbre, qui sert de piédestal à la statue, sont gravés deux vers latins, dont voici le sens: « Ci gît » l'illustre Mathilde, que sa naissance, » ses richesses, sa beauté, son nom, ses » vertus, rendirent célebre, & qui en » reçoit la récompense dans le Ciel ». Urbain VIII a fait transporter à Rome, & placer dans un riche monument, les cendres de cette généreuse bienfaitrice

du Saint Siege, en attendant qu'on lui éleve des autels.

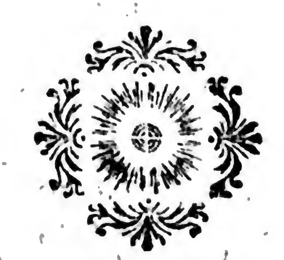
Caſtiglione, petite ville à quelques lieues de Mantoue, poſſede une fontaine, du milieu de laquelle s'éleve la ſtatue en marbre d'une fille parfaitement belle, avec une inſcription qui apprend qu'elle a préféré la mort à ſon déshonneur. Un jeune homme qui l'aimoit éperduement, étoit ſur le point de l'épouſer, quand, emporté par ſa paſſion, il voulut ſe ſatisfaire avant que d'avoir acquis les droits de l'hymen. La nouvelle Lucrece réſiſta; il employa la violence qui fut inutile; enfin ce malheureux, ſoit déſeſpoir, ſoit crainte, ſoit fureur, la tua; & la réſiſtance de cette fille vertueuſe lui valut cette ſtatue.

Baptiſte Spagnoli, dit Mantouan, Général des Carmes, né dans cette ville en 1444, & connu par ſes poéſies latines, eſt remarquable par ſa fécondité & les pointes ſingulieres dont il a ſemé ſes compoſitions. Il a laiſſé, dit-on, plus de ſoixante mille vers, où il fait un mêlange bizarre de la religion & de la fable, & dont il tiroit plus de gloire, que du généralat de ſon Ordre.

Dans une de ses Eglogues, la Vierge apparoît à un Berger, lui ordonne de passer sa vie sur le Carmel, & promet, après sa mort, de l'enlever au ciel, où il jouira de tous les genres de délices avec les Dryades & les Amadryades, vrai paradis de Mahomet.

Je suis, &c.

A Mantoue, ce 6 Novembre 1757.



LETTRE CCCXXIX.

L'ÉTAT DE VENISE.

VERONE a été ma premiere station au sortir de Mantoue; Verone, qui fait remonter son origine à la plus haute antiquité; qui a éprouvé toutes les révolutions des autres villes d'Italie; qui a été la résidence des Rois Goths & Lombards; qui a appartenu depuis à différens maîtres; qui fait aujourd'hui partie de l'Etat de Venise, & qui a vu naître plusieurs hommes célebres, un Titus, un Pline, un Catulle, un Vitruve, un Cornelius Népos, & parmi les Modernes, un Scaliger, un Fracastor, un Paul Véronese, un Cardinal Norris, un Maffei, tous gens que vous connoissez sans doute, excepté Fracastor & Norris, dont les noms peut-être vous sont moins familiers. On dit que le premier, Poëte, Philosophe & Médecin, vint au monde sans bouche, ou que ses levres étoient tellement unies, qu'il fallut employer le rasoir pour

pour le séparer. On dit aussi, que la foudre écrasa sa mere qui le tenoit dans ses bras, sans qu'il en reçût la moindre blessure. On dit enfin, qu'étant devenu Médecin & Astrologue, Paul IV se servit de lui pour faire sortir de Trente les Peres du concile. Comme Astrologue, il consulta les astres, & feignit, comme Médecin, d'y avoir lu que cette ville étoit menacée de la peste. La frayeur s'empara des Evêques qui, comme le Pape l'avoit prévu, se réfugierent tous à Bologne. Un poëme latin, intitulé *Syphilis*, ou le *Mal François*, que nous appellons en France le mal de Naples, a paru digne des bons écrivains de l'antiquité. La ville de Vérone, où Fracastor est mort d'apoplexie, lui a fait ériger une statue.

Norris, après avoir vu en Italie son histoire Pélagienne déférée à l'Inquisition, & mise à l'Index en Espagne par le grand Inquisiteur, fut fait par le Pape, consulteur de l'Inquisition même, & de l'humble état des Hermites de Saint Augustin, sut s'élever à la dignité de Cardinal. Les Jésuites l'accuserent de Jansénisme, & le placerent dans leur bibliotheque des écrivains du parti. Cette

haine n'apporta aucun obſtacle à ſon élévation ; & chaque perſécution nouvelle étoit ſuivie de nouveaux honneurs. La ſociété l'a pourſuivi au-delà du tombeau ; mais ſes ouvrages ont trouvé des défenſeurs dans la perſonne même des Souverains Pontifes. Benoît XIV condamna la cenſure du grand Inquiſiteur ; & ſon ſucceſſeur Rezzonico vient de confirmer cette condamnation.

Aucun écrivain n'a plus honoré ſa patrie, que l'illuſtre & ſavant Maffeï. Une thèſe dédiée aux dames, & ſoutenue publiquement à l'univerſité ſur ce qu'il y a de plus délicat en amour, commença ſa célébrité littéraire, & lui acquit la réputation de l'homme le plus aimable & le plus galant de ſa nation. Aucun genre ne lui étoit étranger ; & il écrivit ſur toutes ſortes de matieres. Il voulut reſſuſciter le théatre des anciens, dont il fit paſſer la noble ſimplicité dans ſa tragédie de Mérope : vous ſavez que M. de Voltaire lui doit une partie des beautés qui brillent dans la ſienne. Maffeï a voyagé dans la plupart des Etats de l'Europe ; & de retour à Véronne, il trouva ſon buſte ſur une des portes de l'académie, avec cette éner-

gique inſcription, *au Marquis Scipion Maffeï vivant.* Comblé de tous les honneurs littéraires, pleuré de ſes concitoyens, regretté de tous les gens de Lettres, en vénération à ſa patrie, Maffeï y mourut en 1755, âgé de quatre-vingts ans.

Au quinzieme ſiecle, Iſote de Nogarole étoit en relation avec tous les ſavans qu'elle étonnoit par l'étendue de ſes connoiſſances, & qu'elle charmoit par ſa maniere de les rendre. On a d'elle un Dialogue ingénieux entre Adam & Eve, ſur cette queſtion: qui des deux a le plus péché dans le Paradis terreſtre? Vous jugez bien que c'eſt la femme qui doit être la moins criminelle.

Vérone n'eſt pas peuplée à proportion de ſon étendue, & ne contient guere que cinquante mille habitans. L'Adige la diviſe en deux parties qui ſe communiquent par trois ponts. Le plus conſidérable a trois arches, dont la principale a cent quarante-cinq pieds d'ouverture. Cette ville offre un monument qu'elle ne doit qu'à elle-même; c'eſt un amphithéatre qu'elle fit conſtruire n'étant encore qu'une petite république. Il eſt mieux conſervé, que la

plupart des édifices de ce genre; & on l'entretient des deniers publics. Les caves où l'on tenoit les bêtes pour les combats, les gradins, les escaliers, les corridors, y sont entiers. Il est de forme ovale, & peut contenir aisément vingt mille spectateurs. Il sert encore à donner des fêtes, des spectacles, des parties de masques, des combats d'animaux, des feux d'artifice. L'aspect en est imposant, & differe peu de celui de Nîmes.

Après l'amphithéatre, les édifices qui méritent le plus d'attention, sont les palais de l'Archevêque & du Gouverneur, l'hôtel-de-ville, le théatre public, les églises, le château Saint-Pierre, & une porte ou arc de triomphe qui passe pour un des beaux morceaux d'architecture du seizieme siecle. On regrette qu'un si bel ouvrage soit resté imparfait: si le couronnement eût été fini & décoré, ce monument l'eût disputé à tout ce que l'antiquité a eu de plus noble en ce genre.

Cette ville, qui aime les arts, les lettres & les plaisirs, a rassemblé dans une même enceinte, le théatre de l'opéra, un museum lapidaire, une salle d'académie,

& une autre pour la conversation journaliere, le tout sous le nom d'académie Philarmonique. Une multitude de palais, la plupart bâtis de marbre, & habités par la noblesse du pays, contribuent encore à sa décoration. Les cabinets de tableaux y sont très-nombreux; & il n'est pas besoin de vous dire qu'il y a du Paul Véronese en quantité: ce grand Peintre n'a pas oublié sa patrie; & sa patrie se glorifie de ses prodiges. On voit, sur la place d'armes, la belle statue de marbre, qui représente la République de Venise; & dans l'église cathédrale, le superbe tombeau du Pape Luce III, que son peuple révolté, dont il combattoit l'injustice, avoit obligé de sortir de Rome. Le champ de Mars, qui est hors des murs, est un terrein spacieux, où l'on exerce les troupes; & tous les ans il s'y tient une grande foire.

Le commerce de cette ville consiste principalement en soie, en bled, en olives. Le quartier de Saint-Thomas est peuplé de vingt mille ouvriers qui font fleurir ses manufactures. Les gants de Vérone, & les peaux qu'on y prépare, ont de la réputation, & se transportent

dans toute l'Italie. Un Podeſtat, deux Provéditeurs, un Vicaire des marchands & des nobles préſident au Gouvernement municipal. Le peuple aime les plaiſirs; & pour les fêtes & les réjouiſſances publiques, on y obſerve les mêmes uſages qu'à Veniſe.

Mon ſéjour à Vérone étoit ſouvent coupé par de petits voyages qui, ſans m'éloigner des terres de la république, m'offroient par-tout le ſpectacle le plus agréable. J'aimois ſur-tout à me promener ſur les bords du Guardia, dont les rives riantes & les eaux limpides invitent les paſſans à s'y arrêter. Ce lac, entre Vérone & Breſcia, eſt bordé de villages, de jolies maiſons de campagne, & de jardins bien cultivés.

La ville de Breſſe, ou Breſcia, mérite, à bien des égards, qu'on y faſſe une courte excurſion. Elle eſt grande, forte, bien peuplée, renferme pluſieurs édifices remarquables, & un aſſez grand nombre de belles peintures. Le ſavant Quirini, noble Vénitien, qui de Moine eſt devenu Cardinal, a fait rebâtir la cathédrale lorſqu'il en étoit Evêque; & la conſtruction m'en a paru majeſ-

tueuse. On y conserve une croix transparente, que le peuple crédule croit être le Labarum de Constantin.

L'apparition miraculeuse d'une croix dans les airs, qu'on dit avoir précédé la défaite de Maxence, est un des faits les plus célebres de l'histoire ecclésiastique, & l'un des plus intéressans pour la Religion. Ce prodige, attesté par Eusebe, ne paroissoit pas devoir trouver de contradicteurs, lorsque Jacques Godefroi, Magistrat de Geneve, grand Jurisconsulte & habile critique, s'avisa de le réfuter. Son exemple fut bientôt suivi d'une foule d'autres savans, entr'autres Oisel, Basnage & Chauffepié, à la suite desquels se trouve aussi M. de Voltaire; mais sa critique, toujours légere & frivole, ne présente rien de neuf, rien de réel, rien de plausible. Chauffepié, auteur du supplément au Dictionnaire de Bayle, est celui qui paroît avoir combattu avec le plus de succès, le fait de cette vision. L'opinion mitoyenne est celle qui, sans révoquer en doute la vérité du récit d'Eusebe & des autres écrivains ecclésiastiques, prétend que l'apparition d'une croix lumineuse qui

précéda la victoire de Constantin sur Maxence, n'étoit qu'un phénomene purement naturel, une parélie ou météore, que l'ignorance où l'on étoit alors de l'astronomie & de la physique, fit prendre pour un miracle.

Ceux qui soutiennent l'authenticité du prodige, citent en leur faveur les bas-reliefs, les statues, les arcs de triomphes, les inscriptions, les médailles, les fêtes solemnelles instituées par l'Eglise Grecque, pour conserver la mémoire de cet événement. Ils apportent également en preuve, l'existence attestée par tous les historiens, d'une enseigne militaire, dont Constantin avoit déterminé la forme, & sur laquelle il avoit fait représenter, en or & en pierreries, le signe miraculeux qu'il avoit vu dans les airs. C'est à cet étendard célebre, représenté dans toutes les médailles, & appellé *Labarum*, sans qu'on sache l'origine de ce mot, qu'étoit attachée la victoire. Saint Grégoire de Nazianze reprochoit à l'Empereur Julien, d'avoir voulu abolir l'usage de le porter dans les armées Romaines. Eusebe dit que par-tout où il paroissoit, il mettoit en fuite les en-

nemis, & rassuroit les troupes ébranlées. Cinquante hommes, choisis entre les Gardes du Prince, étoient destinés à la conservation de cette enseigne, & la portoient tour à tour dans les combats. On prétend qu'un d'entr'eux, épouvanté, la remit dans les mains d'un autre pour fuir plus librement, & qu'aussi-tôt il fut atteint & percé d'un trait mortel; qu'on en tira plusieurs sur celui qui venoit de s'en charger; mais qu'il ne fut blessé d'aucun, quoiqu'ils portassent tous sur le bois de l'étendart. Des historiens, qui écrivoient dans l'onzieme siecle, disent que de leur tems, on montroit encore cette enseigne miraculeuse dans le palais de Constantinople. Les habitans de Brescia sont peu d'accord sur la maniere dont ils l'ont reçue.

Le palais où se rend la justice, est un grand bâtiment orné d'architecture. Il fut commencé sur les ruines d'un temple consacré à Vulcain; & la plus grande partie est de Palladio. A côté de l'évêché est la bibliotheque publique, fondée & enrichie par le Cardinal Quirini. L'église de Sainte-Agathe renferme des statues estimées; & l'on

admire dans celle de Sainte-Afre, le martyre de cette Sainte, l'un des chefs-d'œuvre de Paul Véronese. Il y a aussi dans la ville des restes d'antiquités mal conservés. En se donnant aux Vénitiens, elle s'est réservé divers privileges, dont le principal est, qu'aucun étranger, qu'aucun sujet même de la République, ne puisse acquérir des terres dans le pays ; ce qui la laisse jouir tranquillement de ses possessions. Le grand commerce d'armes qui se fait dans cette contrée, a donné lieu à ce proverbe : « que toutes celles de Bres- » cia n'armeroient pas un poltron ».

Au milieu des guerres presque continuelles que Louis XII eut à soutenir en Italie, les Vénitiens, devenus ennemis de sa puissance, résolurent de lui enlever la ville de Bresse, une de ses plus importantes conquêtes, tandis que le Duc de Nemours étoit occupé à une expédition sur Bologne. Les mécontentemens de plusieurs habitans seconderent leurs vues ; & le Provéditeur Gritti eut ordre de s'emparer de cette place. Son attaque fut dirigée vers une des portes de la ville, à laquelle le Gouverneur accourut pour la repous-

ser; mais tandis qu'il donnoit les plus belles preuves de courage, les soldats Vénitiens, secondés par les bourgeois, étoient introduits par les égoûts. Se voyant trahi, il se fit jour à travers les ennemis, alla s'enfermer dans le château, & prévint le Duc de Nemours qu'il seroit bientôt forcé, s'il ne venoit à son secours. Le Duc partit à la hâte, à la tête de douze mille hommes; & pour les animer, leur promit le pillage de la ville. Gritti avoit pris ses mesures pour se défendre par de bons retranchemens. Le combat fut vif & opiniâtre; Bayard, qui en étoit, y fut si griévement blessé, qu'on le crut mort; & cette perte inspira une nouvelle fureur aux soldats. « Enfans, » leur dit Nemours, vengeons le bon » Chevalier »; & à l'instant il sauta l'un des premiers sur les retranchemens. On fit main basse sur tout ce qui s'y trouva; & les fuyards furent si vigoureusement poursuivis, que plus de six mille y perdirent la vie. Le pillage monta à neuf millions; & la seule maison qui en fut préservée, fut celle où l'on avoit transporté le Chevalier Bayard. Son hôtesse, qui l'avoit traité avec des at-

tentions particulieres, lui offrit, le jour de ſon départ, un petit coffre contenant deux mille cinq cens ducats. Le Chevalier voulut d'abord les refuſer ; mais ſur les inſtances de cette femme, il lui dit de faire venir ſes deux filles, à chacune deſquelles il en donna mille, pour aider à leur mariage. Le reſte fut deſtiné aux Maiſons Religieuſes, qui avoient le plus ſouffert dans le pillage. Vous voyez que nos anciens & preux Chevaliers n'étoient pas moins honnêtes que vaillans.

Une grande foire, qui ſe tient au mois d'Août à Bergame ſur l'Adda, ſeroit ſeule capable d'y arrêter long-tems un voyageur. Le bâtiment où s'aſſemblent les marchands, eſt nouvellement conſtruit, & contient ſix cens boutiques précédées d'une grande place. Quoique cette ville, dont le langage eſt dur & groſſier, fourniſſe des arlequins à toute l'Italie, elle n'a de ſpectacles que dans le tems de cette foire. L'eſprit & l'adreſſe de ſes habitans l'ont fait appeller Bergame la ſubtile. Ce ſont eux qui ont imaginé les tapiſſeries de ce nom qu'on fait à Rouen, & dont ſe meublent les filles de Paris qui com-

mencent à ſe mettre dans leur chambre.

Le Jéſuite Maffée, connu par ſon hiſtoire des Indes, & le Moine Calepin, non moins connu par ſon immenſe Dictionnaire, ſont nés à Bergame: on dit que le premier avoit une ſi grande paſſion pour la belle latinité, que de crainte de gâter ſon goût par la lecture du bréviaire, le Pape lui accorda la permiſſion de le dire en grec. Le ſecond peut être regardé comme le Patriarche des compilateurs de dictionnaires, qui ont formé dans la ſuite une ſi nombreuſe poſtérité.

De Vérone à Vicence, de Vicence à Padoue, de Padoue à Veniſe, la route eſt tracée par ſept ou huit maiſons de poſte. On s'apperçoit, en approchant de la ſeconde de ces villes, tant par ſes plantations de mûriers que par les bâtimens deſtinés à donner à la ſoie les premieres préparations, que cette marchandiſe eſt la principale matiere de ſon commerce. Les machines à eau pour la filer & la tordre, ſont un objet de curioſité: quatre mille bobines tournent en même tems, & ſont miſes en mouvement par une ſeule roue. Deux hommes ſuffiſent pour veiller à l'ouvrage, renouer les

fils caſſés, & changer les bobines. Ce pays eſt ſi fertile, ſi riant, & peuplé de tant de gibier, qu'on l'appelle la Boucherie & le Jardin de Veniſe.

Vicence, grande & belle ville, ornée de quantité de palais, de jolies égliſes, de pluſieurs places, & peuplée d'environ trente mille ames, eſt ſituée dans une plaine entre deux montagnes, au confluent de deux rivieres. C'eſt la patrie du célebre Palladio, qui lui a conſacré les premiers efforts de ſon talent. La plupart des palais qu'on y admire, les uns finis, d'autres ſeulement commencés, ſont les fruits du génie de cet artiſte ſublime.

Le morceau le plus achevé, eſt ſon théatre à l'imitation des anciens, qui a ſervi de modele à celui de Parme. La ſcene y repréſente, dans la même enceinte, les divers endroits où peut ſe paſſer une même action : des files de maiſons ſur cinq rues qui aboutiſſent à une même place; un temple, un palais, un veſtibule, un cabinet; ce qui donne plus de facilité au Poëte de garder l'unité de lieu, & aux acteurs, de créer l'illuſion ſi néceſſaire aux pieces de théatre. Quant aux ſpectateurs, ils ſont

assis sur seize rangs de gradins élevés en demi-cercle, & couronnés d'une balustrade, où trente statues forment une décoration qui parle aux yeux & à l'esprit. Nulle place d'où l'on ne voie & l'on n'entende avec la plus grande facilité. Voilà, Madame, comme il faudroit des théatres à Paris; & si vous m'objectez la dépense, je répondrai que celui de Vicence a été construit aux frais d'une société d'amateurs, dans une ville moins riche, moins étendue, moins peuplée que nos grandes villes de France. Palladio mourut sans avoir eu la satisfaction d'achever son théatre; d'autres disent qu'il eut le plaisir d'y voir jouer l'Œdipe de Sophocle, où l'on n'oublia rien de ce qui pouvoit rappeller les beaux jours de la Grece. On y fait rarement des représentations; & cette magnifique salle, le chef-d'œuvre du génie & du goût, ne sert qu'aux bals qu'on y donne dans le tems des fameuses foires qui ne s'y tiennent que deux fois l'an.

Les autres ouvrages remarquables du même artiste, sont le palais public où se rend la justice, le pont de Saint-Michel, d'une seule arche, bordé d'une balus-

trade de marbre, & quantité d'hôtels ſuperbes, qui ont ruiné la plupart des familles qui les habitent. Auſſi y en a-t-il pluſieurs qui ſont reſtés imparfaits, & d'autres dont les marchands font leurs magaſins. Dans les jardins Pigatelli, on va voir les ruines d'un théatre bâti, à ce qu'on croit, du tems d'Octavien, & quelques veſtiges du palais Impérial qui étoit dans les environs.

Les Dominicains poſſedent la ſtatue d'Iphigénie, une des belles antiques qu'il y ait à Vicence. En fait de tableaux, je ne vois à citer que les peintures du vieux palais, une adoration des Mages dans l'égliſe de la Sainte-Couronne, ainſi nommée d'une ſainte épine qui lui fut donnée par S. Louis; & à quelque diſtance de la ville, dans l'égliſe des Servites, une cène de Paul Véroneſe. Les dehors préſentent encore de plus grandes beautés dans les maiſons de plaiſance, dont la campagne eſt décorée. Le détail en feroit long, & la deſcription ſujette à trop de répétitions. Un naturaliſte doit viſiter la grotte de Covoli, les eaux minérales de Récovaro, les collines & les montagnes voi-

fines, où l'on trouve nombre de pétrifications & de coquillages. Le champ de Mars, uniquement destiné aux exercices militaires, sert aujourd'hui de promenade, où l'on entre par un magnifique arc de triomphe.

On prétend que Charles-Quint éleva à la qualité de Comtes tous les habitans de Vicence, & que c'est la raison pour laquelle on y voit encore tant de pauvre noblesse; mais j'aurois peine à vous dire pourquoi les Italiens les traitent d'assassins, *gli assassini di Vicenza*. Cette ville est gouvernée par un Recteur, dont les fonctions ne durent que seize mois. Le Sénat de Venise envoie un noble indigent remplir cette place, à cause d'un présent considérable en argent que reçoit le Gouverneur.

Le Trissin, né à Vicence en 1478, est le premier, depuis la renaissance des Lettres, qui ait composé un poëme Epique: le sujet est l'Italie délivrée des Goths par Bélisaire. Cet auteur est, de tous les Poëtes Italiens, celui qui a plus imité Homere. Il en a emprunté les comparaisons les plus riches, les figures les plus vives; & s'il n'a pas toutes les grandes qualités des anciens,

il a encore moins les défauts de la plûpart des modernes. Sa Sophonisbe est également la premiere tragédie réguliere qui ait paru après tant de siecles de barbarie. Mairet en a donné une imitation qui a été jouée long-tems sur notre théatre, mais qui ayant vieilli, demanderoit à être réparée à neuf par la main de M. de Voltaire.

Padoue, la seconde ville de l'Etat Vénitien, dont elle se vante d'avoir jetté les premiers fondemens, se croit plus ancienne que Rome, & s'attache à la chronologie de Virgile qui nomme son fondateur. Ce fut Antenor, frere de Priam, qui, après avoir pénétré dans les mers d'Illyrie, forma un habitation dans cette contrée, & y établit ses Troyens. *Urbem Patavi, sedesque locavit Teucrorum.* Rome est bien jeune en comparaison d'une ville qui montre encore le tombeau de cet ancien compagnon d'Enée.

La situation de Padoue offre un coup-d'œil dharmant; & la fertilité de son terroir répond aux agrémens de sa situation: elle est arrosée par la Brenta, dont les eaux soutenues forment un canal, sur lequel on navigue avec faci-

lité jufqu'au golfe Adriatique : navigation délicieufe, où l'œil eft enchanté par la culture d'une riante campagne, & par les palais qui bordent le canal, ouvrages pour la plupart de Palladio, ou de fes éleves. On ne voit nulle part un terrein mieux cultivé, ni terminé par des afpects plus agréables. Situées au milieu de vaftes enclos, toutes ces maifons ont leurs vues fur la riviere. Je n'en ai vifité qu'une: trois ordres, dans de belles proportions, forment la façade : veftibule orné de colonnes, cours en portique, grands appartemens, galeries, décorations qui y répondent, beaux jardins. On affure qu'en les voyant toutes, fans qu'aucune en paroiffe moins belle, on n'en trouve pas deux qui fe reffemblent.

Le premier objet de curiofité, quand on entre dans la ville, eft l'églife du Saint, du Saint par excellence, c'eft-à-dire, de Saint Antoine de Padoue, dont elle poffede le tombeau. La chapelle où repofent fes reliques, eft environnée de bas-reliefs de marbre, qui repréfentent les principales actions de fa vie. On peut encore citer la ftatue équeftre d'un Général Vénitien, affez mal placée devant

un temple de Cordeliers. L'église de Sainte-Justine, bâtie de marbre, d'une magnificence éclatante, fait une partie de l'effet de Saint-Pierre de Rome, qui s'étend à mesure qu'on la parcourt, & est infiniment plus spacieuse qu'elle ne le paroît au premier coup-d'œil. Elle a même, si on l'ose dire, un mérite de plus, en ce qu'elle est très-éclairée, quoiqu'en y entrant, on ne voie aucune des fenêtres qui lui communiquent la lumiere. Le tableau de Sainte-Justine, placé au fond du chœur, passe pour un des chefs-d'œuvre de Paul Véronese. Le monastere qui tient à l'église, est le berceau de la réforme des Bénédictins en Europe. Il offre, dans ses six cours environnées de portiques ou de colonnades, autant de somptuosité que de goût. On montre, avec une sorte de respect, la chambre où logeoit le Pere Mabillon, dans son voyage d'Italie. Il voulut d'abord suivre les exercices du monastere, & assister à tous les offices que les Religieux chantent à genoux au milieu du chœur; mais lorsqu'au second pseaume, il vit qu'ils ne s'asséyoient pas, craignant de ne pouvoir résister jusqu'à la fin, il prit

ſe parti de ſe retirer. Cette maiſon, dont on doit voir la ſuperbe bibliotheque, eſt gouvernée par un abbé régulier, le plus riche de toute l'Italie, s'il eſt vrai, comme on le dit, qu'il ait deux cens mille livres de revenu.

L'Univerſité, dont on me détailla toutes les parties, cabinet d'hiſtoire naturelle & de phyſique, amphithéatre d'anatomie, jardin de botanique, &c. fait remonter ſa fondation au commencement du treizieme ſiecle. Devenue célebre par la réputation de ſes Profeſſeurs, on y accouroit de toutes parts comme à la ſource du ſavoir; & les nobles Vénitiens ne ſe contentoient pas d'y envoyer leurs enfans; pluſieurs d'entr'eux ſe faiſoient honneur d'en occuper les principales chaires. On y a vu juſqu'à huit mille écoliers protégés par le Gouvernement. C'étoit comme une eſpece de garniſon, qui lui répondoit de la fidélité des habitans. On y compte à peine aujourd'hui ſix cens étudians, la plupart Vénitiens; mais ſi cette école a perdu de ſon éclat, la ville y a du moins gagné cette tranquillité qu'on ne peut jamais ſe promettre de l'humeur tapageuſe d'une

foule de jeunes gens de toutes les nations, à qui l'on accorde trop de liberté. De-là ce fameux brigandage qui, ſous le nom de *Qui vali*, a fait ſi long-tems la terreur des Padouans. Ces écoliers, ſortant armés à l'entrée de la nuit, ſe cachoient par bandes derriere les portiques; & lorſqu'ils entendoient les paſſans, ils crioient *Qui vali?* Une autre bande crioit en même tems, *Qui valà?* & ils tomboient tous enſemble ſur le malheureux qui périſſoit ſous leurs coups. On aſſure qu'aujourd'hui ces indignités arrivent rarement; mais le *Qui vali* eſt toujours un mot redoutable qui inſpire encore une ſorte de terreur.

Outre un aſſez grand nombre de colleges particuliers, il en eſt un principal, dont les cours ornées d'un double périſtile, ſont tapiſſées de programmes conſacrés, par les écoliers, à la mémoire de leurs profeſſeurs, avec les armoiries des maîtres & des éleves.

Les Vénitiens croient que le chemin des ſciences doit être ouvert à tous les hommes, de quelque religion qu'ils ſoient; & ſur ce principe, ils permettent à l'Univerſité de Padoue, d'accorder le bonnet doctoral, ſans exiger la

profeſſion de Foi ordonnée par les Papes. Ainſi le corps de leurs docteurs eſt composé de catholiques, de ſchiſmatiques, d'hérétiques, de Juifs, de Mahométans même, s'il plaît à ces derniers de prendre le bonnet.

On n'a pas ſçu me dire pour quelle raiſon cette académie eſt nommée dans ſes titres *Academia del Bove.* Ce nom, devenu ridicule à ſes yeux, a donné lieu à cette deviſe très-heureuſe, *ex Bove facta Dea*; paroles d'Ovide dans la métamorphoſe d'Iſis. Le Juriſconſulte Boſcager, qui accompagnoit M. d'Avaux dans ſon ambaſſade de Veniſe, eſt l'auteur de cette ingénieuſe application. L'académie, par reconnoiſſance, l'agrégea parmi ſes docteurs, & fit graver la deviſe, avec ſon nom, dans le lieu même où elle tient ſes aſſemblées.

L'Univerſité a pour Souverains Magiſtrats, deux nobles Vénitiens, chargés de prendre connoiſſance de tous les livres qui s'impriment dans l'Etat, d'en permettre le débit & d'empêcher qu'on ne les mette en vente, avant que les bibliotheques publiques n'aient reçu leurs exemplaires. Des Imprimeries de

Padoue eſt ſortie une foule d'éditions auſſi recommandables par la correction, que par le choix du papier & l'élégance des caracteres, trois choſes depuis long-tems fort négligées en Italie. Une ſingularité remarquable, c'eſt que tous les ouvrages qu'on y imprime, je parle des auteurs claſſiques, tels que Catulle, Horace, Martial, quoique deſtinés à l'uſage de la jeuneſſe, ſont donnés ſans aucun changement. Par-là l'eſprit des Italiens eſt aguerri d'auſſi bonne heure aux libertés de la poéſie, que leurs yeux à celles de la peinture; ce qui, peut-être, en diminue l'effet, & produit une ſorte d'inſenſibilité ſur des objets, que nous ſommes encore obligés de tenir ſous le voile.

La cathédrale, ſituée au milieu de la ville, & fondée avant la fin treizieme ſiecle, offre un monument remarquable dans les buſtes réunis de Benoît XIV & du Cardinal Rezzonico ſon ſucceſſeur, ci-devant Evêque de Padoue. Le Prélat avoit obtenu du Souverain Pontiſe le renouvellement & l'ampliation des privileges de ſon égliſe, l'une des mieux rentées de l'Italie; &

par

par reconnoiſſance, les Chanoines qui, pour leurs richeſſes, ſont appellés les Cardinaux de Lombardie, lui ont érigé ce monument.

On voit dans la ſacriſtie, le portrait de Pétrarque peint de ſon vivant avec cette phiſionomie rêveuſe & mélancolique, qui caractériſe ſes ſonnets. Il avoit été Chanoine de cette égliſe, qui a hérité de ſa bibliotheque. Les amateurs des ouvrages de ce Poëte, doivent au moins une viſite à ſon tombeau dans le village d'Arqua, qui n'eſt éloigné de cette ville que de quelques lieues.

Padoue, la patrie de Tite-Live, a poſſédé long-tems le grand Galilée, & partage avec Bologne l'honneur d'avoir été, dans tous les tems en Italie, le ſanctuaire des ſciences, & l'école où ſe ſont formés des hommes célebres dans tous les genres. C'eſt ſous les auſpices de Fra-Paolo, que Galilée s'ouvrit, dans l'Univerſité de Padoue, cette carriere brillante, où tous ſes pas furent marqués par des découvertes, & tira la phyſique des entraves où elle gémiſſoit encore depuis la renaiſſance des Lettres. Un buſte prétendu antique de Tite

Live, qui figure dans le palais de la Cité, eſt un monument peu digne d'un hiſtorien qui a tant illuſtré ſa patrie.

Je n'ai pas viſité toutes les égliſes ; qu'y aurois-je trouvé ? Des tableaux ! J'en ai tant vus ; & combien n'en verrai-je pas encore ? N'y eût-il que ceux qu'offre ici le cabinet d'un particulier où ſe trouve, pour ainſi dire, développée, dans une collection auſſi ſavante que ſinguliere, l'hiſtoire de la peinture depuis ſon renouvellement en Europe. Elle s'ouvre par des tableaux Grecs, dont l'imitation forma les premiers Peintres d'Italie. Ils repréſentent des Madones ſervilement calquées & groſſiérement enluminées, telles que nos payſans en parent leurs cabanes, & nos artiſans leurs chambres ou leurs boutiques. Les talens ſe développent par degrés. On arrive à Raphaël par le Giotto, & de Raphaël aux Carraches par une ſuite de peintures, dont les efforts plus ou moins heureux ont, ſinon enrichi, du moins conſervé ce bel art.

Le mois de Juin eſt le tems de la dévotion, des plaiſirs, des réjouiſſances

& du commerce le plus florissant de cette ville, assez tranquille, & même triste le reste de l'année. On y célebre la fête du Saint par une procession qui surpasse tout ce que vous pouvez imaginer de plus éclatant & de plus varié. Elle tient du religieux, du civil, du militaire ; une cavalerie nombreuse ferme la marche, commencée par une troupe de Moines. Vous demandez ce qu'on peut faire de plus pour la Fête-Dieu? On vous répond que celle du Saint est bien d'une autre importance; c'est la plus grande de toutes les solemnités. Aussi a-t-on gravé sur une table, que ceux que Dieu n'écoute pas, sont exaucés par Saint Antoine. *Exaudit sanctus Antonius, quos non exaudit Deus.* Les mendians qui courent les rues, ne demandent pas pour l'amour de Dieu, mais pour l'amour du Saint. On a établi en son honneur une foire fameuse; & les acteurs qui ont tenu les différens théatres de Venise, viennent représenter sur ceux de Padoue. Mascarades, promenades, courses de chevaux, spectacles, jeux, toute la ville est en mouvement. Les étrangers y accourent en foule, parti-

cipent à toutes ces fêtes, & donnent au négoce une activité qui ne subsiste guere que pendant la foire.

Cette chûte du commerce a fait tomber un usage aussi ancien que singulier, auquel étoit consacré ce qu'on appelloit ici la pierre du blâme, *Lapis Vituperii*, qui se voit encore à la maison de ville. Les débiteurs qui se soumettoient à s'y asseoir le derriere nud, en présence du peuple, & à faire serment qu'il ne leur restoit plus la valeur d'un écu, étoient quittes de leurs dettes, & délivrés de toutes poursuites. De-là l'expression Italienne, donner du cul sur la pierre, pour signifier une banqueroute. Cette coutume bizarre avoit tant d'inconvéniens, qu'il n'est pas surprenant qu'on l'ait abolie.

La justice est administrée à Padoue par un Sénateur Vénitien d'un âge déjà avancé, que la République y envoie sous le nom de Podestat. Il a pour Assesseur un Capitaine d'armes, qui joint l'inspection sur le militaire à la garde de la ville. Ce Gouvernement, un des plus considérables de l'Etat, ne doit être confié qu'à un Patricien du premier rang & d'une prudence con-

ſommée, qui puiſſe aſſujettir la nobleſſe à la plus grande ſubordination. Veniſe, qui devoit anciennement avoir quelque raiſon de craindre les Padouans, les fait obſerver, & les tient dans la dépendance. Le palais du Podeſtat eſt ouvert à toute heure & à toutes perſonnes qui peuvent lui parler librement, & en reçoivent de promptes réponſes. La juſtice y eſt rendue, ſurtout au peuple, avec la plus ſcrupuleuſe exactitude.

Je ſuis, &c.

A Padoue, ce 15 Novembre 1757.



LETTRE CCCXXX.

SUITE DE VENISE.

ON arrive de Padoue à Venise par le canal de la Brenta, qui communique aux lagunes, especes d'étangs ou de lacs, séparés par des bancs de sable qui forment autant de petites isles. Au milieu de ces marais, entre-coupés par des langues de terre, est bâtie cette ville unique, la plus forte qu'on connoisse sans fortification, imprenable sans défense; qui a donné la loi à beaucoup de vaincus, sans avoir été la conquête d'aucun vainqueur, sans s'être vu exposée aux dangers d'aucun siege, sans avoir eu d'autres Maîtres que ses fondateurs, d'autres Magistrats que leurs descendans. La pureté de son origine, les causes de sa formation, sa construction singuliere, la simplicité de ses premieres loix, sa tranquillité parmi les plus violens orages, son indépendance au milieu de cent peuples asservis, les variations, les troubles, les ré-

formes de ſon Gouvernement ; les loix d'une adminſtration ſévere, mais qui laiſſent pour les plaiſirs une exceſſive liberté, un Souverain à qui on accorde tous les honneurs, mais qui ne poſſede aucun pouvoir ; un peuple qui craint jusqu'à ſon ombre, & qui jouit de la plus grande tranquillité ; c'eſt par tous ces contraſtes que la ville de Veniſe peut fournir la plus ample matiere aux obſervations d'un philoſophe.

La route qui y conduit ne préſente pas un ſpectacle moins ſingulier : d'un côté s'offre la perſpective unique d'une ville immenſe, qui ſemble ſortir du ſein des eaux ; de l'autre, un rivage couvert de maiſons, de palais, de jardins, de promenades, d'arbres, de vaſes, de ſtatues qui paroiſſent s'élever du fond de la mer. Ce qui rend encore ce chemin agréable, c'eſt la multitude de barques & de gondoles qui montent & deſcendent ſans ceſſe ; c'eſt ce peuple nombreux qui, le long de la route, vient vous préſenter des fleurs, des fruits, des pâtiſſeries & des rafraîchiſſemens.

Quand on vous dit, Madame, que Veniſe eſt bâtie dans la mer, on parle

dans l'exacte vérité. Ce n'est point une terre élevée au-dessus de l'eau; c'est le lit même du golfe Adriatique qui lui sert, pour ainsi dire, de fondemens; c'est la mer qui la pénetre dans toutes ses dimensions. Figurez-vous un vaste navire, qui se repose tranquillement sur les eaux, & où l'on n'aborde qu'avec des chaloupes. Telle est la merveille que le Poëte Sannazar a chantée dans des vers si connus, & qui finissent par cette pensée : « Les hommes » ont bâti la ville de Rome, & les » Dieux celle de Venise ».

Illam homines dices, hanc posuisse Deos.

Cette situation singuliere produit d'autres singularités : les rues sont des canaux, les charrettes sont des barques, les carrosses sont des gondoles. Vous n'y voyez ni chevaux, ni ânes, ni bœufs, ni mulets; peu de rues suivies; la ville est un vaste labyrinthe, un nombre infini de ponts, la plupart de marbre, à une seule arche & sans garde-fous, établissent la communication dans tous les quartiers. C'est par les canaux que se fait tout le service, que se transportent les denrées,

que se voiturent les marchandises, que les gondoles abordent à toutes les maisons. Le peuple seul fait usage de ses jambes, & est obligé à des circuits immenses pour trouver des passages. Toutes ces gondoles sont uniformes, couvertes & tapissées de noir, pour empêcher le luxe, & ne laisser aucune marque d'inégalité. Pour quatre francs par jour, vous vous faites conduire par deux rameurs; & vous vous trouvez de niveau avec les premiers de la République.

Cette voiture si douce, si commode, si multipliée, est un petit bâtiment large de cinq pieds, & long de ving-cinq. On y est à couvert dans une loge quarrée, dont les angles sont arrondis par en haut; & le siege du fond, où deux personnes peuvent s'asseoir, est formé d'un coussin de maroquin noir. La porte, les deux côtés & le derriere, sont garnis de glaces qui s'ôtent quand on veut; & l'on y substitue des rideaux de crêpe, à travers lesquels on ne peut être vu. On en a de plus brillantes pour les entrées d'Ambassadeurs. Les corps en sont dorés, chargés d'ornemens de sculpture, à grands panneaux de

glaces, & doublés de riches étoffes.

Une veste juste à la matelotte, une grande culotte, & un bonnet rond d'étoffe suivant la saison, composent l'habillement des gondoliers. La seule famille du Doge a droit de leur faire porter sa livrée. Cette classe d'hommes bien taillés, nerveux, très-dispos, est d'une agilité extrême, d'une adresse incroyable, d'une fidélité à toute épreuve. Ils s'esquivent & passent à côté les uns des autres avec une vîtesse qui effraie les étrangers peu accoutumés à cette manoeuvre. Ils entrent dans les canaux les plus étroits, & manient la rame avec tant d'habileté, que dans les plus grands mouvemens, la nuit comme le jour, ils savent se tirer des plus grands embarras. Ils se font justice entr'eux; & l'on prétend qu'un gondolier qui se seroit rendu coupable de quelque fripponnerie, seroit sur le champ noyé par ses camarades. Ils sont d'ailleurs de la plus grande gaîté, même dans les plus grandes fatigues, & avec cela, d'une discrétion inviolable. Passant une partie de leur vie presque en tête à tête avec la noblesse, les plus honnêtes citadins & les étrangers de distinction, qui

tous les jours abordent dans cette ville, ils fournissent souvent à la conversation par des plaisanteries. Comme on ne peut arriver à Venise que par eau, ils sont obligés de rendre compte à un Préposé, des personnes qu'ils ont amenées, de l'endroit où ils les ont déposées, & des discours suspects qu'ils peuvent avoir entendus.

Les riches particuliers, les nobles Vénitiens ont des gondoliers à leurs gages. Ministres ou confidens des plaisirs de leurs maîtres, & quelquefois espions du Gouvernement, chacun d'eux se croit dans le secret de l'Etat. Ils n'en paroissent cependant pas plus fiers avec ceux de leurs confreres, qui n'étant attachés à aucune maison, se sont voués au service du public. Ils les regardent comme leurs freres; c'est le nom familier, le terme dont ils se saluent, leur cri le plus ordinaire, lorsqu'ils sont à portée de se parler. On l'entend répéter de toutes parts dans les embarras qu'occasionne le concours fortuit de plusieurs gondoles. De concert avec le peuple qui se promene sur les quais, on les entend chanter, par couplets alternatifs, non ces misérables Ponts-

Neufs qui attirent la populace de Paris ; mais les beaux vers de l'Arioſte & du Taſſe. Il s'en trouve même qui cultivent la poéſie ; témoin ce marinier qui a mis en ſtances l'hiſtoire de Veniſe, laquelle ſe chante pareillement dans les gondoles, & dont je citerai les principaux couplets.

« Cette ville, auſſi célebre par ſon » antiquité, ſa ſituation, & le commerce dont elle a poſſédé l'empire, » que par la politique de ſon Sénat, ſes » conquêtes & la liberté dont elle jouit » depuis plus de douze ſiecles, a eu, » comme tous les autres Etats, de foibles commencemens ; mais elle eſt, » pour ainſi dire, la ſeule qui montre » une origine décidée dans des tems » où la plupart des nations qui dominent aujourd'hui l'univers, étoient » encore confondues dans le cahos informe de la barbarie.

» Perſonne n'ignore qu'elle doit ſa » naiſſance à la terreur du nom d'Attila » & de ces Rois barbares qui, vers la » fin du quatrieme ſiecle, fondirent » ſur l'Italie, & firent de cette belle » partie de l'Europe, le théatre de » l'horreur & du carnage.

» Quelques habitans de la Venétie, » entre le golfe Adriatique & les Alpes, » pour éviter l'esclavage ou la mort, » s'enfuirent dans les petites isles de » cette mer, séparés du reste du mon- » de, ne vivant que de la pêche, & » n'ayant d'autre bien que la liberté, » l'égalité & la paix. Quelques maisons » construites à la hâte, n'offrirent d'a- » bord que le spectacle d'un amas de » cabanes dispersées; & c'est de ces » isles réunies, de ces cabanes conver- » ties en palais, que s'est formée, par » succession de tems, l'immense & sin- » guliere ville de Venise.

» Ce n'est point ici une de ces puis- » sances fondées sur l'usurpation & sur » la révolte, nées & nourries dans le » sang, & dont tous les droits remon- » tent au droit odieux du plus fort. Si » cette République a pris naissance dans » le tumulte des guerres, ce n'a été que » pour devenir l'asyle de la paix.

» Ces Insulaires, songeant à établir » une forme de gouvernement qui as- » surât leur repos, se choisirent des » chefs qui, sous le nom de Tribuns, » avoient l'administration de la justice, » mais étoient obligés de rendre compte

» de leur conduite. Le pouvoir, dont
» ces Magiſtrats abuſerent, paſſa enſui-
» te entre les mains d'un ſeul homme
» qui, ſous le titre de Duc, d'où s'eſt
» formé celui de Doge, gouvernoit
» avec une puiſſance peu différente de
» celle des Rois. La nation ouvrit les
» yeux; & il en coûta la vie à cinq ou
» ſix Doges, qui vouloient étendre
» trop loin leur autorité.

» Les premiers Vénitiens, pour ſe
» défendre contre les Goths, les Francs,
» les Lombards & les Germains, con-
» quérans de l'Italie, recherchent la pro-
» tection des Empereurs de Conſtanti-
» nople; & malgré cet appui, ils ſont
» encore obligés de payer un tribut à
» quelques Princes étrangers; mais leur
» indépendance eſt enfin reconnue de
» toutes les Puiſſances de l'univers.

» Veniſe alors jette les premiers fon-
» demens de ſa grandeur, & ſe rend
» fameuſe par mille victoires rempor-
» tées ſur les Piſans, les Padouans, les
» Génois, les Hongrois, les Normands,
» les Grecs & les Sarrazins. L'empire
» de la mer Adriatique, la conquête de
» la Dalmatie, & ſur-tout l'extenſion
» du commerce, objet principal de la

» politique Vénitienne, sont le fruit de » la valeur de ce peuple. Bientôt les » croisades, qui dépeuplent & appau- » vrissent le reste de l'Europe, appor- » tent des trésors immenses dans le sein » de la République.

» Ce n'est point un zele barbare & » fanatique, qui fait prendre part aux » Vénitiens dans ces entreprises insen- » sées; l'intérêt seul les détermine à » employer leurs flottes en faveur de » l'Europe armée contre l'Asie. Ils ven- » dent aux autres croisés le passage & » les vivres, & acquierent dans ces » guerres une célébrité qui n'est balan- » cée que par les Génois leurs rivaux.

» La quatrieme croisade est sur- » tout l'époque de leur grandeur & de » leur puissance. Ils signalent leur bre- » voure contre les Grecs, renversent » avec les François l'Empire de Cons- » tantinople, & en partagent les débris. » Le Doge Henri Dandolo, aveugle & » âgé de quatre-vingt-dix ans, est le » principal chef de cette grande entre- » prise; à la gloire de conquérir l'Em- » pire de Constantinople, il joint celle » de le refuser.

» Un tel accroissement de pouvoir

» irrite la jalousie des Génois ; ces deux » peuples font voir à la Méditerranée » le même spectacle que lui donnerent » autrefois Rome & Carthage.

» Une fête charmante, que Trévise » fait annoncer à toutes les villes du » voisinage, devient l'occasion d'une » guerre entre les habitans de Venise » & ceux de Padoue ; c'étoit le siege du » château d'Amour.

» Un palais magnifique, élevé sur la » place, d'une architecture légere, & » couvert des ornemens les plus galans, » doit être défendu par les plus belles » filles ; & les jeunes gens des environs » sont invités à venir l'attaquer. Il en » vient en effet de toutes les villes, » & principalement de Venise & de » Padoue, qu'on sépare en différens » quadrilles. De jeunes & aimables hé» roïnes qui, à l'éclat de la beauté, sa» vent allier l'art de la parure, placées » au haut du château, armées de bou» cliers tissus de fleurs, ne combattent » qu'avec des lys, des oranges & des » roses ; & leurs jeunes aggresseurs se » servent des mêmes armes. Une har» monieuse symphonie sonne la charge ; » & l'air est aussi-tôt obscurci par les

» fleurs qui volent de toutes parts. Le
» quadrille Vénitien veut forcer les por-
» tes du palais; le quadrille Padouan
» s'y oppose. La querelle devient vive;
» les Padouans foulent aux pieds l'éten-
» dard des Vénitiens; ceux-ci, outrés
» de cet affront, mettent l'épée à la
» main. Les Magistrats effrayés font
» finir le spectacle. Cet événement ré-
» veille l'ancienne animosité des deux
» peuples, & se termine par une guerre
» qui n'est pas avantageuse aux habi-
» tans de Padoue (1).

» Venise, souvent exposée aux fou-
» dres du Vatican, les a toujours re-
» poussés avec une fermeté qui ne s'est
» démentie que dans une occasion. La
» République avoit pris parti pour la
» Maison d'Est contre les Ferrarois. Clé-
» ment V, qui protégeoit ces derniers,
» excommunia le Doge & le Sénat, &
» mit tout l'Etat en interdit. La bulle
» défendoit tout commerce avec les
» Vénitiens, confisquoit leurs biens,
» les déclaroit infames, & déposoit

(1) M. Favart nous a retracé, dans l'opéra-comique du *Siege de Cythere*, la fête galante des habitans de Trévise.

» tous les officiers de la République.
» Enfin le fougueux Pontife enjoignoit
» aux Rois de France, d'Efpagne, d'An-
» gleterre, & à tous les Souverains, de
» faifir jufqu'à leurs perfonnes. Le croi-
» riez-vous ? Ces ordres barbares fu-
» rent exécutés. On courut fus aux Vé-
» nitiens; on en maffacra plufieurs; on
» en réduifit d'autres à l'efclavage, &
» l'on regarda comme de bonnes pri-
» fes, toutes les marchandifes qui ap-
» partenoient à cet Etat.

» Accablée fous le poids de cette per-
» fécution, Venife fe hâte d'envoyer
» une ambaffade demander grace au
» Saint Pere; & François Dandolo fe
» met à la tête des Députés, à qui Clé-
» ment refufe même de donner au-
» dience. Ce Miniftre, déterminé à pé-
» rir ou à faire révoquer les fatales
» cenfures, fe gliffe dans le palais au
» moment que le Pape eft à table, court
» la corde au cou, fe jetter à fes pieds,
» & protefte qu'il reftera dans cette at-
» titude humiliante, jufqu'à ce qu'il ait
» obtenu le pardon de fa patrie. Les
» barbares courtifans du Pontife ne
» rougiffent pas de plaifanter ce géné-
» reux citoyen, & le comparent à un

» chien qui vient ramaſſer les miettes
» qui tombent de la table de ſon maî-
» tre. Clément a la cruauté de le laiſſer
» expoſé à ces outrages, & de jouir
» de l'humiliation reſpectable du plus
» illuſtre & du plus vertueux des Véni-
» tiens. Enfin le Pape veut bien abſou-
» dre la République; & le Libérateur
» de Veniſe ſe fait honneur de conſer-
» ver le nom de Chien, pour immor-
» taliſer un événement qui l'éleve enfin
» à la dignité de Doge.

» Le ſiecle ſuivant eſt marqué par la
» trahiſon des Carrares, pere & fils,
» Souverains de Padoue, & leur juſte
» punition pour avoir conſpiré con-
» tre les Chefs de la République. A
» la reddition de cette ville, ils ſont
» les ſeuls priſonniers que retiennent
» les Vénitiens; on leur fait leur pro-
» cès; ils ſont condamnés à mort, &
» exécutés dans la priſon. On com-
» mence par le pere, qui ſe voyant
» ſeul avec ſon confeſſeur, ſe jette ſur
» lui, & veut le tuer, dans l'eſpérance
» de ſe ſauver avec ſes habits. Le con-
» feſſeur ſe défend; les bourreaux
» accourent au bruit; Carrare prend
» une chaiſe, & ſe bat en déſeſpéré.

» Les bourreaux le jettent à terre ;
» & l'assomment. L'ainé de ses fils ne
» veut point se confesser ; il lutte con-
» tre ses bourreaux, & finit comme
» son pere. Un second fils se confesse,
» communie, & tend son cou à l'Exé-
» cuteur. La République annonce le
» lendemain qu'ils sont morts subite-
» ment, & joint le Padouan, le Vé-
» ronois, le Vicentin à toutes ses au-
» tres possessions.

» Le même siecle nous offre l'his-
» toire glorieuse des exploits de Carlo-
» Zeno, ses blessures, son courage, sa
» générosité, ses maladies, sa mort,
» & les honneurs qu'on rend à sa mé-
» moire. Ce brave Vénitien revient de
» l'Orient, où il a remis un de ses
» Princes sur le trône, rencontre un bâ-
» timent Génois chargé de richesses, &
» l'attaque. Dans le combat, il a le pied
» percé d'une flêche ; il l'arrache, bande
» sa plaie à la hâte, & continue de don-
» ner ses ordres. Dans le même instant
» un autre trait lui enleve un œil ; il
» essuie la blessure, & donne encore
» ses ordres comme auparavant. On
» l'envoie faire le siege de Marano ;
» après plusieurs tentatives, il trouve

» l'entreprise impossible, l'abandonne, » & repart pour Venise. On lui députe » deux Sénateurs, qui lui défendent » d'entrer dans le port sous peine de la » vie. La saison étoit rigoureuse, & la » flotte souffroit : Zeno représente que » malgré les ordres du Sénat, il ne s'ex- » posera pas à la perdre. Il reçoit une se- » conde députation avec de nouvelles » menaces ; Zeno persiste ; l'équipage » murmure ; on lui permet enfin d'en- » trer dans le port. Zeno se rend au » palais ; on veut qu'il se constitue pri- » sonnier ; le peuple se souleve contre » ce jugement ; & l'on consent enfin à » oublier le passé, à condition qu'on » reprendra les travaux du siege. Zeno » en montre les dangers, l'impossibilité ; » le Sénat persiste ; Zeno obéit, fait les » attaques les plus vives, est blessé ; & » le Sénat, satisfait de son obéissance, » l'invite à venir se reposer de ses fati- » gues, & se guérir de ses blessutes.

» Après la mort du Doge Contarini, » tous les suffrages se réunissent en fa- » veur de notre héros ; mais la Répu- » blique n'est point encore assez tran- » quille, pour se passer d'un pareil » Général ; & Zeno est exclu par trop » de mérite.

» Comme on avoit trouvé ſur les états
» de Carrare, une ſomme de quatre cens
» ducats payés à Zeno, il fut compris
» dans la loi qui déclare coupables d'in-
» fidélité, les citoyens accuſés d'avoir
» reçu de l'argent d'un étranger. Zeno ſe
» juſtifie, en diſant qu'ayant lui-même
» prêté cette ſomme au jeune Carrare,
» dans une viſite qu'il lui fit à Milan,
» Carrare la lui avoit rendue quelque
» tems avant ſa mort. Il n'en eſt pas
» moins condamné à deux ans de pri-
» ſon, & à perdre toutes ſes charges.
» Lui ſeul ne murmure point de l'injuſ-
» tice de cet arrêt; ſa patrie a pronon-
» cé; il croit devoir ſe ſoumettre.

» Rendu à lui-même, il vit en bon ci-
» toyen, aimant ſa religion, cultivant les
» lettres, & prodiguant ſes conſeils à
» ces ingrats Sénateurs, dont il ne ceſſe
» pas d'être l'oracle. La goutte & la
» pierre, la perte de la vue & la ſurdité
» affligent ſa vieilleſſe; ſa mort eſt pleu-
» rée de tous les Vénitiens, & princi-
» palement des ſoldats & des matelots.
» La République croit réparer ſes torts,
» en honorant ſes obſeques; le Doge &
» le Sénat en corps, aſſiſtent à ſes funé-
» railles faites aux dépens de l'Etat.

» Le ſiecle ſuivant nous préſente encore un exemple de ſévérité dans » la perſonne d'un des fils du Doge » Foſcari. Accuſé d'avoir reçu des pré- » ſens du Duc de Milan, il eſt arrêté, » appliqué à la queſtion, & condamné » à un banniſſement perpétuel. On lui » permet, en partant, de voir encore » ſon pere & ſa mere; le Doge l'em- » braſſe, l'exhorte à ſoutenir ſon exil » avec courage, & le quitte pour don- » ner un libre cours aux mouvemens » de la nature.

» Ce Doge traîna des jours malheu- » reux depuis ſa triſte entrevue avec » ſon fils; il eſt dégoûté de la vie; & » les inflexibles Vénitiens, malgré les » ſervices les plus ſignalés, rendus à la » République, l'obligent à ſe démettre » de ſa ſouveraineté. Auſſi ferme que » lorſqu'il exhortoit ſon fils à l'obéiſ- » ſance, il quitte les marques de ſa di- » gnité; mais quand il entend ſonner les » cloches de Saint-Marc pour l'élection » de ſon ſucceſſeur, il en eſt ſi péné- » tré, qu'il expire le lendemain.

» Sans égard à la nomination faite » par le Sénat de l'Evêque de Feltri, » pour remplir le ſiege de Padoue,

» Pie II y nomme Pierre Barbo, Cardi-
» nal Vénitien. Les Sénateurs indignés,
» ordonnent au frere du Prélat, sous
» peine d'exil, de le faire renoncer à la
» nomination du Souverain Pontife; &
» ne pouvant l'obtenir, il est lui-même
» exilé. La République envoie à Rome
» des députés au sujet d'une croisade
» projettée par le Pape; & ces députés
» ont ordre de ne pas saluer le Cardinal
» Barbo. L'ayant rencontré par hasard,
» le Cardinal les salue; ceux-ci, ou-
» bliant la défense, lui rendent le salut,
» & pour cela seul, sont déclarés inca-
» pables d'être employés jamais dans
» aucune ambassade.

» La croisade étant décidée, on veut
» à Venise, que puisque le Pape, mal-
» gré son grand âge, doit s'exposer aux
» dangers de la mer, le Doge Moro
» soit obligé de s'embarquer. Le Doge
» s'en défend; mais un Sénateur lui
» dit: « l'honneur de l'Etat nous est plus
» cher que votre sérénité; nous vous
» ferons marcher malgré vous ». Le
» Doge se soumet, s'embarque & ar-
» rive à Ancone, où il trouve Pie II
» expirant; la mort de ce Pontife em-
» pêche la croisade.

» On

» On découvre que trois Vénitiens, » d'intelligence avec François I, rendent compte à ce Monarque des délibérations du Sénat; ils sont dénoncés, » & cherchent un asyle chez l'Ambassadeur de France. L'Etat les réclame » comme convaincus de trahison. L'ambassadeur refuse de les rendre; on dirige deux pieces de canons contre son » hôtel; les traîtres sont livrés & pendus sur le champ. François I se plaint » de la violence faite à son Ambassadeur, & refuse de donner audience à » celui de Venise. Mais il se radoucit, » & demande au Ministre Vénitien ce » qu'il feroit en pareil cas? Si des traîtres prenoient ma maison pour asyle, » je les conduirois moi-même aux Juges; autrement, je serois blâmé & » puni par ma République.

» Un noble Vénitien, Alexandre Bona, » donna avis au Sénat, que la nuit précédente il a appris, par un inconnu, » qu'il se trame la plus redoutable conjuration contre l'Etat, & demande la » récompense promise pour ce genre » de délation. Les Chefs du Conseil, » trompés par la qualité du délateur, » par son air de bonne foi, ne forment

» aucun doute, doublent les gardes; » font des perquisitions, répandent la » consternation dans tous les quartiers; » mais aucun indice ne donne lieu au » moindre soupçon. On interroge Bo- » na; on le met dans les fers; on lui » arrache les motifs intéressés de sa » fausse supposition; & il est condamné » à perdre la tête. La France a vu plu- » sieurs exemples du même crime.

» En 1579 le grand Duc de Toscane » demande en mariage la fille d'un no- » ble Vénitien; & la République, trans- » portée de joie, adopte pour sa fille la » nouvelle Grande Duchesse, comme » elle avoit fait autrefois à l'égard de » la fameuse Catherine Cornaro, de- » venue Reine de Chypre.

» Le Pape Paul V veut obliger le Sé- » nat de Venise à révoquer un décret, » qui porte défense d'aliéner les biens » laïques en faveur des gens d'église. » Le Sénat tient ferme; & le Pape publie » un monitoire qui excommunie le » Doge & les Sénateurs, s'ils persistent » dans leur refus. Il fait plus; il interdit » toute la République, avec défense » d'y célébrer l'Office divin.

» Le Sénat s'oppose à la publication

» de ce monitoire, ordonne que tous
» les exemplaires en ſoient remis aux
» Magiſtrats, & fait ſignifier à tous
» les Chefs du Clergé, que l'intention
» du Gouvernement eſt, que le Ser-
» vice divin ne ſoit interrompu dans
» aucune égliſe.

» Les Jéſuites, & à leur exemple les
» Capucins, les Récollets & les Théa-
» tins, inviolablement ſoumis au Saint
» Siege, ont ordre de ſortir de Veniſe.
» Les autres Religieux obéiſſent au Sé-
» nat; & la meſſe ſe dit comme à l'or-
» dinaire. Henri IV ſe rend médiateur
» dans cette grande affaire; le Pape ſe
» trouve trop heureux que la France
» veuille bien ſe charger de le tirer avec
» quelque honneur, du mauvais pas où
» ſon zele trop ardent l'a engagé; &
» après beaucoup de difficultés, on
» vient enfin à bout de ſurmonter tous
» les obſtacles. Le rétabliſſement des
» Religieux ſortis de Veniſe à l'occaſion
» de l'interdit, en eſt un des plus conſi-
» dérables. Le Sénat s'obſtine à exclure
» les Jéſuites du bénéfice de l'amniſtie,
» & demeure ſi ferme dans cette réſo-
» lution, que le Saint Pere eſt obligé de
» ſe relâcher ſur cet article.

» Pierre de Tolede, Gouverneur de
» Milan, le Duc d'Offonne, Vice-Roi
» de Naples, & le Marquis de Bedmar,
» tous dévoués à l'Espagne, & persua-
» dés que le seul moyen d'assujettir l'Ita-
» lie à cette Puissance, est d'anéantir la
» République de Venise, forment entre
» eux la résolution de lever cet obsta-
» cle à l'aggrandissement de leur Mo-
» narchie. On doit, en un même jour,
» mettre le feu à l'arsenal & au palais,
» égorger tous les nobles, s'emparer
» de la capitale; & à la faveur de ce
» bouleversement imprévu, le Gou-
» verneur de Milan doit pénétrer dans
» la Lombardie Vénitienne; le Duc
» d'Offonne, saccager le Frioul & se
» rendre maître de la Dalmatie; & l'An-
» glois Hellot, entrer dans les lagunes
» au signal convenu. Les incendiaires,
» les assassins, tout est prêt; les lieux
» sont désignés, les tems marqués; &
» le Sénat n'a aucun soupçon. Quelques
» contre-tems, effets du hasard, obli-
» gent les conjurés à différer; & ce
» délai fait découvrir le complot à
» deux François qui en avertissent le
» Gouvernement. On envoie de tous
» côtés des ordres pour en arrêter les

» auteurs ; les coupables ſont condam-
» nés aux derniers ſupplices ; & le Sénat
» ordonne des prieres ſolemnelles en
» actions de graces de la protection qui
» a ſauvé la République ».

Ainſi finit cette fameuſe conjuration ſi élégamment écrite par l'abbé de Saint-Réal, & dont la réalité eſt néanmoins conteſtée par d'autres Ecrivains. On peut ſans doute reprocher à Saint-Réal, de s'être trop livré à ſon imagination, & d'avoir chargé la vérité d'une multitude de fictions, pour rendre ſa narration plus intéreſſante ; mais pour ceux qui révoquent en doute l'exiſtence même de la conjuration, leurs raiſons ne me paroiſſent pas devoir contre-balancer le témoignage de tous les hiſtoriens de Veniſe, & l'opinion généralement établie, qui met cet événement au rang des faits hiſtoriques. Il eſt vrai que le Marquis de Bedmar, pour ſe laver d'un crime qui le couvroit de honte, fit courir le bruit que ce n'étoit qu'une impoſture de la part des Vénitiens ; mais outre que la ſimple allégation d'un témoin intéreſſé n'eſt point une preuve, peut-on croire qu'un Gouvernement auſſi équitable

que celui de Venise, sur une supposition dont la fausseté lui étoit connue, se soit déterminé à verser tant de sang innocent, & qu'une pareille horreur n'ait pas été authentiquement dévoilée? Cet événement a fourni aux Anglois le sujet d'une tragédie, que M. de la Place a imitée, sous le titre de Venise Sauvée.

Je suis, &c.

A Venise, ce 22 Novembre 1757.



LETTRE CCCXXXI.

Suite de Venise.

Je mene ici, Madame, la vie de tous les étrangers; mes journées se passent dans des courses continuelles, préparant toujours l'examen de ce que je dois voir, par une description imprimée, que j'ai le tems de lire dans ma gondole.

Le grand canal, qui traverse la ville dans toute son étendue, & la coupe en deux parties égales, en est un des plus beaux ornemens. Son eau toujours claire, est assez profonde pour porter les plus grandes barques. Un seul pont & d'une seule arche, bâti de marbre, le fameux Rialto, la merveille de Venise, de soixante-dix pieds d'ouverture, établit la communication d'une rive à l'autre. Il est au centre de la cité, garni de boutiques qui en font une rue, espece de barbarie qu'on ne voit plus guere qu'à Paris. L'architecture est convenable à ce genre d'ou-

vrage, & d'une ſolidité qui lui aſſure la plus grande durée. Sa conſtruction eſt de l'année 1587; & l'on dit qu'il a coûté trois millions. C'eſt ſur ce pont que les Caſtellani & les Nicolotti, deux partis des gens du peuple, ainſi nommés des quartiers qu'ils habitent, ont coutume de combattre les uns contre les autres, & font conſiſter leur bravoure à culbuter leurs adverſaires dans le canal. Les autres ponts, au nombre de plus de quatre cens, ſont, comme je l'ai dit, une ſimple arcade, & ſans parapets. On y monte par quelques degrés d'une pierre blanche, dure & gliſſante, qui a donné lieu en partie à ce proverbe: « Gardez-vous des quatre » P de Veniſe: *Pietra biancha*, *Panta-» lone*, *Prete*, *Putana* »; c'eſt-à-dire, de la Pierre blanche, des Nobles, des Prêtres & des Catins.

De ſix grands quartiers qui partagent cette ville, le principal eſt celui de Saint-Marc, dont la place, la ſeule de Veniſe qui mérite ce nom, eſt un quarré long, deux fois grand conme la place Royale à Paris. Quatre choſes la rendent également remarquable; ſa conſtruction, ſes édifices, l'extrême

affluence de monde, & ſon exceſſive malpropreté. Des gens de toutes les nations, de toutes les langues, de tout habillement, forment un ſpectacle qui ſe renouvelle ſans ceſſe, & excite toujours une nouvelle curioſité. Il n'y a point ici d'autre promenade; & elle eſt occupée tout le jour par des Frippiers, des vendeurs de volailles, des marchands de poiſſons, & de fruits. La liberté Vénitienne y regne dès le matin; c'eſt-à-dire, qu'outre les puanteurs que laiſſent toutes ces denrées, les gens du peuple, juſqu'aux Gondoliers, ſe permettent d'y faire leurs ordures aux quatre coins & dans le milieu, ſous le palais, & juſques ſur les eſcaliers du Doge. Il n'y a d'ailleurs ni bancs, ni bornes pour s'aſſeoir. C'eſt-là que les *Gentil-Dòné*, c'eſt-à-dires, les femmes nobles, les nobles eux-mêmes, les Raccrocheuſes, la Populace, les Matelots, les Turcs, les Arméniens, la plupart la pipe à la bouche, ſe promenent depuis le premier de Janvier, juſqu'au dernier de Décembre. Je ne connois encore d'autres plaiſirs aux Vénitiens, ſi vous en exceptez leurs caſins, qui ſont une ou deux

chambres qu'ils louent ſur cette même place ou dans les environs, & où ils vont s'ennuyer pour ſe repoſer de la promenade.

Portée ſur des pilotis qui laiſſent aſſez d'intervalle pour viſiter ce prodige en bateau, la place de Saint-Marc, une des plus belles de l'Europe, eſt bornée d'un côté par la mer. Les trois autres préſentent des bâtimens qui, ſans être de l'architecture la plus noble, mêlange du grec & du gothique, offrent un tout impoſant & majeſtueux. Un étranger qui marche ſur un beau pavé, qui voit ces édifices ſolides, & ſait cependant qu'il eſt en pleine mer, ne peut s'empêcher d'admirer la hardieſſe & l'induſtrie des premiers habitans, qui ont oſé former & pu exécuter cette entrepriſe dans un pareil emplacement. On appelle le *Broglio*, le côté qui donne ſur la mer: c'eſt la promenade des nobles, le rendez-vous où ſe traitent pluſieurs affaires, où ſe font leurs petites brigues. Le peuple les reſpecte trop, pour oſer s'y promener.

Parmi les bâtimens qui ornent cette place, l'égliſe patriarchale de Saint-Marc tient le rang le plus diſtingué. Ce

n'eſt ni la plus grande, ni la plus belle de Veniſe; mais c'eſt la plus décorée ; & on la regarde comme la premiere, parce que le Doge & la Seigneurie y aſſiſtent à toutes les cérémonies qui ſe font au nom de la République. Les ornemens y ſont prodigués ; le marbre, le porphyre, l'albâtre, le granit oriental, les moſaïques preſque toutes à fond d'or, en couvrent le pavé, les murs, les coupoles, les voûtes & les colonnes ſans nombre qui ſoutiennent l'intérieur de l'édifice. On l'appelloit l'Egliſe de ſaint Théodore, avant qu'elle poſſédât le corps du Saint Evangéliſte; & voici ce qui a donné lieu à cette tranſlation.

Le Calife d'Alexandrie faiſant bâtir un palais, avoit ordonné, pour lui donner plus de magnificence, qu'on cherchât par-tout les plus beaux marbres. On en trouva dans l'égliſe patriarchale de Saint Marc, qui furent bientôt enlevés. Il y avoit alors, dans cette ville, deux marchands Vénitiens, qui firent entendre aux Prêtres qui gardoient le tombeau du Saint, que les Infideles po roient encore ſe porter à de plus gr ds excès ; que ſes reliques n'éto..nt point en ſûreté, & obtinrent,

après bien des sollicitations, qu'on leur livreroit ce précieux dépôt. Pour détourner l'attention des employés de la douane, qui visitoient exactement tout ce qui sortoit, on mit le Corps Saint au fond d'une caisse qu'on couvrit d'herbes & de porc-frais. L'horreur qu'ont les Musulmans pour le cochon, empêcha les commis de fouiller dans sa caisse; on se contenta de la découvrir. Quand les Reliques furent arrivées à Venise, on les plaça dans le palais ducal, jusqu'à ce qu'on eût bâti un lieu digne de les posséder. Les Vénitiens qui, jusques-là, avoient été sous la protection de Saint Théodore, choisirent Saint Marc pour leur patron, & consacrerent un temple à son honneur. On ignore dans quel endroit reposent ses ossemens; c'est, dit-on, un secret que se transmettent successivement les Procurateurs de cette église.

Vous avez sans doute entendu parler de ces Magistrats, les premiers de l'Etat, après le Doge, pour la représentation, mais non pour l'influence dans les affaires. Ils président à la grande richesse de cette Fabrique, & sont les exécuteurs-nés des testamens, les protecteurs

des veuves, les tuteurs des orphelins, les maîtres de la bibliotheque de Saint-Marc, les gardiens des archives de la République. Leur nombre a varié en différens tems; ils ſont aujourd'hui réduits à dix ou douze. Leur habillement eſt la grande robe violette ou noire, à manches ducales, ouvertes & pendantes juſqu'à terre. Il faut avoir exercé des ambaſſades, ou occupé quelque place éminente, pour parvenir à cette dignité, ſans laquelle on arrive difficilement à celle de Doge.

La face de l'égliſe de Saint Marc, du côté de la place, a cinq portes d'airain avec des bas-reliefs hiſtoriques. Sur celle du milieu ſont quatre chevaux de bronze du célebre Liſippe. Tiridate, Roi d'Arménie, les avoit donnés à Néron qui les fit ſervir à un arc de triomphe. Conſtantin les tranſporta à Byſance, d'où les Vénitiens les ont tirés lorſqu'ils pillerent Conſtantinople. Ils ſe ſont encore appropriés d'autres morceaux précieux de Sainte-Sophie, pour embellir leur Patron, dont ils ont pris le Lion pour leur ſymbole.

Le tréſor de ce temple renferme des richeſſes immenſes en pierreries, en

or & en reliques. On ne sauroit douter de ce prodigieux amas de vases, de croix, de chandeliers, de lampes; de cette profusion de perles & de diamans qu'on a sous les yeux. A l'égard de l'évangile de Saint Marc, écrit par lui-même; du sang qui coula d'une image du Sauveur, crucifiée par des Juifs; d'une partie de la vraie croix; d'un clou de la passion; du coûteau dont Jesus-Christ se servit à la derniere Cène; d'une épine de la sainte Couronne; du pilier de la flagellation; du manteau de la Sainte Vierge; du bras de Saint Luc; du doigt de la Magdeleine; du crâne de Saint Jean-Baptiste : vous en croirez ce que vous voudrez. Le bonnet qui sert au couronnement du Doge, n'est pas la piece la moins riche de ce trésor; il est surmonté d'une escarboucle inappréciable.

Le clocher, sans escalier, est détaché de l'église : c'est une tour quarrée, d'un grand diametre, & qui a plus de trois cens pieds d'élévation, y compris l'Ange de bronze qui la termine. Galilée y faisoit ses observations astronomiques. Une rampe douce, qui va continuellement d'un angle à l'autre, vous

mene au ſommet, d'où vous découvrez non-ſeulement toute la ville, les forts, les iſles de ſa dépendance, mais encore la Lombardie, les Alpes, l'Apennin & l'embouchure du Pô. On eſt étonné qu'une maſſe ſi haute, ſi peſante, qui occupe un ſi petit eſpace, ſoit bâtie ſur des pilotis. La figure de l'Ange, poſée à la pointe de la pyramide, & qui tourne à tout vent, eſt haute de quatorze pieds. L'égliſe dépend abſolument de la République ; le Doge nomme aux vingt-ſix canonicats qui compoſent ſon chapitre. Le Primicier, toujours pris parmi les nobles, & indépendant de la juriſdiction patriarchale, a droit d'officier avec les ornemens pontificaux, & jouit de cinquante mille livres de revenu. On obſerve un rit particulier aux fêtes ſolemnelles ; & l'on dit la Meſſe à ſix heures du ſoir la veille de Noël. On fait remonter la conſtruction de ce temple, dans l'état où il eſt, à la fin du dixieme ſiecle. Auſſi eſt-il tout-à-fait dans le goût grec, & n'a rien qui reſſemble aux autres égliſes d'Occident.

Les deux colonnes de granit, placées dans les environs, font un aſſez

bel effet à l'entrée de cette place. Sur l'une est un lion ailé de bronze ; sur l'autre, la statue de Saint Théodore, ancien patron de la ville de Venise. L'architecte qui les éleva, & dont la fureur du jeu étoit la passion dominante, demanda pour toute récompense, que l'espace qui est entre ces deux colonnes, fût un quartier de franchise, où l'on pût jouer à tous les jeux défendus. Cette liberté dura plusieurs siecles ; mais enfin la ruine des familles, les assassinats & tous les désordres occasionnés par le jeu, la firent révoquer ; & ce même lieu fut réservé à l'exécution des criminels, afin de flétrir à jamais une place qui avoit été le rendez-vous de tous les frippons d'Italie. Depuis qu'un Doge y a été décapité, les nobles tiennent à mauvais augure de passer entre ces deux statues.

Un autre ornement de la place de Saint-Marc, est le palais où réside le Doge, où se tiennent tous les tribunaux, où s'assemblent tous les conseils. C'est un édifice vaste & majestueux, qui, quoique gothique, est de la plus grande magnificence. Il est environné de portiques ouverts, soutenus par des

colonnes de marbre. La cour eſt belle, ſpacieuſe & ornée de ſtatues antiques, qu'on croit être celles de Cicéron & de Marc-Aurele. Au bas du grand eſcalier, on voit Adam & Eve, & au-deſſus Neptune & Mars, les deux ſymboles de la puiſſance Vénitienne.

De-là on entre dans de vaſtes galeries, où l'on trouve, de diſtance en diſtance, de ces muffles de lion à gueules ouvertes, avec ce titre: *Denunzie ſegrete*, pour recevoir les mémoires ſecrets des délateurs qui veulent reſter inconnus. Il y en a pour chaque eſpece de crimes, ainſi que l'annonce l'inſcription qui eſt au-deſſus. Tout citoyen y jette, à volonté, des avis pour la ſûreté publique. C'eſt un Membre du Conſeil, c'eſt un Magiſtrat, c'eſt le Doge lui-même qu'on y dénonce; & c'eſt aux Inquiſiteurs d'Etat à voir de quelle importance ſont ces délations, qui inquietent quelquefois les étrangers même au milieu de leurs plaiſirs. Il n'y a point de pays où l'on ſoit plus libre qu'à Veniſe, pourvu qu'on ne ſe mêle point des affaires du Gouvernement, ſur lequel il faut obſerver un ſilence reſpectueux: on riſque à le

louer presqu'autant qu'à le blâmer. On raconte qu'un Sculpteur Génois s'entretenant avec deux François, ceux-ci se répandirent en invectives contre le Sénat & la République, que le Génois défendoit de son mieux. Le lendemain le Conseil d'Etat l'envoya chercher, & lui demanda s'il reconnoîtroit les deux personnes avec lesquelles il avoit eu la veille une longue conversation ? A ce discours la peur le saisit ; & il répondit en tremblant, qu'il n'avoit rien dit qui ne fût à l'avantage du Gouvernement. On lui ordonna de passer dans une chambre voisine, où il vit les deux François morts & pendus au plancher. Il crut sa perte assurée ; mais on le ramena devant les Sénateurs qui lui dirent gravement : « taisez-vous une autre fois ; » & sachez que notre République n'a » pas besoin d'un défenseur de votre » espece ». Vous savez la peur qu'eut le Président de Montesquieu, lorsqu'en quittant Venise, se croyant poursuivi, il jetta ses observations dans la mer.

Aux extrémités des galeries dont je viens de parler, sont des tables de marbre, sur lesquelles on lit divers arrêts contre des coupables, condam-

nés pour avoir malverſé dans leurs emplois. Ailleurs ces marbres ſeroient une tache déshonorante pour les familles ; ici le crime & la honte ſont perſonnels.

Les ſalles où s'aſſemblent les Tribunaux, aboutiſſent à ces mêmes galeries. Celle du Grand-Conſeil, longue de cent cinquante pieds, large à proportion, & digne ſur-tout d'être vue lorſque le Corps des Patriciens y eſt aſſemblé, offre tous les événemens de l'hiſtoire de Veniſe, repréſentés dans de grands tableaux. Vous croiriez que le Peintre a été préſent à toutes les actions. On y voit auſſi les portraits de tous les Doges qui ont gouverné la République. Le ſeul qui y manque, eſt celui de Martin Fallier, dont la place eſt occupée par un cadre vuide, à fond noir, avec ces mots : *Locus Martini Fallieri decapitati.* N'ayant pu avoir juſtice d'un jeune homme qui avoit attenté à l'honneur de ſa femme, il voulut s'en venger en conſpirant contre le Sénat ; un des conjurés révéla le complot ; & le même jour, en moins de quatre heures, le malheureux Doge, âgé de quatre-vingts ans, fut jugé,

condamné & décapité entre les deux colonnes. On fait tous les ans, en action de graces de la découverte de cette conjuration, une procession générale, pour servir de leçon à Messieurs les Doges.

Les Grand Conseil, qui tient ses séances dans cette salle, est l'assemblée de tous les nobles admis au Gouvernement. Lui seul a la puissance législative & le souverain pouvoir de la République: on ne peut y entrer qu'à vingt-cinq ans. Chaque année on délibere sur le nombre de jeunes gens qu'on veut y recevoir; & c'est le sort qui décide de cette réception. Ce Conseil est la source de toutes les Magistratures, auxquelles il confie sa puissance exécutrice. Il ne s'assemble que les jours de fêtes, afin que les Magistrats répandus dans les différens Tribunaux qui vaquent de droit ce jour-là, puissent y assister. On veut bien quelquefois accorder aux étrangers la permission d'être présens à ces séances, sur-tout lorsqu'ils y sont conduits par quelques Sénateurs. Le desir de voir la plus auguste assemblée de l'Univers, me fit trouver les moyens d'y être admis.

On me plaça au troisieme rang des gradins adossés au mur qui regarde le port, où je pouvois tout voir & ne rien entendre. Mes premiers regards se porterent sur deux chefs-d'œuvre de Palme & du Tintoret. Dans le premier, sous un riche baldaquin, flottant dans le vague de l'air, Venise pacifique & couronnée d'oliviers, est assise, le septre à la main, sur un trône qui a pour base une proue de vaisseau & des trophées d'armes. Des prisonniers & des esclaves, dont les fers sont rompus, environnent le trône, & jouissent des regards bienfaisans de leur Souveraine.

Le second tableau, qui occupe le milieu du plafond, représente dans les nues la Reine de la mer Adriatique, appuyée sur Thétis & Cybele, & environnée de Divinités qui ornent son cortege. Sur le second plan, on voit le Sénat & le Doge à la tête: Venise lui envoie une couronne de laurier par un lion, qui paroît attendre ses ordres. Une foule d'Ambassadeurs, en attitude de supplians, présentent à la République les clefs de leurs villes.

Je portai ma principale attention sur

ce qui se passoit au Conseil, dont les délibérations avoient pour objet l'élection de plusieurs Officiers de terre & de mer. Il me parut qu'on admettoit d'abord un certain nombre de compétiteurs, que le Secrétaire appelloit à haute voix. De jeunes enfans, vêtus de soutanes violettes, & chargés d'une boîte partagée en deux cases, alloient de banc en banc recueillir les suffrages. Ces boîtes étoient ensuite portées à l'estrade du trône, où l'on comptoit séparément, pour l'exclusion, les boules de la case verte, & celles de la case blanche pour l'admission.

Parmi d'autres tableaux qui ornent la salle du Sénat, on en distingue un qui a pour sujet la fameuse Ligue de Cambray. Vous savez que Maximilien, Louis XII, le Pape & tous les Potentats d'Italie s'étant unis contre les Vénitiens, on les croyoit à la veille de leur ruine; mais le succès des François excite la jalousie des Impériaux & du Pape, qui, en se séparant, sauvent la République.

Le Sénat où se trouve ce tableau, & trois autres du même Peintre, est composé de cent vingt membres qui

ne sont en place qu'une année. Il décide de la paix & de la guerre, établit les impôts, fixe la valeur des monnoies, dispose des emplois, nomme les Ambassadeurs, & est proprement le Conseil d'Etat où se traitent toutes les affaires de la nation. On l'appelle *Pregadi*, ou *Priés*, parce qu'autrefois n'y ayant pas de Sénat fixe à Venise, on prioit les Patriciens de s'assembler suivant l'exigence des cas. Malgré tant de gens instruits de ce qui se fait de plus important, il est inoui, dit-on, que personne ait jamais révélé ou même donné lieu de soupçonner ce qui se passe. On prétend que la discrétion sur les affaires d'Etat, est une vertu innée aux Vénitiens destinés à les traiter.

Il faut perdre de vue la sévérité qui regne dans la salle du Conseil des dix, & jetter les yeux sur le beau plafond peint par Paul Véronese. C'est Jupiter qui foudroie les vices, & punit les crimes soumis au jugement de ce Tribunal, dont les loix sont écrites en lettres de sang. Un Génie aîlé, placé à côté du maître des Dieux, tenant un livre ouvert, est le symbole de cette Cour redoutable quand elle rend ses

arrêts. C'eſt le morceau le plus capable de caractériſer l'eſpece d'effroi que doit cauſer naturellement la vue de ce lieu formidable.

Quelle eſt donc, demandez-vous, cette effrayante juriſdiction, dont le nom ſeul inſpire la terreur ? C'eſt une Chambre de Juſtice, compoſée de dix nobles élus par le Grand Conſeil. Son pouvoir ſuprême, dont perſonne n'eſt exempt, pas même le Doge, juge ſouverainement de tous les crimes d'Etat; il eſt chargé de maintenir la ſtabilité des loix, l'égalité & l'union parmi les citoyens, de mettre un frein à l'ambition, & de veiller à toutes les parties du Gouvernement. Le coupable, ou celui qui eſt réputé l'être, eſt abandonné à toute la ſévérité de ſes Juges qui font rarement grace. Il eſt vrai que ce ſont ordinairement des Patriciens les plus qualifiés, & dont les lumieres & l'intégrité ſont généralement reconnues. L'accuſé n'a d'autre moyen de défenſe, que dans la commiſération de quelques-uns d'eux, qui ont droit de parler en ſa faveur; car nul autre ne peut ni ſolliciter, ni écrire pour ſa juſtification; ſes parens mêmes n'oſent faire aucun

aucun mouvement. Les jugemens du Tribunal sont secrets ; les exécutions qu'il ordonne le sont de même, ou se font dans l'obscurité de la nuit, avec un silence & un respect, qui ajoutent encore à l'horreur qu'elles inspirent. Fondé sur une défiance à laquelle tout fait ombrage, il traite de crimes irrémissibles les moindres fautes en matiere d'Etat ; il veut qu'on punisse jusqu'aux simples apparences, prend le soupçon pour la réalité même, & ce qui n'est que possible, pour une chose presque faite. Une de ses maximes, est de croire toujours plus qu'on ne voit, & de ne pas craindre de faire une injustice aux particuliers, pourvu qu'il en revienne un avantage public. Les perquisitions nocturnes, les espionnages secrets, sont les armes dont il use familiérement pour réprimer les paroles indiscretes ; & il est ennemi des grandes réputations & des grands services.

On renouvelle ce tribunal tous les ans ; & l'on choisit toujours, pour le remplir, les hommes les plus clair-voyans & les plus séveres. Les nobles, à qui il est souverainement odieux par la

crainte affreuse où il les tient, ont tenté en vain plusieurs fois de l'abolir; la persuasion où l'on est qu'il est le seul frein capable de contenir le peuple dans le devoir, les nobles dans l'égalité, le Doge dans la dépendance, l'a emporté sur les répugnances particulieres.

On tire de ce Conseil trois Inquisiteurs d'Etat, qui ont une autorité absolue dans toutes les causes qui concernent la politique. Ils décident en dernier ressort de la liberté, des biens & de la vie des citoyens. S'ils sont d'un avis unanime, leur arrêt s'exécute sans autre formalité; s'il y a partage d'opinions, l'affaire est portée au Conseil des Dix. Ils ont des espions par-tout; & leur autorité est si absolue, qu'ils peuvent entrer chez le Doge jour & nuit sans se faire annoncer, l'aborder dans son sommeil, le fouiller jusques dans ses poches, l'interroger, le condamner à mort, & le faire exécuter sur le champ. On cite des exemples terribles de pareilles exécutions. La découverte de différentes trahisons commises par des Magistrats qui avoient le secret des affaires, donna l'idée de ce Tribunal redoutable : on voulut que

trois hommes revêtus d'un pouvoir absolu, pour immoler toutes les victimes dont ils jugeroient le sacrifice nécessaire à la sûreté publique, tinssent les citoyens infideles dans l'appréhension continuelle d'être dénoncés à des Juges inexorables, dispensés de rendre compte de leurs jugemens. Cette maniere de prévenir les troubles, pourra vous paroître cruelle, persuadée que de donner à trois particuliers une autorité sans borne sur la vie de leurs semblables, c'est établir la tyrannie dans le sein de la liberté. Rassurez-vous; on les choisit parmi les Sénateurs qui ont la plus grande réputation d'intégrité; ils doivent être de familles différentes; ils ne sont en place que pour un tems; & leurs arrêts ne sont souverains, que lorsque l'avis est unanime. Comment des Juges, choisis & placés avec tant de précaution, s'accorderoient-ils pour commettre une injustice?

La salle du scrutin, où le Sénat fait l'élection des Magistrats, est ornée de peintures relatives à l'histoire de Venise. Un trait particulier de la victoire remportée au douzieme siecle sur un Calife d'Egypte, attire la principale

attention. C'eſt l'action d'un Vénitien nommé Marco, qui ayant perdu ſon drapeau, arrache le turban d'un officier Turc, le déploie, l'attache à une lance, & en fait un étendard. Pour le rendre plus remarquable, il coupe un bas à ſon ennemi, & trace ſur la toile un cercle avec ſon ſang.

Toutes les magiſtratures, toutes les places, tous les emplois de terre ou de mer ſe donnent par la voix du ſcrutin. On appelle Balottins, les enfans qui vont recevoir les boules de rang en rang; & tandis qu'on s'occupe à les compter, les nobles quittent leurs ſieges, courent, s'appellent, s'entretiennent, mangent des biſcuits & boivent du vin qu'ils ont apporté dans leur bonnet. Un coup de baguette les ramene à leur place; on nomme un autre aſpirant, un Balottin préſente la boîte de nouveau; & cette cérémonie ſe renouvelle autant de fois qu'il y a de candidats.

Mais ce n'eſt point aſſez d'être élu; les Avocadors, qui ſont ici ce que nous appellons en France les Gens du Roi, peuvent s'oppoſer à la priſe de poſſeſſion, juſqu'à ce que les perſonnes

nommées ſe ſoient purgées des accuſations qu'on leur intente. Ces mêmes Officiers ont le pouvoir de faire ſurſeoir à l'exécution des loix promulguées par le Grand Conſeil même, en donnant les motifs qui les portent à en demander la ſuſpenſion. A l'égard des emplois, on n'y arrive qu'en ſollicitant la bienveillance des nobles. Il faut les voir en particulier, uſer de tous les moyens qui peuvent les toucher, & employer ce manege pendant le tems qui précede les élections. C'eſt, comme je l'ai dit, le Broglio qui eſt le théatre ordinaire des ſollicitations & des brigues. Il n'eſt ni ſûr ni honnête, même à un étranger, de le traverſer à certaines heures, & moins encore d'y paroître avec un air de curioſité.

Il y a dans ce palais une multitude d'autres ſalles, où l'on trouve toujours quelques tableaux curieux des premiers Peintres de la nation. Vous ſavez le rang que tient, parmi les Italiens, l'école Vénitienne. Les Paul Véroneſe, les Palme, les Titien, les Tintoret, les Ricci, les Baſſan, lui ont acquis une célébrité qui durera auſſi long-tems,

qu'il y aura des hommes capables d'apprécier les chefs-d'œuvre de leur art. Une femme a partagé leur gloire, la Rosalba. Les églises, les salles de confréries, les palais, sont pleins de leurs ouvrages ; c'est donc à Venise, qu'on peut mieux qu'ailleurs, d'après leurs nombreuses productions, connoître leur génie, comparer leurs talens, étudier leur maniere, & apprendre à distinguer cette touche particuliere qui caractérise leur école. Il est vrai que la plupart de ces tableaux, noircis par la fumée des cierges, ou dégradés par l'humidité de l'air, ne sont plus que l'ombre d'un grand nom. A peine y apperçoit-on les linéamens du contour de quelques parties. La République, qui possede avec jalousie les morceaux des grands maîtres de son école, s'occupe plus du soin d'en empêcher l'exportation, que de celui de les conserver.

C'est au-dessus de toutes ces salles, que sont distribués les appartemens du Doge, & ceux du Conseil des Dix, qui y ont leur logement & leur Tribunal. Le haut de l'édifice est couvert de lames de plomb, sous lesquelles sont les

prisons de la République. Il y en a d'autres, au-dessous du palais même, aussi terribles par l'humidité, que celles du haut par leur excessive chaleur. C'est dans ces cachos intérieurs, où la lumiere n'a jamais pénétré, qu'on enferme ceux qu'on veut faire périr d'une mort lente sans les condamner aux supplices. Il faut qu'un homme soit bien robuste, pour vivre plus de cinq ans, ou sous ces plombs ou dans ces voûtes souterraines. On a quelquefois la connoissance de quelques-uns de ces châtimens ; mais combien ne s'en fait-il pas qui sont ignorés? En général, tout noble qui disparoît, s'est mis dans le cas de subir la rigueur des loix observées dans le redoutable Conseil des Dix. On donne aux prisonniers d'Etat, chaque jour, pour leur nourriture, un pain, un pot où le vin & l'eau sont mêlés, un plat de viande hachée, & une écuelle de soupe.

Les autres édifices qui concourent à l'embellissement de la place de Saint-Marc, sont la bibliotheque, les deux procuraties, & le portail de San-Giminiano, édifices magnifiques, qui lui donnent un air riant & imposant en

même tems. Le vestibule de la bibliotheque offre d'abord une collection d'antiques des plus beaux jours de la sculpture. Ce sont tous des morceaux Grecs, ramassés dans la Morée & les isles de l'Archipel, lorsqu'elles faisoient partie de l'Empire Vénitien. Parmi plusieurs pieces exquises, on remarque une Léda caressée par son cygne : on y trouve l'expression la plus naïve, & tout à la fois la plus vraie & la plus énergique, de cette volupté qui fut si long-tems l'ame de toute la Grece. Cette bibliotheque, qui n'est pas une des plus belles de l'Europe, doit ses commencemens au Poëte Pétrarque, le bel esprit de son siecle, qui y plaça les premiers livres. D'autres se sont empressés depuis à l'enrichir ; & l'Etat a destiné un fonds exprès pour l'augmenter. On vante spécialement ses manuscrits grecs & latins.

Par tous ces détails, vous pouvez juger de la décoration extérieure de la place de Saint-Marc, que les Vénitiens mettent au-dessus de tout ce qu'ils connoissent, pour la beauté & pour l'étendue : aussi le plaisir le plus grand, principalement pour les femmes, est de s'y

promener. Ce n'eſt pourtant pas ſur cette place ſi vantée, qu'il faut chercher les édifices du meilleur goût. D'autres villes d'Italie préſentent peut-être un plus grand nombre d'égliſes & de palais, mais fort peu qui ſoient d'une architecture auſſi noble, auſſi réguliere ; fort peu ſur-tout, qui ſoient plus riches en tableaux. Celui de Barbenigo, qu'on appelle l'Ecole du Titien, parce qu'il abonde en chefs-d'œuvre de ce Peintre, offre une Magdeleine en pleurs, & une Vénus à ſa toilette, qui ſemblent ſe diſputer le prix de la beauté ; celui de Piſani, une bibliotheque publique, & une famille de Darius aux pieds d'Alexandre, par Paul Véroneſe ; l'égliſe de Saint Zacharie, un tableau de la Vierge du même Peintre, qu'on montre à la ſacriſtie, comme une des grandes merveilles de cet art ; l'égliſe de Saint Luc, les tombeaux de l'Arétin, de Ludovico Dolce, Poëte célebre, & de l'hiſtorien Alphonſe Ulloa ; l'égliſe de Saint Jean & de Saint Paul, le plus beau tableau du Titien, repréſentant le martyre de Saint Pierre ; l'égliſe de Saint Sauveur, le mauſolée de Catherine Cornaro, Reine de Chypre, qui

adopta le Sénat de Venise pour son fils, & lui légua son Royaume; l'église de Sainte Marie-Majeure, la destruction du genre humain par le déluge, ouvrage de Jacques Bassan, qui porte à l'ame l'impression la plus profonde; la cathédrale, une chaire de marbre, qu'on dit avoir servi à Saint Pierre lorsqu'il étoit à Antioche; Saint George le Majeur, dans le réfectoire du couvent des Bénédictins, les Noces de Cana, tableau célebre de Paul Véronese, & d'autant plus intéressant, que cet artiste a placé sur le devant, dans une galerie, une troupe de Musiciens, où il s'est peint lui-même jouant de la viole, le Titien du violoncel, le Tintoret du violon, & Léandre Bassan de la flûte. L'église, dont la construction est de Palladio, passe pour la plus majestueuse de Venise. Mais c'est assez parler de peintures & de bâtimens : la quantité innombrable des mêmes objets produit la satiété : je me suis lassé de voir; vous pourriez encore plutôt vous lasser de lire.

Je ne puis cependant pas me dispenser de vous dire un mot de l'arsenal, l'un des plus beaux & des mieux entretenus

de l'Europe. Ce reſte majeſtueux d'une grande puiſſance, ſitué dans la partie des lagunes la plus voiſine de la pleine mer, occupe une iſle dont la circonférence eſt d'une lieue. Il fait toute la défenſe de la ville, & eſt regardé comme la principale forтereſſe de l'Etat. Là ſont raſſemblés tous les élémens d'une marine reſpectable, chantiers & baſſins pour la conſtruction, atteliers pour les cordages & les voiles, fonte de canons, des armes pour cinquante mille hommes, plus de quinze cens ouvriers conſtamment entretenus, & deux mille canons toujous prêts à ſervir. Il eſt entouré de murailles hautes & épaiſſes, avec des guérites où il y a toujours des ſentinelles. Des barques montées par des ſoldats armés, rodent toute la nuit autour de ces murs, tant pour empêcher qu'aucun bâtiment n'en approche, qu'afin de voir ſi les ſentinelles qui, d'heure en heure, doivent s'appeller & ſe répondre, ne ſe livrent point au ſommeil. Les dangers auxquels les Vénitiens ont été ſouvent expoſés, les tentatives fréquentes de leurs ennemis, ſoit pour s'emparer de ce fort, ſoit pour y mettre le feu, les ont aſſu-

jettis à toutes ces attentions. C'eſt la défiance qui veille à la ſûreté de cet important dépôt.

Parmi les morceaux curieux qu'on y conſerve, je ne dois pas oublier les deux lions de ſculpture antique du meilleur tems, qui défendent l'entrée de l'arſenal. On croit qu'Athenes, d'où ils ont été apportés, les avoit placés au promontoire de Sunium; ce qui ſeroit un mérite de plus: mais ce qu'on doit y voir principalement, c'eſt ce fameux Bucentaure, ou bâtiment de parade, magnifique en ſculpture & en dorure, ſur lequel le Doge s'embarque le jour de l'Aſcenſion, pour la célébration de ſon mariage avec la mer. Le Bucentaure eſt d'une conſtruction très-peu favorable à la navigation: machine lourde, plate par deſſous, tirant fort peu d'eau, aiſée à renverſer. Cependant l'Amiral répond, ſur ſa vie, du ſalut du Doge & du Sénat qui y occupe quatre rangs de ſieges. A la poupe eſt le Trône ducal, & aux côtés, le Nonce du Pape, les Ambaſſadeurs & les premiers Officiers de la Seigneurie. La mer eſt couverte de bateaux & de gondoles; on vogue au bruit du canon, des cloches & de la

musique; & cent banderoles flottent au gré des vents. Le Patriarche, archevêque de Venise, s'avance avec la croix, le rituel & l'eau-bénite, pour donner la bénédiction nuptiale. C'est à ce moment que le Doge jette l'anneau dans la mer, & prononce ces risibles paroles: « Nous t'épousons en signe de » l'empire véritable & perpétuel que » nous avons sur toi ».

La cérémonie d'épouser la mer tous les ans le jour de l'Ascension, remonte au douzieme siecle. Le Pape Alexandre, persécuté par Frédéric II, trouva un asyle & de la protection chez les Vénitiens qui prirent les armes pour sa défense. Le Doge vainquit dans un combat, & prit Othon, fils de l'Empereur. Au retour de cette expédition, il fut reçu en triomphe; & Alexandre lui présentant un anneau, lui dit: « Servez-» vous-en comme d'une chaîne pour » tenir la mer assujettie à l'empire Vé-» nitien. Epousez-la avec cet anneau; » & que tous les ans, à pareil jour, la » célébration de ce mariage soit renou-» vellée par Vous & par vos succes-» seurs, afin que toute la postérité sa-» che que vos armes ont acquis l'em-

» pire des flots, & que la mer vous a » été soumise comme l'épouse l'est à » son époux ». Cette épouse lui étoit en effet assez soumise, avant les découvertes des Portugais ; mais elle lui a fait depuis bien des infidélités. Elle a reçu les François, les Hollandois, les Anglois & d'autres navigateurs du nord, qui l'épousent & la dominent sans cérémonie. Vous connoissez le mot de ce fier Sultan, qui menaçoit le Doge de l'envoyer au fond de la mer, pour y consommer son mariage.

Il faut voir à Venise une autre fête que, sous le nom de *Regate*, la République donne quelquefois aux Têtes couronnées. Figurez-vous un bras de mer, un canal immense qui traverse une grande ville, & au milieu une flotte pompeuse & théatrale d'une multitude de barques magnifiquement parées, & dont plusieurs sont manœuvrées par de jolies femmes. Voyez les fendre les flots avec rapidité, & disputer lés prix proposés par le Gouvernement. Tous partent au signal de la trompette ; & c'est à qui arrivera le premier à la *Machine*, édifice d'une superbe architecture. Delà, portez vos regards sur les fenêtres

& les balcons, ſur des amphithéatres ornés de tapis, ſur cent mille ſpectateurs placés pour voir ou pour être vus, & vous aurez l'idée d'une Régate, établie pour accoutumer les Vénitiens aux combats de mer, dont ces ſortes de courſes ſont l'image, comme les tournois étoient celle de la guerre. Outre les barques que le Sénat commande, pluſieurs particuliers en font voguer pour leur plaiſir. De jeunes nobles ne dédaignent pas cet exercice, & cherchent, en concourant pour les prix, l'occaſion de ſe diſtinguer. Ces barques ſont chargées de trompettes & de cors-de-chaſſe ; & il y a ſur les quais des concerts d'inſtrumens de muſique. Mais ce qui domine, ce ſont les cris des ſpectateurs qui encouragent les différens partis, & applaudiſſent aux vainqueurs.

Je ſuis, &c.

A Veniſe, ce 2 Décembre 1757.



LETTRE CCCXXXII.

SUITE DE VENISE.

CROIRIEZ-vous que dans une ville de plus de cent mille ames, où tout semble annoncer la police la plus attentive & la plus prévoyante, les rues, quoiqu'éclairées, quoique très-fréquentées pendant la nuit, sur-tout dans le tems du carnaval, ne sont ni numérotées, ni étiquetées.

Ce carnaval, dont on parle tant, & qui ne finit pas, puisque dès les premiers jours d'Octobre on va au spectacle en masque, est de tous ceux que j'ai vus, le moins gai; la réputation qu'il a dans toute l'Europe, doit avoir attrapé bien des étrangers qui sont venus exprès pour le voir. Il consiste à porter un manteau noir ou tabaro, une bahute ou domino de même couleur, qui n'enveloppe que la tête & les épaules, un chapeau uni ou à plumet, & un masque blanc sur le visage, ou dans la corne de son chapeau. Ainsi af-

ſublé, on va à ſes affaires, à ſes viſites; & le ſoir on aſſiſte aux ſpectacles. Cet uniforme, qui n'a rien de réjouiſſant pour les yeux, eſt très-commode pour la liberté. Il confond les états & les ſexes, car les femmes ſont équipées de même, & donne lieu à mille larcins amoureux, que les Religieuſes & les Moines, à qui l'on permet auſſi ce déguiſement, partagent quelquefois avec le Public. La police ferme les yeux ſur les écarts des couvens; & cette indulgence, qui les attache au Gouvernement, les empêche de cabaler en faveur de la Cour de Rome.

La même autorité qui permet les maſques, ne ſouffre pas qu'on les trouble dans leurs aſſemblées ni dans leurs plaiſirs. Le jeu ſur-tout fait un de leurs grands amuſemens. On ſe réunit dans des ſalles publiques où il y a pluſieurs tables. C'eſt la République qui joue; deux Sénateurs tiennent la banque; l'or eſt étalé par tas. Les joueurs & les ſpectateurs, tous maſqués, obſervent le plus grand ſilence; on y entend, tout au plus, quelques imprécations à voix baſſe, de la part de ceux qui éprouvent la fortune contraire.

Juſqu'aux huit derniers jours ; à l'exception du maſque, on ne ſe douteroit pas qu'on eſt en carnaval. Alors le peuple ſe met de la partie ; & le moindre poliſſon, les Juifs, les artiſans, les crocheteurs, tout ſe déguiſe & va jouer au Ridotto : il ſuffit d'avoir un nez poſtiche ſur le viſage pour y entrer. Ce Ridotto, qui ouvre immédiatement après Noël, eſt un endroit affreux, d'une puanteur & d'une malpropreté incroyable. Ce ſont cinq ou ſix grandes pieces, plus noires, plus enfumées qu'une cuiſine de priſon. Le cuir doré, qui ſert de tapiſſerie, y eſt du tems de la fondation de la République. Dans toutes ces pieces, il y a au moins ſoixante tables le long des murs, dont elles ne ſont ſéparées que par le banc de bois, où un noble, en robe & en énorme perruque, aſſis pendant vingt-quatre heures, eſt relevé par un autre qui ne ſe retire que quand il tombe de ſommeil. Jour & nuit ces ſalles ſont remplies de toutes ſortes de gens, même de la lie du peuple, dont on ne voit que les mains, plus ſalles & plus noires que celles de nos décroteurs. On ne doit y paroître que ſous

le masque ; & si vous l'ôtez, un Huissier vient aussi-tôt vous avertir de le remettre. Je ne puis vous exprimer à quel point cet endroit m'a fait horreur. Il est affreux que la premiere noblesse soit l'instrument de la ruine de tant de malheureux ; car on compte que chaque année il reste environ soixante mille pistoles au Ridotto (1).

Les jeux de commerce sont peu en usage à Venise ; mais on y aime beaucoup les jeux de hasard, le pharaon entr'autres, où les dames fripponnent tant qu'elles peuvent. Un étranger n'est aimable, qu'autant qu'il fait perdre beaucoup de sequins. Il n'y a pas un trictrac dans la ville ; du moins je n'y en ai vu qu'un, encore étoit-ce chez l'Ambassadeur de l'Empereur ; & je n'ai pu m'en procurer, ni chez les Juifs, ni chez aucun marchand. Je n'y ai point vu non plus d'échecs ni de dames. On trouve cependant à faire, dans quelques maisons, sa partie de trisept. Les cartes sont autrement faites que les nôtres ; au lieu de cœur, pique, treffe & carreau, on dit, coupe, bâton, épée & rose, sem-

(1) Depuis le départ du Voyageur, ces jeux publics sont défendus.

blable à ces cartes Suisses qu'on nomme Taro. Il faut être fait à leur figure, pour ne pas s'y tromper.

Le Jeudi Gras est le plus beau jour du carnaval : on y donne au peuple des spectacles en plein air, dont le premier rappelle le souvenir d'un ancien événement tiré de l'histoire de la nation. Un certain Ulric, Patriarche d'Aquilée, fut pris avec douze de ses Chanoines, par les Vénitiens à qui ils faisoient la guerre, & n'obtint sa liberté & celle de ses Prêtres, qu'en s'obligeant d'envoyer à la République tous les ans, en leur place, un taureau & douze cochons, symbole des anciens prisonniers. Dès qu'ils arrivoient à Venise, on les conduisoit en grand appareil au milieu de la place ; & on leur coupoit la tête en présence du Doge & des Sénateurs en robes rouges. Cette exécution se faisoit au bruit des huées & des insultes de la populace, contre l'Archevêque & les Chanoines représentés par le taureau & les cochons. Cette fête comique a été observée pendant plusieurs siecles ; mais comme les cochons faisoient trop de tapage, on leur a substitué deux bœufs gras.

Le Boucher qui, cette année, a coupé au premier la tête d'un ſeul coup, a été fêté, careſſé, embraſſé par le peuple admirateur de ſa force & de ſon adreſſe. Ses garçons ont pris cette tête & l'ont montrée en ſigne de triomphe à la populace, qui a fait retentir la place de ſes bruyans applaudiſſemens. Les deux autres ont été manqués; & ce n'eſt qu'au troiſieme ou quatrieme coup, qu'on a pu leur détacher la tête. L'épée de bataille, avec laquelle on fait la décolation, eſt longue de quatre pieds, & large de quatre doigts dans toute ſa longueur; il faut, pour la lever, les bras les plus vigoureux.

Sur la même place, & toujours en face des fenêtres du Doge, ſont élevés deux échaufauds, ſur leſquels on repréſente les forces d'Hercule. Ce ſont des Gondoliers ou autres, avec des camiſoles d'étoffe, & des grelots à leurs jarretieres, qui les exécutent. Huit hommes, rangés deux à deux, portent ſur leurs épaules de longues pieces de bois, ſur leſquelles il en monte quatre autres, deux autres ſur ceux-ci, ſur ces deux, un homme ſeul, & ſur ce dernier, un enfant de huit ou dix ans,

qui ſe tient debout ſur ſes épaules ; & termine la pyramide. Quelquefois le plus élevé a les jambes en haut ; & ſa tête poſe ſur celle de l'homme qui le porte.

Un autre ſpectacle eſt celui d'un Gondolier qui monte dans un petit bateau, le long d'une corde, depuis la galere qui eſt dans le port, juſqu'au haut du clocher de Saint-Marc, c'eſt-à-dire, juſqu'au ſommet de la tour qui eſt vis-à-vis de l'égliſe. Il boit & mange en ſe faiſant iſſer, & tire pluſieurs coups de piſtolets. Quand il eſt parvenu au haut de la tour il en ſort par l'autre côté, & vient, dans ſon bateau, le long d'une autre corde attachée par un bout au balcon de la Seigneurie, préſenter au Doge un bouquet. Celui-ci lui donne quelques piſtoles ; on lui fait boire un coup ; & il remonte par où il eſt venu. Il repaſſe de l'autre côté, reprend ſon bateau & regagne, le long de ſa premiere corde, la galerie d'où il étoit parti.

Ces fêtes ſe terminent par un feu d'artifice qui ſe tire avant la nuit, parce qu'il faut que tout ſoit fini de jour. La Ville entiere eſt aſſemblée alors dans la place de Saint-Marc ; & ce

qu'il y a d'étonnant, c'est qu'il n'arrive jamais de malheur, quoique le peuple ait droit, ce jour-là, de porter des armes, à l'exception du fusil & des pistolets; mais une heure après que le jour est fini, si l'on trouve encore quelqu'un armé, on le conduit en prison; aussi a-t-on grand soin d'aller vîte reporter ses armes dès que le spectacle est achevé.

Le reste du carnaval est assez insipide; le peuple se masque en Arlequin, en Polichinel, en Matelots, en Bergers; on déguise même les enfans; & les pauvres demandent l'aumône sous le masque. Une des libertés les plus cheres aux Vénitiens, c'est de pouvoir rester six mois de l'année sous ce déguisement; & il n'y a point de fêtes publiques où il ne soit permis. Depuis les Rois jusqu'au carnaval, à la fête de Saint-Marc, pendant toute la foire de l'Ascension, une partie des mois d'Octobre & de Novembre, & à toutes les cérémonies extraordinaires, tout le monde a droit d'être masqué.

La derniere semaine se passe en bals particuliers & en bals publics: les uns & les autres sont également tristes. S'ils

durent huit heures, on y en emploie six à danser des menuets avec mauvaise grace, & deux, tout au plus, en contredanses où l'on saute moins qu'on ne marche. On y paie les places & les rafraîchissemens. Les nobles qui donnent ces bals, reçoivent l'argent, & s'abonnent avec le maître d'un café, qui partage avec eux le bénéfice. Il y en a où l'entrée se paie jusqu'à onze livres, & les rafraîchissemens le double de ce qu'ils se vendent dans les boutiques.

Tous les Dimanches de Carême on donne des courses de barques, près d'une petite isle où demeure le Patriarche, & qui n'est séparée de la ville que par un pont de bois. Pendant la Semaine Sainte, il y a quelques églises où le *Miserere* se chante en musique; mais cette musique, souvent très-maussade, ne rend ni le sens des paroles, ni la dignité du sujet; ce qu'il y a de mieux, ce sont des airs qui ne seroient pas déplacés dans un opéra-comique. A l'égard des voix, on sait que la chapelle de Saint Marc, par le choix des sujets qui la composent, a toujours été plus estimée que toutes les autres de l'Italie. Comme plusieurs étoient déjà vieux, on

on les a réformés ; & l'on a pris les meilleures voix. On a donné en même tems un exemple de justice & de sévérité, qui retiendra tout le monde dans le devoir. Le sieur Guadagni, ayant refusé avec hauteur de se conformer aux usages, & de chanter à la table du Doge, a été condamné à une prison de quinze jours les fers aux pieds, & à être exilé. Une garde de soldats l'a conduit auparavant jusqu'à la chambre du Trône, en le faisant passer par la grande place qui étoit remplie de masques ; & après avoir chanté devant la Seigneurie, il a demandé, à genoux, & obtenu son pardon. Tout le monde étoit attendri & touché de la façon avec laquelle il chantoit à travers les pleurs & les sanglots.

Le Jeudi Saint on expose le Sang précieux dans l'église de Saint Marc. Derriere le chœur est une espece de niche fermée d'un rideau, où se tient le Patriarche ; & près de-là, des possédés, mâles & femelles, font entendre des hurlemens, dont retentissent les voûtes du temple. Une douzaine de processions extrêmement nombreuses, moins par le clergé que par les confréries

qui ont chacune leurs reliques, & par des pénitens de toutes les couleurs, arrivent ſucceſſivement, font le tour de la place, entrent dans l'égliſe par une porte, en ſortent par une autre. Mais quand elles approchent de l'endroit où eſt le précieux Sang, le Prélat ouvre ſon rideau, donne au peuple ſa bénédiction; & c'eſt alors que les poſſédés font un tapage d'enfer. Le peuple croit fermement que quatre d'entr'eux ont été délivrés cette année. La plupart de ces proceſſions s'en retournent par eau dans de grandes gondoles. La quantité de cierges, de torches, de flambeaux & de fanaux, fait ſur les lagunes un effet charmant, qui dure juſqu'à onze heures du ſoir.

A propos de proceſſions, celle du Roſaire eſt une des plus plaiſantes & des plus ſingulieres que vous puiſſiez imaginer: les Dominicains ont l'honneur de l'invention. On voit d'abord paroître une troupe de jeunes garçons, les plus beaux & les mieux faits qu'on ait pu trouver, qui repréſentent les Anges & les Saints. Le même nombre de filles, d'une figure & d'une taille diſtinguées, jouent à côté d'eux le rôle

de Saintes ; & chacune d'elles porte le nom du perſonnage qu'elle repréſente. Parmi toutes ces filles, ſont diſperſés quelques jeunes égrillards, déguiſés en diables, dont l'emploi eſt de tâcher de les diſtraire par les poſtures les plus groteſques. On dit même qu'il ſe trouve certains diablotins entreprenans, qui prennent quelquefois des libertés capables d'alarmer la pudeur des jeunes vierges. Cette farce ridicule eſt deſtinée à faire voir le courage héroïque des Saintes qui ont réſiſté conſtamment, pendant leur vie, aux attaques de l'eſprit malin.

A la ſuite de ces héroïnes de la Loi nouvelle, on voit paroître celles de l'Ancien teſtament, repréſentées par pluſieurs Matrones, qui joignent à un air grave & reſpectable, la fraîcheur & les agrémens de la jeuneſſe. Derriere elles, on porte en cérémonie, ſur un brancard, une jeune & belle fille, qui tient en main un ſceptre, & ſur la tête une couronne royale. Un de ſes principaux ornemens eſt un roſaire extraordinairement grand, dont les grains ſont d'une groſſeur prodigieuſe. Tous ces attributs font aiſément reconnoître

que ce perſonnage repréſente la Sainte Vierge.

Le ſecond carnaval, celui de l'Aſcenſion, dure quinze jours, autant que la foire de la place de Saint-Marc, qui s'embellit encore par l'affluence de monde qui y arrive. Toutes les boutiques ſont décorées & diviſées par rues, celles des Clincailliers, des Orfévres, des Peintres, des Marchands de ſoie, des Bijoutiers, des Libraires, &c. Toute la ville s'y rend à midi; on y voit des Charlatans, des Saltinbanques, des Diſeurs de bonne aventure, qui, à travers un long tuyau, portent leurs oracles dans l'oreille des curieux qui ſe livrent à la joie, à l'étonnement, à la terreur, ſuivant la nature de ces prédictions. Mais l'eſpece de Charlatans la plus remarquable, ſont les Raconteurs qui, ſous des haillons & à demi-nuds, narrent en termes choiſis & avec emphaſe, mille événemens merveilleux & tragiques. Chaque récit dure autant qu'il plaît à celui qui tient la parole. Le peuple attentif, les yeux ſur l'hiſtorien, immobile, bouche béante & reſpirant à peine, ne ſe laſſe point d'écouter. Les

nobles & les honnêtes gens grossissent la foule ; & si le cercle n'est point encore formé, le Charlatan arrête le premier venu, & lui dit : « Ecoutez, » Seigneur, écoutez ; c'est la chose » la plus étonnante, l'aventure la plus » extraordinaire, l'histoire la plus in- » croyable, dont vous puissiez jamais » avoir connoissance ». Puis en s'éloignant peu à peu, & criant comme un énergumène, il assemble autour de lui la multitude ; & sans rien demander aux assistans, il laisse tomber son chapeau dans les endroits les plus pathétiques. C'est le moment de la récolte : les auditeurs touchés y jettent quelques pieces de monnoie. Sans paroître y prendre garde & sans interrompre son récit, le Raconteur releve le chapeau, dont il se sert ensuite pour appuyer quelqu'autre pathos.

Les cafés, bien différens des nôtres qui n'ont qu'une salle commune, offrent une distribution de cellules, où l'on soupe, si l'on veut, seul ou tête à tête, sous le masque ou sans masque. Ils sont également honnêtes pour les deux sexes : & les liqueurs chaudes ou froides qu'on y présente, m'ont paru

excellentes. J'y ai fait quelques soupers qui m'ont tiré du préjugé où j'étois sur la discrétion imposée aux Vénitiens, relativement aux matieres politiques. Une foule de gens qui se succédoient, n'avoient point d'autre entretien, & se réjouissoient ou s'affligeoient des nouvelles courantes, les affirmoient ou les nioient, suivant qu'elles se trouvoient favorables ou désavantageuses au parti qu'ils avoient embrassé. Il est pourtant vrai qu'on ne souffriroit pas qu'on en parlât sans ménagement & avec passion. Le Gouvernement a une attention particuliere à ce que le peuple s'accoutume à obéir, sans pénétrer dans les motifs qui doivent l'y déterminer. On ne permettroit pas même qu'un étranger vînt troubler l'ordre établi ou par une indiscrétion déplacée, ou par une curiosité qui devient aisément criminelle dans un pays où la défiance semble assurer la tranquillité de l'Etat. On ne veut pas laisser, sous les yeux du citadin, un exemple qu'on regarde comme dangereux; & un homme, de quelque rang qu'il soit, quand on lui fait dire que l'air de Venise ne lui convient pas, doit se retirer, s'il n'a pas envie qu'on l'y con-

traigne. On vous a dit plus d'une fois, que les Ambaſſadeurs des autres Puiſſances ſont obligés de vivre dans une retraite perpétuelle. Ils n'ont en effet de ſociété qu'entr'eux & ne peuvent voir, dans le particulier, ni noble, ni Sénateur, encore moins le Doge; il y a un Conſeil pour traiter avec eux. Un étranger qui accepteroit un lit dans leurs maiſons, trouveroit toutes les autres fermées. C'eſt ainſi que la République regarde ſans ceſſe autour d'elle, pour écarter tout ce qui pourroit la bleſſer.

Parmi ce qu'on nomme les plaiſirs du carnaval, les promenades nocturnes ſur le grand canal, tiennent toujours le premier rang. Des milliers de gondoles qui ſe croiſent, font ſpectacle, & favoriſent la galanterie. Les dames Vénitiennes ont ſecoué la contrainte où elles vivoient encore dans le dernier ſiecle; & les maris ont oublié leur jalouſie, ou du moins ne s'arment plus ni de poignard ni de poiſon. S'ils ont de ces retraites de volupté, qu'on appelle petites-Maiſons à Paris, leurs femmes ont auſſi leurs têtes-à-têtes avec leurs ſoupirans. Autant elles étoient retenues autrefois dans la ſévérité du mariage, autant elles ont

acquis de liberté. Elles passent la nuit en promenades, & ne rentrent chez elles, les jours de fêtes, qu'après la Messe. La galanterie Vénitienne, affranchie des entraves sous lesquelles elle gémissoit, s'est mise au-dessus de certains ménagemens, que la France semble encore vouloir conserver.

L'état de courtisannes, qui fut longtems une des plus rares singularités de cette ville, étoit encore dans toute sa splendeur au commencement de ce siecle. C'étoient les Laïs, les Léontium des Grecs; c'étoient les Marion de Lorme, les Ninon Lenclos des François. Tous ceux qui faisoient profession de galanterie, vivoient plus avec elles qu'avec leurs femmes. C'est chez elles que se traitoient les affaires sérieuses, que s'assembloient les Ambassadeurs, &c; mais cet état mitoyen entre la débauche titrée & la basse prostitution, ces financieres de Vénus qui s'engraissoient de la substance des nobles & de l'argent des étrangers, n'existent plus à Venise; la Répuplique les a renvoyées, & permet qu'elles soient remplacées, ou par les honnêtes femmes, ou par ces malheureuses que la faim assiege, ou le mal

consume dans d'infames réduits. Le gouvernement prend ces dernieres sous sa protection; on va chez elles aussi librement que dans la maison la plus honnête; & lorsqu'un nouveau venu demande leur demeure, le peuple s'empresse de l'y conduire; les Ecclésiastiques, les Moines même s'y présentent sans difficulté, & personne ne s'en scandalise. L'Inquisition d'Etat ne sévit que contre les excès qui peuvent déshonorer les familles. Elle a aussi l'œil sur le commerce que les loix interdisent aux femmes des nobles avec les Ministres étrangers ou les gens qui leur sont attachés. Après des avertissemens réitérés & de sérieuses monitions, les dames incorrigibles sont exilées dans leurs terres. A cela près, la galanterie est tellement autorisée par la liberté & par l'habitude, que chacun s'y livre sans inquiétude & sans remords: la République croit avoir intérêt de la tolérer, pour s'attacher le peuple par les liens du plaisir, & sacrifie l'intérêt des mœurs à l'intérêt de l'argent que toute l'Europe lui apporte.

La police n'en est ni moins vigilante, ni moins exacte; on jouit ici

de la plus grande sécurité, même dans les tems où l'affluence des étrangers augmente le mouvement. On n'y parle ni d'assassinats ni de vols ; les vivres n'y sont pas plus rares, ni les ouvriers plus chers qu'à l'ordinaire ; ce qui prouve & l'excellence du Gouvernement, & la docilité du peuple qui se tient toujours dans le devoir. Pour le laisser jouir d'une apparence de liberté qu'il croit ne regner que dans sa patrie, on dissimule les petites infractions ; & il se regarde comme heureux, parce qu'il n'est pas tyrannisé. Aussi n'y en a-t-il point de plus content de son état, de plus attaché à ses Souverains, de plus convaincu de la sagesse de leur administration. On n'épargne rien pour l'entretenir dans ces idées, & lui persuader qu'il n'auroit ailleurs ni les aisances, ni le bonheur qu'il trouve à Venise. Les manufactures & les arts suffisent pour l'occuper ; & le travail empêche la fraude, le vol & le meurtre. Peu d'exécutions par conséquent, parce qu'il y a peu de crimes ; point d'ivrognerie, point de ces rixes sanglantes qu'excite le vin ; il faudroit en trop boire pour s'enivrer, car, outre

qu'on ne ſait pas le faire bon, on eſt encore dans l'uſage, pour ménager les bouteilles qui ſont à la vérité fort cheres & d'un verre très-mince, de ne le tirer du tonneau qu'à meſure qu'on en a beſoin. Quand on en a ôté la moitié, le reſte s'aigrit, & ſent le fût. Il étoit d'abord ſans force & ſans vigueur; il acquiert enſuite l'aigre & le goût de pourri. Il ſemble que la Providence ait voulu, par-là, ménager les têtes Vénitiennes, qui auroient emporté les corps de ces malheureux habitans, en les précipitant des petits ponts ſans parapets qui ſe trouvent à chaque pas, dans les nombreux canaux où il ſeroit aiſé de ſe noyer.

Avant que Goldoni eût formé le goût des Vénitiens pour les comédies régulieres, ce peuple ne connoiſſoit & n'aimoit que les bouffonneries & les farces. J'en excepte les opéra, ſoutenus, comme dans le reſte de l'Italie, par une excellente muſique. Galuppi & Scarlati ſont connus de toute l'Europe; & Paris a été long-tems dans l'enthouſiaſme pour des bouffons qui venoient de Veniſe. Cette ville a ſept ou huit théatres qui ſont ouverts qua-

tre ou cinq mois de l'année, & portent tous des noms de Saints ; l'Opéra de Saint Jean-Chryſoſtome, l'Opéra de Saint Luc, le théatre de Saint Benoît, de Saint Caſſan, de Saint-Moyſe, de Saint Ange, que vous prendriez pour autant de jeux de paume ſans architecture, ſans avenues, ſans dégagemens. Ils appartiennent à de nobles Vénitiens qui les louent ; & je les ai vus quelquefois tous remplis en même tems ; mais les acteurs m'en ont paru déteſtables & tous leurs geſtes faits à contre-ſens. Le théatre eſt peu éclairé ; le reſte de la ſalle l'eſt encore moins. Les pieces qu'on y repréſente actuellement ſont celles de Goldoni ; les anciennes comédies imprimées n'y reparoiſſent plus ; mais on y joue toujours en impromptu ſur des canevas donnés comme aux Italiens à Paris. Les bons Pantalons ſortent ordinairement de Veniſe, comme les Arlequins de Bergame, les Docteurs de Bologne, & les Scapins de Naples.

Les autres arts, la Peinture ſur-tout, ont totalement dégénéré de leur ancienne célébrité. La Gravure y conſerve cependant encore un certain éclat ;

& les eſtampes qui ſortent de ſes preſſes, commençant à tenir une place diſtinguée dans le cabinet des curieux, pourront peut-être un jour former une ſuite complette de tous les chefs-d'œuvre de l'Ecole Vénitienne. La Sculpture n'a aucun ſujet dont elle puiſſe s'honorer ; ce n'eſt pas qu'il n'y ait beaucoup d'artiſtes qui travaillent à la décoration des édifices; mais on ne m'en a nommé aucun d'un certain mérite.

L'Imprimerie, pratiquée à Veniſe dès ſa naiſſance, y eſt exercée avec plus de ſuccès. On connoît ſes anciennes éditions, qui font encore l'ornement des grandes bibliotheques. Depuis Alde-Manuce, dont Eraſme lui-même, le ſavant Eraſme, ſi l'on en croit Scaliger, n'a pas dédaigné d'être le Correcteur d'Imprimerie, cet art s'eſt ſoutenu avec gloire ; & l'Etat continue à lui accorder une liberté qui doit contribuer à favoriſer ſes progrès ; on regrette ſeulement que la beauté du papier ne réponde pas toujours au reſte de l'édition. On vient d'en donner une de la Jéruſalem délivrée, grand *in folio*, dont les gravures m'ont paru bien exécutées. La

boutique du Libraire Pasquali est le rendez-vous ordinaire des étrangers & des nobles; & ses presses, les plus occupées de Venise, forment une des principales branches du commerce actuel de cette ville. On y imprime tous les jours, avec approbation & permission, des traductions d'ouvrages François qui, en France même, ne paroîtroient d'aucune maniere. Quantité de livres Italiens, très-forts de choses & de faits, pourvu que la République n'y soit point intéressée, y sont imprimés & distribués avec l'attache du Gouvernement. La censure des écrits, même théologiques, appartient à un Magistrat séculier, dans lequel la Librairie trouve toutes les facilités qu'exige ce genre de commerce. Les principaux livres de toutes les Religions ont été imprimés à Venise. Les Juifs y ont fait une édition du Talmud, les Turcs de l'Alcoran, & Fra-Paolo de l'histoire du concile de Trente.

A propos de Fra Paolo, parmi plus de deux cens statues érigées à la gloire des hommes illustres de la nation, on est fâché de ne pas voir celle de cet homme célebre qui, avec tant d'élo-

quence, & au péril de sa vie, défendit les droits de la République contre les entreprises de la Cour de Rome : son génie seul auroit mérité un monument. Il est enterré dans l'église des Servites, sans inscription ni épitaphe, sans aucune indication qui en rappelle le souvenir. Son savoir & sa fermeté lui attirerent des ennemis qui le frapperent d'un coup de stylet. Ayant heureusement guéri de sa blessure, le fer qui étoit resté dans la plaie, & qu'il appelloit le stylet de la Cour Romaine, fut suspendu, & l'est encore avec cette inscription, *Christo Liberatori*, au pied du Crucifix de l'autel où il disoit tous les jours la Messe. Le Sénat enjoignit à ses Ambassadeurs, de notifier la mort de ce sujet illustre à tous les Princes de l'Europe ; honneur qui n'est accordé qu'au Doge ; & pour donner plus d'éclat à sa reconnoissance, il assura, par un décret, la protection constante de la République à la maison des Servites, où Fra-Paolo Sarpi étoit Religieux. Il fut ordonné qu'on lui érigeroit un mausolée aux frais de l'Etat ; mais ce projet est resté sans exécution par ménagement pour le Saint Siege. Son histoire du concile de Trente est écrite

avec une liberté qui a fait soupçonner sa religion. On en conserve encore le manuscrit à Venise. Pour cacher le motif d'animosité qui lui a fait entreprendre cet ouvrage, il y plaisante sur tout; mais des railleries perpétuelles, dans une matiere aussi grave, découvrent la partialité qu'il vouloit cacher. Nous avons deux traductions Françoises de cette histoire; l'une par Amelot de la Houssaye, l'autre par le P. le Courrayer, avec des notes qui ne sont peut-être pas moins dangereuses que le texte.

Les autres Vénitiens célebres qui ont illustré leur patrie, sont le Voyageur Marc-Paul, Louis Cornaro, les deux Manuce, Apostolo Zeno, Goldoni, &c. Ce dernier a fait imprimer, dans un grand nombre de volumes, un Recueil de comédies, qui ont été jouées dans son pays. Né avec un penchant insurmontable & un génie particulier pour la Poésie dramatique, il a fait en Italie plusieurs voyages qui l'ont mis à portée de connoître les mœurs de ses différentes villes. Il avoit pris d'abord le parti du Barreau; mais entraîné par son goût, il quitta Thémis pour Thalie, se livra entiérement au

théatre, forma le projet de relever la ſcene Italienne tombée dans l'opprobre, & d'introduire le ton de la bonne comédie parmi ſes compatriotes. Si cet auteur reſpectoit un peu plus les loix dramatiques, qu'il ne doit pas ignorer & qu'il viole trop aiſément, on peut dire qu'il ſeroit un des grands Poëtes comiques de ce ſiecle; car il a beaucoup d'eſprit; & ce qui lui fait encore plus d'honneur, c'eſt qu'il cherche à peindre les vertus les plus eſſentielles de la ſociété. Ses comédies, dont pluſieurs ont été traduites en François, ſont, à cet égard, une excellente école de mœurs.

Apoſtolo Zeno, né à Veniſe en 1669, & mort en 1750 dans la même ville, deſcendoit d'une famille Patricienne, & ſe fit connoître par ſes poéſies dramatiques. Il fut appellé à Vienne par l'Empereur Charles VI, y reçut d'abord le titre de Poëte, enſuite celui d'Hiſtoriographe de la Cour Impériale: deux emplois qui lui procurerent des penſions & du crédit auprès de ce Prince qui l'honora de ſes bontés. Zeno paſſa onze ans dans cette Cour, où chaque année il

donnoit au moins une piece nouvelle. Ce n'étoit pas toujours des tragédies prophanes ; il publioit aussi de ces drames sacrés, connus sous le nom d'*Oratorio*. Il revint à Venise en 1729, & fut remplacé à Vienne par le célebre Metastasio, dont le style enchanteur lui attira plus de partisans. En 1744, on fit imprimer un Recueil des ouvrages dramatiques d'Apostolo Zeno, contenant soixante-trois pieces, où l'on retrouve plusieurs endroits de nos bonnes tragédies. Non content d'en avoir dérobé les situations les plus frappantes, il en a copié mot à mot, & traduit littéralement des scenes entieres, sans autre changement que celui des noms propres, sans autre différence que celle de la langue. Mais quoiqu'imitateur, & même copiste, l'auteur Vénitien fait paroître beaucoup de talent dans quelques-uns de ses drames lyriques. On peut le comparer à Métastase, comme nous comparons Corneille à Racine; excepté que les deux Poëtes François sont fort supérieurs aux deux Italiens. Zeno subit même, à peu près, le sort du grand Corneille. Sa réputation fut balancée par celle de l'abbé Métas-

tase, qui a plus de grace, plus de douceur, plus d'harmonie, & Zeno plus d'invention, plus de fécondité, plus de vigueur. Cependant, pour n'être pas choqué des défaurs de ce dernier, il faut toute l'indulgence que nous sommes convenus d'accorder aux tragédies lyriques: ce genre comporte des libertés, des licences, des absurdités même, qu'il ne feroit pas possible de passer dans des tragédies proprement dites. Les ouvrages de cet auteur sont, en général, un amas confus d'intrigues entassées, qui, de trois ou quatre autres déjà connus, ne font, pour ainsi dire, qu'un seul drame.

Les talens de Zeno ne se bornerent pas à la poésie dramatique : il fit, dans sa jeunesse, de petites pieces fugitives en vers & en prose, & un poëme, médiocre à la vérité, sur la ville de Modon, dont les Vénitiens s'emparerent, lorsqu'ils firent la conquête de la Morée. Il fut le premier fondateur de l'académie *Degli Animosi*, des courageux, pour s'opposer au mauvais goût des *Concetti* & des faux brillans qui étoient fort en vogue en Italie dans le dernier siecle. Il mit au

jour les vies des Hiſtoriens & des Orateurs de la République de Veniſe, & le Journal des Savans d'Italie, dont il a lui ſeul donné vingt volumes. On a encore de lui un grand nombre de Lettres qui ont été rendues publiques après ſa mort.

Louis Cornaro, de l'illuſtre famille de ce nom, a ſi bien ſu profiter des avis qu'il donna à ſes lecteurs dans ſon Livre des Avantages de la vie ſo br qu'avec un tempérament foible il a vécu, ſain de corps & d'eſprit, au-delà de cent ans. Son ouvrage a été traduit en latin par Leſſius, & en françois, ſous le titre de Conſeils pour ſe procurer une longue vie. La même famille a auſſi donné la naiſſance à une fille célebre, Lucrece Hélene Cornaro, que toutes les Académies d'Italie ſe ſont fait honneur de recevoir dans leur Corps. Sa rare érudition, jointe à la connoiſſance des langues Latine, Grecque, Hébraïque, Eſpagnole & Françoiſe, lui auroit procuré une place parmi les Docteurs en Théologie de l'univerſité de Padoue, ſi l'Evêque de cette ville, craignant, comme il le diſoit, de voir cette ſcience divine

tomber en quenouille, n'eût cru devoir s'y opposer. On se contenta de lui donner le bonnet de docteur en Philosophie. Elle le prit, avec les autres ornemens du doctorat, dans l'église cathédrale, les salles du college ne pouvant suffire à l'affluence de monde que la singularité attiroit à cette cérémonie. Cette fille savante avoit fait vœu de virginité à l'âge de douze ans; & jamais rien ne put l'engager à le rompre. J'ai lu, dans une oraison funebre prononcée en son honneur, qu'Hélene avoit su dompter trois monstres particuliérement ennemis du beau sexe, le luxe, l'ignorance & l'orgueil. On la préfere, dans ce discours, aux Conquérans de l'antiquité, & spécialement à Pompée qui a vaincu Mitridate, Tigrane & Aristobule, au lieu qu'Hélene a triomphé de trois vices plus difficiles à soumettre que trois Royaumes.

On peut compter encore, parmi les auteurs Vénitiens, le satyrique Cavalier Dotti, natif de Lombardie, mais habitué à Venise, où il mourut poignardé; fin tragique qu'il s'attira, selon toutes les apparences, par sa funeste franchise. Une censure vive & amere

des mœurs de cette capitale, eſt l'objet des Satyres de ce Poëte. Il s'éleve d'abord contre l'uſage où ſont les Prêtres à Veniſe, d'inviter le peuple à l'offrande, qu'il appelle un moyen très-honnête de voler avec dignité, & ſe récrie ſur le bonheur d'avoir une jolie femme pour attirer la foule.

La deſcription des priſons de la République, que Dotti connoiſſoit pour les avoir habitées, eſt le ſujet d'une autre Satyre. « Un foible paſſage, dit-il, » en parlant de ſon cachot, eſt ouvert à » la lumiere, dont une énorme poutre » me dérobe encore la moitié. Sur le » ſoir, à peine un rayon de ſoleil pa» roît, qu'il s'évanouit. Je ne le blâme » point; il reſte dans ce déteſtable lieu » le moins qu'il lui eſt poſſible ».

Une autre de ces Satyres roule ſur une matiere où l'auteur a trouvé abondamment de quoi exercer ſa cauſticité; c'eſt le carnaval. Il parcourt avec véhémence toutes les folies & tous les déſordres auxquels ce tems de plaiſir donne occaſion. La licence, la diſſolution, tous les vices prennent l'eſſor, & jouent publiquement leur rôle affreux. Les rangs ſont confondus; l'impunité

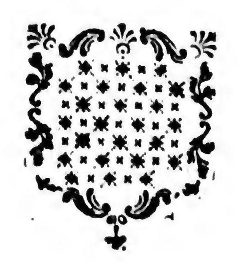
applanit le chemin aux plus grands excès ; & le déguisement qu'on emprunte fait taire la pudeur. C'est vers l'église de Saint-Marc, selon notre Poëte, que se tiennent les gens plongés dans ce crime, dont le feu est le réparateur, & qu'on ne désigne pas sans frissonner. En parlant des jeux publics, il dit : « Celui » qui y vient avec la fureur d'une har- » pie, y est plumé comme une oie. J'y » laisse aller cet homme, qui veut ex- » poser son patrimoine aux caprices » de la fortune, tandis que sa femme » risque ailleurs son honneur & sa dot. » J'y laisse aller ces étrangers, qui y » perdent leur argent comptant, & » vont ensuite engager follement leurs » bijoux chez l'usurier ». Il désigne tous les états ; car tous sont admis à ce jeu barbare, Prêtres, Moines, Comédiens, Filles de joie, Frippons, &c.

Les poésies du Cavalier Dotti ont été recueillies & imprimées en deux volumes, où l'on trouve des morceaux assez piquans, & par-tout de la facilité & du naturel. On est seulement fâché que ses Satyres soient écrites d'un style si diffus, les injures qu'il y prodigue, si grossieres, les proverbes qu'il ramene

trop ſouvent, ſi communs, mille idées qui s'offrent à ſon eſprit, ſi petites. Mais ce qui lui fait le plus de tort vis-à-vis des lecteurs honnêtes & religieux, c'eſt ſon peu de reſpect pour le culte & la bienſéance.

Je ſuis, &c.

A Veniſe, ce 5 Décembre 1757.



LETTRE

LETTRE CCCXXXIII.

Suite de Venise.

Il faut, Madame, que cette République soit solidement établie, & fortement constituée, pour avoir bravé les révolutions de tant de siecles; ce qu'on ne peut attribuer qu'à la forme de son administration & à la sagesse de ses Chefs. Toutes les affaires sont entre les mains des nobles toujours en action dans les Conseils, dans les Elections, dans les Tribunaux, au Sénat & dans les Armées.

Le Doge est le Prince de cette Aristocratie; on lui en laisse le titre & les honneurs; mais il n'en a l'autorité qu'avec les Sénateurs. Il préside à toutes les délibérations; mais il n'y a que sa voix. Son nom est sur toutes les monnoies; mais on n'y grave ni son effigie ni ses armes. Il est à la tête de toutes les loix; mais il n'en est que le Promulgateur. Sa charge est à vie; mais on a droit de le déposer lorsque ses infirmités, son âge ou

son incapacité le mettent hors d'état de vaquer à ses fonctions. C'est à lui que s'adressent toutes les affaires; mais il est obligé de les communiquer au Sénat. Les lettres de créance des ambassadeurs sont expédiées en son nom; mais elles doivent être scellées du sceau de la République. Le Gouvernement lui assigne des revenus; mais il ne touche point aux deniers publics. S'il marche en cérémonie, c'est avec tout l'appareil de sa dignité; mais l'Etat ne lui donne point de Gardes; & avec toute la majesté d'un Monarque, il n'a que l'autorité d'un noble de Venise. Il peut s'absenter avec la permission de la Seigneurie; mais en quittant le palais de Saint-Marc, il ne jouit plus des honneurs de sa place; il ne jouit pas même du privilege des simples citoyens; car on a le droit de l'insulter alors, de lui jetter des pierres, de la boue, &c. sans qu'il puisse prétendre à aucune réparation. Aussi dit-on qu'il est Roi sous la pourpre, Sénateur dans le Conseil, Captif dans la cité, & un très-petit particulier à la campagne. S'il paroît dans quelque fonction publique, il est toujours accompagné des Sénateurs qui partagent

avec lui le ſouverain pouvoir. On l'a exclu du commandement de l'armée, de peur que la victoire ne lui donne trop de force. En un mot, il n'eſt que le premier ſujet de l'Etat; & la République eſt ſi attentive à le laiſſer ſans appui, que ſes enfans, ſes freres, ſes neveux ſont exclus, pendant ſa vie, de toutes les grandes charges du Gouvernement. Il eſt défendu, ſous peine d'amende, de lui donner le titre de Monſeigneur; & en parlant de lui, on doit dire ſimplement Meſſer le Doge. Il eſt tenu de ſigner les actes au plus tard dans huit jours, & ne peut poſſéder aucun fief hors des terres de la Seigneurie, ni marier ſes enfans à des étrangers, ſans la permiſſion du Grand Conſeil. Aucun de ceux qui ſont attachés à ſa perſonne, n'eſt élevé aux emplois, qu'un an après avoir quitté ſon ſervice. Quoique le plus grand de tous, il ne doit appeller perſonne en juſtice, & peut y être appellé lui-même, ſans oſer contredire les concluſions de ſes Juges. Auſſi cette dignité flatte-t-elle ſi peu l'ambition, que la plupart de ceux que le Sénat y appelle, héſiteroient à l'accepter, s'il n'en pu-

niſſoit le refus ou l'abdication par l'exil & la confiſcation des biens ; ſur ce principe, qu'un citoyen qui ſe refuſe aux beſoins de la patrie, ne peut être regardé que comme un membre infidele & un ſujet puniſſable.

Les Doges n'ont pas toujours été dans cette dépendance ; vous avez vu qu'ils regnerent d'abord avec toute la puiſſance de la ſouveraineté abſolue. Ils ſe déſignoient des ſucceſſeurs que le peuple, qui avoit alors la meilleure part aux élections, confirmoit par ſes ſuffrages. Mais comme ce Gouvernement étoit trop tumultueux, le Doge Sébaſtien Ziani, de concert avec les principaux de l'Etat, priva le peuple d'un pouvoir dont il abuſoit, & établit un Conſeil ſouverain, dont on tira les électeurs du Prince de la République. Ce Tribunal, érigé vers la fin du douzieme ſiecle pour tenir lieu des aſſemblées générales de la nation, s'arrogea bientôt la puiſſance ſuprême. Le Doge Gradonico voulant exclure les Plébéïens du Gouvernement, fit publier une ordonnance, qui régloit que tous ceux qui formoient alors ce Conſeil, le compoſeroient eux ou leurs ſeuls deſ-

cendans, à perpétuité. Cette loi, qui ôtoit pour jamais à tous les citadins l'espérance d'y être admis, devoit nécessairement causer de grands troubles. Le peuple fit quelques efforts contre la tyrannie, qui ne servirent qu'à resserrer ses chaînes; on forma des conspirations, dont les auteurs & les complices furent découverts & punis. Pour conserver le souvenir de la victoire remportée sur les rébelles; car c'est ainsi qu'on appella les plus foibles, il fut décidé que le 15 de Juin seroit fêté désormais à perpétuité; que ce même jour, le Doge avec tout le Sénat, précédé du Clergé, se rendroit en grande pompe à l'église de Saint Vit, pour y remercier Dieu solemnellement de la protection qu'il avoit accordée à la République.

Telle est l'origine de cette aristocratie Vénitienne, de cette ancienne distinction de nobles & de Plébéïens, qui rend les uns maîtres & les autres sujets. Toute l'autorité passa aux Patriciens; & le peuple n'eut pour lui que la servitude. On confirma les loix du Conseil Suprême; le Doge fut le premier à s'y soumettre; & sa grandeur

éclipsée ne fut plus qu'un fantôme. Cet ancien maître de la République n'en est, pour ainsi dire, plus que l'esclave couronné; & sa qualité, loin d'augmenter son crédit, ne sert, en quelque façon, qu'à le diminuer. Les honneurs ne passent chez lui que par un canal, pour retomber sur l'État dont il est l'image.

Le choix de ce premier Magistrat se fait à la pluralité des suffrages, par la voie du scrutin. Après différens balottages, où l'on élit un certain nombre de Conseillers, ces derniers procedent à l'élection du Doge, qui doit réunir au moins vingt-cinq voix, & être approuvé par tous les membres du Grand Conseil. Une décharge générale de l'artillerie du port, de l'arsenal & des galeres, annonce à toute la ville le choix des Electeurs. On conduit le nouveau Doge dans l'Eglise de Saint Marc, où il est présenté au peuple. « Voilà le Prince que nous avons choisi, dit le plus ancien Sénateur; désormais vous le reconnoîtrez pour le chef de la nation ». En même tems il lui met sur la tête la couronne ducale, espece de bonnet de velours cramoisi, chargé de pierreries, d'une

forme affez bizarre, qu'il n'ôte qu'au moment de l'élévation de l'Hoftie, & quand il reçoit la vifite d'un Prince du Sang Royal ou d'un Cardinal. C'eft moins fa couronne que celle de la République; & comme elle repréfente la fouveraineté, il n'eft jamais permis au Doge de porter la main plus haut que fa tête.

La falle où il reçoit les premiers hommages le jour de fon couronnement, eft celle où il fera expofé publiquement après fa mort. Le grand Chancelier ne manque pas de lui montrer cette trifte perfpective, en l'avertiffant qu'on fera le procès à fa mémoire, qui fera flétrie ou honorée felon fes mérites. Il eft non feulement obligé de payer les frais de fon inftallation; on exige encore qu'il avance ceux de fes funérailles. La nation n'en porte pas le deuil; on fe contente de fermer les théatres, & d'interdire les mafques le jour de fon enterrement. Il prend le titre de Sérénité à la tête du Confeil; mais il n'eft diftingué des autres Sénateurs, que par les attributs de fa dignité. Dans les cérémonies publiques, il paroît fous un

manteau de drap d'or, ſur lequel eſt une eſpece de camail d'hermine. Dans le particulier, il ne porte que le bonnet rouge, la robe à grandes manches avec une longue queue. Cette robe, toujours de ſoie, peut être de diverſes couleurs. Sa chauſſure eſt rouge, comme celle des Cardinaux; & il tient à la main un bâton doré en guiſe de ſceptre, pour marquer ſa prééminence. Son ſiege, dans tous les tribunaux, eſt plus élevé que les autres; & quand il entre, tous les Magiſtrats ſe levent & le ſaluent; il ne ſe leve & ne ſe découvre pour perſonne. On raconte à ce ſujet, que le pere du Doge Celſi, qui régnoit au quatorzieme ſiecle, croyant qu'il étoit contre la dignité paternelle, de ſe découvrir devant ſon fils, & ne pouvant pas néanmoins reſter couvert devant ſon Souverain, prit le parti d'aller toujours tête nue. Alors le fils, pour éviter les plaiſanteries que cette ſingularité attiroit à ce bonhomme, mit une croix ſur le bonnet ducal; le pere ne manqua plus alors de ſe couvrir; & lorſque rencontrant le Doge, il étoit obligé de le ſaluer, il avoit ſoin de dire que c'étoit à la croix qu'il rendoit cet honneur,

& non pas à ſon fils, auquel, comme pere, il ne devoit aucun reſpect.

Les fonctions de cette place conſiſtent à donner audience aux Ambaſſadeurs, à épouſer la mer, à préſider aux aſſemblées, à veiller ſur tous les membres de la Magiſtrature, & à nommer aux Bénéfices annexés à l'égliſe de Saint Marc. L'Etat fait au Doge douze mille ducats de revenu, tant pour l'entretien de ſa maiſon, que pour les quatre banquets ſolemnels qu'il donne tous les ans, & auxquels ſont invités les Ambaſſadeurs étrangers, & les nobles en charge à tour de rôle. Ce Magiſtrat, qui a ordinairement une femme, & qui ſe marie avec la mer, a encore le privilege ſingulier d'épouſer une abbeſſe; mais ce mariage n'a pas plus de ſuite que le précédent. Comme Prince de la République, il a ſous ſes ordres un monaſtere de filles, fondé pour ſervir de retraite à de pauvres demoiſelles. Cette maiſon n'a point d'autre ſupérieur : il en nomme l'abbeſſe, & l'épouſe en grande cérémonie lorſqu'elle en prend poſſeſſion.

Les jours qui ſuivent l'élection du Doge, ſont marqués par des feux

R v

de joie & des bals, dont ses parens font les honneurs. La noblesse Vénitienne, couverte des étoffes les plus riches; les femmes, si chargées de pierreries, qu'on les prendroit pour des Sultanes, voilà la magnificence de ces assemblées majestueuses, qui forment un spectacle digne de la gravité d'une sage République. Toute la Seigneurie y danse en robe rouge & en grandes perruques. Les Ambassadeurs ne peuvent y être qu'*incognitò*, c'est-à-dire, avec le masque; le Nonce même est assujetti à cette étiquette. Les femmes des nobles de terre ferme, & les premieres bourgeoises de la ville, en robes noires, sont placées derriere ce cercle brillant, dans une espece de galerie. Vous diriez autant de veuves qui pleurent le décès de leurs maris, si la gaieté qu'inspire le masque, n'effaçoit un peu de cet air lugubre.

A la mort du Doge, on expose sa représentation en cire trois jours de suite, pendant lesquels sa vie est scrupuleusement examinée par des Inquisiteurs nommés à cet effet. S'il se présente des créanciers, ses héritiers

paient les dettes, sans quoi il seroit privé des honneurs funebres. Les Sénateurs assistent à ses obseques en vestes d'écarlate, pour marquer que cette mort, annoncée par toute la ville, n'intéresse ni la liberté, ni la souveraineté de la Répubique. Le convoi est si nombreux, que la marche dure près de quatre heures. Il est formé par toutes les Confréries, les Clercs réguliers, les Ecclésiastiques, les Moines, une partie de la Seigneurie, les parens, & toute la maison du défunt. Ce cortege, au sortir du palais, commence par faire le tour de la place; & quand on arrive devant la principale porte de l'église, on fait sauter trois fois l'effigie, pour avertir Saint Marc de recevoir le Prince décédé, & de le présenter à Saint Pierre; d'autres disent, pour montrer au peuple qu'il ne dort pas, qu'il est bien mort, puisqu'aucun mouvement n'est capable le réveiller.

On compte cent seize Doges depuis Paul Luc Anafeste, qui le premier, en 697, fut élevé à cette dignité, jusqu'à celui qui occupe actuellement cette premiere charge de la République. Les

plus célebres dans l'hiſtoire, ceux dont les actions éclatantes ont perpétué le ſouvenir dans les faſtes de la nation, ſont connus ſous les noms de Participatio, Tradenigo, Candiano, Urſéolo, Contarini, Silvio, Falier, Michieli, Ziani, Dandolo, Gradonico, Venier, Moncenigo, Foſcari, &c. &c.

Les troubles intérieurs de l'Etat, ſous l'adminiſtration des Tribuns, ayant obligé de changer la forme du Gouvernement, on propoſa l'élection d'un chef, qui devînt comme le centre & le dépoſitaire de l'autorité; & Paul Luc Anafeſte fut nommé premier Duc ou Doge de Veniſe. Un mêlange de douceur & de ſévérité, dont il fit uſage à propos, ramena le calme. Il ordonna qu'un certain nombre de navires fuſſent toujours prêts pour donner la chaſſe aux pirates; il fit conſtruire des forts à toutes les embouchures des rivieres; & ſon regne, qui dura plus de vingt ans, fut heureux, glorieux & tranquille. La juſtice exactement rendue, l'innocence protégée, le crime puni, la religion reſpectée, la concorde maintenue, le commerce appuyé, l'abondance procurée; tout ſe reſſentit de la vigilance

& de l'habileté d'un Prince, qui fut tout à la fois & la gloire & les délices de sa nation.

Les Doges qui lui succéderent, n'y causerent que des troubles, jusqu'en 764, que Maurice fut élevé à cette place. Cet homme, distingué par sa naissance, joignoit à une fortune opulente, un fond de probité & un caractere de douceur, qui lui concilierent l'attachement & l'estime de ses concitoyens. Son Gouvernement, qui dura vingt-trois ans, fut toujours également modéré & tranquille. Il avoit un fils à qui il croyoit des qualités éminentes; il demanda qu'on lui permît de l'associer à sa dignité; & l'on se crut trop heureux de pouvoir lui donner cette marque d'affection; mais après la mort du pere, les Vénitiens n'eurent, malheureusement, que trop de sujets de se repentir de leur complaisance; le fils se livra à tous les excès de la tyrannie, & n'évita la mort que par la fuite.

Esprit, capacité, bonne conduite, Ange Participatio, qui parvint au Dogat au commencement du neuvieme siecle, réunissoit toutes les qualités qui font les grands hommes. Son premier soin

fut de réparer les maux que la guerre & les troubles civils avoient fait éprouver à la République; & son gouvernement y ramena la prospérité. Il s'associa l'ainé de ses fils, qui devint son successeur, & fut lui-même remplacé par son frere, sous le regne duquel le corps de Saint Marc fut transporté à Venise, & placé dans une église que les deux freres firent bâtir à leurs frais. Par sa mort, la famille des Participatio perdit la suprême dignité, qu'elle sembloit vouloir rendre héréditaire.

Tradenigo, treizieme Doge, fut la victime des troubles intérieurs qui divisoient la République. Un jour qu'il alloit à l'église, quelques séditieux se jetterent sur lui & l'assassinerent. Ses vertus, qui méritoient un autre sort, exciterent l'indignation des citoyens. On poursuivit les meurtriers, dont le chef, frappé de l'énormité de son crime, & de la honte du supplice qui lui étoit destiné, tomba dans les plus violens accès de rage, & expira. Ses complices furent condamnés à mort; & le peuple fut lui-même l'exécuteur de cet arrêt. Il se jetta sur eux, traîna

leurs corps dans les rues, après les avoir déchirés avec fureur.

Sous le Doge Candiano, vers l'an 920, une entreprise des corsaires d'Istrie donna lieu à un usage qui s'observe encore annuellement. Suivant une ancienne coutume, les mariages des principaux citoyens se célébroient la veille de la Chandeleur dans une des lagunes. On y menoit, dès le matin, les fiancées en grand étalage de parure, ayant chacune la cassette où étoient renfermés leurs joyaux, leurs pierreries & l'argent de leur dot. Les hommes s'y rendoient de leur côté; & après une Messe solemnelle, on leur donnoit la bénédiction nuptiale. Cet usage étoit connu de tous les environs; les corsaires d'Istrie se mirent en tête d'en profiter pour faire une riche capture. Ils vinrent de nuit la veille de la célébration, s'embusquerent secrettement autour de l'église; & au moment de la cérémonie, ils sortirent brusquement de leurs barques, se jetterent sur les assistans le sabre à la main; & dans l'instant, époux, épouses, bijoux, cassettes, &c, tout fut enlevé & embarqué par les pirates. Le Doge, instruit & outré de l'insulte, ramasse

tout ce qu'il rencontre d'ouvriers, d'artisans & d'autres gens sous sa main, monte sur un vaisseau, court après les corsaires, & les trouve occupés à partager le butin. Il les attaque sans leur donner le tems de se reconnoître, les tue tous, fait jetter leurs corps à la mer, & rentre le moment d'après dans Venise, emmenant avec lui & les trésors & les captifs qu'il vient de délivrer.

Pour perpétuer la mémoire de cet événement & représenter le triomphe de ces jeunes fiancées rendues aux vœux de leurs époux, on établit la fête des Maries. Tous les ans, la veille de la Chandeleur, douze filles, mises magnifiquement, étoient conduites par la ville dans des gondoles avec un nombreux cortege. On les menoit chez le Doge, de-là, successivement chez les principaux citoyens; & on leur servoit un somptueux repas dans une des salles du palais.

Ceux qui avoient si bien secondé le Doge contre les Pirates, étoient pour la plupart de la paroisse de Sainte Marie Formose. Candiano les fit venir, leur demanda quelle espece de grace pourroit leur être plus agréable, & promit qu'elle leur seroit accordée. Ces bonnes

gens desirerent, pour toute faveur, que le Doge, suivi de son Conseil, vînt tous les ans, le jour de la Purification, visiter leur paroisse. « Mais s'il pleu» voit, reprit Candiano, faudroit-il y » aller ce jour-là ? S'il pleut, répon» dirent-ils, on vous enverra de quoi » vous couvrir; & si vous avec soif, » on vous donnera de quoi boire ». De-là est venu l'usage qui dure encore; tous les ans, le Doge & la Seigneurie se rendent à cette église, où le Curé présente deux chapeaux dorés, deux oranges & deux flacons de malvoisie.

Un descendant de Candiano, que ses vices avoient fait exiler, fut élevé au rang suprême, & s'abandonna à tous les excès de son mauvais naturel. Il répudia sa femme, l'obligea à se retirer dans un couvent, força son fils à se faire Ecclésiastique, épousa Valdrade, fille du Roi Berenger; & fier de cette alliance royale, traita les Vénitiens avec un orgueil & un despotisme insupportables. Ils se souleverent, & l'assiégerent dans son palais. Sa garde, car il avoit osé s'en donner une, voulut d'abord prendre sa dé-

fenſe ; mais le peuple, plus indigné par ſa réſiſtance, mit le feu au palais. Candiano parut alors, tenant dans ſes bras l'enfant qu'il avoit eu de Valdrade, & demanda grace pour le fils & pour le pere. Ses prieres ſont inutiles ; le peuple inexorable, maſſacre impitoyablement l'un & l'autre, & traîne leurs corps à la voierie.

Une acclamation générale éleva, en 976, à la premiere dignité, Pierre Urſéolo, citoyen des plus recommandables par la pureté de ſes mœurs & la gravité de ſon caractere. Ce Magiſtrat, qui n'avoit accepté cette place qu'avec une extrême répugnance, s'appliqua avec autant de déſintéreſſement que de zele, à procurer le bien & l'avantage des citoyens. Un Doge, ſi propre à faire le bonheur de la République, ne pouvoit démériter d'elle, qu'en abdiquant le Gouvernement ; ſa trop grande piété lui fit prendre le parti du cloître ; mais il ne trouva d'autre moyen d'échapper à l'amour du peuple, qu'en partant de nuit, auſſi déguiſé qu'un tyran qui fuit l'indignation de ſes ſujets révoltés. Cette maniere de ſe faire Moine, & d'enterrer dans la ſoli-

tude des talens qui pouvoient être plus utiles, a souvent privé la République des plus vertueux de ses Princes.

On prétend qu'en partant pour son monastere, Urséolo prédit à son fils, qu'il parviendroit au Trône ducal, & qu'il l'illustreroit plus qu'aucun de ses prédécesseurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que de tous les choix que les Vénitiens avoient faits jusqu'alors, celui d'Urséolo II fut le plus glorieusement justifié par les prospérités qui signalerent son gouvernement. Il débuta par obtenir des Empereurs d'Orient la liberté du commerce dans tous les ports de l'Empire Grec, avec exemption de tous droits; il soumit à l'Etat l'Istrie & toutes les villes de la Dalmatie, attacha par un traité la Croatie à la République, subjugua les habitans du golfe de Narenta; & la puissance Vénitienne sortit enfin de ses étroites limites. Le siecle de ses accroissemens & de ses conquêtes commence au regne d'Urséolo. Au lieu de quelques isles qui faisoient tout le ressort de sa domination, de vastes provinces reçoivent d'elle la loi, & sont assujetties à l'empire de ce peuple, toujours exempt de servitude.

Après la mort de ce Doge, un de ses fils regardant cette place comme un bien héréditaire, eut la témérité d'en vouloir jouir à ce seul titre. Cette prétention souleva le peuple; & la République donna un décret, par lequel la famille des Urséolo, l'une des plus illustres & des plus recommandables de l'Etat, fut chassée pour toujours de Venise, & déclarée déchue à perpétuité de tous honneurs, droits & prééminence; opprobre dont elle est restée couverte jusqu'à nos jours. On fit ensuite une loi qui abolit la coutume dangereuse d'associer les enfans des Doges à leur dignité.

Les regnes de Contarini, de Silvio & de Vital Falier, occupent une bonne partie du douzieme siecle, mais n'offrent rien de remarquable. On raconte seulement, de la part de la femme de Silvio, qui avoit épousé une Grecque de Constantinople, des traits de sensualité & de luxe, dont les Vénitiens n'avoient aucune idée. L'eau commune ne lui suffisoit pas pour se laver; il lui falloit les eaux de senteur les plus exquises; sa table n'étoit servie qu'en vaisselle d'or; des parfums, qu'elle

faisoit venir, à grands frais, de l'Orient, remplissoient ses appartemens. On regarda comme un juste châtiment du ciel, la maladie cruelle qui survint à cette Grecque trop sensuelle; c'étoit un cancer qui la rongeoit toute vive, & la fit mourir dans des douleurs accompagnées d'une infection insupportable.

Deux incendies arrivés successivement sous le regne de Falier, second Doge de ce nom, au douzieme siecle, réduisirent en cendre la ville de Venise. Jusques-là, elle n'avoit eu que des maisons bâties de bois, sans grandeur & sans ornement. On comprit la nécessité de donner aux édifices une construction plus solide; & cette époque fut la source de tous les embellissemens qui ont rendu, avec le tems, cette cité, l'une des plus superbes de l'univers. Tandis que le Doge donnoit ses soins à la réparation de la capitale, ses victoires contre les Hongrois lui acquéroient une gloire qui lui procura, de la part de ses concitoyens, les plus grands honneurs. Falier voulut se montrer avec un appareil, qui augmentât encore l'impression que faisoit sur

eux le bruit de ſa victoire. Il fit une entrée qui tenoit de la pompe des anciens triomphes : on portoit devant lui les étendards pris ſur l'ennemi ; & une multitude de Hongrois, devenus ſes captifs, ſuivoient ſon char chargés de chaînes. Ce ſpectacle flatta tellement les Vénitiens, qu'au milieu du fracas que firent, parmi eux, les trophées de leur Doge victorieux & conquérant, ils le proclamerent Duc & Prince de Croatie, titre que les Doges ajouterent depuis à leur ancienne qualité de Duc de Dalmatie & de Veniſe. Les Hongrois prirent leur revanche ; & le brave Falier fut tué dans le combat.

Michiéli, ſon ſucceſſeur, ſe ſignala au ſiege de Tyr, pour lequel il avoit enflammé l'eſprit de ſes concitoyens. Les Vénitiens, qui attaquoient la ville par mer, furent accuſés par les autres croiſés, d'avoir pris le poſte le plus ſûr, qui les mettoit en état, en cas d'événement, d'avoir la mer libre pour ſe ſauver. Michiéli, indigné d'un tel ſoupçon, fit enlever de ſes vaiſſeaux les voiles, les rames & les gouvernails, les fit porter au camp, ſe plaignit de la méfiance des Généraux, & dit que la retraite des

Vénitiens étant actuellement impossible, leur péril étoit plus grand, puisqu'outre le fer de l'ennemi, ils avoient encore à craindre la mer & les vents. « Vous » pouvez fuir, ajouta-t-il ; au lieu qu'il » n'est plus pour nous de retraite ». Ce procédé étonna & remplit toute l'armée d'admiration ; on donna les plus grandes louanges à l'intrépidité du Doge ; & l'on ne voulut jamais consentir que les agrès nécessaires à tant de vaisseaux, restassent sur terre, au risque de voir périr toute la flotte. Michiéli, après la prise de Tyr, parcourut l'Archipel comme un flamme dévorante, & mourut comblé de gloire & regretté des Vénitiers, qu'il avoit rendus triomphans au dehors, & toujours paisibles dans l'intérieur de l'état.

J'ai parlé de Sébastien Ziani à l'occasion du mariage de la mer. Comme il étoit extrêmement opulent, il profita de ses richesses pour se rendre agréable au peuple par divers embellissemens dont il orna la ville à ses frais. L'entrevue & la réconciliation du Pape Alexandre III & de Frédéric I, dit Barberousse, se firent à Venise sous le Dogat de Ziani, qui en fut le médiateur &

l'arbitre. Le Pape, par reconnoiſſance, lui fit préſent d'un paraſol & d'un ſiege garni de drap d'or, dont il deſira que lui & ſes ſucceſſeurs fiſſent uſage dans les jours de repréſentation, voulant que toute la poſtérité ſe ſouvînt qu'il avoit été redevable de ſon bonheur à la fidélité & au zele de la Seigneurie.

Le Doge Dandolo étoit deſtiné à porter la fortune du nom Vénitien au plus haut degré de grandeur & de puiſſance; & ſon regne eſt une des plus brillantes époques de l'hiſtoire de cette nation. Agé de quatre-vingt-dix ans & preſque aveugle, il fut Général d'une grande flotte, donna des batailles, livra des aſſauts; & ſes ſoins, ſes veilles, ſes exploits bouleverſerent l'Empire de Conſtantinople. On convint d'élire un autre Empereur; le choix alloit tomber ſur Dandolo, il crut plus avantageux pour la République, de faire élire un François; & Beaudouin fut couronné. Toutes les vertus qui forment les grands Princes & les grands hommes, entrent dans le caractere de Henri Dandolo, qui mourut à Conſtantinople, où il repréſentoit avec le même éclat de majeſté, que l'Empereur lui-même.

Le

Le changement prodigieux qui mit tout le pouvoir de la République dans les mains des nobles, fut l'ouvrage d'un ſeul homme : le Doge Gradonico, vrai créateur de l'Ariſtocratie Vénitienne, doit être regardé comme le premier fondateur de cet Etat. Il fut en même tems l'inſtituteur du Conſeil des Dix ; & ſi un gouvernement où la terreur eſt toujours à côté de ceux qui en tiennent les rênes, pour foudroyer les conducteurs qui s'égarent, & le ſujet qui oſe remarquer l'égarement, ſi, dis-je, un pareil gouvernement peut être mis dans le nombre des inventions utiles, Veniſe n'a point de plus grand bienfaiteur que Gradonico.

André Dandolo, cinquante-quatrieme Doge, a laiſſé une chronique qui eſt le plus ancien & le meilleur monument qui nous reſte de l'hiſtoire de ſa nation. Son mérite ſupérieur l'éleva de bonne heure aux grandes charges. Il fut Procurateur de Saint-Marc à l'âge de vingt-quatre ans ; & il n'en avoit que trente-ſix lorſqu'il monta ſur le Trône ducal. C'étoit un homme de beaucoup d'eſprit, grand littérateur, le premier des nobles qui ait

eu rang parmi les docteurs, & l'un des plus ſavans hommes du quatorzieme ſiecle. Son regne fut l'époque d'un fâcheux renouvellement de guerre entre Gênes & Veniſe. Les deux Généraux qui ſe diſtinguerent le plus pendant ſon Dogat, furent Doria chez les Génois, & Piſani parmi les Vénitiens.

Le regne d'André Contarini eſt mémorable par la ſuite de ces mêmes guerres qui diviſerent ſi long-tems les deux Républiques. Si le Doge n'avoit pas pris le parti de marcher en perſonne au ſiege de Chioza, jamais on n'auroit fait tous les efforts, d'où eſt réſulté le ſuccès de cette entrepriſe. Il fut le premier à engager ſes revenus & à fondre ſa vaiſſelle, pour ſubvenir aux beſoins publics. Son exemple devint une leçon de généroſité pour tous les citoyens qui l'imiterent avec empreſſement; & ces reſſources multipliées ſauverent l'Etat. Le ſouvenir de ce qu'il avoit fait pour le ſalut de ſa patrie, engagea le Sénat à lui rendre des honneurs extraordinaires après ſa mort. Un noble Vénitien fut chargé de prononcer ſon oraiſon funebre; diſtinction qui n'avoit été pratiquée pour

aucun de ſes prédéceſſeurs, & que le ſimple uſage a rendue commune à ceux qui lui ont ſuccédé. On lui fut principalement redevable d'avoir ranimé l'ardeur des troupes & remédié à l'épuiſement des finances dans l'état de criſe où ſe trouvoit alors la République.

Les hiſtoriens ont donné, en deux mots, une grande idée du Doge Antoine Venier : « il aima la paix & la juſtice, » & ſe montra rigide obſervateur des » loix ». Il en fut lui même un exemple bien remarquable dans une occaſion où il étoit perſonnellement intéreſſé à adoucir leur rigueur. Son fils, Louis Venier, amoureux d'une dame Vénitienne, & piqué de ſes dédains, deſſina ſur ſa porte deux figures avec de grandes cornes, & écrivit au-deſſous, avec des termes outrageans, le nom de ſa maîtreſſe & celui de ſa ſœur. Le mari porta ſes plaintes; & le jeune homme fut condamné à deux mois de priſon, avec défenſe de paſſer, pendant dix ans, dans le quartier de cette femme. Louis Venier ſubit ſon arrêt; mais il tomba malade, & fit demander à ſon pere la permiſſion d'aller reſpirer un air plus ſain. Le Doge fut inexorable.

On lui présenta le danger où étoit son fils ; rien ne put ébranler ce pere inflexible. Louis mourut ; tout Venise en fut affligé ; Antoine Venier ne sentoit pas moins vivement cette perte ; mais il la supporta avec une fermeté digne de servir d'exemple à tous ceux qui gouvernent.

Le Doge Moncenigo, qui mourut en 1424, étoit un Prince plein de vertu & de bonté, qui connut le prix de la paix, & mit son application à éviter tout ce qui pouvoit l'altérer. Il avoit une habileté particuliere pour les opérations de commerce, & vint à bout de rendre celui de Venise plus florissant qu'il n'avoit été jusqu'alors. Le bâtiment de la bibliotheque de Saint-Marc fut commencé sous son regne. Il y avoit une ancienne loi qui, par un principe d'économie, & pour prévenir de vains projets de décoration, défendoit de proposer la reconstruction du vieux palais, & condamnoit celui qui en feroit la proposition, à une amende de mille ducats. Cet édifice fut brûlé en partie ; & personne n'osoit parler de le réparer. Moncenigo fit plus ; il proposa de e

rebâtir. Aussi tôt on le somma de payer l'amende portée par la loi. Il la paya sans hésiter, & continua d'exposer la nécessité de cette reconstruction. Le Sénat touché de son désintéressement, mit la chose en délibération ; & il fut arrêté qu'on démoliroit l'ancien édifice, pour en rebâtir un nouveau avec plus d'étendue & de magnificence. Le Doge eut la direction de cette entreprise, & fit élever le palais qui subsiste actuellement.

L'épitaphe de François Foscari, soixante-cinquieme Doge de Venise, apprend à ceux qui veulent la lire, qu'arrivé à cette place éminente, ce premier Magistrat manifesta des vues pour le bien de la patrie, une habileté dans le choix des moyens, une facilité pour le travail, une capacité pour toutes sortes d'affaires, une application aux moindres détails, une fermeté dans ses résolutions, dont on n'avoit point vu d'exemple. Il évita, autant qu'il put, la guerre de mer, pour que rien ne nuisît au commerce de sa nation, source de ses prospérités & de ses richesses. Il porta les armes de la République dans le continent, & y procura

des conquêtes qui apprirent à toute l'Europe, que les Vénitiens étoient des alliés à rechercher & des ennemis à craindre. Il brilla également dans les négociations, possédant le grand art de saisir les circonstances favorables. Sous son regne, Venise commença à jouer un des premiers rôles en Italie, & à jouir, dans les autres Etats, de la plus grande considération. Par ses soins, l'ordre regna dans les finances, l'impartialité dans les tribunaux, la police & la sûreté dans les villes. Il fut traité avec moins de ménagement qu'aucun de ses prédécesseurs; vous avez vu avec quelle ingratitude ses concitoyens l'obligerent d'abdiquer le souverain pouvoir.

Je suis, &c.

A Venise, ce 7 Décembre 1757.



LETTRE CCCXXXIV.

SUITE DE VENISE.

IL n'y a point de peuple en Europe, qui renferme dans son sein des familles nobles, aussi anciennes que celles qu'on trouve à Venise. Quelques unes, qui existent encore, peuvent compter, sans avoir recours aux chimeres généalogiques, douze ou treize siecles d'antiquité. Celles qui sont inscrites dans le Livre d'or, armorial sacré qui ne souffre rien d'impur, se divisent en trois classes; la premiere, qu'on appelle les douze Apôtres, ou les nobles d'anciennes Maisons, descendent des douze Tribuns qui élurent le premier Doge; les Badoëro, les Barozzi, les Contarini, les Dandolo, les Gradonico, les Falier, les Memmi, les Michieli, les Morosini, les Sanudi, les Tiepolo, les Polano: ces derniers ne subsistent plus. Les familles nommées les quatre Evangélistes, les Bembi, les Bragadini, les Justiniani & les Cornaro,

vont de pair avec les premiers, de même que les Delphini, les Quirini, les Marcello, &c. Leur chimere, car il en faut toujours une, eſt de faire dériver leur deſcencance de quelques-uns des héros de l'ancienne Rome. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'elles viennent, pour la plupart, de ces anciens chefs qui, avant la création des Doges, gouvernoient les iſles Vénitiennes. Vous avez vu, parmi leurs aïeux, des Princes qui ont regné ſouverainement dans ce même Etat, & ont ſubſtitué l'Ariſtocratie Républicaine au Gouvernement abſolu d'un ſeul, qu'ils auroient pu rendre héréditaire dans leur Maiſon. Vous y verrez de grands Généraux, des Souverains Pontifes, des Cardinaux, des hommes diſtingués dans tout genre de mérite.

La ſeconde claſſe eſt celle dont les familles, en 1290, furent inſcrites au Livre d'or, lorſque le Doge Gradonico établit l'Ariſtocratie. La troiſieme eſt compoſée de ceux qui, dans les beſoins preſſans de la République, dans les tems de guerre avec les Génois & avec les Turcs, ont acheté la nobleſſe. Ces derniers n'ont part qu'aux moindres

charges de l'Etat, & ſont rarement employés dans les affaires importantes. Le titre de Noble Vénitien s'accorde auſſi à des Souverains étrangers, à leurs enfans, à quelques Maiſons illuſtres, qui paroiſſent ſouhaiter une diſtinction que pluſieurs de nos Rois n'ont pas dédaignée. Henri IV demanda que ſon nom fût inſcrit au Livre d'or; ce qu'on a regardé comme un honneur capable d'illuſtrer à jamais cette noble République. On ordonna une aſſemblée extraordinaire du Grand Conſeil; & à la généralité des voix, on rendit un décret, par lequel Henri de Bourbon, quatrieme du nom, Roi de France & de Navarre, fut déclaré Noble Vénitien, avec le droit de tranſmettre cette prérogative à toute ſa poſtérité. Rien ne prouve mieux la haute conſidération dont l'Etat de Veniſe jouiſſoit en Europe, que de voir un Roi de France flatté du privilege de lui appartenir. Enfin, il eſt un autre ordre appellé la Nobleſſe de Terre-Ferme, qui habite les Etats du continent; mais elle ne participe ni au gouvernement, ni aux charges de la République.

Il eſt défendu aux nobles Vénitiens de ſervir chez l'étranger, & d'en rien recevoir ſans la permiſſion du Sénat. L'Etat prévient leur indigence; & s'ils ſavent ſe rendre dignes de ſes bienfaits, il les éleve à des places qui les menent à la fortune. C'eſt au Gouvernement à juger leurs différends, à appaiſer leurs querelles, à prendre tous les moyens d'entretenir entr'eux la paix & la bonne intelligence. On leur feroit un crime de paroître trop populaires, de montrer des vertus trop éclatantes, de poſſéder des talens ſupérieurs à ceux des autres nobles. L'égalité eſt la baſe de la République; on a vu des Patriciens éloignés des affaires, d'autres condamnés à mort, pour s'être diſtingués par trop de mérite, quand ce mérite paroiſſoit contraire aux vues du Gouvernement. La diſſimulation qu'on fait être, en général, le caractere de tous les Vénitiens, eſt ſpécialement celui de la nobleſſe. Les Sénateurs ſurtout, ſont d'une diſcrétion impénétrable ſur ce qui regarde les affaires de l'Etat.

Les Patriciens les plus pauvres ſont communément les plus fiers. Ils parlent

aux citadins, aux étrangers, à ceux même dont ils ont besoin, avec la morgue la plus insolente. Un François se promenant dans la place de Saint-Marc, en heurta un par mégarde. Le noble le prit gravement par le bras, & lui demanda quelle bête il croyoit la plus pesante & la plus lourde? Le François étonné, resta quelque tems sans répondre; mais le Vénitien, sans rien perdre de sa gravité, ayant répété la même question, le François répondit bonnement, que l'animal le plus lourd étoit l'éléphant. « Hé bien, dit l'autre, apprenez, Monsieur l'Eléphant, qu'on ne heurte point impunément un noble Vénitien ».

On leur donne à tous le titre d'Excellence; & la maniere de les saluer, est de baiser la manche de leur habit. Cette manche forme une espece de sac, qui leur sert pour aller au marché ou à la boucherie. J'en ai vu qui renfermoient un gigot de mouton, ou une douzaine d'artichauts; & ils n'en sont ni moins fiers, ni moins infatués de leur dignité. La famille des Contarini, la seconde de Venise par son ancienneté, & la plus illustre dans les armes & dans les let-

tres, eſt bien déchue de cette antique ſplendeur, au moins à en juger par l'état d'un noble de ce nom, dont l'extérieur annonçoit la plus grande pauvreté.

Entre les patriciens & le peuple, il eſt une claſſe mitoyenne qui, ſous le nom de citadins, comprend les bonnes familles bourgeoiſes. Avant l'établiſſement de l'ariſtocratie, elles avoient part à l'élection du Doge & à l'adminiſtration de la République; mais elles reſterent dans l'ordre des citadins, lorſqu'elles furent exclues du Conſeil Souverain de la nation. D'autres ont acquis ce rang, ou par argent, ou par leur mérite; mais tous ſont admis indiſtinctement à certaines charges qui leur ſont réſervées. Les Avocats, les Notaires, les Médecins, les gros Négocians, les Chefs de manufactures, les Secrétaires de la République, ne ſont ni de la claſſe des nobles, ni de celle du peuple; & c'eſt ce qu'on appelle les Citadins. Un patricien qui épouſe une femme de cette claſſe, s'il veut que ſes enfans ſoient inſcrits au Livre d'or, doit faire approuver ſon mariage par le grand Conſeil. Si au contraire il s'unit

à une Plébéïenne, il eſt obligé d'acheter la nobleſſe à ſes fils, ou de mériter cette grace par ſes ſervices. Les citadins, occupés des affaires du Gouvernement dans les charges qui leur ſont deſtinées, jouiſſent de pluſieurs diſtinctions honorables, comme de porter l'habit des nobles; ce qui, aux yeux du peuple, les confond avec eux & leur attire la même conſidération; & s'ils ſont eccléſiaſtiques, de poſſéder la plupart des évêchés & des grandes prélatures. J'en excepte Padoue, Breſſe, Vérone, & quelques autres des principales villes de l'Etat, dont les ſieges ſont affectés aux familles patriciennes.

Les enfans des nobles, à moins qu'ils ne ſe deſtinent à l'état eccléſiaſtique, ne peuvent, ſans une permiſſion expreſſe du Sénat, faire leurs études hors des terres de la République; mais du moment qu'ils ſont abbés, ils ont renoncé à la magiſtrature, & peuvent en conſéquence frayer avec les Miniſtres étrangers, voyager, ſe fixer où ils jugent à propos; parce qu'alors ils ſont regardés comme ne tenant plus à la patrie, qui ne ſouffre dans les charges aucun homme d'égliſe, & ne veut pas

même qu'un eccléſiaſtique puiſſe exercer une ambaſſade, ſur-tout celle de Rome ; on craindroit qu'il ne ſe laiſſât corrompre par l'appât des dignités conférées par le Saint Siege.

Le tems n'eſt plus où les nobles Vénitiens ſe faiſoient honneur de remplir alternativement une place dans le Sénat, & une chaire dans l'univerſité. Le Gouvernement actuel eſt attaché à cette maxime, que le ſavoir s'allie difficilement avec la docilité qui convient à un ſujet de la République. L'unique ſcience qu'elle exige dans ceux qui doivent la gouverner, eſt la connoiſſance des affaires, & n'eſtime les talens, qu'autant que l'on ne cherche point à s'en prévaloir. Il n'eſt permis d'employer aucun de ces grands reſſorts de l'éloquence qui maîtriſent les eſprits ; tout ſe traite d'une maniere ſimple & égale, plutôt avec ſubtilité qu'avec force. On ne ſouffre les grands mouvemens, les cris, les geſtes, l'agitation, le feu, l'enthouſiaſme, que dans les plaidoyers des Avocats.

Les crimes ſe jugent publiquement, comme autrefois à Athenes, à Rome, & aujourd'hui en Angleterre. L'accuſé

ſe trouve convaincu ou défendu autant qu'il peut l'être ; & les Juges n'oſent pas s'oublier en face du public. J'ai ſuivi une de ces cauſes, qui n'étoit autre choſe qu'un commentaire perpétuel, fait par l'Avocat, ſur des mémoires que liſoit une eſpece de Raconteur. Dans une ſalle longue & peu large, l'orateur occupoit une niche ouverte ſur une eſtrade élevée vis-à-vis du tribunal. A la même hauteur, à ſa droite, étoit le Raconteur ; & à chaque phraſe, à chaque ligne, à chaque mot, l'Avocat prenoit la parole, répétoit ce qu'on venoit de lire, rappelloit ce qui avoit été dit, développoit le fait ou le moyen annoncé par le mémoire, le tout avec l'emportement d'un énergumène. Il frappoit les colonnes qui ſoutenoient ſa niche, deſcendoit dans le plein pied, s'approchoit du Préſident, s'en éloignoit à reculons ; & tandis que le Raconteur paſſoit à une autre phraſe, il eſſuyoit la ſueur de ſon viſage, & reprenoit des forces pour une nouvelle convulſion. Affublé d'une immenſe perruque qui, également diſtribuée par devant & par derriere, lui tomboit juſqu'à la ceinture, il n'avoit pour tout

vêtement, que sa chemise débraillée & flottante sous la soutane Vénitienne, dont il avoit détaché le collet.

Les Avocats jouissent à Venise de la même considération qu'à Paris. Le Barreau ouvre à ceux qui ne veulent pas s'y fixer, le chemin aux grandes dignités que l'Etat réserve au second ordre des citoyens ; & il est une ressource assurée de richesses pour ceux qui, après avoir plaidé avec éclat, se consacrent aux consultations. Plusieurs de ces derniers ont de grandes possessions & de belles terres ; leur état differe peu de celui de la noblesse, qui d'ailleurs vit de pair avec eux.

Chaque partie de la législation a ici ses Juges & ses différens degrés de jurisdiction. Tous ces sieges sont occupés par la noblesse, qui a pour Assesseurs des Avocats & de Jurisconsultes citadins. On distingue au moins huit ou dix de ces tribunaux, où se portent toutes les contestations dont le Châtelet de Paris connoît en premiere instance : comptes de tutele, contrats de mariage, baux à loyer, promesses & billets, aliénations, testamens, &c.

Il y a trois Cours souveraines de

justice, appellées Quaranties, du nombre des quarante Magistrats dont chacune d'elles est composée. On les distingue en Vieille, Nouvelle & Criminelle. Les deux premieres connoissent, par appel, de toutes les sentences rendues en matiere civile. La troisieme, de tous les crimes, excepté de ceux dont le jugement appartient au Conseil des Dix. Les sollicitations sont permises & même d'usage à ce tribunal. On laisse aux accusés tous les moyens de se défendre, même par le crédit & la protection de leurs amis. Il n'en est pas ainsi des affaires civiles, où toutes sollicitations sont interdites.

Le Chancelier de la République ne peut être pris que dans l'ordre des citadins; & sa charge est à vie comme celle du Doge. Il porte, comme lui, la robe de pourpre, entre dans toutes les délibérations importantes, a la préséance sur tous les Sénateurs, sur tous les Magistrats, excepté les Conseillers de la Seigneurie & les Procurateurs de Saint-Marc. Il fait une entrée publique à son élection; & après sa mort, son éloge funebre & ses obseques se font aux frais de l'Etat. Jusqu'à la fin du

treizieme ſiecle, on ne connoiſſoit, à Veniſe, que le Chancelier du Doge, dont la fonction étoit de ſceller les actes émanés de la puiſſance ducale; mais comme depuis long-tems la politique du Grand Conſeil étoit, en augmentant la puiſſance de la République, d'affoiblir le pouvoir de ſon Chef, elle imagina d'établir un Chancelier, qui eût ſes droits & ſes privileges indépendamment de la volonté du Doge, & devînt, pour ainſi dire, l'homme de la nation. Il fut décidé que ce Magiſtrat ne pourroit jamais être tiré du corps de la nobleſſe; & par cet établiſſement, le Grand Conſeil voulut donner à l'ambition des citadins, un objet qui pût les conſoler du chagrin de ſe voir exclus des grandes charges: politique très-profonde, pour que le mêlange de ces deux ordres, dans le ſein de la République, ne fût pas une ſource continuelle de rivalités & de diſcordes.

On compte encore, parmi les Magiſtrats de Veniſe, les Provéditeurs, les Cenſeurs, les Correcteurs, les Juges de nuit, les Sur Intendans des pompes, &c. Les premiers ſont chargés de pourvoir

aux réparations publiques, aux armes, aux places, aux citadelles, aux terres incultes, aux boucheries, au bois, au ſel, &c. Deux Cenſeurs veillent ſur les mœurs des particuliers, & obſervent les brigues que font les nobles pour obtenir les emplois. Ils ont voix délibérative dans le Sénat, & un rang diſtingué au Grand Conſeil.

La fonction des ſix Correcteurs, qui ne s'exerce que dans l'interregne, eſt d'examiner les abus qui peuvent s'être gliſſés dans le gouvernement ſous l'adminiſtration du feu Doge, & d'en faire leur rapport, afin qu'on les corrige par de bonnes loix. Elle ne fut pas d'abord bien rigoureuſe; mais elle eſt devenue avec le tems ſi incommode, qu'elle a dégénéré en une inquiſition redoutable. L'intention du Sénat, en établiſſant cette charge, étoit d'inſpirer à ſes Princes une circonſpection particuliere, en leur préſentant d'avance ces ſortes d'inquiſiteurs qui doivent, après leur mort, rechercher leurs actions ſans miſéricorde, & punir, par de fortes amendes, les moindres fautes contre le bien de l'Etat.

On appelle Juges de nuit les ſix nobles

qui connoissent des vols nocturnes & du crime des rèceleurs, des incendiaires, des bigames, du rapt, du viol, & des Juifs surpris en péché avec des femmes chrétiennes.

Le malheur des tems rendit d'abord nécessaire une magistrature dont l'objet parut dans la suite assez important pour en perpétuer les fonctions. On choisit trois nobles, auxquels on donna le pouvoir de réformer le luxe des habitans & de la table, & qu'on nomma Sur-Intendans des pompes. L'esprit de cet établissement fut d'inspirer une économie dans laquelle les besoins de la République pussent trouver des ressources. Il a produit divers réglemens qui prescrivent les habits qu'on peut porter, & ceux dont il n'est pas permis de faire usage; jusqu'où peuvent aller & où doivent se borner les dépenses de la table; celles que l'on peut faire, & qu'on doit s'interdire en gondoles, en gens de livrée; & il y a de fortes amendes prononcées contre les contrevenans. Il y a eu, à cet égard, des intervalles de relâchement & de négligence; mais ces interruptions n'ont jamais été que passageres. La loi reprenant le dessus, a empê-

ché les tranſgreſſions de devenir habituelles; & le luxe a toujours été forcé de s'y conformer.

Le premier des emplois militaires eſt celui de Généraliſſime de mer, auquel on aſſocie un Provéditeur. Ces deux perſonnages s'éclairent mutuellement; & l'on eſt, par ce moyen, toujours inſtruit de leur conduite. Un Provéditeur général veille également ſur les Gouverneurs des provinces qui, pendant ſeize mois qu'ils reſtent en place, ſont tenus à la réſidence la plus rigoureuſe. C'eſt communément un Général étranger, d'une réputation reconnue, qui commande l'armée Vénitienne en tems de guerre; & pluſieurs Princes s'en ſont fait honneur. Le nombre des troupes réglées, tant infanterie que cavalerie, ne monte guere, en tems de paix, qu'à ſix ou ſept mille hommes diſtribués dans les différentes places de la Dalmatie, du Frioul, & ſur les frontieres du Milanois. L'état n'entretient point d'armée navale; il ſe contente d'une eſcadre qui croiſe dans le golfe, pour l'aſſurer contre les corſaires, & d'une autre à Corfou, avec la même deſtination, ſous les ordres de deux

Généraux, qui ne servent que trois ans.

Le Patriarche, Archevêque de Venise, nommé par le Sénat, est toujours un noble de la nation. Il prend le titre de Primat de Dalmatie, & de Métropolitain de Corfou ; mais il ne peut être décoré du cardinalat, ni tenir par aucun bienfait, par aucune dignité, à la Cour de Rome, dont il se croit absolument indépendant. Sa jurisdiction est très-bornée ; car pour peu que ses ordonnances contrarient son clergé, il en appelle comme d'abus, & est toujours sûr d'être protégé. Laurent Justiniani, de la noble famille de ce nom, fut le premier Patriarche de Venise. L'éminence de ses vertus a déterminé le Saint-Siege à le mettre au nombre des Saints. Il a laissé plusieurs ouvrages qui intéressent moins par la sublimité des idées, que par le sentiment d'une tendre dévotion.

Un attachement ferme & inviolable à la Religion chrétienne & catholique, a distingué, dans tous les tems, les Vénitiens depuis leur établissement en corps de nation. Dès le septieme siecle, les Papes leur accorderent le titre de Très-Chrétiens, qu'ils ont soutenu,

dans leurs guerres contre les Turcs, au milieu des supplices les plus cruels, témoin ce Gouverneur de Famagouste, qui, après avoir fait périr quatre vingt mille Infideles devant cette place, fut écorché vif par ordre du féroce Mustapha, en haine d'un culte que ce brave Vénitien professa jusqu'à la mort.

Malgré ces exemples & l'attention du Gouvernement à conserver le dépôt de la Foi dans sa pureté, à empêcher les héréfies de se répandre dans l'Etat, les prétentions respectives des Vénitiens & de la Cour de Rome, ne paroissent pas donner à celle-ci une idée bien avantageuse de la Religion de la République. Les Papes semblent la regarder, si non comme leur ennemie, du moins comme une fille peu docile à leur voix, peu obéissante à leurs ordres. On revient de cette idée quand on considere la multitude d'églises, de paroisses, de couvens, d'hôpitaux, d'Ecclésiastiques & de Moines, dont cette ville est remplie. Le Clergé, il est vrai, n'a aucune imfluence dans le Gouvernement; mais c'est l'avoir ramené à sa premiere institution. Les Curés sont élus par le peuple de chaque

paroiſſe; c'eſt encore un reſte de la primitive égliſe. L'état ne ſouffre, parmi les Religieux, que des ſujets Vénitiens; autre trait de ſageſſe, que devroient imiter toutes les Puiſſances. Le ſouvenir des victoires ſignalées, remportées ſur les ennemis, eſt renouvellé tous les ans par des cérémonies religieuſes, où regne autant de décence que de majeſté; & c'eſt le Prince, à la tête du Sénat, qui remplit ces devoirs de piété & de reconnoiſſance. Il en eſt de même des fêtes ſolemnelles, pendant leſquelles le Doge & les Sénateurs aſſiſtent à tous les offices. Le peuple imite ſes maîtres par ſon aſſiduité aux mêmes exercices.

Il eſt vrai encore, que l'office paroiſſial n'eſt ſuivi que par quelques bonnes ames, dont le Curé poſſede excluſivement la confiance; les Moines ſe partagent les familles qui ne connoiſſent plus d'autre paroiſſe que l'égliſe du confeſſeur; & les oratorio tiennent lieu de vêpres pour tout le monde. Les loueurs de chaiſes en vendent les paroles, qui ne ſont autre choſe qu'un aſſemblage rimé de mauvais mots latins composés par le Sacriſtain, & accompagnées

pagnées quelquefois d'une aſſez mauvaiſe muſique.

Les fêtes patronales des couvens ſont célébrées avec plus de ſolemnité. Des voix & des inſtrumens choiſis parmi les virtuoſes, rempliſſent un immenſe orcheſtre, orné de rubans & de guirlandes, & appliqué au revers du portail en face de l'autel. L'égliſe eſt garnie de pluſieurs rangs de chaiſes qui tournent le dos au ſanctuaire, & conſervent cette poſition pendant toute la Meſſe. Les Religieuſes, ſi c'eſt un couvent de filles, vont & viennent le long de deux grandes grilles, y font la converſation, & diſtribuent des rafraîchiſſemens à des cavaliers, à des abbés, à de jeunes robins, qui tous, l'éventail à la main, ſi c'eſt en été, font en cercle à l'une & à l'autre grille. Il eſt rare qu'il ſe paſſe un jour à Veniſe ſans la célébration de quelque fête; & alors l'égliſe eſt très ornée. Les colonnes & les pilaſtres ſont entourés de riches étoffes; & l'on fait, avec de la toile blanche, des ornemens & des figures que vous prendriez pour du marbre ou pour du ſtuc; mais ce qui frappe le plus, c'eſt le luminaire. Outre la quan-

tité de lampes, de luſtres, de girandoles, les autels, ſur-tout le principal, ſont éclairés d'une multitude incroyable de cierges, de flambeaux, & ornés de toute la vaiſſelle d'argent du Curé, des Marguilliers, des Moines ou de la confrérie. Il y a dans le peuple un extérieur de piété, qui ne pénetre guere juſqu'à l'ame, quoiqu'en général on ſoit ici fort ſuperſtitieux.

L'Etat de Veniſe a bien voulu admettre l'Inquiſition; mais il y fait aſſeoir trois Sénateurs qui brident le Saint Office. La tolérance religieuſe, ſolidement établie, ne laiſſe point de priſe aux diſputes, aux accuſations & à la violence. Ces trois Magiſtrats aſſiſtent, au nom du Prince, à toutes les délibérations du tribunal, & peuvent arrêter l'exécution de toutes ſes ſentences. Les Inquiſiteurs ne doivent publier aucune bulle du Souverain Pontife, ſans l'approbation du Sénat, & n'ont de pouvoir que contre ceux qui profeſſent l'héréſie; qui tiennent des aſſemblées au préjudice de la Religion; qui adminiſtrent les Sacremens ſans être Prêtres; qui, par leurs blaſphêmes, font douter de leur croyance; qui mettent des obſta-

cles aux exercices de l'Inquisition ; qui impriment, vendent ou conservent des livres manifestement hérétiques. Le Sénat s'est réservé la connoissance de tous les autres crimes.

Les Juifs, les Grecs, les Arméniens, jouissent aussi des bienfaits d'une tolérance qui va jusqu'à leur permettre des temples & des synagogues. Les premiers ne sont gênés qu'à l'égard de la sépulture, qui leur est interdite dans l'enceinte de la ville & toutes les isles adjacentes : ils sont obligés de transporter leurs morts hors des lagunes. On compte près de deux mille Juifs, qui tous portent le chapeau couvert d'écarlate, & ont une jurisdiction particuliere pour les différends qui naissent entr'eux. Leur quartier est fermé pendant la nuit. Leurs synagogues, celles des Portugais surtout, sont riches, assez bien bâties, & leur commerce fort étendu Les Grecs ont un Archevêque de leur nation, qui exerce librement les fonctions épiscopales. Il a même un séminaire composé de jeunes gens nés dans la Grece ou dans les isles de l'Archipel. L'Etat n'exige des Arméniens, que le silence sur les articles qui les séparent de notre culte. On ne

prêche publiquement ni dans leurs égliſes, ni dans celles des Grecs.

Deux cauſes principales ont enlevé à cette République le premier rang qu'elle a tenu ſi long-tems parmi les nations commerçantes : la découverte du cap de Bonne-Eſperance, & l'interdiction du négoce à la nobleſſe. Avant ces deux époques, Veniſe étoit l'entrepôt de l'Europe & de l'Aſie, & la courtiere de toutes les marchandiſes qui ſe tranſportoient dans ces deux parties du monde. Ce commerce devint d'autant plus brillant, qu'il étoit exercé par les premieres Maiſons de l'Etat. Vers le commencement du quinzieme ſiecle, la chimere de la gloire militaire, changeant tout à coup le ſyſtême de la République, aſpira à des conquêtes ambiteuſes, & fit place à cette politique inquiete & toujours en action, qui eſt devenue le grand reſſort de ſon Gouvernement.

Cependant c'eſt encore ce même commerce, quoique fort déchu de ſon ancien éclat, qui ſoutient les Maiſons nobles contre la dérogance qu'elles craignent d'y rencontrer. La plus grande partie de leurs fonds eſt dans le né-

goce ou dans la banque; mais il n'y a presque plus de relation, à cet égard, entre Venise & les autres Etats de l'Europe, que par les toiles qu'elle tire de la Suisse, les cotons qu'elle lui fournit & les drogues qu'elle lui vend pour la teinture. Au moyen de ses loix somptuaires, les manufactures du pays suffisent à sa consommation; & conformément à l'esprit du Gouvernement, elles visent moins au billant qu'au solide. On ne fabrique en aucun lieu du velours à la Reine & des bas de soie d'un meilleur usage. Ses glaces & ses galons, qui se répandoient autrefois dans toute l'Europe, ne vont plus que dans le Levant; mais sa thériaque jouit encore de toute la célébrité qu'elle doit à l'appareil avec lequel on la compose sous les yeux de la Seigneurie. Les cires que les marchands tirent de la Grece & de la Dalmatie, occupent un grand nombre de manufactures, où, après les avoir blanchies, on les convertit en bougies ou en cierges. Vous connoissez le fameux marasquin de Zara, qui n'est autre chose qu'une eau-de-vie de cerises, dont l'arbre, planté originairement aux environs de

cette ville dans la Dalmatie, s'eſt ſi fort multiplié dans tous les Etats de la République. Depuis que cette liqueur a acquis une réputation connue, il s'eſt établi à Veniſe des fabriques de maraſquin, fort inférieur à celui de Zara, mais que les étrangers achettent pour du véritable.

Les Vénitiens comptent tellement ſur la bonté, la richeſſe, la fertilité de leur pays, qu'ils en négligent la culture. Ils ne taillent point leurs arbres ; ils n'ôtent pas deux cens pêches d'une branche, pour en conſerver cent qui ſeroient & plus belles & meilleures. Ce que je ne leur paſſe pas ſurtout, c'eſt qu'avec le plus beau bled poſſible, & des raiſins délicieux, ils aient la mal-adreſſe de faire du pain & du vin déteſtables. On trouve d'ailleurs ici tout ce qui peut contribuer à l'aiſance de la vie & au luxe de la table. Un ſpectacle qui vous amuſeroit, c'eſt de voir, tous les matins, la quantité de barques chargées de denrées qui arrivent de tous côtés, & ſe diſtribuent dans tous les quartiers. L'ordre qui y regne eſt ſi exact, que dans le tems même du plus grand débit, elles ne ſont

ni plus cheres, ni moins abondantes. La Seigneurie donne elle-même l'exemple de s'en tenir à celles du pays ; & dans les repas solemnels, à l'exception de quelques vins étrangers, on ne sert que celui qui croît dans les Etats de la république. On n'en dépense pas moins dans les Auberges, sur-tout à certaines fêtes publiques, où les logemens se louent à un prix excessif, & la table se paie fort au-dessus de ce qu'elle vaut. Le reste de l'année, c'est peut-être l'endroit de toute l'Italie où l'on vit à meilleur compte : le peuple se nourrit de polenta, espece de pâte faite avec de la farine de bled de Turquie, qu'on vend toute cuite dans les rues, & qui ressemble à un gros pain de cire jaune, dont on vous coupe un morceau pour un sol. Vous y trouvez aussi tous les soirs, ce que les gens du pays appellent des Frittoles ; ce sont d'autres gâteaux de pâte de froment, où il entre force raisins de Corinthe, & qu'on fait frire dans la rue avec de l'huile de noix. On les crie, on les vend toutes chaudes ; ce qui infecte tous les nés qui ont le malheur de n'être pas Vénitiens. Je ne connois pas de ville où, à

chaque pas, on trouve plus à manger que dans celle-ci; poires, pommes, nêfles, châtaignes, melons d'eau, verds en dehors, rouges en dedans, qu'on vend par tranche, pour un ſol, pour deux ſols, courges cuites au four qu'on détaille de même, & mille autres ſaloperies de cette eſpece.

Veniſe eſt auſſi toute farcie de traiteurs, de rôtiſſeurs, de chaircuitiers. Ceux-ci ſont les plus nombreux; & la chair de porc y eſt en général aſſez bonne. Les volailles ont la meilleure mine du monde dans la boutique des rôtiſſeurs; mais ils les ſouflent; & quand elles ſont bien rebondies, ils leur couſent la peau du derriere: miſes à la broche, elles deviennent dures & étiques. On vend le ſang des poulets dans de petits pots de terre qu'on voit expoſés ſur toutes les boutiques. On trouve en tout tems, chez tous les traiteurs, du gras, du maigre, chaud ou froid, de la friture, du rôti, &c. Les boutiques des fruitiers font envie, par l'art qu'ils mettent dans l'arrangement de leurs fruits poſés en pyramides, ou plutôt en amphithéatre depuis le pavé juſqu'au plafond; mais

malheureusement le goût n'y trouve pas son compte autant que les yeux.

Cette facilité d'avoir à manger, pour un peuple qui mange continuellement, rend les cuisines très-rares dans les maisons particulieres, où je suis persuadé que les trois quarts des familles n'ont pas un pot au feu dans l'année. On mange jusques dans les spectacles ; & il n'y en a pas un où l'on ne sente l'odeur de quelque fricassée, qui empoisonne les spectateurs. Un galant ne doit pas y mener de femmes, sans avoir au moins dans ses poches des marrons ou des poires, qu'il est du bon air, à la fin de chaque acte, de leur porter toutes pelées dans la bouche.

Ce qui manque essentiellement à Venise, c'est l'eau douce, principalement lorsque les chaleurs de l'été & le manque de pluie ont tari toutes les cîternes. Il faut alors l'aller puiser dans la Brenta, & souvent même elle se trouve gâtée dans le transport. Les bateliers en amenent dans des tonnes, & la vendent aux personnes riches qui la distribuent au peuple comme du grain en tems de disette.

Les loix somptuaires fixent la ma-

niere dont chacun doit être vêtu. Le matin, tout ce qui tient au corps de la magiſtrature, noble & citadin, eſt en robe noire & en grande perruque. C'eſt une politique du Gouvernement, pour multiplier aux yeux du peuple le nombre de ſes maîtres. Le reſte du jour, ils ſont couverts d'un manteau gris, de camelot en hiver, & en été de taffetas. Les eccléſiaſtiques le portent noir, de ſoie ou de laine, ſuivant la ſaiſon, de même forme que celui des laïques, avec l'habit court, le petit collet & les cheveux ronds: il eſt rare d'en voir en perruque. Les artiſans aiſés, quand ils vont par la ville, ſont à peu près comme les citadins; il n'y a que les gens en habits de travail, les portefaix & autres perſonnes de cette ſorte, qui préſentent le ſpectacle de leur miſere.

On permet aux femmes d'adopter les modes étrangeres; elles préferent celles de France, & font ſur-tout beaucoup de dépenſe en pierreries. Vous ſavez que les Vénitiens ayant eu anciennement tout le commerce des grandes Indes, les puiſoient à la ſource; & qu'étant maîtres de Conſtantinople, ils ont pillé le palais des Empereurs.

Ces richesses ne sortant point des maisons qui les possedent, parce que la substitution les y enchaîne, ne peuvent qu'augmenter par la fantaisie des jeunes épouses qui entrent dans ces familles déjà pourvues. On peut dire, en général, qu'elles se parent avec goût, non pour aller au spectacle, où elles se montrent dans le plus grand négligé, parce qu'elles sont censées y être *incognitò*. Les citadines & les femmes du peuple se mettent aussi bien que leur fortune le leur permet. Elles sortent sous un grand voile de taffetas noir, croisé par devant, noué par derriere, avec un tablier pareil, qui les enveloppe, & ne laisse presque voir que les manches de leur robe. Elles n'ont, pour l'ordinaire, point d'autre coëffe que ce voile, qu'elles savent gouverner adroitement & à propos, pour faire voir un sein à moitié découvert, sans trouver mauvais que des passans curieux les regardent sous le nez. Les femmes des nobles, les gentil done, ne sortent le jour qu'avec cet habit; c'est une Loi de la République; mais dès que la nuit approche, elles se mettent comme elles veulent. C'est le moment où commen-

cent les converſations, les caſins, les promenades. Telle qui paroît jolie ſous la ſindale, c'eſt le nom qu'on donne à ce voile, eſt affreuſe lorſqu'elle le quitte.

Quand je vous ai parlé des bals de Veniſe, je n'avois encore vu ni la plus jolie de leurs danſes, la Forlane, ni le plus piquant de leurs divertiſſemens, le jeu du Change. La Forlane ſe fait à deux ou à quatre perſonnes, autant d'hommes que de femmes, qui tournent en cercle, ſautent & friſent les pieds avec une vîteſſe & une légéreté merveilleuſe. Ils s'approchent enſuite l'un de l'autre, tournent toujours de même, ſe prennent les mains, s'entrelaſſent les bras, & les paſſent par-deſſus la tête.

Le Change eſt une choſe plus ſinguliere : on prend le tems où chacun ſe promene dans la ſalle. Un homme de l'aſſemblée crie tout haut, & commande le jeu. Dans le moment, chacun eſt obligé de quitter la femme qu'il tenoit par la main, & d'aller prendre celle qu'un autre conduiſoit devant lui ; ce qui, comme vous le voyez, doit fort impatienter ceux qui avoient commencé un entretien amoureux, ou quel-

que converſation agréable. D'autres, à la vérité, gagnent au Change; & les plus adroits prennent le tems où une aimable voiſine puiſſe leur tomber en partage. La loi du jeu eſt, que celui qui a fait le commandement, aille ſe mettre enſuite au milieu de la Salle, & que toutes les femmes mécontentes lui donnent un ſoufflet.

Les Vénitiens font tout au rebours des autres Nations: ils entrent à reculons dans leurs gondoles; la place d'honneur eſt à gauche; les hommes mettent le chapeau ſur la tête dans les meilleures compagnies; il n'y a pas une maiſon ouverte; ils ne ſe voient qu'aux caſins, parce qu'on s'y borne à des rafraîchiſſemens qui coûtent moins qu'un ſouper. Quand quelqu'un donne à dîner, c'eſt la nouvelle de la ville. Dans de très-grands palais, vous ne compteriez pas deux cheminées; & dans nombre de maiſons particulieres, il n'y a que celle de la cuiſine, encore l'échauffe-t-on très-rarement. Les femmes ne s'approchent jamais du feu; elles ont de petites chauffrettes où on leur met de la cendre chaude; elle prétendent que le feu leur gâte le teint.

Les gens de ce pays-ci sont en général très-fainéans ; & plusieurs causes y contribuent : 1°. Le bon marché des vivres ; un arpent de bled de Turquie peut nourrir toute une famille. 2°. Les charités qui se distribuent dans les paroisses, indépendamment d'une confrairie de la Miséricorde, où tous les mois on donne aux pauvres des bas, des souliers, des chemises, & de quoi payer leur loyer. 3°. Les hôpitaux où l'on reçoit tous ceux que l'âge ou des infirmités mettent hors d'état de travailler. 4°. Les chaleurs du pays, qui rendent ses habitans lâches & paresseux. A l'exception de quelques fabriques de rubans, où l'on voit à peu près autant d'hommes que de femmes, celles-ci m'ont paru parfaitement désœuvrées. On n'en apperçoit aucune dans les boutiques ; ce sont les hommes qui vendent, même les ajustemens & les modes. Les ouvriers sont chers & mauvais : il n'y a pas un bon tailleur, pas un bon perruquier. Les tapissiers n'ont pas encore imaginé un meuble commode ; s'il y a quelques tables bien faites, elles viennent d'Hollande ou d'Angleterre. Les glaces de Venise sont noires ou jaunâ-

tres ; & lorſqu'on veut les faire un peu grandes, c'eſt-à-dre, de trois à quatre pieds, elles vous rendent ou plus gros que vous n'êtes, ou vous contrefont quelques parties du corps ou du viſage. Les Vénitiens ont des fabriques de papier, des rafineries de ſucre, des manifactures de cryſtal ; mais le papier boit, & l'écriture pénetre au revers de la page ; le ſucre eſt moins beau que le nôtre ; & le cryſtal reſſemble à du verre. Ils font de petites étoffes mêlées d'or, d'argent & de ſoie, qu'ils envoient au Levant pour l'habillement des Sultanes. Ces damaſquettes, car c'eſt ainſi qu'on les appelle, ſont légeres & aſſez jolies ; mais elles durent peu, & ne ſe portent guere que dans les grandes chaleurs.

Les revenus de l'Etat ſont évalués à vingt millions de notre monnoie, dont une partie ſe leve ſur la ville même, en droits d'entrée, de ſortie & autres impoſitions : le reſte ſe perçoit en terre ferme & dans les iſles dépendantes de la République. C'eſt avec ces richeſſes ſagement adminſtrées, que cette nation a long-tems excité la jalouſie des autres Puiſſances. Aujourd'hui la ſageſſe de ſon

Gouvernement, l'attachement à ses loix, son respect pour ses Chefs, l'union des Patriciens, leur amour pour la patrie, lui méritent encore la considération de toute l'Europe. Outre les dépenses qu'exigent l'entretien des Magistrats, le paiement des troupes, la construction des ouvrages publics, elle a soin d'avoir toujours des fonds en réserve pour les besoins les plus pressans, & les événemens les plus imprévus.

Je suis, &c.

A Venise, ce 10 *Décembre* 1757.

Fin du Tome XXV.

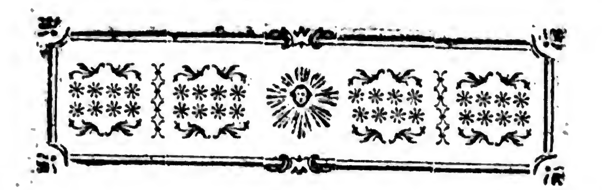


TABLE DES MATIERES,

Contenues dans ce Volume.

LETTRE CCCXVIII.

Geneve.

LETTRE CCCXIX.

Suite de Geneve.

LETTRE CCCXX.

SUITE DE GENEVE.

LETTRE CCCXXI.

LA SAVOIE.

LETTRE CCCXXII.

Suite de la Savoie.

LETTRE CCCXXIII.

LE PIÉMONT.

LETTRE CCCXXIV.

SUITE DU PIÉMONT.

LETTRE CCCXXV.

LE MILANOIS.

LETTRE CCCXXVI.

SUITE DU MILANOIS.

Ses

LETTRE CCCXXVII.

PARME ET PLAISANCE.

LETTRE CCCXXVIII.

MODENE ET MANTOUE.

LETTRE CCCXXIX.

L'ÉTAT DE VENISE.

LETTRE CCCXXX.

SUITE DE VENISE.

LETTRE CCCXXXI.

SUITE DE VENISE.

LETTRE CCCXXXII.

Suite de Venise.

LETTRE CCCXXXIII.

SUITE DE VENISE.

LETTRE CCCXXXIV.

SUITE DE VENISE.

Fin de la Table.

CATALOGUE.

TRAITÉ des Teſtamens, Codiciles, & autres Actes de derniere volonté, par M. Furgole, nouvelle édition, revue, augmentée & refondue ſur les manuſcrits de l'Auteur, 3 vol. in-4, 36 liv.

Traité des Retraits lignager, féodal, &c. in-8, rel. 5 liv. 10 ſ.

Les Soupers de la Cour & de la Ville, ou l'Art de travailler les Alimens pour ſervir toutes ſortes de tables, ſuivant les quatre Saiſons; Ouvrage également propre aux Repas d'appareil & à l'Economie bourgeoiſe, nouv. édit. 3 vol. in-12, rel. 9 liv.

La Cuiſiniere bourgeoiſe, ſuivie de l'Office, à l'uſage de tous ceux qui ſe mêlent de dépenſe de Maiſon, nouv. édit. augmentée, 2 vol. in-12, 1779, 5 liv.

Les Dons de Comus, ou l'Art de la Cuiſine réduit en pratique, nouv. édit. de 1781, 3 vol. in-12, rel. 9 liv.

FIN.

